

Matthieu Vaucher

UNE ÉCOLE SANS CLASSES



UNE ÉCOLE SANS CLASSES

**L'ÉDUCATION SCOLAIRE EN PLEIN AIR
À LAUSANNE (1907-2014)**

REMERCIEMENTS

L'édition de ce livre a reçu le soutien du Service des bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne, de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, de la Loterie romande et de la Haute école pédagogique Vaud.



Les Éditions Antipodes bénéficient d'une prime d'encouragement de l'Office fédéral de la culture pour les années 2021-2024.

MISE EN PAGE

Fanny Tinner | chezfanny.ch

CORRECTION

Isabelle Sbrissa

COUVERTURE

Piscine de l'Arzillier. Vers 1955.

© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.



Ce texte est sous licence Creative Commons: elle vous oblige, si vous utilisez cet écrit, à en citer l'auteur-e, la source et l'éditeur original, sans modification du texte ou de l'extrait et sans utilisation commerciale.

© 2022, Éditions Antipodes

École-de-Commerce 3, 1004 Lausanne, Suisse

www.antipodes.ch – editions@antipodes.ch

DOI: 10.33056/ANTIPODES.11339

Papier, ISBN: 978-2-88901-133-9

PDF, ISBN: 978-2-88901-937-3

EPUB, ISBN: 978-2-88901-938-0

Matthieu Vaucher

Préface de Martine Ruchat

UNE ÉCOLE SANS CLASSES

**L'ÉDUCATION SCOLAIRE EN PLEIN AIR
À LAUSANNE (1907-2014)**

REMERCIEMENTS DE L'AUTEUR

Mes remerciements vont à Martine Ruchat, pour son accompagnement dans la rédaction du mémoire à l'origine de ce livre ; à ma famille et à Michel Rosselet, pour leur soutien tout au long de mon parcours universitaire, à Bernard Ferrari pour sa relecture attentive du manuscrit et à Véronique Blondel pour ses photographies.

PRÉFACE

Il est rafraîchissant de lire l'ouvrage de Matthieu Vaucher pour apprendre qu'il fut un temps où l'école était rêvée et pratiquée hors les murs, ce d'autant qu'aujourd'hui les règlements sécuritaires restreignent souvent l'enseignement à la salle de classe. Une école active plutôt qu'assise comme le prône déjà à la fin du XIX^e siècle un Adolphe Ferrière; une école plein-air (et non de plein air) comme la rêvait un autre tenant de l'Éducation Nouvelle, dont Matthieu Vaucher rappelle l'existence, Jean Dupertuis – par ailleurs directeur d'une école à Villars-sur-Bex – qui écrivait en 1924: «Je comprends que le bonheur entrât à l'École verte par l'allée fleurie de l'activité créatrice et de la franche initiative, par les voies mystérieuses de la vie naturelle et spirituelle – c'est un tout – où l'enfant respire l'air pur à plein poumons et accorde le rythme extérieur de sa vie avec le rythme intérieur de son être.» L'école de plein air contre l'école caserne écrira encore l'architecte Henry Baudin en 1917. Dans le canton de Vaud la première classe de plein air (ou école de la forêt) s'ouvre en 1907, avant la classe de développement pour les enfants faibles d'esprit, anormaux et arriérés scolaires créée en 1911. Ainsi dès le premier XX^e siècle, le plein air des colonies de vacances s'intègre dans le quotidien de certains élèves de l'école publique, devenue obligatoire en Suisse en 1874.

Mais que se passe-t-il donc dans l'esprit de ces femmes et de ces hommes pour qu'au début du XX^e siècle ils s'engouffrent dans de telles expériences, audacieuses, comme celles de la colonie d'artistes Monte Verità à Ascona au Tessin, en 1900, dans laquelle on développe un lien intime avec la nature en dansant nu sur les pas de Rudolf Laban et les rythmes d'Émile Jaques-Dalcroze? Ou que l'école, qu'elle soit privée et même publique, en vienne à sortir chaises et tables dans le préau, ou à lancer des troupes d'enfants par monts et forêts – parfois également nus – pour vivre pleinement

la «vie saine»? Ou encore que des bâtiments spécifiques soient construits pour faire entrer au mieux les rayons du soleil à l'intérieur de la classe (avec parois vitrées ou escamotables) comme l'ont révélé les communications du colloque «L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle»?¹ L'ouvrage que nous offre Matthieu Vaucher vient compléter cet inventaire, non sans quelques savantes analyses des discours politiques, éducatifs et médicaux qui changent au cours des trois périodes retenues – 1907-1938, 1938-1990 et 1990-2014 – pour alimenter une démonstration sur les logiques d'exclusion et d'intégration des enfants dans les classes ordinaires qui ont mis fin en 2014 à l'école de plein air de l'Arzillier. C'est également un rappel nécessaire du rôle souvent pionnier de la Suisse en matière de traitements médicaux se basant sur ses conditions météorologiques : ensoleillement, vents qui déplacent l'air et le régénèrent, beauté de la nature ; une tradition médico-pédagogique que les conseillers communaux lausannois mettent en avant pour que l'expérience lausannoise se poursuive au cours du temps. En outre, il est particulièrement intéressant de saisir comment (et pourquoi) un modèle éducatif change en fonction des populations désignées comme problématiques. Et ce n'est pas sans une certaine nostalgie que l'historien explique ces transformations de conceptions politiques.

L'éducation spéciale a de tout temps été en première ligne des innovations pédagogiques : que ce soit pour accueillir les enfants victimes de la guerre à Stans en 1798 ou à Trogen en 1946 ; que ce soit pour les enfants malades (notamment tuberculeux) ou dits «inadaptés» de toute attribution (perturbateurs, indisciplinés, nerveux, inadaptés ou difficiles) auxquels on applique également des méthodes nouvelles : pédagogie naturaliste, éducation républicaine, éducation intégrale, éducation à la paix, à l'autonomie, au *self-government* ou au plein air. Or, avec le plein air ce sont également les bâtiments qui sont en jeu et qui permettent cette articulation originale que l'ouvrage révèle, entre pédagogie, prévention (voire traitements médicaux) et architecture.

L'intérêt pour la santé des enfants a permis, en Suisse comme ailleurs, que l'on soit amené à penser les liens entre pédagogie et médecine, santé et école, entre médico-pédagogie et architecture. De cette tradition émerge des noms de médecins, tels que Johan Jacob Guggenbühl, en 1840 déjà, mais aussi Auguste Rollier ;

1. L'ouvrage au titre éponyme a été publié sous la direction de Anne-Marie Châtelet, Dominique Lerch, Jean-Noël Luc, Focales, Éditions Recherche, 2003.

Auguste Weith, puis Jean Wintsch, tous deux médecins des écoles de Lausanne et en général tous les médecins pour qui l'école devient un lieu d'intervention sociale, médicale, psychologique et psychiatrique au nom de l'hygiène sociale, morale ou mentale. Et Lausanne n'est pas en reste sur la scène internationale, tant s'en faut; l'auteur en survolant d'autres pays le montre d'autant mieux. En 1907, c'est donc l'ensemble du Conseil communal de Lausanne qui s'arme de théories médicales pour exiger une meilleure hygiène dans les classes par leur ensoleillement, leur propreté autant que celle des élèves, et à travers le mouvement des corps qui devient de même une exigence hygiénique pour notamment éradiquer la tuberculose.

Très détaillée, cette histoire que nous offre Matthieu Vaucher montre l'attention mise par les édiles lausannois à la question scolaire, financière, hygiénique, environnementale ou diététique, comme si l'avenir des enfants était alors un élément majeur de la politique d'État. Or, dès 1907, lorsque s'ouvre la première école de plein air, la question financière est déjà centrale; le plein air ne permettrait-il pas de résoudre les dépenses d'assistance et d'hospitalisation des tuberculeux? Lorsque l'école ferme en 1918 après avoir accueilli 500 enfants, ce sont des raisons d'économie qui mettent fin à ce qu'on appelle désormais une «expérience». Il est vrai que les exigences en matière d'hygiène augmentent (on s'inquiète de l'humidité qu'entraîne la forêt) et on ajoute aux traitements par l'héliothérapie, l'aérophérapie et l'hydrothérapie. Mais quand on veut tuer son chien ne l'accuse-t-on pas de la rage? Et d'évoquer comme substitution l'œuvre hygiéniste de Vidy-Plage ou l'internat au Grand-air qui est en construction.

En 1924, ce n'est pourtant pas moins de 28 000 francs qui sont alloués par la commune à la construction de Vidy-plage avec un budget annuel de 4000 francs, soit 500 de moins que la dépense de l'école de plein air en 1918. On troquera donc la forêt contre la plage et le lac, et on y adjoint un «concierge» chargé, en habitant sur place, de surveiller les lieux. Dans les années 1930, la police sanitaire se double d'une police des mœurs. Ces années sont indubitablement celles d'une inquiétude face à un abaissement de la qualité de la race, nouvel avatar d'un eugénisme rampant, et soigner les enfants est une manière d'intervenir dans les familles populaires et y traquer en même temps que le virus, la saleté, la promiscuité, les relations illégitimes, tout autant que les enfants tarés et psychologiquement atteints (ce d'autant plus que l'on s'inquiète de la baisse

de natalité pour l'avenir du pays). Les médecins s'avancent en rangs de plus en plus serrés pour venir en aide aux enfants qu'ils soient tuberculeux, chétifs, mais aussi nerveux, instables ou pervers, dérangeant ainsi d'une manière ou d'une autre l'ordre scolaire. Avec un troisième essai de classe de plein air à Vers-chez-les-Blanc en 1931, s'ouvre une deuxième période entre 1938 et 1974, pendant laquelle l'hygiénisme s'affine tant en ce qui concerne les conditions météorologiques que les études scientifiques spécifiant le classement des enfants par âges (classe homogène) et par catégories médico-pédagogiques qui permettent de les regrouper en un seul lieu réduisant de surcroît les dépenses : le Pavillon des Croisettes (clinique Cevey) à Épalinges, future École de plein air de l'Arzillier, apparaît alors comme le lieu idéal moyennant quelques transformations.

Avec beaucoup de persévérance, l'auteur traque dans la volonté des politiciens un souci pédagogique qui, à peine repéré, s'érode sur les arguments financiers et sécuritaires. Et, dans les années 1930, plus que jamais, des économies sont à faire. Curieusement, les années d'après Seconde Guerre mondiale, si elles rassurent sur le « plein-emploi », laissent toujours planer les risques d'une jeunesse dangereuse qu'il s'agit de « recadrer » et « rééduquer ». Et c'est au nom de la prévention que l'on déplace certains élèves à la périphérie de Lausanne. Dans les années 1970, alors que partout ailleurs les écoles de plein air tombent en désuétude, celle de l'Arzillier est construite et recevra ceux que l'on décrit désormais comme des « victimes de tensions familiales », des « désemparés de la vie moderne » et des « cas psychologiques ».

Mais que se passe-t-il donc dans l'esprit des élus communaux pour deviser, en 1974, un projet d'une nouvelle école de plein air à l'Arzillier à près de 5 millions de francs (dont 27 % proviennent du canton) ? Étonnamment, l'argument des bénéfices de la nature, non plus sur des enfants tuberculeux mais sur des enfants de milieux défavorisés et difficiles, demeure. Dorénavant, la santé psychique prend le pas sur la santé physique dans les préoccupations des conseillers communaux.

Cet ouvrage basé sur des sources originales, avec de nombreuses références et de magnifiques photographies qui enrichissent le récit historique, nous promène agréablement à travers le temps dans une tradition pédagogique peu connue, apportant les preuves, en construisant patiemment les éléments historiques, que cela a bel



École primaire, Vers-chez-les-Blancs (2021). © Véronique Blondel, 2021.

et bien existé (on se dit que l'Arzillier mériterait la protection du patrimoine scolaire bâti vaudois).

Mais c'est aussi en filigrane une constante réflexion que nous oblige à faire, en pédagogie, Matthieu Vaucher, sur les standards scolaires. Car, la classe de plein air est un objet d'étude qui, tout autant que la forme scolaire et les choix politiques, révèle – et c'est une constante de l'histoire de l'éducation spécialisée – les normes sociales et culturelles et les limites à ne pas franchir au risque pour l'enfant et sa famille d'être désignés et définis par un vocabulaire qui révèle en creux les valeurs d'hygiène, de santé, de morale et de comportements (y compris sexuel). Une fois de plus, dans cet ouvrage, le constat est fait par l'auteur que ce sont bien les enfants des milieux populaires et des classes moyennes (depuis les années 1950-1960) qui sont placés en plus grand nombre dans des filières spécialisées, bénéficiant parfois, il est vrai, d'expériences originales. Ils sont également les premiers concernés lorsqu'il s'agit de faire des économies. Alors, en 2014, l'école de plein air devient un dispositif ségrégatif appartenant à une histoire passée. L'intégration et l'insertion, ces thèmes contemporains, ne viennent-ils pas revêtir d'un vernis pédagogique apparemment favorable aux enfants prétérités par la culture, la langue et le niveau socioprofessionnel des parents, une politique de restriction budgétaire qui ne dit pas son nom ? Audacieux tout autant que ses précurseurs, Matthieu Vaucher s'interroge sur le fait d'éduquer désormais la diversité des enfants entre les quatre murs d'une classe, les engageant tous à une unique forme scolaire (apprentissage décontextualisé, mise en rang, assis le plus souvent à son pupitre, etc.), tout en nous faisant réfléchir sur des questions permanentes dans l'histoire de l'éducation spécialisée : qui définit les normes de comportements ? Pourquoi l'école transforme-t-elle les inégalités sociales en inégalités scolaires ? Sur quels critères les enfants des classes populaires et moyennes sont-ils placés dans des classes de plein air (et plus généralement dans le « spécialisé ») ? À quel prix la pédagogie compensatoire et l'éducation inclusive remplacent-elles les classes à effectifs réduits, les classes de développement et les classes de plein air et leur pédagogie intégrale ?

Même si l'École de plein air de l'Arzillier a fermé ses portes, les institutions éducatives n'ont, elles, pas disparu. Mais qui sait, un jour peut-être, celles-ci fermeront au profit de celles-là ?

Martine Ruchat

AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR

Ma formation d'enseignant généraliste à l'École normale de Lausanne, puis mes premiers pas en tant que professionnel – dans les classes de l'Établissement primaire de La Sallaz – m'ont ouvert les yeux sur un univers que je connaissais uniquement du point de vue de l'élève. Certes, avec plusieurs enseignants dans ma famille, j'avais déjà une idée des joies et des déconvenues qui m'attendaient en embrassant cette vocation. Mais, je n'imaginais pas les questionnements qui allaient me traverser en vivant l'enseignement « de l'intérieur » et au quotidien. Comment répondre au mieux aux besoins des élèves en difficulté ? Comment concilier les aspects éducatifs, normatifs, relationnels et affectifs du métier ? Comment limiter l'impact du statut social de la famille sur les apprentissages de l'enfant ? Sans le savoir, j'avais des questionnements dont certains occupent depuis des décennies les chercheurs en éducation.

Désireux de mieux comprendre les enjeux de l'école, je me suis inscrit à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'Université de Genève, dans le but d'obtenir une maîtrise dans l'analyse des systèmes éducatifs, tout en poursuivant mon activité professionnelle. Parmi les cours auxquels j'ai participé – qui se rapportaient entre autres aux champs de la psychologie, de l'économie, de la sociologie ou de l'histoire de l'éducation –, celui de la professeure Martine Ruchat m'a beaucoup interpellé. D'une part, ce cours d'histoire de l'éducation spéciale faisait écho à certains de mes questionnements ; notamment celui de la prise en charge des élèves à besoins particuliers. D'autre part, il suscitait en moi un intérêt nouveau pour l'analyse des mécanismes sociaux

qui entrent dans «la construction de l'enfant-problème»¹. À posteriori, il m'apparaît donc que la découverte de cette analyse sociohistorique – qui montre notamment le rôle des institutions d'éducation dans l'élaboration et la préservation de normes sociales arbitraires – a déclenché le processus menant à la publication de ce livre.

Durant ma dernière année universitaire, alors que j'étais en quête d'un sujet pour mon mémoire de fin d'études, j'ai appris que les classes de l'École de plein air de l'Arzillier allaient être fermées au terme de l'année scolaire 2013-2014. Ma connaissance de ces classes, rattachées à mon établissement scolaire, était alors assez limitée: je m'y étais rendu pour des journées pédagogiques, j'avais lu des documents officiels relatifs au placement des élèves dans ce lieu et j'avais quelques informations sur le quotidien des acteurs et des usagers de cette structure provenant de discussions avec des collègues. Pourtant, j'ai instantanément senti que la fermeture de cette école singulière constituait le point de départ de mon mémoire.

En commençant une recherche documentaire autour de cet objet, je me suis rendu compte que l'histoire de l'institution de plein air lausannoise remontait déjà à 1907. J'ai également compris que cette institution – qui accueillait des enfants malades ou «inadaptés scolaires» –, me donnait la matière pour un récit sociohistorique en lien avec la thématique de l'enfant-problème, qui m'avait tant interpellé durant mon cursus universitaire. Ainsi conforté dans mon choix, j'ai demandé à Martine Ruchat de m'accompagner dans la démarche d'écriture de mon mémoire. Celle-ci a débuté avec un recensement des sources disponibles à propos de l'école de plein air lausannoise, qui m'a fait découvrir la richesse de contenu des débats politiques autour de cet objet; débats qui allaient constituer le «fil conducteur» de mon travail.

Cette recherche historique m'a également permis de lire des textes qui ont renforcé mon intérêt personnel pour la thématique de l'école de plein air. Par exemple, celui écrit en 1922 par Jean Dupertuis, qui met en évidence les vertus potentielles de ce type d'institution éducative. Même si l'auteur y dépeint l'école «traditionnelle» de manière caricaturale, il critique à juste titre des contraintes imposées au corps qui n'ont pas totalement disparu de l'enseignement contemporain, comme la position assise et

1. Ruchat, 1993.

l'immobilité de l'élève durant les cours, son relatif enfermement dans la salle de classe ou le caractère abstrait de la matière étudiée :

L'on comprendra un jour que l'immobilisation prolongée sur le banc d'école est un non-sens dangereux pour tous les enfants dont il favorise les attitudes vicieuses de la colonne vertébrale et du thorax. [...] L'école ne doit pas être une maison de déchéance, où le cerveau emmagasine mécaniquement des connaissances abstraites au détriment de l'esprit qu'on ne cultive pas et du corps qu'on ne fortifie pas. Elle doit être, au contraire, un foyer d'éducation intégrale, qui élève l'enfant physiquement, intellectuellement et spirituellement. Estimant que c'est une erreur de claquemurer les élèves durant les jours de beau temps, nous pensons que l'école plein air proprement dite devrait remplacer complètement pendant la belle saison l'école habituelle en classe fermée, non seulement pour les enfants de santé délicate mais pour tous les enfants.²

Après plusieurs mois d'écriture, j'ai soutenu mon mémoire à l'Université de Genève devant un jury qui m'a vivement encouragé à le publier. C'est ainsi que le travail d'édition a démarré, m'amenant à remanier mon texte dans l'optique de sa publication. Ce travail a fait ressurgir les questionnements que j'avais lorsque je suis entré dans le métier d'enseignant. Finalement, cette expérience éditoriale m'a fait comprendre que ces questionnements, malgré mes presque vingt ans d'activité professionnelle, contribuent toujours à renouveler ma motivation et mon plaisir d'exercer « le plus beau métier du monde ».

2. Dupertuis, 1922, pp. 1 à 3.

UNE ÉCOLE DISPARAÎT, UN RÉCIT ÉMERGE

Au terme d'une analyse approfondie, la Conférence régionale des directrices et directeurs d'établissements de Lausanne a décidé de ne plus concentrer à l'Arzillier les élèves [...] en grandes difficultés socio-éducatives. À la rentrée d'août 2014, les quelque 20 élèves de l'Arzillier concernés [...] seront donc scolarisés et pris en charge via un renforcement des dispositifs propres à chacun des cinq établissements primaires de la ville ou dans le cadre de nouveaux partenariats.¹

En juillet 2014, l'École de plein air de l'Arzillier, rattachée à l'établissement primaire de La Sallaz, ferme ses portes. Selon la Conférence régionale des directrices et directeurs d'établissements de Lausanne (CRL), cet événement correspond à l'évolution de la législation cantonale sur la pédagogie spécialisée: les élèves placés à l'Arzillier doivent désormais bénéficier de mesures pédagogiques visant leur scolarisation dans les classes ordinaires. C'est aussi le résultat de réflexions menées depuis plusieurs années au plan communal sur la façon «de gérer le nombre croissant d'élèves en difficulté»². La CRL souligne à ce propos que, pour les autorités comme pour les organes de santé scolaire, «il est pertinent de privilégier les solutions intégratives»³. Autrement dit, le placement d'élèves dans des structures du type de l'Arzillier doit demeurer exceptionnel.

1. Lettre d'information du Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) du 24 janvier 2014.

2. *Idem*.

3. Dans cet ouvrage, les termes «solutions intégratives» ou «intégration scolaire» renvoient aux pratiques de l'école visant la prise en charge commune de tous les enfants dans un même dispositif, indépendamment de leurs caractéristiques psychologiques, intellectuelles ou physiques. Tandis que les termes «école inclusive» ou «inclusion scolaire», eux, se rapportent aux politiques scolaires (les fondements idéologiques et les lois qui en découlent). Autrement dit, l'intégration est «la composante concrète de l'inclusion, sa réalisation dans le quotidien scolaire» (Bonvin, cité par Bovey, 2013, p. 20).

La CRL reconnaît que le choix de fermer cette école répond également à des considérations logistiques et financières: «La sous-occupation du site, les réticences de certains parents du bas de la ville à de longs déplacements pour de petits enfants, les frais de transport, et le coût d'encadrement élevé par élève, en comparaison avec d'autres dispositifs.»⁴ Pourtant, en 2006, les autorités scolaires soulignaient encore l'utilité des «classes vertes» de l'Arzillier, en tant qu'alternative au placement institutionnel permettant de compenser les faiblesses du milieu familial de certains élèves⁵:

Dans leur forme actuelle, elles n'existent qu'à Lausanne et bénéficient d'une infrastructure créée par la ville pour ce type de classe, avec un réfectoire et un cadre de vie spécifique. [...] L'orientation en classe verte constitue de fait une mesure de demi-placement, indiquée en priorité lorsque l'enfant peut tirer bénéfice, durant la journée, d'un cadre différent de son milieu habituel, familial ou scolaire. Elles permettent souvent d'éviter le recours à une solution plus lourde de placement en institution et ont à ce titre une portée préventive importante.⁶

En renonçant aux classes de l'Arzillier, Lausanne perd une institution qui n'a cessé d'accueillir, depuis 1907, des élèves dont la prise en charge dans les classes ordinaires s'avérait délicate pour des questions sanitaires ou socio-éducatives.

Cette dynamique intégrative lausannoise s'inscrit dans un contexte de réforme scolaire au plan cantonal. En effet, suivant un mouvement initié par la Déclaration de Salamanque – texte politique de 1994, qui stipule que l'école devrait accueillir tous les enfants, quelles que soient leurs caractéristiques particulières, d'ordre physique, intellectuel, social, affectif, linguistique ou autre – le système scolaire vaudois réorganise la prise en charge des élèves qui ont des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives particulières. Après avoir eu recours à des classes «spéciales» ou des institutions telles que l'école de plein air – qui séparent de leurs pairs les élèves en difficulté –, les autorités scolaires cherchent à maintenir le plus possible ces élèves au sein des

4. Lettre d'information du Service des écoles primaires et secondaires (SEPS) du 24 janvier 2014.

5. Selon le contexte, l'Arzillier est nommé «classes vertes» ou «classes de plein air».

6. Cf. Annexes, Descriptif des classes de l'Arzillier.

classes ordinaires⁷. Certes, cette réorganisation tend à diminuer les effets de ségrégation qui peuvent accompagner leur placement dans des structures spécialisées. Néanmoins, la logique intégrative comporte ses propres limites. Un enseignant ordinaire est-il en mesure de répondre à tous les besoins particuliers qu'il rencontre dans une classe fortement hétérogène? Dans quelle mesure les différences dans les rythmes d'apprentissage sont-elles conciliables au sein d'une classe?

En écho à ce contexte d'école inclusive, ce livre retrace les circonstances dans lesquelles les autorités lausannoises ont exploité différentes écoles de plein air durant plus de cent ans. Ce récit permet d'abord d'identifier les processus de légitimation de ces structures scolaires atypiques. Il apporte ensuite un éclairage sociohistorique sur la façon de prendre en charge les élèves à besoins particuliers dans l'école publique vaudoise. Il invite enfin les lectrices et lecteurs à s'interroger sur la forme scolaire d'une manière générale: peut-on éduquer tous les enfants ensemble, entre les quatre murs d'une classe? Avant d'entrer dans le récit historique, voici une première définition du concept d'école de plein air et une brève explication de la démarche qui sous-tend cet ouvrage.

L'ÉCOLE « SANS MURS »

L'enseignement en dehors de la salle de classe inspire depuis longtemps des éducateurs du monde entier. Il y a quelque deux mille quatre cents ans de cela, Aristote donnait déjà des cours en plein air et, durant le siècle des Lumières, Jean-Jacques Rousseau faisait l'éloge de l'éducation naturaliste dans l'*Émile*. Puis, pendant la première moitié du XX^e siècle, des écoles de plein air ont été érigées un peu partout en Europe et aux États-Unis. Pourtant, si l'on considère qu'il est question de construire des bâtiments scolaires dont la fonction est de favoriser l'enseignement à l'extérieur de l'école, ce concept est quelque peu paradoxal⁸.

UN OBJET PROTÉIFORME

De nombreux termes permettent de désigner ce dispositif « médico-pédagogique » visant, au départ, à faire profiter l'enfant des

7. Le terme « classes spéciales » désigne ici l'ensemble des classes publiques qui ne relèvent pas de l'enseignement ordinaire: les classes à effectif réduit, les classes de développement et les classes vertes.

8. Châtelet, 2011, p. 13.



École primaire de La Sallaz, Lausanne (2021). © Véronique Blondel, 2021.

bienfaits curatifs de l'air et du soleil: «école de la forêt», «école sylvestre», «école de plein air», «classes aérées» ou «classes vertes», pour ne citer que les termes les plus couramment rencontrés dans la littérature. Ceux-ci témoignent de variations survenues au fil du temps dans la définition du dispositif. La recherche montre d'ailleurs que la diversité dans l'histoire et dans l'apparence des écoles de plein air «a masqué leur parenté»⁹. Ceci se vérifie également à propos des publics concernés par l'institution :

[L'école de plein air] naît de l'impulsion de milieux médicaux soucieux de trouver de nouvelles voies de prévention de la tuberculose, auxquels s'associent des pédagogues intéressés par une expérience éducative en plein air. Cependant, beaucoup de formules verront le jour, destinées tant à des enfants atteints de déficiences physiques et mentales qu'à des enfants parfaitement sains.¹⁰

À cette diversité s'ajoute le fait que beaucoup d'écoles «ordinaires» ont pris une forme architecturale semblable à une école de plein air, notamment dans les années 1950¹¹. Par exemple,

9. *Ibid.*, p. 15.

10. Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 21.

11. Châtelet, 2011, p. 15.

à Lausanne, l'École primaire de La Sallaz (1955) présente une structure pavillonnaire avec trois entrées séparées et de larges baies vitrées pouvant être ouvertes sur toute leur largeur, qui la rend assimilable à un bâtiment de plein air.

Enfin, la spécificité de l'école de plein air se trouve diversement interprétée selon les sensibilités, les contextes sociaux ou les époques. Est-elle un lieu d'éducation « intégrale » favorisant l'épanouissement de l'enfant ? Ou au contraire, est-elle une œuvre de redressement moral à l'encontre d'une minorité jugée « inadaptée » ? La complexité de l'école de plein air rend ces questions difficiles à trancher. Cette complexité a d'ailleurs restreint le nombre de travaux qui lui sont consacrés : « L'école de plein air a pu apparaître comme un objet d'étude mal défini en raison de sa position au carrefour des champs historiographiques construits autour du système éducatif, de l'enfance, de la médecine, de la ville et de l'architecture. »¹²

ÉCOLE DE PLEIN AIR ET FORME SCOLAIRE

La forme scolaire peut se définir comme l'institutionnalisation d'une socialisation et d'une éducation de masse par l'État. En ce sens, l'école vient partiellement se substituer à des formes séculaires de socialisation et d'éducation, telles que la transmission de pratiques et de connaissances entre pairs (comme au sein des confréries du Moyen-Âge) ou la transmission entre générations de valeurs propres à la famille ou au groupe d'appartenance (comme chez les populations tziganes)¹³. Cette institutionnalisation induit un découplage entre les pratiques scolaires et les pratiques sociales. En effet – parce qu'elle doit s'adresser au plus grand nombre d'individus –, l'école transpose la réalité sociale dans un cadre artificiel et offre des situations d'apprentissage souvent décontextualisées¹⁴. Un des traits distinctifs de la forme scolaire est le regroupement des élèves dans un lieu spécifique – le « bâtiment d'école » –, qui les isole des autres pratiques sociales¹⁵ :

Pour qu'il y ait forme scolaire, il faut que les interactions entre formateurs et apprenants soient considérées comme une pratique sociale spécifique, distincte des autres pratiques [...]. Il faut que

12. Luc, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 8.

13. Illich, 1971, Vincent, 1994 ou Maulini et Montandon, 2005.

14. Maulini et Montandon, 2005.

15. Maulini et Perrenoud, in Maulini et Montandon, 2005, pp. 147-168.

formateur et apprenant puissent s'isoler pratiquement ou symboliquement dans un lieu spécifique, à l'abri d'autres interactions et rapports sociaux.¹⁶

Cet isolement est-il propice à l'acquisition de connaissances sur le monde et au développement de compétences sociales? On peut en douter si l'on considère que, justement, l'école cherche régulièrement des occasions de quitter cet isolement et d'aller à la rencontre de formes vivantes d'apprentissage :

[L'isolement de l'école] provoque régulièrement une forme de nostalgie des modes de socialisation extrascolaires, de l'apprentissage « naturel » ou « fonctionnel » aux tentatives d'ouvrir l'école sur la vie. Cela prend des allures multiples : sortir de l'école, se rendre dans la nature ou dans la ville pour voir des spectacles, observer des phénomènes, dessiner, mener des expériences ou des enquêtes ; ou faire entrer des pratiques sociales dans la classe, impliquer les élèves dans des projets, recherches, expositions, mises en scène, débats, tournois, etc.¹⁷

Dès lors, l'école de plein air est-elle aussi une réponse à la nostalgie que provoque l'isolement scolaire? L'exemple de l'École de plein air de Suresnes – dont les salles de classe s'ouvrent sur trois côtés grâce à des parois mobiles – le suggère. D'ailleurs, d'une manière générale, la recherche en éducation confirme que le concept d'école de plein air a apporté, au XX^e siècle, un renouveau dans la façon d'envisager la forme scolaire et l'architecture des écoles¹⁸.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'EXPÉRIENCE LAUSANNOISE

À Lausanne, l'école de plein air a fonctionné de différentes manières (école hors service durant les mois d'hiver, école en externat ou école en semi-internat) et a accueilli différents profils d'enfants (atteints de tuberculose, « nerveux », ou « inadaptés scolaires »). Par ailleurs, elle a connu des transformations de nature architecturale : en 1924, la construction à Vidy du premier bâtiment d'école de plein air lausannois ; en 1938, le regroupement de toutes les classes

16. *Ibid.*, p. 151.

17. *Ibid.*, p. 158.

18. Châtelet, Lerch et Luc, 2003.

de plein air de la ville à Épalinges; en 1976, la construction de l'Arzillier, structure spécialement conçue pour fonctionner en semi-internat.

Ainsi, l'institution lausannoise traverse tout le XX^e siècle, même si la tuberculose – infection à l'origine de sa création – n'est déjà plus un sujet de préoccupation majeur en Suisse depuis les années 1950¹⁹. Il faut dire que le recul de l'épidémie coïncide avec l'émergence d'une autre problématique: «les inadaptes scolaires». Des élèves avec des difficultés socio-éducatives trop marquées pour qu'ils continuent à fréquenter les classes ordinaires, mais qui ne bénéficient pas d'un placement dans une institution spécialisée. L'école de plein air offre alors aux autorités lausannoises un lieu où prendre en charge ces élèves.

En dépit de ce changement de mission, les classes de plein air lausannoises gardent la même dénomination durant la plus grande partie de leur histoire, et ce n'est qu'en 1998 – au moment de la création de cinq établissements primaires visant à regrouper les bâtiments scolaires autour de directions locales – qu'elles sont rebaptisées «classes vertes». L'expérience lausannoise comporte donc des ambiguïtés, qui n'ont pourtant pas empêché l'institution de se pérenniser.

Par la singularité de son histoire, cette institution nous invite à questionner les modalités d'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers. Que fait-on face à des enfants dont la scolarisation met en évidence ou accentue les problématiques socio-éducatives (relation avec les adultes et les pairs, disposition face aux apprentissages, communication interpersonnelle, gestion de ses émotions)? Comment gère-t-on des classes où les apprentissages sont relégués au second plan par les «dysfonctionnements» de certains élèves (comportements perturbateurs, agressivité, débordements émotionnels, refus de collaborer)?

À LA DÉCOUVERTE D'UN SIÈCLE D'HISTOIRE

Comment le pouvoir politique lausannois a-t-il légitimé ses premières écoles de plein air? Quels arguments les élus ont-ils avancés afin de transformer un dispositif pour tuberculeux en une institution de rééducation? La logique inclusive a-t-elle été la seule raison de fermer l'institution lausannoise? Afin de répondre à ces questions, cet ouvrage propose le récit des cent sept ans d'histoire de l'institution à

19. Walter, 2012, p. 75.

partir de discours politiques, éducatifs et médicaux, ainsi que d'informations se rapportant à l'histoire du plein air au plan international, à l'histoire de l'hygiène en Suisse et à l'histoire de l'école vaudoise.

LA LÉGITIMATION POLITIQUE COMME « FIL CONDUCTEUR »

Le récit qui suit se fonde principalement sur des sources politiques relatives au plein air lausannois : des bulletins parlementaires du Conseil communal de Lausanne, des rapports de gestion de la Municipalité de Lausanne et des comptes rendus administratifs du Grand Conseil vaudois. Parmi ces sources, les bulletins parlementaires occupent un rôle central. Rappelons que ces bulletins politiques ont pour but de relater a posteriori les débats des élus sous une forme accessible aux citoyennes et citoyens. Sont-ils pour autant le reflet exact de ce qui s'est discuté entre les protagonistes ? Sont-ils parfaitement transparents sur les enjeux qui traversent les objets débattus ? À quel point sont-ils impartiaux, sachant qu'ils sont édités par le législateur lui-même ? Ces questions indiquent qu'une certaine prudence est requise dans leur interprétation.

Néanmoins, les bulletins parlementaires du Conseil communal sont les seuls documents qui présentent les arguments politiques ayant permis de légitimer les différentes structures d'école de plein air à Lausanne. Dans la mesure où ces arguments rendent intelligible la façon dont ces structures ont pu se succéder durant plus d'un siècle dans la commune, leur analyse constitue le « fil conducteur » de notre récit. En effet, vu le caractère atypique d'un projet d'école de plein air – où il ne s'agit pas de construire un bâtiment pour répondre à des contingences indiscutables, comme la croissance démographique –, les élus doivent défendre des idées dont l'objectivité fait débat : la cure d'enfants tuberculeux dans une « école-sanatorium » ou la prise en charge d'élèves « inadaptés scolaires » dans un bâtiment de plein air. De ce fait, la légitimation de ces projets requiert des arguments particuliers, en lien avec la préservation de la santé publique, avec la rééducation d'élèves jugés inadéquats ou avec des réformes pédagogiques.

Pour l'analyse du cas lausannois, nous considérerons donc la légitimation comme un processus au cours duquel les élus défendent leurs projets par des arguments en adéquation avec des normes qu'ils supposent prévaloir dans leur communauté²⁰ ; ces

20. Becquart-Leclercq, 1977.

normes étant le résultat d'une chaîne complexe de phénomènes sociaux, avec à une extrémité les valeurs de la société – qui servent de référence aux normes communautaires –, et à l'autre extrémité des situations sur lesquelles ces normes ont une influence²¹. On peut donc considérer les valeurs qui sous-tendent les argumentaires des élus – la charité, la solidarité ou la justice sociale par exemple – comme des points d'appui pour la légitimation de leur projet politique. Ce faisant, ces valeurs constituent les principaux indicateurs que nous retiendrons dans l'analyse des processus de légitimation du plein air à Lausanne.

UN RÉCIT CONTEXTUALISÉ

D'une manière générale, notons d'emblée que l'école de plein air est relativement peu documentée en langue française, puisque seuls quelques rares ouvrages historiographiques s'y intéressent. D'ailleurs, les principaux spécialistes contemporains en la matière relèvent que cet objet a rarement été étudié, en raison de son originalité²². Néanmoins, la littérature existante apporte des éléments contextuels concernant l'hygiène publique, la lutte antituberculeuse et la socialisation des enfants sur sol vaudois entre le XIX^e siècle et le début du XX^e siècle²³. Elle nous informe aussi sur l'histoire du plein air au plan mondial, de la création des premiers sanatoriums-écoles au XIX^e siècle, jusqu'à la reconversion des écoles de plein air vers le milieu du XX^e siècle²⁴.

Ces informations sur le plein air sont des points de référence, tout au long du récit, permettant de comparer l'expérience lausannoise avec celles menées ailleurs sur le globe. De plus, elles rendent compte de la diversité des emplacements dédiés au plein air (des écoles construites en forêt, au bord d'un lac, en montagne ou en milieu urbain), des contrastes entre les architectures de ces écoles (des cabanons, des pavillons, autant que des bâtiments signés par des architectes renommés) ou encore de la définition complexe du plein air à partir des multiples expériences observées (des sanatoriums « pédagogisés », des écoles « médicalisées », des œuvres publiques et privées, des idéologies de nature hygiéniste, eugéniste, naturiste, moraliste ou ségrégative).

21. Becker, 1985.

22. Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 8.

23. Heller, 1979 et 1988.

24. Châtelet, Lerch et Luc, 2003, et Châtelet, 2011.

En contrepoint aux discours politiques, ce récit donne la parole à quelques acteurs de l'école de plein air au plan national et international. Des personnes directement impliquées dans cette école, comme des cadres scolaires, des enseignants, des psychologues, des assistants sociaux et des pédagogues actifs dans la promotion du modèle de l'école de plein air.

AU-DELÀ DES DISCOURS

Les images qui jalonnent cet ouvrage portent d'abord sur l'école de plein air à Lausanne et ailleurs dans le monde. Elles nous permettent de découvrir les bâtiments scolaires, les lieux avoisinant ces bâtiments, le personnel des écoles et leurs élèves. Ensuite, elles font écho aux thématiques liées à l'école de plein air, comme la tuberculose, la médecine, la politique ou l'architecture. Ces images sont accompagnées de commentaires purement descriptifs, laissant la place à une libre interprétation des lectrices et lecteurs. Notons que la plupart des clichés réunis autour de l'expérience lausannoise proviennent d'archives conservées par l'établissement primaire de La Sallaz ; principalement des « livres d'or » constitués par le personnel enseignant lui-même.

Cette iconographie vise en particulier à montrer la diversité des architectures scolaires, leur évolution au fil du temps, et leur adéquation (ou inadéquation) avec les problématiques sociosanitaires de la tuberculose et de l'inadaptation scolaire. Parfois, elle reflète également les espoirs, les idéaux ou les utopies suscités par l'école de plein air : la guérison des enfants malades, le secours aux plus faibles ou l'école comme instrument d'émancipation individuelle. Ainsi, elle prolonge la narration en nous emmenant au-delà du discours politique, vers ce qui touche à l'humain et à son vécu.

HYGIÈNE ET SCOLARITÉ EN SUISSE (XVIII^E-XX^E SIÈCLES)

La poussière – voilà l'ennemi, qu'il faut avant tout et en première ligne empêcher de rentrer à l'école. Il faut se pénétrer de cette vérité, c'est que lorsque l'ennemi s'est introduit dans la place, il est très difficile de l'expulser. Les moyens à employer ne sont guère que des expédients, des pis-aller. En premier lieu, nous avons à examiner quels sont les moyens d'empêcher la poussière de pénétrer dans les bâtiments scolaires.¹

A Lausanne, l'école de plein air est née de la conjonction de deux facteurs : la nécessité de combattre la tuberculose d'une part, et le développement de l'hygiène sociale d'autre part. Quelles sont les origines de ce développement en Suisse, et quels liens y a-t-il entre l'hygiène sociale, la tuberculose, la scolarité obligatoire et l'école de plein air dans la commune lausannoise ?

LES PRÉMISSSES DE L'HYGIÈNE SCOLAIRE

Les racines de l'hygiène sociale se trouvent dans l'Antiquité, où l'on reconnaissait déjà les vertus de l'air, du soleil et de l'eau en particulier. On trouve d'ailleurs diverses traces de son utilisation dans le pays :

L'eau, utilisée pour nettoyer ou pour guérir, joue un rôle important, ce dont témoignent les systèmes d'adduction d'eau claire et d'évacuation des eaux usées, les thermes, les petits objets de toilette, dont les vestiges sont nombreux sur le territoire de la Suisse actuelle.²

Sur la période du Moyen-Âge, on sait qu'apparaissent déjà des documents traitant d'hygiène publique, dans le but notamment de lutter contre les épidémies : « Les registres des conseils des villes

1. Schnetzler, 1910, p. 18.

2. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, chapitre « Hygiène ».

suisses [...] font état de prescriptions hygiéniques soit héritées des Anciens (police alimentaire, enlèvement des cadavres, nettoyage des rues, utilisation des fontaines), soit originales.»³

En prolongement de cette formalisation de l'hygiène urbaine, des évolutions importantes surviennent au XVIII^e siècle. Elles sont étroitement liées aux progrès de la médecine, entre autres la connaissance que l'on acquiert sur les effets du milieu et du mode de vie en matière de santé. Les médecins eux-mêmes se mettent d'ailleurs à pratiquer une prophylaxie adressée au peuple :

Sous l'influence des Lumières, les autorités suisses se préoccupent [...] davantage du bien-être [de leurs] sujets. Une police sanitaire de type moderne se met en place, dont les fondements scientifiques reposent en particulier sur l'œuvre du médecin allemand Johann Peter Frank. Les statistiques et les topographies médicales prennent en considération le milieu. L'*Avis au peuple sur sa santé* (1761) du docteur Tissot valorise l'hygiène [...] pour conserver et restaurer la santé (aération, exercice, diététique).⁴

Dès le XIX^e siècle, au-delà des soins corporels individuels, l'hygiène s'installe dans de nombreux registres de la vie en communauté : « D'abord réservée au domaine privé et individuel, l'hygiène va prendre [...] une importance considérable dans les domaines public et collectif relevant de la police sanitaire. »⁵ Avec l'industrialisation, la densification urbaine génère de l'insalubrité et de nouvelles épidémies apparaissent. L'État se voit alors contraint d'intervenir, aidé en cela par les découvertes de médecins épidémiologistes, notamment celle du bacille de la tuberculose. À côté de cela, une affection d'une autre nature préoccupe aussi les médecins suisses : le « crétinisme ». L'intervention philanthropique autour de ce mal répandu au XIX^e siècle consiste en des dispositifs médico-pédagogiques préfigurant l'école de plein air.

L'ABENDBERG : UN DISPOSITIF NATURALISTE POUR SOIGNER LE « CRÉTIN DES ALPES »

En 1840, ce que l'on nomme le « crétinisme » est un sujet de préoccupation tel que la Société helvétique des sciences naturelles lance un concours visant à stimuler la recherche scientifique sur les causes et les

3. *Idem.*

4. *Idem.*

5. *Idem.*

conséquences du mal⁶. Le crétinisme désigne les conséquences d'une dérégulation des hormones thyroïdiennes ou d'une carence d'iode sur le développement physique et mental humain. Un des stigmates les plus spectaculaires en est le goitre, une croissance disproportionnée de la glande thyroïde. Le fait que la carence en iode ait particulièrement touché des populations alpines – dont l'alimentation était insuffisamment pourvue de cet oligo-élément – a donné naissance au terme de « crétin des Alpes ».

Le médecin philanthrope Johan Jakob Guggenbühl y répond en proposant le projet d'un institut médico-pédagogique expérimental pour enfants atteints de crétinisme, qui ouvrira ses portes une année plus tard sur l'Abendberg⁷. Cet institut connaît une certaine renommée et fait l'objet de la curiosité des touristes. Pourtant, ce n'est qu'à titre posthume que le médecin zurichois sera considéré comme un précurseur dans le champ médico-pédagogique :

[...] dès 1856, Guggenbühl et son institut tombent dans l'oubli, suite à une campagne de dénigrement. Puis la figure du médecin des crétins est réhabilitée par la Société suisse d'utilité publique, bien après sa mort, en 1905, à travers un mémoire du pasteur Karl Alther [...]. Ce dernier conclut que Guggenbühl est non seulement à prendre au sérieux, mais qu'il est à considérer comme un modèle. Dès cette date, Guggenbühl devient pour l'histoire le fondateur de la prise en charge des idiots en Suisse, le précurseur du traitement médico-pédagogique et le pionnier de la pédopsychiatrie voire de la sociothérapie.⁸

À maints égards, cette histoire de la lutte contre le crétinisme infantile rejoint celle de la lutte antituberculeuse. D'abord, il s'agit dans les deux cas de venir à bout de maux considérés comme des fléaux en Suisse. Ensuite, le crétinisme et la tuberculose touchent particulièrement des populations jeunes et socio-culturellement défavorisées. De plus, l'étiologie de ces deux affections se rejoint, dans le sens où la médecine leur a attribué des causes dont certaines se recourent : les conditions sociales dans lesquelles vivent les individus ou leur hygiène⁹. Enfin, le crétinisme comme la tuberculose ont fait l'objet de thérapies où le soleil et l'altitude jouent un rôle central :

6. Ruchat, in Lacki et Pont, 2000.

7. Montagne bernoise.

8. Ruchat, in Lacki et Pont, 2000, p. 254.

9. *Idem*.

Le séjour dans les montagnes élevées et l'exposition au soleil du matin sont le plus sûr moyen de détruire la disposition lymphatique qui accompagne constamment le développement du crétinisme et de prévenir la dégénérescence physique et morale chez les enfants en bas âge.¹⁰

En outre, les luttes contre le crétinisme et contre la tuberculose portent en elles une ambiguïté similaire. En effet, l'une comme l'autre ajoutent à la stricte action curative sur la maladie, une action moralisatrice, en témoignent les visées éducatives de l'institution de l'Abendberg: «Au traitement médical sur le corps, première indication, s'ajoute l'action morale qui s'adresse à l'intelligence. Dans une pédagogie naturaliste, ce sont tous les sens qui sont alors pris en considération. [...] Développer les sens, c'est, pour Guggenbühl, développer l'homme.»¹¹

Finalement, l'œuvre entreprise par Guggenbühl est, de bien des façons, une forme d'ébauche de l'école de plein air. Premièrement, elle place la nature au cœur de son dispositif, avec en particulier la cure héliothérapeutique. Deuxièmement, cette œuvre cherche à conjuguer des aspects médicaux avec des aspects pédagogiques: l'enfant doit être éduqué moralement – voire redressé –, en même temps qu'il sera guéri de la maladie qui l'accable au plan de sa santé physique. Troisièmement, le dispositif de l'Abendberg et l'école de plein air sont présentés comme des «panacées thérapeutiques» à un moment où la science propose d'autres remèdes que la cure naturaliste. En effet, dans le cas du crétinisme, le traitement médical est découvert en 1820 déjà, et dans celui de la tuberculose, le vaccin BCG est mis au point dans les années 1920. Pourtant, ce n'est que durant la seconde moitié du XIX^e siècle que le traitement par l'iode du goitre – principal symptôme physiologique du crétinisme – est intégré dans les pratiques médicales.

LA NAISSANCE D'UN MOUVEMENT HYGIÉNISTE EN SUISSE

Vers le milieu du XIX^e siècle, on assiste à l'expansion d'un véritable mouvement hygiéniste porté par la médecine – l'État crée d'ailleurs des chaires universitaires dédiées à l'hygiène, notamment à Lausanne – soutenu par des acteurs politiques et relayé par de nombreuses associations faisant propagande. Des ouvrages qui

10. Gosse, cité par Ruchat, in Lacki et Pont, 2000, p. 255.

11. *Idem*.

traient des grands thèmes hygiénistes paraissent sous la plume de médecins suisses, à l'instar de Jakob Laurenz Sonderegger: «Il aborde les sujets désormais traditionnels de l'hygiène, à savoir l'air, l'eau, le logement, l'alimentation, le vin et le tabac, la mortalité infantile, l'école, le travail, l'hôpital.»¹² À cette époque, l'hygiène et l'école sont donc étroitement liées. D'abord, parce que cette dernière, en tant qu'institution publique, constitue un environnement où l'hygiène fait figure de nécessité lorsqu'il s'agit, par exemple, de faire face à un phénomène de contagion infectieuse comme la tuberculose. Ensuite, parce qu'aux yeux des autorités l'école est un lieu de socialisation et d'éducation adapté pour transmettre des valeurs ou des pratiques hygiénistes. Et c'est justement à la fin du XIX^e siècle qu'entre en vigueur la seconde Constitution fédérale, qui institue l'obligation scolaire: «Les cantons pourvoient à l'instruction primaire, qui doit être suffisante et placée exclusivement sous la direction de l'autorité civile. Elle est obligatoire et, dans les écoles publiques, gratuite.»¹³

Dès la fin du XIX^e siècle, en plus de la prévention, de la prophylaxie et de la lutte contre les fléaux sociaux, le mouvement hygiéniste contribue à influencer la législation helvétique, avec en parallèle la création de diverses instances de santé chargées de la promotion de l'hygiène auprès du public et de la statistique épidémiologique au plan cantonal ou fédéral:

Genève accueille en 1882 le 4^e Congrès international d'hygiène, à la suite duquel sont fondées dans différents cantons des sociétés d'hygiène [...] ou des commissions ad hoc au sein d'une société de médecine (Vaud en 1883), dont le rôle est de promouvoir par l'exemple et par des publications de vulgarisation les principes hygiénistes. Le Bureau sanitaire fédéral (1893) [...] est chargé notamment d'établir les statistiques sur la mortalité et de rassembler les données sur l'épidémiologie.¹⁴

Dès lors, l'hygiène devient une affaire d'État. Elle concerne l'espace public, mais aussi l'espace privé et touche l'individu dans ses aspects physiques, moraux ou mentaux:

12. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, chapitre «Hygiène».

13. Constitution fédérale du 29 mai 1874, art. 27.

14. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, chapitre «Hygiène».

L'hygiène, tant publique que domestique, comprend à la fois la prévention de ce qui est néfaste à la santé et la valorisation de ce qui la fortifie : qualité de l'air, de l'eau, du sol, microbes et désinfection, hygiène urbaine et hygiène du logement, lutte contre les maladies contagieuses et les fléaux sociaux. Diverses spécialités se développent (hygiène alimentaire, scolaire, industrielle, pénitentiaire, hospitalière, militaire) et coexistent dans la seconde moitié du XIX^e siècle. L'hygiène sociale, morale [...] et l'hygiène mentale [...] prennent quant à elles leur essor au début du XX^e siècle.¹⁵

Dans ce contexte, l'identification du germe de la tuberculose (1882) – qui a permis de valider la « thèse contagioniste » – entraîne un mouvement sanitaire de prophylaxie et de lutte antituberculeuse qui débouchera durant l'entre-deux-guerres sur un véritable engouement pour le plein air¹⁶. À ce propos, le canton de Vaud est un cas d'étude exemplaire par l'importance qu'y revêtent le tourisme sanitaire et les développements scientifiques et médicaux :

Son chef-lieu, Lausanne, est une ville en pleine expansion qui adopte à la fin du XIX^e siècle les dispositions caractéristiques de l'hygiène urbaine, d'autant plus qu'elle soigne son image de marque de ville d'accueil. La région de Vevey-Montreux devenue un centre de tourisme sanitaire, Yverdon, station thermale, Leysin, célèbre pour le traitement climatique de la tuberculose, offrent des cas d'étude spécifiques. Le mouvement religieux du Réveil, ainsi que la faveur de la science et de la médecine dans ce canton, ne sont pas étrangers au succès de l'éducation à la propreté.¹⁷

TUBERCULOSE ET ÉCOLE DE PLEIN AIR

En Suisse, dès le milieu du XIX^e siècle déjà, la cure antituberculeuse par l'air et le soleil a fait l'objet de réalisations concrètes destinées à la jeunesse : l'établissement pour enfants tuberculeux de Davos (1841), le sanatorium de Davos (1868) et la colonie de vacances de Zurich (1876)¹⁸. À noter que, selon l'époque, la colonie de

15. *Idem.*

16. Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 7-14.

17. Heller, 1979, p. 13.

18. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2014, article « Sanatoriums ».

vacances est considérée comme un complément à l'école de plein air. Elle apparaîtra à Lausanne en 1882¹⁹.

UN DISPOSITIF DE CURE « AÉROTHÉRAPEUTIQUE »

Dès la fin du XIX^e siècle, « l'aérophérapie » (cure par l'air) est devenue un moyen reconnu dans la lutte contre la tuberculose. Cela s'explique par l'acquisition de connaissances scientifiques sur l'infection, la familiarisation du public avec les méthodes de cure et par l'urgence de combattre le fléau :

La compréhension du mode de propagation de la maladie et des conditions propices à son développement s'accélère à partir de 1882, date de l'identification du bacille. La mise en valeur des méthodes curatives climatiques familiarise les esprits avec l'idée révolutionnaire que l'air en abondance et l'exposition au soleil sont propices à la santé. D'autre part, le besoin urgent d'enrayer la morbidité croissante du mal encourage une campagne d'hygiène et de prophylaxie plus assidue que jamais. L'interprétation vulgaire de cette leçon pourrait être résumée ainsi : la poussière est encore plus meurtrière qu'on ne le pensait, l'air et le soleil plus nécessaires qu'on ne l'imaginait.²⁰

Ce faisant – en particulier sur l'impulsion de médecins –, la Suisse développe un tourisme destiné aux curistes. Celui-ci trouve un terrain de choix dans les localités d'altitude, comme à Davos (1560 m), à Arosa (1775 m), ou dans le canton de Vaud. Ce dernier présente en effet un dénivelé remarquable : jusqu'à 2837 mètres entre le lac Léman (372 m) et les Diablerets (3209 m) ; à titre de comparaison, le dénivelé maximum en Suisse est de 4439 mètres, entre le lac Majeur (195 m) et la Pointe-Dufour (4634 m)²¹. Ainsi, plusieurs lieux du canton – comme Leysin ou le Chalet-à-Gobet – vont être choisis pour y installer des sanatoriums d'altitude, des colonies de vacances ou des écoles de plein air. Concernant Davos, *l'Annuaire pittoresque et hygiénique de la Suisse* de 1889 rapporte :

En 1886 il y avait une quinzaine de malades passant l'hiver dans ces hautes régions. Ils étaient encouragés par de zélés médecins,

19. Heller, 1988, pp. 255-257.

20. Heller, 1979, p. 122.

21. Cachin, 2013, p. 6.

dont l'un pouvait se donner comme preuve de l'effet curatif du climat sur la phtisie pulmonaire. Aujourd'hui on compte chaque hiver de 1600 à 1800 étrangers et un chemin de fer va bientôt relier la vallée avec les voies ferrées de la Suisse. [...] Davos est devenu un des principaux endroits dont le séjour peut être conseillé aux personnes atteintes ou menacées d'affections tuberculeuses. [...] La phtisie confirmée, même celle qui a causé des destructions pulmonaires plus ou moins étendues, peut être combattue efficacement par le séjour prolongé dans ces altitudes; sa marche peut être retardée ou arrêtée.²²

À côté de la cure d'air et de soleil, « l'hydrothérapie » ou la chirurgie ont aussi été des moyens de combattre la tuberculose durant la même époque. Mais, c'est surtout une forme relativement simple de prévention qui s'est rapidement imposée dans la lutte contre cette infection: le maintien de la propreté dans les habitations et dans les lieux publics. À ce propos, le *Bulletin de l'Association internationale des bains populaires et scolaires* de 1913 donne ses recommandations d'hygiène:

Le moyen le plus sûr de se préserver de la contagion tuberculeuse est d'entretenir sur soi et autour de soi la plus attentive propreté. Il faut éloigner de soi, des aliments que l'on ingère, des linges et des vêtements dont on se vêt, de l'habitation où l'on demeure, les bacilles meurtriers.²³

Les hôtels ont servi un temps durant de lieux de cure improvisés, mais ils ont rapidement cédé le pas à des formes plus élaborées de bâtiments pour des raisons d'efficacité. Dès lors, les exigences de la cure antituberculeuse ont entraîné la formalisation de principes architecturaux – propres au sanatorium –, qui sont à rapprocher des dispositifs d'écoles de plein air: « L'élément caractéristique de l'architecture d'un sanatorium est la galerie de cure d'air où sont disposées les chaises longues, mobilier indispensable à la cure. D'autres espaces sont aménagés pour la cure dans les jardins ou les forêts voisines [...] »²⁴ Ainsi, le plein air a commencé à susciter un vif intérêt pour l'État à partir des années 1880. En témoignent

22. *Annuaire pittoresque et hygiénique de la Suisse*, 1889, cité par Heller, 1979, p. 124.

23. Heller, 1979, p. 123.

24. *Ibid.*, p. 124.

l'émergence, en Europe, des établissements précurseurs que sont les colonies de vacances :

Le mouvement se manifesta presque simultanément en France et en Allemagne. Plusieurs caisses d'écoles de la Ville de Paris créèrent des colonies pour enfants. Certains arrondissements scolaires de la grande métropole en arrivèrent même assez vite à aménager des maisons de campagne acquises dans ce but. Mais ce ne furent en somme que de simples colonies de vacances. Aucun enseignement véritable n'y était organisé. C'était [...] « une généreuse institution destinée à apporter un peu de santé et beaucoup de joie à des enfants déshérités ». ²⁵

Or, avec l'identification du bacille de la tuberculose, des études permettent de mieux comprendre les causes et les modes de propagation de l'infection, tout comme les atteintes qu'elle provoque sur l'humain (ganglions, méningites, pleurésies, atteintes pulmonaires, lésions à la colonne vertébrale, aux articulations ou aux reins). Partant de là, le corps médical est mieux à même de dépister la maladie et d'assurer sa prévention ainsi que son traitement de manière efficace ²⁶. Néanmoins, l'épidémie a pris des proportions inquiétantes pour les autorités sanitaires :

Les études épidémiologiques pratiquées à la fin du [XIX^e siècle] montrent que la tuberculose dans les pays industrialisés était très élevée. La mortalité a atteint un maximum vers 1890. À ce moment-là elle était en Suisse d'environ 280 pour 100 000 habitants, c'était la cause de décès la plus fréquente. Le nombre de nouveaux cas de tuberculose se trouvait à environ 500 pour 100 000, c'est-à-dire à 1 pour 200 habitants. ²⁷

Les colonies de vacances ne suffisent plus et l'école publique va avoir un rôle important à jouer dans la prévention et la lutte antituberculeuse : de nombreuses autorités communales en Europe décident de doter leurs écoles de classes de plein air.

Ainsi, au tout début du XX^e siècle, l'idée d'école de plein air a essaimé à travers le continent. En effet, on recense l'ouverture

25. Henchoz, 1933, p. 3.

26. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, pp. 15-32.

27. *Ibid.*, pp. 17-18.

de sept écoles de ce type en l'espace de quatre ans: la *Waldschule* de Charlottenburg et la Villa-école d'Anvers (1904)²⁸; l'internat de La Haye et la colonie de vacances danoise de Lille Bellegaard (1905); l'école Raggio di Sole de Padoue, l'école de forêt londonienne de Bostall Woods et un internat à Lyon (1907)²⁹. Dès lors, le voyage effectué par des élus lausannois en Allemagne pour visiter une école qui applique au domaine scolaire la cure climatique semble presque aller de soi. D'ailleurs, en 1907, la *Waldschule* de Charlottenburg a également été visitée par un conseiller pédagogique venu d'Angleterre et a fait l'objet d'une présentation au deuxième Congrès international d'hygiène scolaire de Londres³⁰. Cette école a donc été un modèle pour plusieurs communes européennes.

L'ÉCOLE PUBLIQUE COMME INSTRUMENT DE PRÉVENTION DE L'INFECTION TUBERCULEUSE

C'est en 1883 que le docteur allemand Adolf Baginsky formule dans un manuel d'hygiène la première description d'une *Erholungsschule* («école de repos»), œuvre préventive destinée à des enfants pré-tuberculeux en âge scolaire³¹. Ce prototype de l'école de plein air ne sera pas concrétisé par le médecin, faute de moyens. Pourtant, il figurait une alternative aux *Kinderheilstätten*, des sanatoriums érigés en Allemagne n'offrant aux enfants populaires qu'un lieu de cure temporaire – donc pas assez efficace en termes sanitaires – et jugé trop coûteux par les autorités locales³².

Au début du XX^e siècle – en appui à «la triade thérapeutique: repos, suralimentation, séjour au grand air»³³ –, les mesures de prévention de l'infection tuberculeuse prennent une place importante et visent quatre objectifs: «Aider les familles en détresse, inculquer des règles de prévention simples basées sur les notions épidémiologiques et physiopathologiques [...], protéger les enfants et améliorer les conditions sociales.»³⁴ Et, c'est justement au tout début des années 1900 que l'on ouvre des institutions dédiées au rétablissement dans leur santé de mères de famille, comme à

28. La *Waldschule* de Charlottenburg est la première structure d'école de plein air connue (Dupertuis, 1922, pp. 15-20).

29. Châtelet, 2011, pp. 35-47.

30. *Idem*.

31. *Ibid.*, pp. 19-22.

32. *Idem*.

33. Renault, cité par Châtelet, 2011, p. 19.

34. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 20.

Berlin, ceci en parallèle de l'effort de lutte antituberculeuse. Dès lors, l'État se doit de prendre en charge les enfants de ces femmes, afin de poursuivre leur éducation scolaire :

Concernant ceux qui étaient en âge de scolarité, on dut de suite songer à l'obligation de ne pas porter préjudice à leurs progrès scolaires, dans la mesure du possible. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, en 1904, à Charlottenburg, la première école intégrale de plein air. Ce fut plutôt une «Waldschule», en tenant compte du milieu où elle était placée.³⁵

Notons qu'en Suisse, avec des enquêtes menées dans les villes, on prend la mesure de la problématique de l'hygiène du logement urbain et l'incidence du milieu de vie sur la santé des individus. L'État se met alors en devoir de redresser cette situation en instaurant un contrôle dans les logements et l'éducation des citoyens en matière d'hygiène :

Tous les paramètres de l'insalubrité sont mis en évidence : manque de lumière, chambres et cuisines mal aérées, latrines sans égout, évier sans amenée d'eau, canalisations défectueuses, sol imprégné d'eaux usées. De tels logements sont des foyers de germes morbides qui menacent la santé des individus et de la collectivité. Des services municipaux d'hygiène sont mis sur pied au début du XX^e siècle pour visiter les habitations suspectes ; leurs employés sont aussi chargés de l'éducation sanitaire de la population.³⁶

Or, Louis Henchoz – un inspecteur scolaire suisse qui s'est penché sur la question de l'école de plein air et des colonies de vacances – rapporte que la Municipalité de Charlottenburg offre justement, avec son école sylvestre, un changement de milieu de vie aux enfants de mères de famille fatiguées ou menacées par la tuberculose³⁷. En effet, ces enfants ne sont pas suffisamment atteints dans leur santé pour qu'on les hospitalise, mais leur état nécessite une prise en charge hygiéniste : «Il s'agissait des anémiques, des sous-alimentés, des débilités par une cause ou par une autre, des prédisposés aux maladies chroniques, des névropathes

35. Henchoz, 1933, p. 3.

36. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2010, chapitre «Hygiène».

37. Henchoz, 1933, pp. 3-4.

précoces, et même d'enfants dont la clausturation urbaine diminuait de façon trop réelle la résistance physiologique.»³⁸ Même si la scolarisation en plein air semble répondre ici à des motifs variés, on peut distinguer un dénominateur commun : la nécessité de sortir l'enfant d'un milieu familial jugé délétère.

Alors, l'école de plein air est-elle d'abord un dispositif médico-pédagogique de cure, ou une alternative au placement institutionnel ? Comme nous le verrons plus loin, le Conseil communal de Lausanne décide en 1907 l'ouverture d'une école de plein air, sur le modèle de celle de Charlottenburg. En analysant cette décision, nous en saurons davantage sur la raison d'être du plein air à cette époque-là.

L'ÉCOLE DE PLEIN AIR ET L'ÉDUCATION NOUVELLE

Pour sa part, Alice Jouenne – qui devient directrice de la première école de plein air de Paris dans les années 1920³⁹ – estime que le plein air est une expérience d'Éducation Nouvelle. Autrement dit, elle considère cette institution comme un lieu d'éducation davantage que comme une mesure de placement ou un instrument de prévention de la contagion tuberculeuse. Nous pensons que l'expérience lausannoise s'inscrit, elle, dans l'effort de lutte anti-tuberculeuse mené par les autorités communales ; en ce sens elle n'est pas une expérience d'Éducation Nouvelle. D'ailleurs, Louis Henchoz estime que l'école de plein air – d'une manière générale – n'est pas assimilable au mouvement de l'École nouvelle. En effet, il explique à propos de l'ouverture de la *Waldschule* de Charlottenburg : « À la même époque s'ouvraient les Écoles nouvelles, dont le but et la raison d'être sont bien différents de ceux des écoles de plein air. Aussi ne faut-il point faire un rapprochement entre ces deux institutions. »⁴⁰ Ainsi, sur la base de l'exemple du village d'enfant de Port-Sunlight, en Angleterre, l'inspecteur scolaire décrit comment l'école rend des services en lien avec la santé physique et psychologique avant même de contribuer à l'éducation scolaire, et ceci par le jeu et l'exercice physique :

Respirer à pleins poumons, se lancer dans le feu de l'action, ce n'est pas seulement fortifier ses muscles, activer les fonctions

38. *Ibid.*, p. 4.

39. Gutierrez, 2011, p. 27.

40. Henchoz, 1933, p. 4.



L'unique salle d'opération de l'Hôpital cantonal (vers 1890).

© Musée historique de Lausanne.

vitales, c'est réaliser le développement harmonique du corps et de l'âme. Le jeu contribue à accroître la vigueur morale qui trempe le caractère en même temps que la vigueur organique qui brave la maladie.⁴¹

Nous avons vu précédemment que les autorités helvétiques cherchent à influencer les habitudes d'hygiène de la population. Dans cette tâche, l'école joue un rôle notable avec la systématisation de l'hygiène corporelle: «La douche scolaire, introduite au début du XX^e siècle, transforme les habitudes [du citoyen].»⁴² Et cet appareil hygiéniste concerne en particulier la tuberculose, qui devient un problème de santé publique et fait l'objet d'une mobilisation institutionnelle cantonale puis fédérale:

En Suisse, les premières institutions créées furent les dispensaires, initiatives isolées dans différents cantons. Leurs tâches étaient variables, la plupart s'occupaient de propager des principes

41. *Idem.*, p. 4.

42. *Dictionnaire historique de la Suisse*, 2012, chapitre «Hygiène».

élémentaires d'hygiène tels qu'expectorer dans des crachoirs portatifs qu'on vidait régulièrement dans une solution désinfectante, ne pas cracher par terre, mettre un mouchoir devant sa bouche lors de toux. [...] Créée sur l'initiative du directeur du Service fédéral de l'hygiène publique, la Commission centrale suisse fonctionna dès 1903 afin de réunir les organisations cantonales existantes. En 1920, cette commission devient l'Association suisse pour la lutte contre la tuberculose.⁴³

Il faut dire que la révolution industrielle et l'urbanisation contribuent à propager l'épidémie en Suisse, avec 18 385 décès en 1905-1906⁴⁴. L'ouverture, en 1907, d'une école de plein air à Lausanne correspond donc principalement à un besoin lié au problème de santé publique que constitue la tuberculose.

Pour preuve, en consultant le Compte rendu du Conseil d'État vaudois, on constate que 500 des 2462 analyses bactériologiques faites cette année-là par le Service sanitaire concernent des cas de tuberculose⁴⁵. On sait par ailleurs que l'avènement des écoles de forêt et de plein air sur le Vieux Continent est intimement lié à la lutte contre la tuberculose : « La naissance et l'expansion de ces écoles spéciales s'inscrivent dans l'essor d'une politique de prévention contre la tuberculose, qui reste la première cause de mortalité des 15-29 ans en Europe au début du XX^e siècle. »⁴⁶ Au-delà de son aspect purement sanitaire, la prévention antituberculeuse faite par l'État au début du XX^e siècle répond aussi à des enjeux financiers, comme le montre le docteur de Haller, qui met en évidence les coûts sociaux engendrés par la tuberculose, et précise le profil socioculturel des populations touchées par l'infection :

Il y a lieu ici de rappeler que les caisses maladie, qui ont fait leur apparition au milieu du XIX^e siècle, ne couvrent que la moitié des frais de cure et qu'il n'existe pas de sécurité sociale. D'autre part, les conditions sociales de la population ouvrière, la plus touchée par la tuberculose, sont très précaires. D'après une statistique, de 1913, du Dispensaire antituberculeux de Bâle, sur 270 familles

43. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, pp. 21-22.

44. *Dictionnaire historique de la Suisse*, chapitre « Tuberculose », 2012.

45. Compte rendu du Conseil d'État vaudois (ci-après CRCEV), 1908, Département de l'intérieur, p. 92.

46. Bardet et Dupâquier, cités par Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 7.

de tuberculeux, 230 gagnent moins de 1000 francs par an (ce qui correspond à un salaire mensuel [dans les années 1990] d'environ 1600 francs); 20 % des familles ont au moins cinq enfants et vivent dans trois chambres ou moins.⁴⁷

Est-ce à dire que la cure dans une école de plein air représente une alternative à l'hospitalisation dans la lutte antituberculeuse à Lausanne?

LE MOUVEMENT INTERNATIONAL DES ÉCOLES DE PLEIN AIR

Comme le rappelle Anne-Marie Châtelet, les expériences d'écoles de plein air menées en Allemagne et en Belgique au tout début du XX^e siècle ont un retentissement à l'échelon mondial, par le biais de congrès sur la tuberculose et l'hygiène scolaire, particulièrement entre 1905 et 1913 :

Ces premières tentatives rencontrent rapidement un écho, car elles sont diffusées par les congrès internationaux de la tuberculose qui ont lieu en 1905 à Paris, en 1906 à la Haye, en 1908 à Washington et en 1912 à Rome, ainsi que ceux d'hygiène scolaire, en 1904 à Nuremberg, en 1907 à Londres, en 1910 à Paris et en 1913 à Buffalo.⁴⁸

En France, l'instituteur Gaston Lemonnier fonde à Paris, en 1906, la « Ligue française pour l'éducation en plein air », et la Ville de Lyon ouvre, en 1907, la première école de plein air du pays sur l'initiative d'un médecin, d'un hygiéniste et du maire. Notons que l'association fondée par Lemonnier est encouragée par les ministères en charge de l'Instruction publique et de la Défense nationale, et se propose de développer l'éducation en plein air dans une visée eugéniste, qui dépasse largement la problématique sanitaire de la tuberculose :

La ligue a pour but, par le développement de l'éducation en plein air, de concourir à la rénovation de la race française et de lutter contre la tuberculose, l'alcoolisme et les autres causes de dégénérescence. [...] Elle veut former des jeunes gens [...] bien

47. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 20.

48. Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 22.



Classe de l'École de plein air Mary Crane de Chicago (vers 1911). Photographie issue de Wikimedia Commons (parue initialement dans «Open air Crusaders», 1911, Sherman Colver Kingsley, United Charities of Chicago).

développés, actifs, déterminés, sains physiquement et moralement, des hommes aimant leur Patrie, préparés à la servir et la défendre [...].⁴⁹

En 1908, les États-Unis font de même à Providence dans le Rhode Island. Puis, vers 1910, la lutte antituberculeuse entraîne l'ouverture de plusieurs dizaines d'écoles de plein air dans le pays, dont la forme architecturale peut parfois surprendre : certaines ont pris leurs quartiers sur d'anciens bateaux à quai (New York), d'autres sont érigées sur la toiture d'écoles existantes (Chicago), d'autres enfin – comme à Saint-Louis – ont une paroi entièrement escamotable⁵⁰. Au même moment, en Suisse, on ouvre l'École au soleil de Leysin qui fonctionnera comme internat en offrant des séjours de plusieurs mois à des jeunes en âge scolaire⁵¹.

49. Extrait des Actes du premier Congrès des écoles de plein air (1922), cité par Châtelet, *ibid.*, p. 25.

50. Concernant les écoles de plein air aux États-Unis, voir Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 23-25.

51. *Idem*.

Son initiateur, le docteur Auguste Rollier, apparaît comme un acteur clé de l'école de plein air au début du XX^e siècle. Louis Henchoz n'hésite d'ailleurs pas à lui décerner le titre de « ministre du soleil », en référence à ses travaux sur « l'héliothérapie » (cure par le soleil). Il considère même le médecin comme un des plus grands noms de la thérapeutique moderne⁵². Celui-ci ouvre effectivement en 1903, à Leysin, une clinique pour le traitement de la tuberculose où il pratique l'héliothérapie, contribuant ainsi à formaliser la cure antituberculeuse.

Comme de nombreux pays d'Europe – Allemagne, Belgique, Espagne, France, Hongrie, Italie, Suisse ou Pays-Bas – le Royaume-Uni expérimente aussi l'école de plein air. Mais, contrairement à leurs voisins continentaux, les Anglais se mettent très rapidement à concevoir des bâtiments spécifiquement dédiés au plein air, comme l'école d'Uffculme (Birmingham), construite en 1911. En effet, son architecture pavillonnaire préfigure la forme que prendront des réalisations exemplaires, comme l'école de plein air de Suresnes, construite une vingtaine d'années plus tard⁵³.

Notons encore que plusieurs écoles de la forêt s'ouvrent aussi à Genève en 1912 et 1913. Comme à Lausanne, celles-ci répondent à des impératifs sanitaires et s'inscrivent dans un mouvement hygiéniste :

L'idée prédominante est que l'école ne doit plus être un foyer d'air vicié, mais l'espace d'un air non vicié, d'ensoleillement et d'une nourriture saine. Ce credo amène certaines institutrices à déplacer leur classe dans le jardin public voisin [...] voire dans le préau même de l'école. L'œuvre est celle de la « préservation » des enfants « chétifs », « anémiés », « débiles », « nerveux », « fatigués » « prédisposés à la tuberculose ». Elle est portée par un large mouvement qui comprend la Ligue pour la lutte contre la tuberculose, avec des écoles de plein air, des colonies de vacances et des sanatoria et l'association genevoise La vie au soleil, pour le développement des bains d'eau, d'air et de soleil, ainsi que le Service médical des écoles du DIP [Département de l'instruction publique genevois].⁵⁴

52. Henchoz, 1933, p. 10.

53. Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 21-30.

54. Ruchat, 2008, p. 1.

D'ailleurs, selon le docteur de Haller, de nombreuses écoles de plein air et préventoriums sont créés à travers la Suisse durant le début du XX^e siècle. En 1917, on en recense de ce fait pas moins de 143, dont 121 se situent dans la partie germanophone du pays⁵⁵.

55. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 22.

LE PLEIN AIR À LAUSANNE (XX^E SIÈCLE)

Ce chapitre retrace l'histoire du plein air à Lausanne, en distinguant cinq périodes historiques. Ce découpage correspond à des ruptures dans la marche de l'institution, à la suite de décisions politiques prises par la commune :

- La première période (1907-1918) représente la pré-histoire du plein air lausannois avec l'ouverture, à titre d'essai, d'une école de la forêt sur un terrain communal. Nous verrons comment une commission convainc la Municipalité du bien-fondé de créer un tel dispositif pour répondre à une problématique mêlant santé publique et scolarité obligatoire ;
- La deuxième période (1924-1938) est un moment charnière où l'école de la forêt se mue en un projet d'école de plein air. Nous constaterons que le chef-lieu du canton de Vaud, contrairement à d'autres villes européennes, institutionnalise ce type d'école sans pour autant s'aventurer dans une innovation architecturale, comme ce sera le cas en France, à la même époque, avec l'école de plein air de Suresnes¹ ;
- La troisième période (1938-1974) voit l'expérience de plein air lausannoise se poursuivre, tandis qu'ailleurs en Europe ces classes tendent à disparaître. Nous verrons que l'adjonction d'une classe de rééducation en 1938 correspond à une rupture dans la mission qui est confiée aux classes de plein air de la commune ;
- La quatrième période (1974-1990) figure le moment où Lausanne investit finalement dans la construction d'un bâtiment véritablement pensé pour le plein air. Ce sera l'occasion de

1. Deux architectes – Eugène Baudoin et Marcel Lods – conçoivent dans les années 1930 une école au style novateur : l'école de plein air de Suresnes, dans la région parisienne. Elle est aujourd'hui classée monument historique.

constater que le plein air est devenu une institution de rééducation socioscolaire à part entière ;

- La cinquième période (1990-2014) amène des changements dans la politique scolaire vaudoise, allant dans le sens de l'inclusion scolaire. Nous y apprendrons que la pédagogie compensatoire est remaniée et vient se substituer aux classes spéciales. Le plein air lausannois s'en trouve progressivement délégitimé, parce qu'il figure désormais un dispositif ségrégatif en complet décalage avec la politique inclusive.

PRÉHISTOIRE DE L'INSTITUTION (1907-1918)

Nous tiendrons honneur de doter notre ville d'une institution nouvelle qui a fait ses preuves ailleurs. Nous aurons ainsi notre école en plein air pour enfants faibles, débiles, valétudinaires, convalescents, qui jouiront des avantages procurés par le séjour dans les bois, sans souffrir de leur absence de l'école.^{2,3}

UN NOUVEAU RÈGLEMENT POUR LES ÉCOLES PRIMAIRES VAUDOISES DANS UN CONTEXTE TENDU

C'est dans un contexte socio-économique délicat pour les autorités politiques vaudoises que débute cette première période du plein air lausannois. En effet, les grèves syndicalistes se multiplient dans le canton, et l'État mobilise des forces armées pour mettre un terme au mouvement qui tend à se radicaliser :

Les syndicalistes révolutionnaires [...] font brièvement de l'ombre aux syndicats établis. C'est le cas en 1907, quand une grève éclate aux chocolateries d'Orbe, de Bussigny et de Vevey. Le mouvement s'étend à Lausanne et à Montreux, et vise une grève générale, qui ne prend pas. Le Conseil d'État y met un terme en mobilisant gendarmes et soldats [...].⁴

Les écoles primaires vaudoises, elles, sont marquées par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement scolaire – le Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907 – qui

2. Bulletin du Conseil communal de Lausanne, 1907, 2, pp. 28-29.

3. Le terme « valétudinaire » se rapporte à un individu de santé fragile.

4. Cachin, 2013, p. 19.

comporte 90 articles de plus que le précédent. Ce document introduit pour la première fois de manière officielle les termes « institutrice » et « instituteur » pour désigner les enseignants – auparavant ceux-ci étaient nommés « régente » et « régent » –, et il précise la durée des semestres d'école pour tout le canton de Vaud. Le texte présente en outre plusieurs nouveautés remarquables. D'abord, il renforce le pouvoir de l'école par l'intermédiaire des « commissions scolaires », qui – selon le règlement de 1907 – constituent l'autorité de surveillance de l'école primaire⁵. Leur mandat est d'abord de surveiller le travail des enseignants, la mise en œuvre du programme scolaire et la tenue des élèves. Mais, leurs tâches concernent aussi les mesures d'hygiène, la formation des classes et l'examen des plaintes émanant des parents d'élèves. Elles ont même pour mission de dénoncer au préfet ou à la Municipalité « les parents qui n'ont pas rempli les obligations qui découlent pour eux de la loi et des règlements scolaires ». À ce propos, les parents d'élèves sont enjoins à respecter les décisions de l'école, puisque l'État poursuivra pénalement ceux « qui refusent de se soumettre aux décisions des autorités scolaires »⁶. Notons enfin que les commissions scolaires sont mises en place par le Département de l'instruction publique vaudois, qu'elles sont renouvelées après chaque législature municipale et que les instituteurs ou leurs familles ne peuvent pas y siéger.

Le règlement qui entre en vigueur en 1907 définit de manière précise le public concerné par la scolarité obligatoire : « L'école primaire comprend trois degrés : le degré inférieur, qui renferme les enfants de 7 à 9 ans ; le degré moyen, ceux de 9 à 12 ans ; le degré supérieur, ceux de 12 à 15 ou 16 ans [...] ».⁷ En plus de ces différentes adaptations, il réaffirme des principes déjà présents dans l'organisation de l'école vaudoise, comme le fait que le nombre d'heures d'enseignement peut varier en fonction des contingences locales, que des classes enfantines peuvent être ouvertes sur demande des parents et que leur dédoublement intervient seulement si le nombre d'élèves est supérieur à quarante⁸. En outre, avec le règlement de 1907, le département peut créer au besoin « des classes spéciales pour les enfants retardés »⁹. Les commissions scolaires, elles, ont le

5. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907, art. 96-105.

6. *Ibid.*, art. 221.

7. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907, art. 12.

8. *Ibid.*, art. 36.

9. *Ibid.*, art. 49.

pouvoir d'exclure définitivement « les élèves notoirement dépourvus d'intelligence, ou atteints d'infirmités ou de maladies empêchant la fréquentation de l'école »¹⁰. De leur côté, les enseignants sont chargés de la « répression des absences » et de la bonne discipline des élèves, ceci conjointement avec les commissions scolaires¹¹.

LE RENFORCEMENT DE L'HYGIÈNE DANS LE BÂTIMENT SCOLAIRE

Le règlement de 1907 introduit quelques nouveautés de nature hygiéniste, concernant la qualité de la luminosité dans les classes — elles ne doivent plus être installées dans un local qui serait à rez-de-chaussée d'un côté et sous-sol de l'autre — et leur bonne aération¹²: « Chaque porte est, si possible, munie d'une imposte ouvrante. Dans la règle, le vantail de la porte s'ouvre dehors. »¹³ Dans le même ordre d'idées, le texte précise que désormais: « Les fenêtres [des classes elles-mêmes] sont munies d'impostes ouvrantes. »¹⁴ Au sujet du chauffage, le texte précise aussi que la température moyenne du local ne sera pas inférieure à 14°, ni supérieure à 18°. À titre de comparaison, le règlement précédent stipule que la température des classes « ne doit pas être inférieure à 12°, ni supérieure à 17° »¹⁵.

Par ailleurs, les articles qui concernent les devoirs du personnel enseignant sont réorganisés et augmentés, par rapport au règlement précédent. En effet, le législateur y décrit dans le détail les tâches de l'enseignant concernant l'hygiène et l'état de santé des élèves: l'instituteur procède à leur inspection au point de vue de leur propreté, et veille à ce que leurs vêtements soient en rapport avec leur état de santé, il renvoie les élèves qui ne sont pas dans un état de propreté satisfaisant, ceux qui ont des parasites, ou ceux qu'il suppose atteints de maladie contagieuse. Dans ce dernier cas, le règlement de 1907 enjoint à l'enseignant d'alerter immédiatement la commission scolaire, qui avise le médecin délégué¹⁶.

La présence de prescriptions précises en matière d'hygiène et de contagion n'est probablement pas due au hasard dans le contexte lausannois du début XX^e siècle. En effet, la tuberculose s'étend à travers le pays et sa contagiosité devient un enjeu de santé publique

10. *Ibid.*, art. 182.

11. *Ibid.*, art. 198-222.

12. *Ibid.*, art. 68.

13. *Ibid.*, art. 72.

14. *Ibid.*, art. 78.

15. *Ibid.*, art. 30.

16. *Ibid.*, art. 147-150.

à Lausanne. Précisons que les devoirs de l'enseignant quant aux cas de contagion des élèves n'étaient pas développés dans les règlements précédents; celui de 1806 n'en parle pas et ils apparaissent de manière implicite dans celui de 1847¹⁷. Ce n'est donc qu'avec les règlements de 1890 et 1907 que le législateur affirme explicitement les devoirs de l'enseignant en matière de maladie contagieuse.

En complément aux prescriptions qui précèdent, le règlement de 1907 stipule que la classe « doit être balayée chaque jour », qu'il charge les commissions scolaires de prendre « toutes les mesures exigées par l'hygiène scolaire » et qu'il somme l'enseignant de veiller « à ce que le bâtiment d'école, ses dépendances et ses abords soient constamment propres et bien entretenus ». En outre, il souligne la nécessité d'aménager près de l'école « un préau pour les récréations et un local pour la gymnastique »¹⁸. À propos de ce dernier point, dans le précédent règlement « l'hygiène par le mouvement » n'est pas encore présente¹⁹. Ainsi, les écoles primaires ne sont pas tenues d'être munies d'un préau ou d'une salle de gymnastique. D'ailleurs, l'exercice physique n'est pas prévu au nombre des matières enseignées.

UNE COMMISSION ENTHOUSIASTE SUITE À DEUX VISITES D'ÉCOLES EN ALLEMAGNE

Dans sa séance du mardi 2 juillet 1907, le Conseil communal de Lausanne écoute le préavis d'une commission enthousiaste au sujet d'un projet d'école de la forêt. Cette commission est composée de six hommes, dont deux sont médecins, et son rapporteur, Paul Vulliet, est membre du Parti radical. Notons que ce parti a durant longtemps dominé la scène politique vaudoise – ceci dès sa fondation en 1845 par Henri Druet – et qu'il se positionne à gauche sur l'échiquier politique, s'opposant ainsi au Parti libéral; c'est d'ailleurs le radical Aloys Fauquez qui fonde le Parti ouvrier en 1891, qui deviendra plus tard le Parti socialiste vaudois²⁰. Dans son intervention auprès du Conseil communal, Paul Vulliet fait en préambule l'éloge des colonies de vacances en Suisse qui, selon

17. Règlement pour les écoles par le Petit Conseil du canton de Vaud, du 16 octobre 1806 et le Règlement pour les écoles publiques du canton de Vaud du 12 juin 1847.

18. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907, art. 80, 103 et 160.

19. Règlement pour les écoles publiques du canton de Vaud du 12 juin 1847.

20. Cachin, 2013, pp. 18-25.

lui, rendent des services remarquables par la population. Cette œuvre, qui malheureusement n'offre que des possibilités de séjours relativement courts, mérite à son avis d'être prolongée afin de venir en aide à des enfants anémiques dont la santé nécessite une prise en charge spécifique :

Il existe dans nos écoles un certain nombre d'élèves dont le séjour dans les classes ordinaires est préjudiciable à leur santé. L'effort pour eux est trop considérable. Il s'agit d'enfants qui ne sont pas assez malades pour être admis dans un hôpital, mais qui sont trop débiles pour suivre l'enseignement organisé pour des enfants en pleine santé. Maintenir ces élèves dans des classes ordinaires, c'est aggraver leur situation sanitaire.²¹

On veut mettre sur pied une œuvre hygiéniste curative et préventive : « Une œuvre dans l'intérêt des élèves malades comme de ceux qui sont en santé et qui rend des services signalés à l'école en général et aux familles en particulier. »²² Et le modèle que préconise la commission chargée de ce dossier est celui, très satisfaisant, que l'on a pu observer en Allemagne, la *Waldschule* :

En 1904, le Conseil municipal de Charlottenburg a créé pendant l'été une école dans un bois des environs de la ville. Les enfants anémiques appartenant à la classe ouvrière y sont amenés chaque matin par le tramway et sont ramenés de la même manière le soir dans leur famille. Le terrain a été concédé gratuitement par une société immobilière. Des pavillons démontables y ont été installés pour le service des classes et des repas en cas de mauvais temps.²³

Cette *Waldschule* fait suite à des expériences menées dès 1900 dans la région berlinoise, dans le cadre de la lutte antituberculeuse, avec des stations de « cure d'air » équipées de baraques de la Croix-Rouge²⁴. Comme le qualifie le rapporteur lausannois, cet « essai d'institution » se destine notamment à des élèves souffrant de tuberculose et choisis par le corps médical : « À son ouverture,

21. Bulletin du Conseil communal de Lausanne (ci-après BCCL), 1907, 2, p. 22.

22. *Ibid.*, p. 22.

23. *Idem.*

24. Châtelet, 2011, pp. 19-25.

l'école comprenait 120 élèves désignés par les médecins scolaires, parmi les enfants délicats, anémiques, scrofuleux, cardiaques, tuberculeux au 1^{er} degré.»²⁵ En apparence, les termes permettant de décrire l'état physique des enfants de l'école de plein air sont nombreux. En plus de ceux qui viennent d'être nommés, le Bulletin du Conseil communal de 1907 qualifie ces enfants de « faibles », « débiles », « valétudinaires » ou « anémiques ». Pourtant, la plupart de ces termes se rapportent à la tuberculose uniquement.

En effet, la médecine a montré que cette maladie contagieuse, due à un micro-organisme (Bacille de Koch), présente des tableaux cliniques variés, et elle n'a pu comprendre que tardivement la façon dont l'infection se transmet et agit sur le corps humain²⁶ :

Pour une personne de notre époque, il est difficile d'imaginer que ce n'est qu'au milieu du [XIX^e siècle] que la notion de contagiosité de la tuberculose a été universellement reconnue. Jusque-là, on se querellait entre partisans de la contagion et de l'hérédité. [...] C'est le mérite de Jean-Antoine Villemin d'avoir démontré en 1865 par l'expérimentation animale que la tuberculose [...] était transmissible, et d'avoir postulé qu'un micro-organisme était à l'origine de la maladie. [...] Ces notions objectives et les travaux expérimentaux ultérieurs permettent progressivement de comprendre que différents tableaux cliniques appartiennent en fait à la même infection : formes précoces telles que ganglions du cou, méningites, miliaires, pleurésies et atteintes pulmonaires, ou plus tardives telles que lésions de la colonne vertébrale, des articulations, des reins.²⁷

On sait par ailleurs que les atteintes sur l'organisme dues à la tuberculose apparaissent parfois des années après la primo-infection, et que cette dernière se produit surtout dans l'enfance par des contacts étroits et durables. Comme nous l'avons vu, la tuberculose était la première cause de mortalité en Suisse à la fin du XIX^e siècle. Or, au moment où la Municipalité lausannoise envisage d'ériger une école de plein air, le taux de mortalité est encore d'environ 250 décès pour 100 000 habitants²⁸. Et l'infection touche particulièrement

25. *Ibid.*, p. 22. Notons que le terme « scrofuleux » renvoie aux atteintes cutanées dues à la tuberculose (scrofules).

26. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, pp. 13-31.

27. *Ibid.*, p. 16.

28. *Ibid.*, p. 18.

les jeunes suisses comme les étrangers issus de familles précarisées par le mouvement d'industrialisation et d'urbanisation que connaît le pays: «Les jeunes étaient particulièrement vulnérables à l'infection tuberculeuse, ils représentaient un important pourcentage du total des patients tuberculeux. L'endémie de la population dans son ensemble était très élevée, et la main-d'œuvre étrangère n'existait pas.»²⁹ D'ailleurs, la forte prévalence de l'infection dans les milieux défavorisés a été mise en évidence à la même époque par le Service d'hygiène de Genève: «La mortalité par tuberculose est d'autant plus élevée que le rapport alcôves/chambres avec fenêtre augmente: [elle est] nulle pour un rapport de 4,8 %, elle atteint 68 % lorsque ce rapport est de 50 %.»³⁰ Autrement dit, l'insuffisance de lumière et d'aération favorise l'infection. D'ailleurs, une enquête menée à Lausanne avait précédemment révélé qu'un tiers des logements visités par les services de l'hygiène étaient «sans soleil»³¹.

Ainsi, le lien entre les conditions de vie des individus sur le plan hygiénique d'une part – subordonnées à des contingences sociales et économiques –, et la propagation de la tuberculose d'autre part, apparaît de manière indiscutable. Pour faire face à ce problème de santé publique, la prévention et la cure climatique sont les solutions retenues au début du XX^e siècle en Suisse, comme dans le reste du monde:

Jusqu'à l'apparition des antibiotiques dans les années 1950, le traitement de la tuberculose consistait essentiellement à mettre le patient au repos dans des conditions favorables. La cure sanatoriale était la panacée. Il faut dire néanmoins qu'épidémiologiquement elle ne jouait qu'un rôle complémentaire à côté de l'importance croissante des mesures préventives. Dès la fin du [XIX^e siècle] en Allemagne (Brehmer), en Suisse (Spengler, Turban, Rollier), aux États-Unis (Trudeau), des médecins avaient en effet remarqué que la population montagnarde avait moins de tuberculose et ont attribué cela au climat.³²

Les enfants dont la situation préoccupe le Conseil communal de Lausanne en 1907 – ceux destinés à fréquenter l'école de

29. *Idem.*

30. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 23.

31. *Ibid.*, p. 23.

32. *Ibid.*, p. 25.

plein air et qu'on qualifie de « faibles », « délicats », « débiles » ou « valétudinaires » – faisaient vraisemblablement l'objet d'un rapport de la part de l'école dans un but préventif. C'est du moins ce que laisse penser le règlement scolaire vaudois de 1907 – le document de référence pour les autorités scolaires lausannoises à cette époque-là –, qui indique que l'enseignant a pour devoir de renvoyer « les enfants qu'il suppose atteints de maladie contagieuse et de prévenir la commission scolaire, laquelle avise le médecin délégué. »³³ À ce propos, l'enseignant vaudois du début du XX^e siècle compte parmi ses devoirs professionnels de nombreuses tâches relevant du champ de l'hygiène, par exemple :

- Inspecter la propreté des élèves et veiller à ce que leurs vêtements « soient en rapport avec leur état de santé et la température de la salle » ;
- Renvoyer « les élèves qui ne sont pas dans un état de propreté satisfaisant », et veiller « à ce qu'ils se lavent dans un local voisin destiné à cet usage » ;
- Veiller à ce que l'école et ses abords « soient constamment propres et bien entretenus ». ³⁴

D'ailleurs, l'hygiène fait – avec le bâtiment, le mobilier et le matériel – l'objet d'un chapitre entier du règlement scolaire de 1907. Celui-ci laisse voir à quel point les questions de luminosité, d'aération et de propreté des locaux de classe sont importantes aux yeux des autorités scolaires³⁵. On y voit également le rôle du médecin, censé visiter les bâtiments scolaires chaque année et faire un rapport « envoyé au département par les autorités communales »³⁶.

S'agissant de l'infection tuberculeuse elle-même, on sait que les mesures d'hygiène ont été, jusque vers le milieu du XX^e siècle, le moyen le plus courant de lutter contre la maladie en Suisse, car dans la première moitié du siècle, l'usage des antibiotiques a été marginal dans le pays et que les interventions chirurgicales n'ont connu leur développement qu'à partir des années 1910-1920³⁷. Ces mesures d'hygiène sont d'autant plus importantes que l'infection ne fait pas qu'affaiblir le patient, elle peut aussi causer des atteintes ou des lésions cutanées – appelées parfois « scrofules » –,

33. Règlement des écoles primaires du 15 février 1907 du canton de Vaud, art. 150.

34. *Ibid.*, art. 147, 148 et 160.

35. *Ibid.*, art. 66, 67, 68, 78 et 80.

36. *Idem.*

37. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, pp. 25-29.

des atteintes hématologiques (comme l'anémie), ganglionnaires (sous la forme d'abcès), ostéoarticulaires, génitales, pulmonaires ou encore cardiaques. D'ailleurs, lorsqu'ils évoquent le rôle de l'école de plein air dans la lutte antituberculeuse, les élus communaux lausannois parlent aussi d'enfants « anémiques » ou « cardiaques ».

Outre les motifs de placement des enfants, le préavis du Conseil communal de 1907 porte aussi sur le financement de ce modèle d'école et indique une participation des parents aux frais supportés par l'administration publique allemande : « Le prix de revient par tête peut être évalué à 65 centimes. Quelques parents paient 25 à 50 centimes en remboursement des dépenses faites par l'administration de l'État. »³⁸ On met cette question en relation avec des résultats ayant dépassé toutes les espérances puisque l'on rapporte que le médecin chargé d'examiner les enfants en question a constaté, après trois mois déjà une amélioration encourageante de leur santé. On se réjouit d'autant plus de ces résultats que les études scolaires n'ont pas été préteritées, car une majorité des élèves a finalement pu rejoindre les classes ordinaires. On conclut l'exposé de cette première expérience en saluant les résultats obtenus aux plans pédagogique et hygiénique. La commission lausannoise rapporte également les observations faites lors d'une visite à l'Ermitage, une propriété privée qui accueille une école pour enfants anémiques et « délicats » à Mulhouse. On souligne à propos de cette institution les bonnes performances scolaires observées :

De l'avis des autorités scolaires, les résultats obtenus sont des plus réjouissants. La santé des élèves s'est sensiblement améliorée et au point de vue pédagogique il a été constaté que le niveau de cette école spéciale dépasse celui des classes ordinaires.³⁹

UNE LÉGITIMATION EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION DE LA TUBERCULOSE

Jusqu'ici – outre quelques arguments financiers –, le Conseil communal de 1907 légitime l'école de la forêt en fonction de problématiques sanitaires, et plus particulièrement par la nécessité de combattre la tuberculose. De ce fait, ce sont des arguments hygiénistes qui sous-tendent le discours politique. Ceci n'est pas surprenant dans un contexte où – cinq ans auparavant – on

38. BCCL, 1907, 2, p. 23.

39. *Ibid.*, p. 24.

formalise en Suisse la cure antituberculeuse. En effet, le docteur Auguste Rollier ouvre à Leysin une clinique pour le traitement de la maladie, où il complète les interventions chirurgicales par de l'héliothérapie. Ses travaux représentent d'ailleurs une petite révolution dans les méthodes de traitement de la tuberculose, même s'ils sont déjà dans l'air du temps : « Le bain de soleil s'inscrit dans le mouvement d'ensemble de médecine naturelle qui se développe dans le courant du XIX^e siècle déjà, cherchant dans l'eau, l'air, le soleil et le climat, une source de santé. »⁴⁰

De plus, sur le plan scolaire, on sait que la façon dont l'hygiène prend place dans le canton de Vaud au début du XX^e siècle est exemplaire, car elle rend compte d'un processus typique dans le développement du mouvement hygiéniste :

On rédige des manuels, on élabore des règlements ; on forme les maîtres aux questions d'hygiène. Des enquêtes sont réalisées dans les écoles, on nomme des médecins scolaires et on réclame [...] le casier sanitaire des classes. Il s'agit aussi d'établir des normes pour la construction des bâtiments, d'introduire de nouvelles conceptions du mobilier [...] ; enfin on définit jusque dans les moindres détails l'aménagement intérieur des écoles [...]. Les méthodes d'enseignement elles-mêmes s'inspirent des théories hygiéniques : l'introduction de la gymnastique, des exercices en plein air en sont la preuve la plus évidente.⁴¹

Au travers des éléments que nous venons d'indiquer, nous constatons que Lausanne a connu un développement remarquable de l'hygiène scolaire en lien avec la lutte antituberculeuse. Ce développement a fait intervenir conjointement le milieu médical et l'école à deux niveaux. D'abord, dans la promotion de l'hygiène antituberculeuse, ensuite dans un effort plus global d'amélioration des conditions sociosanitaires. En effet, rappelons que la misère sociale constitue le premier facteur de propagation de l'infection :

C'est à l'alcoolisme, à l'insalubrité des logements, à la surpopulation, au surmenage, à la malnutrition que la tuberculose doit un grand nombre de ses victimes. L'organisme affaibli par ces « diverses causes débilitantes », n'offre plus de résistance, il est vulnérable.

40. Heller, 1979, p. 126.

41. *Ibid.*, p. 65.

« La tuberculose se propage par la contagion sur un terrain préparé par l'alcoolisme. » Et l'on en dit autant des conditions de misère. Si l'on parle de l'une, on se trouve invariablement ramené aux autres qui lui sont souvent liées.⁴²

L'école de la forêt voulue par le Conseil communal lausannois est donc légitimée – avant toute autre considération – par des arguments d'ordre sanitaire et hygiéniste. Ainsi, elle répond aux préoccupations générales d'hygiène sociale du moment dans le canton de Vaud⁴³. L'ouverture de cette école paraît d'autant plus judicieuse que certains enfants ne sont pas assez malades pour être admis à l'hôpital, mais que l'on craint pour leur santé si on les maintient scolarisés en ville.

LE PLEIN AIR POUR DES ENFANTS ISSUS DE MILIEUX AUX RESSOURCES LIMITÉES

Et il n'y a pas qu'à Lausanne que l'on voit le potentiel de l'école de plein air en termes sanitaires. Ainsi, une année seulement avant les débats que nous relatons ici, le docteur Grancher – figure de l'école de plein air en France – a présenté des travaux menant à la conclusion que le « sanatorium-école » constituait une solution pertinente dans la lutte antituberculeuse : « Le 6 novembre 1906, il présenta les résultats de ses recherches à l'Académie de médecine. Ce rapport était des plus impressionnants et démontrait que le 15 % des élèves des écoles communales de Paris étaient atteints par une forme débutante de tuberculose pulmonaire. »⁴⁴ Face à ce constat, le médecin s'interroge sur la meilleure façon d'intervenir pour l'État face à ce mal préoccupant mais curable. Il engage son auditoire à déployer un effort « sérieux » et « prolongé », « effort que les parents sont incapables d'accomplir avec leurs seules ressources »⁴⁵. Le placement des enfants en famille d'accueil est-il dès lors une solution ? Le docteur Grancher estime que ce serait courir le risque d'une évolution soudaine de la maladie menant à une potentielle contagion pour le milieu d'accueil. C'est donc bien l'école de plein air que le médecin préconise afin de répondre au problème sanitaire de la tuberculose :

42. *Ibid.*, pp. 122-123.

43. Heller, 1979.

44. Henchoz, 1933, p. 5.

45. *Idem.*

Les enfants reconnus malades seraient placés à la campagne, dans un sanatorium-école, où ils continueraient leurs études sous la surveillance étroite d'un médecin, lequel réglerait non seulement l'aération et l'alimentation nécessaires à la cure, mais aussi les heures de travail, de récréation, de gymnastique, etc.⁴⁶

En outre, en 1907, s'ouvre à Lyon l'École de plein air du Vernay, à propos de laquelle Louis Henchoz rapporte une situation sanitaire enthousiasmante: «Le Dr Vigne qui suivit avec une grande clairvoyance la marche de cette école constata les résultats les plus encourageants, une action bienfaisante de la cure très marquée surtout chez les sujets les plus gravement atteints.»⁴⁷ Par ailleurs, il évoque un bilan prometteur sur le plan scolaire: «Malgré la réduction des heures de classe, les progrès réalisés au point de vue intellectuel furent sensiblement supérieurs à ceux obtenus dans une école urbaine de bonne moyenne.»⁴⁸ Enfin, il souligne que cette école de plein air a notablement contribué au relèvement moral des enfants:

[...] les pupilles lyonnais qui, à l'admission, étaient une petite troupe turbulente, aux manières et au vocabulaire assez libres, sont devenus d'une tenue et d'une docilité presque exemplaires. En sorte que cet établissement de trempe physique qu'a été avant tout la fondation municipale du Vernay, s'est trouvé, par une conséquence heureuse et presque inattendue, avoir été en même temps de par l'isolement, par la sollicitude et la surveillance étroite d'une excellente administration, une véritable institution de relèvement moral.⁴⁹

Ajoutons encore que, toujours selon Louis Henchoz, la Municipalité de Lausanne a également examiné le cas d'une école située dans la commune d'Hessigkofen (Canton de Soleure). L'auteur explique qu'il s'agissait d'une classe située en forêt et exploitée durant la belle saison. Il nous donne un aperçu de l'impression que cette école a pu laisser aux élus lausannois, en rapportant

46. Grancher, 1906, cité par Henchoz, 1933, p. 5.

47. Henchoz, 1933, p. 6.

48. *Idem.*

49. *Idem.*

l'hommage fait à son instituteur, M. Heiniger, par Albert Matthey, membre de la commission lausannoise et lui-même instituteur :

C'est un pédagogue hors ligne, qui tient sa classe – elle comprenait 35 élèves formant 7 divisions – en main, sans aucun effort. On sent que ses élèves l'aiment, car ils l'écoutent avec une remarquable attention ; ils ne s'inquiètent ni des papillons qui volent, ni des oiseaux qui chantent, ils sont tout à leur affaire. M. Heiniger nous a déclaré – et c'est chose à retenir – que l'attention des élèves est bien meilleure lorsqu'il donne ses leçons dans la forêt que lorsque celles-ci ont lieu en classe... Au reste nous avons vu la chose et avons été tout simplement émerveillés soit des leçons données, soit des réponses des élèves, soit des résultats obtenus.⁵⁰

UN LIEU À TROUVER POUR Doter LAUSANNE DE SON ÉCOLE DE LA FORÊT

Après avoir entendu les expériences probantes des deux écoles allemandes, et au vu du fait que Lausanne possède des forêts, le Conseil communal conclut qu'une école dans les bois doit être créée à titre d'essai aux Etavez. Le préavis que Paul Vulliet donne le 2 juillet 1907 à la Commission scolaire et à la Municipalité inclut une description de l'organisation envisagée pour cette école. Il insiste sur le fait que « l'état de santé » des élèves est le critère d'admission déterminant – et non leur conduite –, et l'on souligne le rôle prépondérant du médecin dans le dépistage des cas de tuberculose. La commission semble d'ailleurs penser que les parents ne sont pas tous suffisamment adéquats pour que l'on puisse compter sur eux s'agissant de l'inscription des enfants dont l'état de santé l'exige : « L'inscription seule par les parents est insuffisante, étant donné que l'on a à tenir compte de la négligence et de l'insouciance de quelques-uns de ces derniers. »⁵¹

Le fonctionnement de l'école est pensé de façon à profiter au maximum du plein air. On réfléchit déjà au transport – « en tramway » –, à la cuisinière que l'on devra engager pour le repas de midi et l'on imagine la façon de gérer les choses en cas de mauvaises conditions météorologiques : « En cas de pluie, les leçons sont données dans un local couvert, à l'abri des intempéries. Au cas où le

50. *Idem.*

51. BCCL, 1907, 2, p. 24.

temps est menaçant ou mauvais au moment du départ, les enfants seraient acheminés dans leurs classes respectives de la ville.»⁵²

Il ne reste plus qu'à trouver un endroit adéquat pour cette école. On évoque différentes possibilités : les bois de Sauvabelin – mais on craint que les élèves y soient l'objet de la curiosité des promeneurs –, le Chalet-à-Gobet – mais il serait difficile d'y trouver un local et on s'inquiète du coût des trajets –, Vers-chez-les-Blanc – mêmes problèmes qu'au Chalet-à-Gobet –, salle des Fayards à Vernand-dessous – la distance paraît convenir, mais le local à disposition est trop « sombre ». Finalement, c'est aux Etavez – au Mont-sur-Lausanne, à cinq kilomètres de la ville – que l'on imagine le mieux cette école. Même si l'on souligne que des réparations seront à réclamer au propriétaire de la maison attenante, la ferme Beerli. Le bâtiment, qui a déjà accueilli des colonies de vacances, semble un lieu tout indiqué pour installer la cuisine et y accueillir les élèves par mauvais temps, même si l'éclairage de la salle semble un peu faible. Et c'est la proximité d'une forêt propriété de la ville, le bois des Fougères, qui s'avère le meilleur argument en faveur des Etavez aux yeux des différents professionnels consultés : « Ce bois est d'un accès facile, sans bruit dans le voisinage, bien dissimulé et en dehors de la circulation. À l'appui de [ce] choix citons l'opinion du médecin des écoles, de l'inspecteur forestier et de l'architecte de la ville. »⁵³

Néanmoins, tout n'est pas parfait. Le forestier met en garde la Municipalité contre les éventuelles déprédations que les élèves pourraient causer à des jeunes pousses, et espère que les leçons dispensées en plein air feront du bien aux enfants tout en leur apprenant à respecter la forêt. Par ailleurs, il faudra remédier à certains points critiques concernant la « vétusté » du bâtiment, comme l'ont constaté le médecin et le directeur des écoles, André Schnetzler, avocat de profession et élu libéral. Notons que ce dernier sera syndic de Lausanne de 1907 à 1910 et s'intéressera de près aux questions d'hygiène scolaires⁵⁴.

Même si l'on envisage à terme de recourir à l'installation de pavillons moins « rudimentaires » que ne l'est la ferme Beerli, rien n'oblige à investir rapidement dans de nouvelles infrastructures : « Il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'un essai et que pour cette

52. *Ibid.*, p. 25.

53. *Ibid.*, p. 26.

54. Schnetzler, 1910.

expérience il n'est pas nécessaire d'avoir des installations offrant tout le confort désirable, installations qu'il faudrait créer, vu l'impossibilité d'en trouver dans le voisinage.»⁵⁵

UNE ÉCOLE À TITRE D'ESSAI DONT ON ATTEND BEAUCOUP

On passe rapidement sur l'aspect pédagogique – seules cinq lignes du Bulletin du Conseil communal de Lausanne de 1907 sont consacrées à cet aspect du projet, et l'on constate seulement que cela ne peut être traité pour l'instant –, car on estime que différentes questions ne trouveront de réponses qu'au moment de la mise en œuvre concrète du projet. En revanche, on se préoccupe de l'aspect financier avec l'établissement d'un budget incluant : la location de l'immeuble, le transport et l'entretien des enfants, l'achat d'une bache, le traitement de l'institutrice et de la cuisinière, le transport du matériel, la construction de WC, la gratification au garde forestier et même une réserve pour un éventuel imprévu. Le budget total se monte à 5500 francs pour la première année, mais l'on pense déjà pouvoir réduire cette somme à 4800 francs pour les années suivantes. On se félicite du coût relativement bas des transports et l'on prévoit une participation financière de certaines familles : « Les parents dans une situation de fortune qui le permettra seront appelés à participer aux frais de nourriture de leurs enfants. »⁵⁶ La commission conclut son intervention en ajoutant que le Département de l'instruction publique, le médecin des écoles, la Commission d'hygiène scolaire et la Commission scolaire approuvent ce projet d'école de la forêt.

À ce propos, rappelons qu'en Suisse l'instruction publique – contrairement à la police ou à l'aménagement du territoire – n'est pas un domaine autonome pour les communes. Ainsi, le canton de Vaud est responsable du cadre légal et réglementaire, des programmes scolaires, du découpage temporel de la scolarité, des moyens d'enseignement, des fournitures scolaires et de la formation des enseignants. Les communes, elles, sont principalement en charge du recensement des élèves et des bâtiments scolaires (planification scolaire, construction des écoles et hygiène dans les bâtiments) ; mais le canton légifère aussi sur ces différents aspects⁵⁷. Cela dit, selon le règlement scolaire de 1907, les communes

55. BCCL, 1907, 2, p. 27.

56. *Ibid.*, p. 28.

57. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud de 1907, art. 1 et 66-94.

vaudoises ont la possibilité d'aménager l'horaire scolaire (nombre total d'heures de cours) et le découpage de la journée (nombre d'heures consécutives), comme nous l'avons déjà remarqué précédemment, même si ces aménagements sont subordonnés à l'autorisation du canton⁵⁸.

Dans sa séance de juillet 1907, le Conseil communal évoque encore une fois les services et les avantages que l'on compte retirer de cette expérience d'école sylvestre en termes d'hygiène, de santé, d'instruction et de diminution des dépenses publiques :

Si l'école de la forêt, dont nous avons pu constater de visu la pleine réussite à Mulhouse, rend les services que nous en attendons, nous diminuerons le nombre de nos petits malades, éloignés de l'école ou condamnés à suivre les classes ordinaires au détriment de leur santé, de celle de leurs condisciples, et de la marche normale de nos institutions scolaires. Ce faisant, nous diminuerons les dépenses qu'absorbent l'assistance et l'hospitalisation. Nous aurons prévenu le mal au lieu d'essayer de le guérir. L'hygiène et l'instruction y trouveront leur compte.⁵⁹

À la fin de la séance estivale de 1907, la Municipalité lausannoise décide donc d'ouvrir à titre d'essai l'École de la forêt, en Etavez, en allouant la somme prévue dans le budget de la commission ; l'ouverture sera effective l'année suivante⁶⁰. Cette structure est placée sous la responsabilité du médecin des écoles, le docteur Auguste Weith⁶¹.

UNE ARGUMENTATION DE NATURE FINANCIÈRE

Nous avons dit précédemment que l'institution de plein air lausannoise vise d'abord à prévenir la tuberculose. Mais, si l'on revient sur les conclusions de la commission qui a planché sur le projet d'école de plein air de 1907, on se rend compte qu'elles comportent également un nombre important d'arguments de nature financière :

- a) Au sujet de l'expérience allemande, on relève que le terrain de Charlottenburg a été concédé gratuitement par une société immobilière ;

58. *Ibid.*, art. 14 et 15.

59. BCCL, 1907, p. 29.

60. BCCL, 1924, p. 248.

61. Heller, 1988, p. 252.

- b) S'agissant encore de la *Waldschule*, on fait état d'un prix de revient de 65 centimes par tête et d'une participation – de la part de quelques parents – à hauteur de 25 à 50 centimes. Lausanne y voit la promesse d'une école partiellement subventionnée par quelques parents dont « la situation de fortune » le permettra ;
- c) À propos des endroits que l'on envisage pour placer l'école, on s'inquiète passablement du coût du transport et de la disponibilité d'un bâtiment préexistant qui soit en même temps adapté aux besoins de l'expérience. Les Etavez remportent la faveur du Conseil communal en considérant que l'on y a déjà accueilli des colonies – le bâtiment est donc adapté à un projet d'école – et que des réparations pourront être réclamées au propriétaire des lieux ;
- d) Le choix des Etavez est aussi dicté par le fait qu'une forêt avoisinante est déjà en possession de la commune de Lausanne. Il n'y a donc pas d'investissement à faire à ce niveau-là non plus ;
- e) L'école n'est pas encore ouverte que l'on prévoit déjà de réduire la somme allouée pour son fonctionnement ;
- f) Pour ce qui est de la réfection de la ferme Beeri, on ne semble guère pressé de faire des investissements en termes d'infrastructure : on fait là un essai. Le « confort » peut attendre et la construction d'un bâtiment neuf, spécialement conçu pour le plein air n'est pas à l'ordre du jour.

Concernant ce dernier point, on peut se demander pourquoi, malgré tout, une véritable école de plein air n'est pas construite à Lausanne en 1907. En effet, on sait que ce type de bâtiment constitue un défi technique et un potentiel terrain d'innovation pour l'architecture du début du XX^e siècle, où se mélangent des problématiques d'ensoleillement et d'accès direct des usagers sur la nature. D'ailleurs, l'année même de l'ouverture de l'École de la forêt, l'architecte Henry Baudin consacre un ouvrage aux constructions scolaires, dans lequel il oppose la forme architecturale classique de l'école à celle plus originale des écoles de plein air, et laisse entendre l'intérêt de ses contemporains pour cette dernière :

On parle beaucoup depuis quelques années de « l'école nouvelle » ou de « l'école sylvestre » ; [...] l'idée n'est pas neuve ; recommandée par J.-J. Rousseau, expérimentée par Pestalozzi et Froebel, elle

n'avait jamais été mise en pratique d'une manière réelle et suivie. [...] Peut-être verrons-nous dans l'avenir l'abandon de l'école-caserne pour le système de l'école en plein air, car, aujourd'hui déjà, on étudie dans divers pays la question des pavillons scolaires isolés; les pouvoirs publics feront, nous en sommes certains, tous les sacrifices nécessaires pour soustraire les enfants débiles [sic] à l'influence morbide de certaines villes.⁶²

Tous ces éléments mis bout à bout permettent de voir que la légitimation de l'École de la forêt se fait, dans une large mesure, par un argumentaire financier et non pas en prenant en considération des valeurs humanistes ou des visées pédagogiques. Mais la preuve la plus évidente que les finances sont au cœur de la décision du Conseil communal tient dans l'idée que, grâce à cette école, on compte diminuer les dépenses d'assistance et d'hospitalisation des tuberculeux. D'ailleurs, ne perdons pas de vue qu'humanisme et pragmatisme politique se côtoient dans ce mouvement de prévention de la tuberculose à Lausanne. Les propos tenus par le directeur des Écoles lausannoises de l'époque, André Schnetzler – initiateur de l'École de la forêt et membre de la Ligue vaudoise contre la tuberculose – le confirment :

Ce ne sont pas des considérations d'humanité seules qui doivent guider l'autorité, c'est un intérêt social général, celui de supprimer ces foyers de germes morbides où chaque épidémie trouve un terrain tout préparé et qui constituent un danger permanent pour une ville tout entière.⁶³

LA FERMETURE DE L'ÉCOLE DE LA FORÊT : UNE INSTITUTION QUI PÉJORAIT LA SANTÉ DES ENFANTS

Durant les années 1920, la Suisse se porte bien au plan économique. Après quelques difficultés au début de la décennie, le pays rétablit sa santé financière : « Les indicateurs traduisent l'envol vers la prospérité, le plein-emploi avait été réalisé en 1926 et l'index des salaires était à la hausse. »⁶⁴ En effet, ce n'est qu'avec le krach boursier américain de 1929 que le pays est entraîné vers des difficultés commerciales : « Les exportations chutent de 2 milliards à

62. Cité par Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 190.

63. Propos rapportés par Geneviève Heller, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 212.

64. Walter, 2012, p. 18.

800 millions de francs.»⁶⁵ En France, on fait les premiers essais sur l'humain du vaccin antituberculeux. Mais, il faudra attendre encore une vingtaine d'années pour que des campagnes de vaccination systématiques soient instaurées en Suisse.

Dans ce contexte, malgré l'absence d'une alternative dans la lutte antituberculeuse, l'École de la forêt fermera ses portes en 1918 sur la base de motifs financiers notamment⁶⁶. Mais que sait-on du fonctionnement de l'institution durant les onze années de son existence? Voici quelques éléments concernant le quotidien de l'école, comme l'alimentation des élèves, les transports ou les horaires scolaires:

En 1908, l'école qui compte 30 élèves de 7 à 13 ans, sous la direction d'une maîtresse, se tient de mai à septembre [...] Les enfants quittent Lausanne le matin en tramway pour n'y rentrer qu'à 6 heures le soir. Lait, chocolat, pain leur sont servis le matin et l'après-midi, ainsi qu'un dîner à midi comportant de la viande trois fois par semaine. Les enfants admis à l'École de la forêt poursuivent leur traitement au grand air pendant les vacances d'été dans les colonies de vacances.⁶⁷

Et quel bilan Lausanne a-t-elle tiré de cette expérience médico-pédagogique? En avril 1924, à l'occasion d'un préavis portant sur l'ouverture d'une nouvelle école de plein air, la Municipalité donne une image positive de l'expérience menée aux Etavez: «Pendant onze ans, soit de 1908 à 1918 inclusivement, l'École de la forêt déploya sa fructueuse activité, exerçant ses bienfaits sur environ 500 enfants débiles et rendant ainsi des services signalés à l'école en général et aux familles en particulier.»⁶⁸ Néanmoins, on indique que les dépenses de l'institution ont connu une nette augmentation après 1914: «Jusque et y compris 1914, la dépense moyenne annuelle fut d'environ Fr. 3000.- pour l'École de la forêt, et d'environ Fr. 4500.-, de 1914 à 1918.»⁶⁹ C'est pourquoi le Conseil communal motive la fermeture de l'école pour des raisons financières et indique que deux autres structures sont venues en partie s'y substituer: «Cette institution fut supprimée dès 1919,

65. *Ibid.*, p. 18.

66. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 22.

67. Heller, 1988, pp. 252-253.

68. BCCL, 1924, p. 248.

69. *Idem.*

par raison d'économie, mais elle fut remplacée dans une certaine mesure, par la Classe de culture physique, et aussi par l'Œuvre de Vidy-Plage. »⁷⁰

L'Œuvre de Vidy-Plage est, durant le premier quart du XX^e siècle, le mouvement de développement des plages lausannoises, qui jusqu'alors se voyaient soumises à de sévères restrictions de baignade. À ce propos, une rupture concernant l'utilisation des bords du lac survient à Lausanne en 1914 sous l'impulsion des thèses du docteur Auguste Rollier :

Une campagne de propagande se répand dans la ville pour recommander l'usage libre des grèves de Vidy. Les thèses du docteur Rollier, promoteur des cures de soleil dans le traitement de la tuberculose à Leysin, font l'effet d'une révolution. [...] Plusieurs médecins à Lausanne sont convaincus de l'efficacité de cette nouvelle thérapie et encouragent les autorités à entrer dans leurs vues : le littoral de Vidy, à l'extrémité ouest du territoire de la commune, entre [l'avenue de] Cour et la Chamberonne, serait un lieu idéal où la population pourrait profiter du soleil et se fortifier. Les autorités décident d'abord de conserver les rives du lac dans leur état naturel. Celles-ci sont cependant « embellies », arrangées par les soins de la Direction des travaux, car plusieurs endroits étaient devenus des dépôts de terre improvisés. Enfin, les grèves sont ouvertes aux baigneurs.⁷¹

Soulignons que l'Œuvre de Vidy-Plage, n'est pas une simple libéralisation des plages du sud-ouest de Lausanne, mais une entreprise hygiéniste destinée à s'occuper d'aspects préventifs concernant la santé de la population lausannoise, et en particulier celle des enfants fragilisés. D'ailleurs, entre l'abandon de l'École des Etavez et l'ouverture de l'École de plein air de Vidy, certains enfants ont pu bénéficier de la structure mise en place en 1914 : « Dans l'intervalle il n'y avait alors à disposition des enfants fragiles que l'Œuvre de Vidy-Plage et ses exercices tonifiants pendant les vacances d'été, à raison de trois jours par semaine pour les filles et trois pour les garçons. »⁷²

70. *Idem*.

71. Heller, 1979, pp. 72-73.

72. *Ibid.*, p. 253.

Durant la séance du Conseil communal de Lausanne du 3 juin 1924 – après avoir rappelé la mission de prévention antituberculeuse de l'institution de plein air –, la commission qui étudie ce dossier relève que les résultats de l'École de la forêt sont plutôt décevants. En effet, le rapporteur, Ernest Briod – élu radical – indique que diverses nuisances, ainsi que des inconvénients sanitaires, hygiéniques et pratiques ont eu raison de l'école sylvestre :

L'institution, créée sur l'initiative de feu André Schnetzler, rendit de bons services, inférieurs toutefois aux espérances qu'elle avait suscitées⁷³. Logée en bordure de la route, dans un vieux bâtiment rural dont la propreté laissait à désirer, l'école était exposée à la poussière et aux inconvénients de la circulation, et ne jouissait que d'un confort très relatif dans les jours de pluie ou de froid. Toutes les fois que le temps le permettait, elle se tenait, il est vrai, en plein bois ; mais une série de jours pluvieux suffisait à enlever à l'institution une bonne part de son charme et la plupart de ses avantages hygiéniques. D'assez nombreux cas de bronchites furent constatés. De plus, le départ de la place du Tunnel obligeait certains enfants, à l'aller et au retour, à d'assez longs trajets à pied. Enfin, le changement journalier d'altitude se révéla plutôt défavorable aux pré-tuberculeux délicats.⁷⁴

Il apparaît donc ici que la commune a renoncé à l'École de la forêt parce qu'elle occasionnait des désagréments sanitaires pour certains enfants, voire « la péjoration de leur santé ». Ce discours n'invoque donc pas explicitement des arguments financiers, mais Monsieur Briod souligne que la fermeture de l'école a coïncidé avec la construction, à Vennes, dans la région lausannoise, de l'institution « Au Grand-Air ». Celle-ci aurait été perçue par la Municipalité de l'époque comme une alternative à l'École de la forêt, pour un temps du moins. Car cet internat, bien que permanent, était ouvert à plusieurs communes à la fois, comme le remarque le rapporteur. Il ne permettait donc pas de répondre à tous les besoins de la Ville de Lausanne : « La modeste subvention annuelle de Fr. 500 que celle-ci alloue à l'établissement de Vennes en permet l'entrée à quatre petits Lausannois seulement, et les besoins sont infiniment plus

73. Il s'agit du directeur des écoles (Cf. BCCL, 1924, p. 248).

74. BCCL, 1924, p. 303.

considérables.»⁷⁵ Précisons encore que ce rapport de commission ne fait pas mention de la pédagogie pratiquée à l'École de la forêt.

Mais les résultats décevants de l'expérience lausannoise ne doivent pas occulter l'engouement pour le plein air. Ainsi, à la même époque, les vertus de cette formule de cure médico-pédagogique sont louées par la «Ligue française d'hygiène scolaire». Selon son président, le docteur Méry, l'école de plein air permet effectivement aux enfants atteints dans leur santé de se rétablir. Cela dit, il fait clairement la distinction entre la prise en charge de type «internat» et celle en «externat», qui sont chacune destinées à un public spécifique :

Le séjour de quatre ou cinq mois, dans une école de plein air internat, permet aux enfants de récupérer une santé normale, même dans les cas où l'état général est assez compromis. Ce séjour prolongé est nécessaire si l'on veut obtenir des succès durables, chez les enfants porteurs d'adénopathie bronchique. Pour ceux dont la santé est moins altérée, il faut créer des écoles de plein air du type externat, dans les environs immédiats des villes [...].⁷⁶

Le Conseil communal va-t-il prendre en compte ce type de données pour son prochain projet de plein air ? À ce stade du récit, nous pouvons dire que divers facteurs ont conduit la Municipalité à mettre un terme à l'expérience des Etavez. Il est difficile d'identifier parmi eux celui qui prédomine, dès lors que les arguments mis en avant ne sont pas identiques entre le préavis d'avril 1924 et le rapport du mois de juin de la même année. Le préavis insiste sur le coût trop important de l'école, et on pourrait en conclure que sa délégitimation est due au facteur financier. Mais, le rapport souligne quant à lui les difficultés d'hygiène et de santé rencontrées dans cette expérience, tout comme l'existence de structures similaires dans la même commune.

LES PRINCIPES D'ÉDUCATION «INTÉGRALE» D'UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR DANS LES ANNÉES 1920

Nous ne sommes pas en mesure de décrire les principes éducatifs de l'École de la forêt ; le Conseil communal reste muet à ce propos. Cependant, Louis Henchoz relate dans un article paru en 1921

75. *Idem*.

76. Méry, vers 1920, cité par Henchoz, 1933, p. 7.

dans la *Revue suisse d'hygiène* une expérience de plein air menée à Fontaine-Bouillant, non loin de Chartres au sujet de laquelle apparaissent quelques principes de la cure dans l'école de plein air. D'abord, il y explique l'état général préoccupant des enfants adressés aux soins de cette école de plein air et la nécessité de les « redresser » tant physiquement que moralement :

Petites plantes étiolées qui languissaient dans l'atmosphère viciée d'un faubourg surpeuplé, les enfants, dont le principal titre au choix pour le départ avait été précisément leur mauvaise mine, leur dépérissement, leur aspect misérable, sordide même et presque inquiétant, il s'agissait de les revivifier, de les redresser au physique et au moral. Il fallait les retremper par le contact avec la nature, leur donner en même temps l'amour de la règle, le respect de soi-même et des autres ; le sentiment de l'honneur et du devoir.⁷⁷

Pour ces enfants, souvent pré tuberculeux, la directrice de l'école de Fontaine-Bouillant préconise d'appliquer des principes d'éducation « intégrale », mêlant l'hygiène corporelle, l'aérophérapie, l'héliothérapie, une diététique adaptée, la pratique de l'exercice physique et la cure de sommeil ; à cela s'ajoutent une éducation générale, tant sur le plan intellectuel que moral⁷⁸. L'éducation scolaire a aussi sa place à Fontaine-Bouillant, mais Louis Henchoz précise qu'elle y occupe un temps limité : « [...] en dehors des séances quotidiennes de chant et de travail manuel, l'horaire d'été ne comporte par jour qu'une heure et demie de travail scolaire proprement dit »⁷⁹.

L'ÉCOLE DE PLEIN AIR ET SES DÉVELOPPEMENTS IDÉOLOGIQUES

L'école de plein air des années 1920 connaît d'importants développements idéologiques dépassant largement le cadre géographique de Lausanne, et le mouvement des écoles de plein air se concrétise au plan international. En effet, en 1920, la Ligue française pour l'éducation en plein air est fondée : elle sera à l'origine d'une école de plein air créée à Paris. Mais c'est surtout le premier Congrès international des écoles de plein air qui reste une des réalisations majeures de cette association française. Il se déroule du 22 au 24 juin 1922 et figure un tournant dans le mouvement du plein

77. Henchoz, 1921, cité par Henchoz, 1933.

78. Propos rapportés par Henchoz, 1933, pp. 7-8.

79. Henchoz, 1921, cité par Henchoz, 1933.

air au plan international. Cette rencontre – soutenue par des associations médicales comme la Ligue d'hygiène scolaire – a lieu à la Faculté de médecine de Paris et rassemble plus de 200 participants⁸⁰.

Les congressistes visitent des écoles et débattent de thèmes tels que : la définition des écoles de plein air, leur fonctionnement ou le recrutement des élèves destinés à ce type d'écoles. Ce premier congrès fait intervenir des orateurs locaux pour l'essentiel, mais aussi des Belges et un Suisse – en l'occurrence le docteur Rollier. Outre la production de résolutions, le congrès débouche sur la création de comités nationaux pour les écoles de plein air en France, aux Pays-Bas, en Suisse, en Allemagne et en Hongrie notamment. On y affirme la nécessité de rompre avec le milieu urbain et l'école ordinaire, nocifs pour la santé des jeunes. Ce congrès de cinq jours pose les bases « d'un établissement d'éducation situé hors des villes »⁸¹. Ce faisant, il répond à une conception environnementaliste de la santé et de l'éducation élaborée en réaction à l'insalubrité des logements populaires au tournant des XIX^e et XX^e siècles.

L'émergence de l'école de plein air correspond donc à la perception d'une ville délétère pour le corps, l'esprit et les mœurs juvéniles : « L'implantation de l'école de plein air [hors de la ville] est, à elle seule, un acte pédagogique. »⁸² L'engagement des professionnels de la santé dans l'école de plein air, lui, coïncide avec l'émergence d'une médecine sociale et scolaire. Néanmoins, l'intérêt des médecins pour la dimension sanitaire et préventive de l'école de plein air est teinté d'une certaine méfiance vis-à-vis « d'une institution soupçonnée de favoriser l'intervention de l'administration et le développement d'une politique contraignante de santé publique »⁸³.

Par ailleurs – à propos de la lutte antituberculeuse en Suisse au début du XX^e siècle –, des travaux ont montré que les hygiénistes sociaux portent leurs efforts sur l'enfance prioritairement : « Les enfants sont une des cibles favorites d'innombrables actions hantées par le spectre de la dépopulation et de la mortalité infantile. »⁸⁴ En sauvant les enfants, les hygiénistes espèrent toucher les familles en mettant un « pied dans la porte » :

80. Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 25-26.

81. *Ibid.*, p. 9.

82. *Ibid.*, p. 10.

83. *Idem.*

84. Droux, in Delpal et Faure, 2005, p. 161.

C'est par les enfants qu'il faut commencer. L'enfant nous ouvre la porte de la famille, il nous conduit à sa mère et à son père. En nous intéressant à l'enfant, nous devenons les amis des parents [...] et ils nous prennent pour leurs conseillers et leurs alliés.⁸⁵

En Suisse romande, le territoire accueille de nombreux organismes en lien avec l'éducation comme le Bureau international des écoles nouvelles (Vaud), ou l'Institut Jean-Jacques Rousseau (Genève); ce dernier est notamment fondé grâce au concours d'Adolphe Ferrière, pédagogue suisse, éminent défenseur de l'Éducation Nouvelle⁸⁶. Ainsi, dans ces années d'après-guerre, par la présence d'acteurs éducatifs tournés vers le renouveau de la pédagogie, «la Suisse romande [occupe], dans l'histoire des classes de plein air, une place intéressante»⁸⁷. Pour preuve, le 10 novembre 1920, Jean Dupertuis – dont on connaît les liens avec Adolphe Ferrière et son Bureau international d'éducation – fonde le Bureau international des écoles plein air (BIEPA) à Villars-sur-Bex (Vaud)⁸⁸. Dans un manifeste publié en 1922, cet ancien étudiant en lettres et en théologie propose une description méticuleuse de son point de vue sur l'éducation, et jette les bases théoriques d'une utopie éducative. Ce texte est représentatif des discours sur l'école de plein air de l'entre-deux-guerres, et laisse voir toute l'amplitude des idéologies qui sous-tendent le concept à ce moment-là: d'un naturalisme humaniste à un patriotisme teinté d'eugénisme.

La formule d'éducation «plein air» revendiquée par Jean Dupertuis rejoint des principes d'Éducation Nouvelle déjà diffusés à cette époque tout en y ajoutant une composante naturiste⁸⁹. Il met en avant avec emphase les avantages d'une éducation dans la nature, lui conférant même des vertus morales et spirituelles, tout ceci au gré d'un discours eugéniste: «Aujourd'hui que tant de facteurs tendent à faire dégénérer la race, ajoutés aux bouleversements de la guerre, c'est un devoir de la Société et de l'École de travailler à préparer des générations meilleures.»⁹⁰ L'auteur soutient le bien-fondé de l'école de plein air avec des arguments laissant apparaître l'idée d'une «race» à préserver. Ce type d'arguments se retrouve

85. «La mission intérieure de Genève en 1887», cité par Droux, *ibid.*, p. 161.

86. Ruchat, 2003b.

87. *Ibid.*, p. 261.

88. Ruchat, 2003b.

89. *Idem.*

90. Dupertuis, 1922, p. 1.

dans les discours de Gaston Lemonnier – initiateur du mouvement en France, et à l’origine du premier Congrès des écoles de plein air – pour qui cette école est non seulement un moyen de prévenir la tuberculose, mais aussi un instrument concourant « à la rénovation de la race française »⁹¹.

Néanmoins, Jean Dupertuis se réfère aussi abondamment à des arguments d’ordre hygiéniste, et critique ce qu’il estime être « condamnable » dans les écoles classiques : l’exiguïté des locaux, leur manque de lumière et d’air, l’immobilité qu’elles imposent aux élèves et la posture malsaine qu’ils doivent prendre sur leurs bancs⁹². C’est donc à « l’école assise » qu’il s’en prend, à son arsenal disciplinaire, et au « bourrage de crâne » que celle-ci pratique vis-à-vis des enfants ; toutes choses qui empêchent ces derniers de se déplacer librement et d’avoir une hygiène physique par le mouvement :

J’ai rêvé l’action, la liberté, l’enthousiasme et l’école est toujours l’internat, la soumission, la répétition et la discipline. [...] nos écoliers sont fixés au banc comme des forçats [...]. Dans une atmosphère surchauffée, saturée de sueur, les cerveaux se liquéfient, battant les parois du crâne, noient la pensée, font chavirer les yeux... la classe continue... les moissonneurs font la sieste ; les bêtes harassées cherchent un coin d’ombre, les mouches suffoquées s’agrippent au plafond... et des gamins de 10 ans récitent l’histoire, alignent des chiffres et devinent le mystère des choses ! – Votre médecin met tous vos maux à la charge de votre vie sédentaire : « Faites provision d’air pur, dit-il, exercez vos muscles », mais qui donc s’occupe de vos enfants ? Ils sont à l’école, bras croisés 3 heures sur 6 et muets presque tout le temps – on trouve très naturel que le poulain s’ébatte toute la journée dans l’herbe fleurie, mais les instants de récréation officielle sont parcimonieusement comptés à nos écoliers... Certes, il y a des fourmis dans les jambes, des décharges nerveuses dans les muscles, des grouillements inquiétants dans les ventres... le petit organisme se contient à grand-peine, s’épuise sans agir, se recroqueville et s’atrophie – qu’on attende la récréation... Oh ! alors, quels cris de condamnés qu’on délivre... de fous chassés du cabanon... de pareils cris, on les trouve très naturels, mais je pense qu’ils devraient être la honte d’une éducation libre.⁹³

91. Cité par Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 25.

92. Dupertuis, 1922, p. 1.

93. *Ibid.*, p. 2.

À côté de cette «hygiène physiologique», l'auteur conçoit l'école de plein air comme un vecteur d'«hygiène intellectuelle»⁹⁴. Pour lui, l'école traditionnelle éteint la curiosité de l'élève en le plongeant dans un univers d'abstraction. Au contraire, son école plein air est le lieu d'observations et d'expérimentations au contact avec la nature. Pour ce faire, il enjoint le lecteur à se départir de l'idéologie pédagogique conventionnelle pour imaginer une école allégée de ses artifices: «Ce serait une véritable expérience de culture de l'enfant dans un milieu de nature, dégagé de tout l'artificiel de l'organisation scolaire.»⁹⁵

Par ailleurs, le théologien consacre un chapitre sur les vertus du plein air en matière d'«hygiène sociale», où il propose ni plus ni moins de transformer la société par l'éducation de l'enfant:

Le premier but des écoles plein air, où il s'agit non seulement de réaliser un régime hygiénique spécial adapté à l'état de santé physique de l'élève, mais encore de créer un régime pédagogico-didactique nouveau, adapté à l'individualité mentale de l'écuyer, est un but social. Ce doit être d'opérer, dans tous les milieux sociaux, une transformation organique profonde des enfants qui ne supportent pas l'école habituelle et qui par tare héréditaire, psychonévroses diverses, défaut d'alimentation, d'habitation ou d'assistance, présentent une constitution moins valide et qui laissés à eux-mêmes seraient certainement condamnés à une vie pénible ou à une fin précoce plus que probable.⁹⁶

De plus, Jean Dupertuis est plus explicite que les élus du Conseil communal de Lausanne sur le rôle de l'école de plein air. En effet, ces derniers considèrent cette institution comme la meilleure solution dans la lutte antituberculeuse, sans différencier la prise en charge en fonction de la gravité de l'infection. Tandis que Jean Dupertuis affirme sans ambiguïté qu'elle se destine spécialement aux enfants «délicats, anémiques, irréguliers, dont l'apparence générale indique un manque de résistance organique et des troubles de la croissance, aux enfants prédisposés par l'hérédité ou menacés par leur milieu antihygiénique»⁹⁷. En outre, il exclut de sa définition les enfants chez qui la maladie est déclarée:

94. *Ibid.*, pp. 4-6.

95. *Ibid.*, p. 6.

96. *Ibid.*, p. 7.

97. *Ibid.*, p. 20.



Élèves du plein air lausannois (vers 1920).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

Tous ceux qui souffrent d'une maladie contagieuse et qui présentent à l'auscultation ou aux réactions diagnostiques spécifiques une infection tuberculeuse proprement dite, ne peuvent être des élèves des écoles plein air et doivent être soignés, instruits, dans des hôpitaux infantiles et des sanatoria où ils seront traités par l'héliothérapie ou la tuberculinothérapie. En aucun cas, l'école plein air ne saurait s'adresser à la catégorie des enfants malades.⁹⁸

Enfin, même si Jean Dupertuis ne s'intéresse pas spécifiquement au cas de Lausanne, il cite la commune parmi les écoles de plein air publiques de Suisse au début des années 1920, dont certaines se sont mises en rapport avec lui : « les classes publiques de Genève, Lausanne, Neuchâtel, Tavannes, Berne, Montana, Bischofzell, Hessigkofen, Bâle et Zurich ». ⁹⁹

L'année où notre auteur publie son manifeste, le docteur Violette relève justement, durant le Premier Congrès des écoles de plein air, l'équivoque existant dans les esprits autour du rôle précis des écoles de plein air. En effet, il semble qu'un certain flou se soit installé

98. *Ibid.*, pp. 20-21.

99. *Ibid.*, p. 31.

quant à la valeur préventive, plus que curative, du placement dans ces institutions :

En l'état actuel, le préventorium scolaire est le moyen de la curation, l'école externat de plein air est le moyen de la prévention. Ai-je besoin de faire remarquer combien les termes de cette distinction sont mal adaptés ? Parce que l'on repoussa les expressions « école-sanatorium » ou « sanatorium-école », que proposaient jadis le Dr Paul Le Gendre et le professeur Grancher, expressions qui auraient exactement désigné certains types spécialisés d'écoles de plein air, l'on fut amené à des appellations défectueuses. Présentement, nous payons l'erreur : nous sommes embarrassés pour classer nos œuvres, nous confondons le « prévenir » et le « guérir ». J'espère qu'un usage de quelques années n'aura pas consacré définitivement cette équivoque.¹⁰⁰

Le docteur Violette précise les choses en expliquant – à la suite du professeur Léon Bernard – que les préventoriums scolaires n'ont, eux-mêmes, pas la prétention de guérir tous les types d'enfants tuberculeux. En effet, selon le professeur Bernard, ce type d'institution se destine aux sujets « non contagieux, atteints de formes initiales, latentes et curables de la tuberculose »¹⁰¹. Il s'agit donc d'une structure « semi-hospitalière » qui voit collaborer des médecins et des pédagogues. En revanche, une structure telle que celle de l'École de la forêt de Lausanne correspond plutôt à ce que le docteur Violette appelle les « écoles externats de plein air ». Selon le spécialiste, il s'agit d'« organismes de prévention » accueillant des enfants non alités, dans un lieu plutôt proche de leur domicile, et avec une surveillance médicale moindre que dans les établissements définis précédemment :

Parce que ne couchant pas leurs élèves, les écoles externats de plein air sont nécessairement placées à portée des milieux de recrutement, dans les parcs, jardins ou espaces libres des agglomérations, ou bien dans les campagnes ombragées de la banlieue ; et l'on doit toujours compter, pour éviter fatigues inutiles aux enfants ou frais excessifs aux familles, avec la longueur des déplacements et les facilités d'accès ou de transport.¹⁰²

100. Premier Congrès des écoles de plein air, 1922, pp. 34-35.

101. *Idem*.

102. *Ibid.*, p. 35.

À la lumière des définitions du rôle sanitaire des écoles de plein air de Jean Dupertuis, du docteur Violette et du professeur Bernard, que penser de l'expérience lausannoise ? Est-ce une œuvre de prévention de la tuberculose qui s'aventure sur le terrain des préventoriums en tentant de guérir des enfants dont l'infection est déjà déclarée ? Si oui, est-ce là une tentative d'éviter des frais d'hospitalisation à l'État ? Ou bien l'institution de plein air lausannoise est-elle une mesure de placement légitimée par le truchement d'un argumentaire médical ? Nous ne pouvons trancher ces questions. Néanmoins – à ce stade du récit –, il nous semble évident que le projet de plein air lausannois est relativement ambigu.

INSTITUTIONNALISATION D'UNE TRADITION COMMUNALE (1924-1938)

Nous [souhaitons] que notre commune puisse posséder une fois un établissement [de plein air] spécifiquement lausannois, analogue à celui du Grand-Air à Vennes, et permettant à ceux de nos enfants qui en ont besoin de fortifier leur corps sans négliger leur esprit. Nous comptons que notre Municipalité ne négligera aucune occasion d'en assurer la réalisation dans l'avenir.¹⁰³

Inspirée par des institutions allemandes, Lausanne a donc exploité durant une dizaine d'années une école de plein air sur la base de motifs médico-pédagogiques. Même si cette aventure a pris fin en 1918 – les résultats n'étant pas concluants et le dispositif trop coûteux aux yeux de la Municipalité –, une graine a été plantée. Et cette première tentative de rapprocher l'écolier malade de la nature et de ses bienfaits va trouver un prolongement, ceci dans une période d'après-guerre que l'historien Daniel Hameline n'hésite pas à qualifier d'« années folles de la pédagogie »¹⁰⁴. D'ailleurs, dans le monde des années 1920, l'école de plein air suscite « l'intérêt des partisans des pédagogies nouvelles »¹⁰⁵.

ÉDUCATION « INTÉGRALE » ET ÉCOLE DE PLEIN AIR

En 1921, l'institutrice et militante socialiste Alice Jouenne devient la directrice de la première école de plein air de Paris. C'est dans ce contexte qu'elle écrit un ouvrage expliquant le fonctionnement

103. BCCL, 1924, p. 305.

104. Cité par Ruchat, 2003b, p. 261.

105. *Idem*.

de son école et ses positions en matière d'éducation. La portée de son ouvrage, tiré à compte d'auteur à seulement 20 exemplaires, est certes limitée. Pourtant, il est le reflet d'une pensée partagée par des contemporains restés dans les annales de l'histoire, tel Adolphe Ferrière, que notre auteure aura croisé au cours de réunions de la Ligue internationale pour l'Éducation Nouvelle (LIEN).

Contrairement à Jean Dupertuis – qui trace les contours d'une école de plein air « universelle » –, Alice Jouenne décrit une œuvre destinée aux enfants ébranlés par la Première Guerre mondiale :

Tous les éducateurs connaissent ces enfants malingres, excitables et affaiblis qui sont rebelles à la discipline, aux efforts d'une attention soutenue et dont le caractère irritable résiste à toutes les suggestions. Débiles en leur corps comme en leur cerveau, ils ont besoin d'une atmosphère particulière qui leur fortifie l'esprit et les muscles ; l'air confiné des salles de classe ne leur convient plus car il accentue leur débilité et leur nervosité. À cette génération de la guerre il faut la vie au grand air, c'est-à-dire la vie normale.¹⁰⁶

L'auteure parle au nom d'enfants qui méritent mieux que des écoles-casernes, dont l'architecture monumentale les éloigne du grand air, milieu si précieux pour l'être vivant : « Privé d'aliments solides, l'homme peut vivre de 60 à 70 jours ; privé d'eau il ne meurt qu'au bout de 7 à 8 jours, alors que, sans oxygène, sans cet air qu'il aspire sans cesse, [...] l'homme ne vivrait que quelques minutes. »¹⁰⁷ Selon Alice Jouenne, l'air vicié des classes traditionnelles « alourdit l'esprit et n'est point propre à favoriser le travail intellectuel »¹⁰⁸. L'institutrice postule même que la plupart des leçons gagneraient à être données dans la nature, plutôt qu'entre les quatre murs d'une salle de classe :

Et quels murs avec leurs cartes fastidieuses, souvent jaunies par le temps et l'usage, leurs emplois du temps monotones, leurs tableaux de réitations et de chants, leurs programmes, leurs règlements qui n'inspirent à l'enfant qu'obligations, sanctions, leçons banales et heures réglées avec une rigidité énervante et incapable d'inspirer la moindre sympathie !¹⁰⁹

106. Jouenne, 1927, p. 19.

107. *Ibid.*, p. 21.

108. *Idem.*

109. Jouenne, 1927, pp. 22-23.

Au gré d'un historique des écoles de plein air au plan international, la pédagogue française cite Jean Dupertuis – qui a visité la *Waldschule* de Charlottenburg et en a rapporté en particulier le témoignage d'un enfant «qui aime tant son école verte» –, ainsi que son collègue parisien Gaston Lemonnier, qu'elle présente comme un précurseur de l'école en plein air. Effectivement, dès 1890, celui-ci a pris l'initiative de dispenser son enseignement en dehors de l'école, au grand air, «au risque de passer pour une sorte de détraqué». Alice Jouenne parle, en particulier, de deux types d'écoles de plein air en activité vers la fin des années 1920. Elle y inclut une description du type de structure auquel se rapporte l'école qu'elle dirige elle-même :

Les unes sont temporaires et consistent en campements de bois aménagés pour l'été au centre d'un terrain plus ou moins vaste (Écoles temporaires d'été de la Ville de Paris situées le plus souvent sur les fortifications ou à proximité des grandes villes de province). D'autres – ce sont les mieux organisées et malheureusement les plus rares – sont des écoles permanentes où les enfants affaiblis, par une hygiène bien réglée et des cures d'air journalières, recouvrent vite une santé altérée ou compromise. L'école municipale du boulevard Bessières, à Paris, est le type de ces écoles [...] puisqu'elle est depuis plusieurs années notre champ d'expérience et l'objet de nos soins assidus.¹¹⁰

Par ailleurs, l'auteure relève que la santé des enfants est une préoccupation majeure de son temps. À ce propos, elle cite la Déclaration de Genève (1924), qui affirme que le développement de l'enfant doit être favorisé matériellement et spirituellement : «L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; l'enfant dévoyé doit être ramené ; l'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.»¹¹¹ L'enseignante parisienne salue également les vues «larges et hardies» du premier Congrès général de l'enfant (Genève, 24 août 1925), qui demande pour la jeunesse «la vie en plein air sous toutes ses formes, afin de contrebalancer les effets néfastes des centres industriels et urbains».

110. *Ibid.*, pp. 26-27.

111. Cité par Jouenne, *ibid.*, p. 30.

Le discours qui émerge ici ne concerne pas seulement la santé physiologique de l'enfant. En effet, les propos de l'institutrice française font aussi apparaître la figure de «l'enfant arriéré», celle «l'enfant dévoyé» et celle de «l'orphelin». Toutes trois se rapportent à l'idée de déviance ou d'anormalité. À ce propos, des enquêtes au carrefour des champs de la médecine, de la psychologie et de la pédagogie – menées dès le deuxième tiers du XIX^e siècle, et jusque dans le début du XX^e siècle –, ont contribué à mettre en évidence des populations d'enfants jugés anormaux¹¹². Des spécialistes reconnus – tel le médecin et psychologue genevois Édouard Claparède – se sont évertués à identifier, recenser, observer et décrire des maux de nature physiologique ou psychologique ayant pour résultat la classification d'enfants en vue de leur traitement ou de leur éducation :

Les pratiques d'enquêtes statistiques, d'observations médico-pédagogiques et psychopédagogiques sont des moyens de rendre visible le mal pour, dans un second temps, y remédier. Or, ces outils de connaissance se heurtent aux difficultés à définir les limites de leurs propres objets. Connaître le crétin et l'idiot demande à le reconnaître comme membre d'une classe par opposition à d'autres objets : l'«imbécile», le «dégénéré», le «sourd», l'«arriéré», l'«albinos», le «cagot». L'identité de l'objet «crétin» ou de l'objet «idiot» ou encore de l'«anormal» dépend des caractéristiques qui peuvent lui être reconnues par le pédagogue, le médecin ou le psychologue en fonction de leur pratique.^{113, 114}

Après avoir décrit la vulnérabilité des enfants dont elle s'occupe, Alice Jouenne s'émerveille de leur amour pour la nature. Selon elle, ces enfants éprouvent de la joie devant «le brin d'herbe, la fleur, l'arbre, l'oiseau, l'insecte, le nuage qui flotte, le soleil qui brille». Pourtant, elle déplore le fait que peu d'enseignants de son époque osent déranger «le train scolaire» pour s'aventurer en pleine nature avec leurs élèves, apeurés qu'ils sont à l'idée de transgresser la norme :

112. Ruchat, 2011.

113. *Ibid.*, pp. 60-61.

114. Dans cet extrait on peut constater que la terminologie employée par Alice Jouenne apparaît également sous la plume d'Édouard Claparède ; tout comme celle d'autres de leurs contemporains d'ailleurs.

C'est un dérangement qu'ils n'aiment point: il faut demander une autorisation officielle, changer l'horaire, braver un peu les préjugés des parents – et parfois des maîtres eux-mêmes – qui s'imaginent que le jour d'une promenade les enfants n'ont rien fait d'utile; enfin, il faut, ce jour-là, adopter les méthodes de l'école active qui déplaisent aux gens qui se complaisent dans la marche routinière et monotone d'une activité quotidienne bien réglée et qui redoutent l'imprévu, l'accident, le courant d'air et le rayon de soleil et surtout cette liberté des enfants joyeux et curieux qui vont parler, interroger, discuter tout ce qui frappe leurs yeux et leurs oreilles, tout ce qui va alimenter leurs recherches et leurs regards attentifs.¹¹⁵

Enfin, l'auteure explicite les liens qui existent entre son école de plein air et ce qu'elle nomme «le service d'aide sociale». Ainsi, elle souligne l'importance, à ses yeux, de la collaboration entre l'école et les familles. Elle estime à ce propos qu'il est nécessaire de communiquer avec les parents au sujet des examens médicaux requis par l'institution, l'état de santé de leurs enfants et le travail qu'ils font durant les heures d'enseignement. Cette collaboration est aussi le moyen pour le service d'aide sociale de l'école de connaître le milieu de l'enfant et d'avoir une forme de contrôle sur des dimensions sanitaires et hygiénistes:

Le but du service d'aide sociale est donc de connaître le milieu où vit l'enfant ainsi que son hygiène morale et physique familiale, afin d'aider le service médical dans son œuvre de surveillance sanitaire et le service pédagogique dans son travail d'éducation.¹¹⁶

La directrice parle de ce service en insistant sur la confidentialité des révélations que les parents peuvent faire sur leur situation familiale, révélations consignées sur des «fiches sociales». Elle souligne à cet égard que certains vivent de véritables tragédies: «Il est des fiches sociales qui révèlent des drames familiaux plus émouvants, et surtout plus vrais, que ceux des romans les plus tragiques et qui rectifient bien de trop sévères appréciations.»¹¹⁷ En outre, le service d'aide sociale de l'école dispose d'un réseau d'œuvres permettant

115. Jouenne, 1927, pp. 194-195.

116. *Ibid.*, p. 206.

117. *Ibid.*, p. 207.

de venir soulager les familles en difficulté ou sauver les enfants « victimes des péchés de leurs parents et même de leurs ascendants » : « Ce service possède un précieux fichier où sont consignées toutes les œuvres intéressant l'enfant, la mère et la famille. » Ainsi, l'auteure nomme expressément des structures d'aide sociale allant des crèches aux placements familiaux, en passant par les orphelinats, les colonies de vacances ou les préventoriums. Elle conclut son dithyrambe sur l'école de plein air du boulevard Bessières en louant toutes les vertus de cette institution :

L'école de plein air n'est point une officine où l'on vend de l'intelligence. Elle veille avec sollicitude, et par des moyens scientifiques, au développement rationnel du corps et de l'esprit des enfants qui lui sont confiés. Elle est l'ennemie du superficiel, du convenu, du savoir livresque. Édifiée en plein air, exposée à la lumière du soleil, pénétrée de la senteur de l'herbe et des fleurs, animée par le chant des oiseaux, le mouvement des insectes et les bruits de l'arbre et du vent, elle symbolise la vie et c'est en effet la vie — cette précieuse et divine essence —, qu'elle veut infuser à l'enfant.¹¹⁸

La rhétorique d'Alice Jouenne semble évidemment bien loin de celle des élus lausannois. Certes, les différents protagonistes sont d'accord sur le caractère vivifiant du plein air, et il apparaît dans les deux cas la dimension philanthropique de secours à l'adresse d'enfants affaiblis. Cependant, l'auteure parisienne place l'institution de plein air au rang d'une œuvre sociale, offrant un secours élargi — médical, pédagogique et social — à des familles ayant apparemment peu de ressources financières ou culturelles, alors qu'au sein du Conseil communal lausannois les ambitions sont essentiellement de prévenir la tuberculose chez des enfants en âge scolaire. Par ailleurs, Alice Jouenne laisse clairement entendre que la pédagogie active fait partie du dispositif de son école de plein air ; il semble même que cela en soit la pierre angulaire, alors qu'à Lausanne les élus ne paraissent guère se soucier des méthodes pédagogiques.

Jean Dupertuis et Alice Jouenne sont-ils les seuls à prôner une école de plein air exploitant la pédagogie active ? En Suisse, l'inspecteur scolaire Louis Henchoz, lui aussi, souligne l'importance de permettre à l'enfant d'être actif pour se développer physiquement « l'enfant ne

118. *Ibid.*, p. 217.

peut s'épanouir et se bien porter que s'il se trouve heureux et libre, ou, du moins, s'il ne souffre pas de limites imposées à sa liberté, mais les sent, au contraire, autour de lui comme une protection bienfaisante»¹¹⁹. L'auteur prend ainsi l'exemple de l'école de plein air de Fontaine-Bouillant, où l'enseignante pratique une éducation intégrale de l'enfant : «Toutes les occupations sont matière éducative ; la toilette, les repas, les promenades, les jeux sont, autant que les soins du ménage ou l'enseignement proprement dit, des occasions d'éducation, tout jusqu'aux circonstances qui entourent le sommeil.»¹²⁰ Des conceptions propres aux pédagogies nouvelles font donc partie de certains discours sur l'école de plein air dans les années 1920 et 1930. Mais qu'en est-il à Lausanne à la même époque ?

UN DON LANCE L'IDÉE DE CONSTRUIRE UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR AU BORD DU LÉMAN

Un préavis du Conseil communal de 1924, avalise le projet d'une institution située à Vidy-Plage, et qui s'inscrit dans la continuité de l'École des Etavez. Mais, cette fois-ci, les élus souhaitent la construction d'un bâtiment de plein air. Comme cela était le cas en 1907, on parle d'abord du transport des élèves, de leur alimentation et du financement global. Néanmoins, la Municipalité estime nécessaire de construire un bâtiment, avec l'idée sous-jacente d'une architecture dédiée au plein air. Un architecte est d'ailleurs chargé de tracer les plans de la future structure de Vidy-Plage. Il s'agit de Jacques Favarger, qui a mené de nombreux projets à Lausanne pour le compte du Service des bâtiments. Il y mènera des travaux architecturaux et urbanistiques entre 1912 et 1925¹²¹. Notons que Jacques Favarger compte au sein de son réseau de connaissances le docteur Jean Wintsch, médecin scolaire qui aura une certaine influence dans les décisions prises par le Conseil communal de Lausanne à la fin des années 1930. Concernant la nouvelle école de plein air lausannoise, voici ce que le Bulletin du Conseil communal dit en substance :

Ce projet nécessite l'édification d'une construction pour école en plein air, dont Monsieur Favarger, architecte adjoint, a élaboré l'avant-projet. Cette construction, devisée à environ Fr. 25 000.—, devrait être mise en œuvre le plus tôt possible, pour permettre

119. Henchoz, 1933, p. 8.

120. *Idem*.

121. Jacquet, 1997.



Leçon de dessin avec des élèves du plein air, années 1920
(en fond : les Bains publics de Vidy).

© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

cette année encore, son utilisation comme abri pour Vidy-Plage. Fr. 3000.— seront en outre nécessaires pour les aménagements et le matériel. Dans les conditions présentes, les frais d'entretien d'une classe d'école de plein air, traitement de la maîtresse, transports par tram, alimentation, peuvent être évalués annuellement à Fr. 4000.— environ, dépense qui sera portée au budget dès 1925.¹²²

La décision sera prise d'affecter une somme de 28 000 francs à l'ensemble du projet, qui comprend la construction de l'école en plein air, mais également celle d'abris pour l'Œuvre de Vidy-Plage; laquelle a fait un don couvrant les deux tiers du financement des nouveaux bâtiments. À la lecture du rapport de la commission chargée d'examiner ce dossier, on constate que ce don est fait à la condition que l'Œuvre de Vidy-Plage puisse aussi bénéficier des nouvelles infrastructures :

L'Œuvre de Vidy-Plage, ayant besoin d'un abri pour ses protégés, met à la disposition de la commune de Lausanne une somme de Fr. 17 821. — réunie grâce à sa vente de l'année dernière, à charge

122. BCCL, 1924, p. 249.

pour celle-ci de construire le bâtiment nécessaire en l'aménageant du même coup pour les besoins de l'école de plein air.¹²³

On explique également qu'un terrain est déjà à disposition de la commune et que le bâtiment sera aménagé pour recevoir un concierge. Mais, les tâches de celui-ci iront au-delà de l'intendance de la nouvelle école, puisqu'il sera chargé de missions de surveillance concernant l'ordre, la propreté et l'hygiène dans le quartier de Vidy, pour le bien de la collectivité :

Moyennant un complément de Fr. 10 000.- environ, on pourra édifier et meubler, à l'angle nord-ouest du terrain de jeu, anciennement propriété Auckenthaler, et appartenant actuellement à la commune, un bâtiment comprenant au rez-de-chaussée une salle et des dépendances, et à l'étage unique un appartement de 3 chambres et cuisine pour le concierge. En échange du logement, celui-ci serait chargé de certains soins d'ordre, de propreté et de police sanitaire devenus indispensables dans ce quartier où, depuis quelques années, tant de Lausannois jeunes et vieux vont chercher vigueur et santé.¹²⁴

La construction de cette école de plein air s'inscrit donc dans une logique opportuniste. D'abord, les autorités lausannoises souhaitent profiter du don que leur fait l'Œuvre de Vidy-Plage en acceptant de partager avec elle les futurs locaux. Ensuite, elles n'ont nul besoin de financer l'achat d'un terrain, car celui-ci appartient déjà à la ville. Enfin, cette nouvelle construction est l'occasion rêvée d'améliorer la surveillance dans le quartier du bord du lac en y logeant un employé communal qui pourra officieusement pratiquer des missions de police peu onéreuses.

Le rapport de 1924 revient sur la question des transports et précise que la nouvelle école accueillera 40 élèves. On confirme par ailleurs, qu'outre la dépense de construction, il est à prévoir un budget annuel de 4000 francs pour son fonctionnement. Pour rappel, le budget moyen entre 1914 et 1918 s'établissait à 4500 francs, ce qui laisse penser que les élus réunis en 1924 envisageaient de faire des économies dans les frais de fonctionnement par rapport à la structure précédente. D'ailleurs la commission en charge du

123. *Ibid.*, p. 303.

124. BCCL, 1924, pp. 303-304.

dossier se félicite de la tournure de son projet et de l'heureuse donation faite par l'Œuvre de Vidy-Plage permettant de limiter l'investissement financier :

Les commissaires unanimes en ont constaté le bien-fondé et l'heureuse disposition; ils se sont félicités aussi de la solution économique donnée à la question de l'école de plein air grâce à la générosité et à l'initiative de l'Œuvre de Vidy-Plage, à laquelle nous nous plaçons à rendre ici un hommage chaleureux pour son activité dévouée.¹²⁵

En revanche, la commission en charge du dossier s'interroge sur l'avis de la population lausannoise quant au choix de construire une telle école au bord du lac. En effet, elle craint que les habitants ne regrettent la précédente école, dont l'emplacement permettait aux élèves de bénéficier des bienfaits de la nature et en particulier de la forêt: « [Les commissaires] se sont demandé [...] si une école de plein air à Vidy remplacerait aux yeux de la population lausannoise, celle de la forêt, que, en fidèles admirateurs de notre Jorat, nous étions portés à considérer comme la seule possible. »¹²⁶ La crainte des autorités de déplaire aux électeurs en remplaçant une école disparue depuis plusieurs années déjà n'est-elle pas étonnante?

Au-delà de l'attachement des Lausannois à leurs bois d'altitude, les commissaires se demandent quels effets auront le climat et l'environnement des rives du Léman sur la santé des enfants: « Si les bords du lac ont l'avantage d'un air plus doux, d'une insolation plus régulière, de la proximité des bains, ils ne peuvent prétendre, dans l'opinion de plusieurs, aux effets toniques de l'altitude et du voisinage des forêts de sapins. »¹²⁷ Ce questionnement amène les commissaires à faire part de l'opinion en la matière du médecin des écoles, le docteur Weith, en charge de feu l'École de la forêt. Parmi les propos du professionnel exposés par la commission, nous soulignerons quatre idées essentielles :

- a. La solution retenue en 1907 n'est plus envisageable parce qu'elle met la santé des enfants en péril à cause de l'humidité qui prévaut dans un environnement sylvestre;

125. *Ibid.*, p. 304.

126. *Idem.*

127. *Idem.*

- b. Les bienfaits sur la santé dus à l'altitude ne sont effectifs qu'à condition d'un séjour ininterrompu et de longue durée; placer une école sur les hauts de Lausanne n'est donc pas non plus optimal selon ce médecin;
- c. C'est la possibilité de pratiquer l'héliothérapie, l'aérophérapie et l'hydrothérapie dans un même endroit qui font de Vidy un lieu de prédilection pour l'école de plein air de 1924;
- d. Le plein air exige un bâtiment fermé, mais permettant à la classe d'être aisément donnée en extérieur.

Le compte rendu de l'avis médical donné à la commission rompt ainsi avec plusieurs idées véhiculées dans les débats du Conseil communal de 1907: la forêt n'est plus à l'honneur – c'est maintenant le bord du lac qui est idéal pour la cure – et la nécessité de construire un bâtiment dédié au plein air ne fait apparemment plus aucun doute. On pourrait ajouter que le terrain de Vidy est d'autant plus idéal qu'il ne coûtera rien à la commune! Cela dit, les élus sont manifestement séduits par l'idée, qu'un jour, Lausanne puisse se doter d'une véritable école de plein air sur les hauteurs de la ville, à l'instar de l'établissement Au Grand-Air:

On peut sans doute rêver d'une école de plein air [...] à proximité des forêts de sapins. Encore faudrait-il qu'elle soit permanente, ne contraigne pas les enfants à de longs déplacements journaliers et leur offre un minimum de confort pour les jours de pluie et de brouillard.¹²⁸

Pourtant, on se félicite du projet d'une école au bord du lac, venant enfin combler le vide laissé par la fermeture de l'École de la forêt; tant il est vrai que le milieu urbain contient encore trop de logements insalubres. La commune fait ici à nouveau référence à la lutte antituberculeuse en milieu scolaire pour le légitimer:

Pour aujourd'hui, nous sommes en présence d'un projet très simple et très pratique, qui sans répondre à tous les besoins d'une agglomération urbaine où subsistent encore trop de logements insuffisants et malsains, permet cependant de reprendre à peu de frais la lutte abandonnée en 1918.¹²⁹

128. *Ibid.*, p. 305.

129. *Idem.*

Sur la base du rapport dont nous venons de présenter les grandes lignes, le Conseil communal autorise la Municipalité à accepter le don de l'Œuvre de Vidy-Plage et alloue la somme nécessaire à la construction de l'école de plein air.

Malgré tout, une motion collective déposée par Monsieur Paul Decker, élu radical, propose de rouvrir l'École de la forêt en construisant un pavillon scolaire. Cette motion est reprise durant la séance du Conseil communal du 24 juin de la même année, faisant suite à un rapport de commission. On rappelle la décision prise trois semaines auparavant, tout en expliquant que les motionnaires estiment qu'une école dans la forêt a toute sa raison d'être pour le bien de certains enfants en particulier: «MM. P. Decker et consorts ont jugé qu'il serait regrettable de renoncer définitivement aux bénéfices très réels que procure aux enfants, malingres surtout, le séjour dans le voisinage d'une forêt.»¹³⁰ D'ailleurs, le corps médical lui-même affirme que la proximité d'une forêt reste un lieu de cure privilégié pour certaines catégories d'enfants, notamment ceux que l'on estime «nerveux». En outre – en proposant d'ouvrir une structure additionnelle –, on laisse entendre une préoccupation pour le sort des plus défavorisés, à qui l'on veut donner la chance de s'insérer utilement dans la communauté: «Nous ne ferons jamais trop pour la santé d'enfants peu favorisés du sort, que des soins éclairés peuvent rendre plus forts, plus aptes à la vie, de telle sorte qu'ils deviendront des citoyens utiles à leur pays.»¹³¹ Qui plus est, on a l'idée d'un lieu pour cet internat sylvestre: la lisière du bois des Dailles. Cependant, la Municipalité de Lausanne reste très perplexe face à l'aspect financier: «Projet séduisant sans doute, mais coûteux non moins évidemment.»¹³² Ainsi, et en l'absence d'un devis, les élus n'y donnent pas suite. Pourtant, cette motion préfigure la construction, cinquante ans plus tard, d'une école de plein air sur le terrain des Dailles...

L'INTÉRÊT GRANDISSANT DES ARCHITECTES POUR L'ÉCOLE ET LE RENFORCEMENT DE L'HYGIÈNE SCOLAIRE

L'école de plein air de Vidy sera donc effectivement construite en 1924 selon les plans de l'architecte Jacques Favarger et en tenant compte des vues des instances municipales en charge de l'hygiène: «Cette construction est réalisée en collaboration avec l'Œuvre de

130. *Ibid.*, p. 327.

131. *Idem.*

132. *Idem.*



École de plein air de Vidy-Plage (vers 1920-1930).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

Vidy-Plage, présidée par le Dr Francis-Marius Messerli, chef du Service d'hygiène, qui organise des cures de soleil et des cours de gymnastique préventive pendant les vacances et les samedis.»¹³³ On sait également que l'école est effectivement pensée de manière à favoriser la pratique de l'héliothérapie et de l'aérophothérapie :

Le bâtiment est conçu pour accueillir 40 enfants: la classe peut être tenue à l'extérieur ou sous le couvert et la terrasse de l'étage est destinée à la cure d'air et de soleil [...]. Ce bâtiment est le dernier des équipements sportifs et hygiéniques de Vidy.¹³⁴

En outre, l'École de Vidy-Plage innove sur le plan du mobilier, puisque les élèves ont chacun «une chaise pliante avec tablette, selon le modèle élaboré par le docteur Rollier»¹³⁵. L'enseignement y est dispensé «au soleil et [...] la natation est incluse dans les activités»¹³⁶.

133. Jacquet, 1997, p. 30.

134. *Ibid.*, p. 30.

135. Heller, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 213.

136. *Idem.*

La réalisation dans les années 1920 à Lausanne d'une école selon les caractéristiques architecturales particulières du plein air peut étonner vu les réticences émises par le Conseil communal à construire un bâtiment dédié spécialement à cet usage lors du projet d'École de la forêt. D'ailleurs, d'une manière générale, les écoles de plein air lausannoises sont de modestes tentatives architecturales « résultant de tâtonnements et de compromis, souvent remises en question et réajustées en fonction des résultats et des conceptions du moment »¹³⁷. Néanmoins, au début du XX^e siècle, l'architecture de plein air « influence le débat sur la construction scolaire en Suisse »¹³⁸. Ainsi, des architectes helvétiques novateurs – à l'image de Karl Moser, docteur honoris causa de l'Université de Zurich et président du Congrès international d'architecture moderne (CIAM), dont Le Corbusier a été un membre fondateur¹³⁹ – se sont beaucoup intéressés aux écoles, et plus largement aux « bâtiments dans lesquels la santé publique et l'hygiène jouent un rôle essentiel »¹⁴⁰. Cet intérêt serait dû selon cet auteur à des facteurs idéologiques d'une part, comme le partage d'un vocabulaire commun entre les architectes avant-gardistes, la diffusion de publications sur l'hygiène, et des facteurs plus pragmatiques d'autre part, comme le fait qu'entre 1925 et 1945 « 430 écoles primaires ont été construites en Suisse »¹⁴¹. Le lien entre le développement de l'architecture suisse et celui de l'école de plein air apparaît clairement à l'occasion de l'exposition *Der neue Schulbau* à Zurich en 1932¹⁴². En effet, cette exposition avait été notamment conçue en référence au deuxième Congrès international des écoles de plein air et reprenait largement les conceptions de ce mouvement architectural et médico-pédagogique : « Les tableaux d'exposition [...] montrent clairement la forte influence du concept et des réalisations des écoles en plein air sur les exigences formulées dans l'exposition ». ¹⁴³ En outre, des travaux du docteur Auguste Rollier y sont présentés. Ce sont d'ailleurs les seuls qui représentent la Suisse à ce congrès, ce qui montrerait « le retard du pays dans le domaine des écoles

137. *Idem.*

138. Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 190.

139. « Congrès international d'architecture moderne », in Wikipédia, consulté en juin 2017.

140. Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 191.

141. *Idem.*

142. La nouvelle construction scolaire.

143. Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 193.

de plein air»¹⁴⁴. Une année plus tard, un hygiéniste, un architecte et un pédagogue publient un essai critique sur la conception des bâtiments scolaires, dans lequel ils proposent que l'école de plein air soit prise comme modèle architectural pour l'ensemble des écoles, en lui donnant la définition suivante :

Par principe, nous devons accepter l'école de plein air au sens le plus large, c'est-à-dire une école où l'on séjourne et bouge le plus possible en plein air, avec des espaces dans lesquels le climat intérieur se rapproche le plus possible du climat extérieur par sa lumière et son renouvellement de l'air, juste protégé des extrêmes.¹⁴⁵

Malgré cet engouement des architectes pour la chose scolaire, l'ouverture d'une nouvelle école n'est pas banale dans les années 1920, dans le contexte vaudois. En effet, le compte rendu du Conseil d'État pour l'exercice de 1924 relaie une situation assez préoccupante de fermetures de classes : « Le nombre de nos classes a encore diminué en 1924 et d'autres suppressions sont encore prévues pour 1925. Nous espérons vivement que ce fâcheux mouvement [...] est maintenant arrêté. »¹⁴⁶ Et, comme le relèvent les autorités scolaires, la forte diminution du nombre des élèves du degré primaire en est la cause : « Le total des enfants fréquentant nos classes primaires a diminué dans des proportions effrayantes [...]. Cette constatation doit certainement attrister toutes les personnes qui ont à cœur l'avenir du pays. »¹⁴⁷

Sur le plan pédagogique, l'année où le Conseil communal lausannois décide d'ouvrir sa nouvelle structure de plein air, l'école active est à l'ordre du jour des Conférences de district. Instituées en 1890, ces conférences réunissent les enseignants et les commissions scolaires régionales – en l'espèce celles du district de Lausanne – sur convocation du département. Elles délibèrent sur des questions scolaires et en rendent compte aux autorités cantonales par des procès-verbaux¹⁴⁸. L'ordre du jour de la conférence de 1924 n'est pas étonnant, car l'entre-deux-guerres est le terreau

144. *Idem*.

145. Von Gonzenbach, Moser et Schohaus, cités par Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 195.

146. Compte rendu du Conseil d'État vaudois (ci-après CRCEV), 1925, Département de l'instruction publique et des cultes, p. 79.

147. CRCEV, 1925, Département de l'instruction publique et des cultes, pp. 84-85.

148. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907, chapitre V, section II.

d'un mouvement d'Éducation Nouvelle, dont l'école de plein air fait partie :

Les années d'après-guerre sont celles d'un renouveau pédagogique [...]. L'école de plein air, créée dans la première décennie du siècle, bénéficie de ce renouveau tout en l'alimentant. Produit de l'hygiénisme philanthropique, et en particulier de la prévention de la tuberculose, la classe de plein air est l'objet, dès les années 1920, de l'intérêt des partisans des pédagogies nouvelles.¹⁴⁹

En 1924, le Conseil d'État vaudois salue d'ailleurs le travail accompli par le corps enseignant pour faire évoluer la pédagogie dans l'instruction publique : « La plupart des maîtres font un effort pour renouveler leurs méthodes, créent, en y consacrant leur temps et leur argent, un matériel approprié leur permettant un enseignement plus vivant, plus concret, mieux adapté au développement intellectuel des enfants. »¹⁵⁰ Il semble ici que l'État compte sur l'effort personnel et individuel des enseignants pour faire évoluer la pédagogie cantonale, davantage que sur un mouvement institutionnel. À Lausanne, les débats parlementaires au sujet de l'école de plein air laissent très peu d'indices sur une volonté des autorités d'inclure les pédagogies nouvelles dans le dispositif.

Sur le plan de l'hygiène scolaire, le Compte rendu du Conseil d'État de la même année laisse entrevoir l'inquiétude des autorités s'agissant de la propreté des écoliers. On déplore la négligence, voire le laisser-aller de certains parents et on souhaite une généralisation de l'intervention médicale dans ce domaine :

Quand il ne s'agit que de négligences passagères, la lutte est relativement facile ; mais la bonne volonté des maîtres se heurte parfois à l'indifférence et à l'incurie des parents. Alors il est nécessaire que les autorités interviennent ; et elles ne peuvent le faire efficacement que si elles sont armées pour cela. Nous exprimons à nouveau le désir de voir se généraliser l'utile institution du médecin scolaire et des sœurs ou dames visitantes.¹⁵¹

149. Ruchat, 2003b, p. 261.

150. CRCEV, 1924, Département de l'instruction publique et des cultes, p. 87.

151. *Ibid.*, pp. 86-87.

À ce propos, on remarquera que parmi les circulaires aux commissions scolaires de cet exercice, l'une d'elles demande de faire procéder à l'examen médical des nouveaux élèves. Dans le même registre, les autorités scolaires se félicitent de la distribution bénévole d'aliments fortifiants aux élèves les plus fragilisés : « En plusieurs endroits, l'initiative privée fait distribuer pendant la mauvaise saison de l'huile de foie de morue ou du lait aux enfants pauvres ou débiles. Le département salue avec plaisir ces initiatives. »¹⁵²

Sur le plan de la santé et sur la question de la tuberculose en particulier, le Département de l'intérieur a recensé un total de 54 enfants soignés pour cause de tuberculose dans les sanatoriums de Leysin et à la Clinique de Belmont durant l'exercice de 1924, engendrant une dépense de près de 18 000 francs pour les enfants traités à Leysin. À cela s'ajoutent environ 4500 francs pour le traitement de jeunes dans le cadre de trois autres institutions cantonales (l'Hospice de l'enfance, le Home pour jeunes filles et l'Institution de St-Loup). Concernant la Clinique de Belmont, on sait que le coût global – adultes compris – s'élève à plus de 25 000 francs. On peut encore y additionner les quelques 42 000 francs en subsides et frais divers dont une bonne partie concerne les soins ou la prévention auprès de la jeunesse (comme les colonies de vacances de Lausanne ou la Pouponnière de Paudex). Ce sont donc plusieurs dizaines de milliers de francs qui sont consacrés à la lutte antituberculeuse auprès de la jeunesse dans le canton de Vaud durant la seule année 1924, si l'on en croit le Compte rendu du Département de l'intérieur¹⁵³.

LE CORPS DE L'ÉLÈVE ET L'HYGIÈNE : ENTRE CONTRAINTE ET LIBERTÉ

Durant l'exercice de 1925, le compte rendu du département en charge de l'école met un accent particulier sur la lutte contre l'alcoolisme et relate les consignes données au corps enseignant par les inspecteurs scolaires :

Toutes les fois que l'occasion s'en présentera, les instituteurs et les institutrices attireront l'attention de leurs élèves, pendant toute la scolarité, sur les dangers des boissons alcooliques, particulièrement des boissons distillées. Il sera fait mention de ces leçons dans le cahier de préparation et dans les programmes mensuels.¹⁵⁴

152. *Ibid.*, p. 87.

153. CRCEV, 1925, Département de l'instruction publique et des cultes, pp. 57-59.

154. CRCEV, 1926, Département de l'instruction publique et des cultes, p. 91.

Cet extrait nous semble exemplaire dans le sens où il montre le niveau d'implication attendu par l'État de la part des enseignants dans des questions d'hygiène, telles que l'alcoolisme. Mais ici, l'administration ne se borne pas à prendre en charge les conséquences de la misère sociale comme avec la lutte antituberculeuse, elle entend aussi prévenir les maux qu'engendre cette misère.

Sur le plan de l'ergonomie, l'administration se félicite de l'amélioration du mobilier scolaire avec l'adoption du « banc vaudois » ; plusieurs communes adoptent ce modèle en cette année 1925. Il s'agit d'un banc auquel la table est rattachée, et qui doit à la fois répondre à des impératifs de confort, d'efficacité et d'économie financière :

Il est en bois, à deux places, le siège fixé au pupitre ; le banc est muni d'un dossier, le pan de la table est incliné, avec une portion plate munie d'un trou pour l'encrier et les crayons ; il y a un appuie-pied, un casier sous le plateau de la table pour le matériel, enfin, et c'est peut-être l'essentiel, il existe dans plusieurs dimensions. Tous ces éléments ont fait l'objet de tâtonnements et de solutions multiples.¹⁵⁵

Un tel banc devait apparaître comme un progrès dans la façon de traiter le confort des élèves dans les années 1920. En effet, on sait que le mobilier ayant longtemps prévalu dans les salles de classe était rudimentaire et souvent inadapté à la morphologie de l'enfant :

Le mobilier scolaire du début du XIX^e siècle est à l'image de la chambre d'école ; celle-ci, aléatoire, est installée tant bien que mal dans un bâtiment à fonction multiple, dans une chambre louée ou dans le logement même de l'instituteur. Le mobilier d'école n'est pas spécifique. Il est, pourrait-on dire, indifférencié sinon par sa longueur ; ce sont de simples tables et bancs.¹⁵⁶

Cela dit, rappelons qu'au début du XX^e siècle encore, le mobilier scolaire est envisagé sous l'angle disciplinaire et pratique. Ainsi, il tient largement compte de la nature de la tâche de l'enseignant – telle qu'elle est envisagée alors – et de la vie collective de la classe, mais relativement peu du confort individuel de l'élève :

155. Heller, 1988, pp. 81-82.

156. *Ibid.*, p. 82.

Les principes de base auxquels tend à répondre le mobilier scolaire sont de faciliter la surveillance du maître qui doit voir l'ensemble de ses élèves et pouvoir s'approcher de chacun individuellement; l'élève lui-même doit pouvoir se lever et quitter sa place sans déranger ses voisins; le banc doit être confortable sans excès pour que l'enfant puisse adopter une position qui ne soit pas fatigante, pieds posés et dos appuyé, la table à bonne hauteur pour les bras, à bonne distance pour les yeux. De plus, il convient qu'il soit solide (les mécanismes mobiles ont souvent été rejetés pour cette raison), d'un prix raisonnable, que l'entretien et le balayage soient facilités, et enfin, que son arrangement soit ordonné sans toutefois prendre trop de place.¹⁵⁷

Quoi qu'il en soit, même le «banc vaudois» n'est pas en adéquation avec le concept d'école de plein air: on imagine mal le transporter pour une leçon en extérieur!

D'ailleurs, l'expérience médico-pédagogique et architecturale de l'école de plein air intègre aussi la question de l'ergonomie du mobilier scolaire. En particulier dans la conception d'auteurs comme Jean Dupertuis ou Alice Jouenne, cette expérience doit offrir à l'enfant une plus grande liberté de mouvement que dans l'architecture fermée de l'école traditionnelle: «La leçon se fait partout, en classe, au jardin, au soleil, à la pluie, à la chaleur comme à la froidure.»¹⁵⁸ Et cette liberté de mouvement concerne les déplacements de l'élève, mais également la disposition du mobilier dans la classe:

Les services multiples d'une école de plein air et le contact permanent avec la nature ne permettent point de rituel scolaire. Nous admettons qu'avec l'assentiment de sa maîtresse, un enfant quitte la classe pour se laver les mains; pour aller étudier dans le jardin la fleur ou la feuille, éléments de sa composition décorative; pour nous prendre à témoin d'un effort tout particulier; pour manifester parfois, dans un geste joyeux, une heureuse découverte. La disposition de la classe permettant de placer à son gré et de déplacer un matériel mobile empêche que les mouvements naturels des enfants ne soient une gêne pour les autres.¹⁵⁹

157. Heller, 1988, pp. 81-82.

158. Jouenne, 1927, p. 165.

159. *Ibid.*, pp. 159-160.



En extérieur à l'École de Suresnes (vers 1930).
Image de Thomas Brenac, issue de Wikimedia Commons.

La liberté de mouvement que l'on imagine dans cette conception-là se retrouve dans plusieurs réalisations d'écoles de plein air de la même époque. Ainsi, dans *Le souffle du plein air*, Anne-Marie Châtelet nous présente de nombreux exemples de classes de plein air dont le mobilier est individuel (une chaise et une table par élève) et dont la structure – contrairement à celle du « banc vaudois » – est aisément mobile ; certaines images d'écoles de plein air durant le premier XX^e siècle montrent même des élèves attablés à l'extérieur du bâtiment de classe : en France, à l'École du Pont-Rouge de Roubaix (vers 1920) et à l'École de Suresnes (vers 1930), ainsi qu'en Allemagne, dans une classe de plein air de Francfort (vers 1930) et à l'École de Praunheim, à Francfort (vers 1935)¹⁶⁰.

NOUVEAU RÈGLEMENT SCOLAIRE ET AMÉLIORATION DES LOGEMENTS POPULAIRES

Comme l'année précédente, le Compte rendu du Conseil d'État de 1925 mentionne des cas encore fréquents où des élèves viennent en classe dans des conditions d'hygiène insatisfaisantes et propose la création d'un service dédié à ce problème :

160. Châtelet, 2011.

Les cas, malheureusement, sont encore fréquents où l'action de l'instituteur ou de l'institutrice se heurte à l'incurie de parents qui négligent [...] les soins les plus élémentaires. L'état des vêtements et les affections parasitaires de maints enfants en sont l'indice irrécusable. L'institution d'un service sanitaire pour toutes les écoles du canton serait un progrès dont nous souhaitons la réalisation très prochaine.¹⁶¹

On y salue en revanche les efforts consentis en matière de santé, à l'initiative de l'État, comme à celle de philanthropes; les colonies de vacances, ainsi que la cure de plein air y sont mentionnées:

La santé de nos élèves préoccupe non seulement les maîtres et les autorités scolaires, mais aussi divers groupements philanthropiques. Avec leur collaboration ou sur leur initiative, on a institué, dans plusieurs parties du canton, des colonies de vacances, des classes gardiennes, des cures d'air et de soleil, des soupes scolaires, des distributions de lait, d'huile de foie de morue.¹⁶²

On l'a vu, les résultats constatés avec l'École de la forêt ont finalement conduit à sa fermeture, tant les progrès dans la santé des élèves étaient peu convaincants et l'institution peu rentable. Mais qu'en est-il avec la formule d'École de plein air de Vidy-Plage dans les années 1920? À son propos la commune fait état de deux périodes d'activité distinctes en fonction du critère de l'ensoleillement¹⁶³:

- a. De 1925 à 1928: on signale une prise de poids chez de nombreux élèves et une amélioration de leur pigmentation, mais sans élévation du taux d'hémoglobine;
- b. De 1929 à 1930: on rapporte en revanche un amaigrissement de plusieurs enfants.

On impute ainsi les mauvais résultats obtenus aux effets de l'ensoleillement important durant les années 1929 et 1930. Ces conditions météorologiques, amplifiées par un phénomène de réverbération, n'auraient pas convenu aux élèves: «En effet, la réverbération du lac n'est pas utile à tous, elle convient de préférence

161. CRCEV, 1926, Département de l'instruction publique et des cultes, p. 95.

162. *Idem.*

163. BCCL, 1938.



Leçon en plein air à Vidy (vers 1930).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

aux scrofuleux, type de tuberculeux qui disparaît probablement à cause des meilleurs logements et d'une alimentation plus riche». ¹⁶⁴

Sur le plan législatif, notons qu'un nouveau règlement scolaire entre en vigueur dans le canton en 1931 ¹⁶⁵. Concernant l'organisation des écoles primaires, le texte précise que les parents sont désormais «tenus de faire inscrire leurs enfants, en âge de scolarité, auprès de la commission scolaire, en présentant un acte de naissance et un certificat de vaccination» ¹⁶⁶. Cette précision traduit le souci des autorités vaudoises d'avoir un contrôle d'ordre médical sur la santé de l'enfant dès son entrée à l'école. Ensuite, le règlement indique qu'il faut l'autorisation du département pour pouvoir tenir la classe plus de quatre heures de suite ¹⁶⁷. Est-ce là une mesure hygiéniste avec laquelle le législateur entend limiter les méfaits sur la santé dus à de longues périodes d'inactivité corporelle? Ce point n'est pas explicité. En revanche, il est clair que l'hygiène est toujours un souci majeur dans le nouveau texte, qui précise que «tout enfant dont la malpropreté est persistante» peut être temporairement ou définitivement exclu de l'école, que chaque classe est munie de moyens de ventilation, que les nettoyages doivent être confiés

164. *Ibid.*, p. 301.

165. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 28 mars 1931.

166. *Ibid.*, art. 4.

167. *Ibid.*, art. 15.

«à un concierge nommé par la Municipalité et non pas à des enfants», et que les fenêtres doivent être ouvertes régulièrement, pendant les récréations et après chaque demi-journée d'école¹⁶⁸.

Sur le plan sanitaire, une section entière dédiée aux médecins scolaires apparaît pour la première fois dans un règlement scolaire vaudois en 1931¹⁶⁹. Le législateur y traite du rôle de surveillance du «Service médical des écoles» concernant «l'état sanitaire des élèves et du personnel enseignant» et les conditions d'hygiène des écoles publiques, ainsi que du rôle particulier du médecin scolaire. Ce dernier est chargé de l'inspection annuelle de l'hygiène des bâtiments scolaires, des classes et annexes, de la surveillance des enfants et du personnel enseignant, «conformément à l'article 6 de la loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose». En outre, le médecin scolaire se voit confier la mission de surveiller les enfants qui «manquent l'école fréquemment ou d'une façon prolongée», et d'identifier les enfants à placer dans les classes ou établissements spéciaux : «Il signale aux autorités scolaires et aux parents les enfants qui doivent être envoyés dans un préventorium, dans une classe de développement ou dans un établissement spécial.»¹⁷⁰ Dans le même ordre d'idées, le médecin scolaire est chargé de s'occuper du cas des enfants dont l'hygiène paraît suspecte :

[Il] prête une attention particulière aux enfants négligés, dont l'état de nutrition est insuffisant ou qui vivent dans des conditions d'hygiène défectueuses. Il les signale aux autorités ou aux œuvres spéciales que cela peut concerner.¹⁷¹

Une autre nouveauté majeure est introduite avec ce règlement : les «classes de développement». Certes, le texte précédent traitait déjà de la question des enfants «arriérés», mais le législateur consacre un chapitre entier aux «classes spéciales» et à «l'enseignement spécial dans les classes ordinaires»¹⁷². Le public concerné par cette nouveauté y est décrit de la manière suivante :

L'enseignement prévu [...] est destiné aux enfants dont le retard intellectuel est de trois ans au moins. Ne sont toutefois pas

168. *Ibid.*, art. 22, 93, 101 et 103.

169. *Ibid.*, art. 112-127.

170. *Ibid.*, art. 122.

171. *Ibid.*, art. 122.

172. *Ibid.*, art. 329-341.

admis dans ces classes: a) les anormaux profonds, les idiots, les épileptiques, les enfants dangereux ou atteints de maladies répugnantes; b) les paresseux, les enfants négligés, mais d'intelligence normale.¹⁷³

Or, c'est à l'instituteur que revient la tâche de tri et de signalement aux autorités des élèves «qui lui paraissent devoir être soumis à un enseignement spécial». Sur quels critères le professionnel est-il censé se baser? Le règlement précise seulement que le placement dans une classe de développement «ne peut avoir lieu qu'après un mois d'observation dans une classe ordinaire». Il faut souligner ici que les parents ne peuvent s'opposer à ce placement qu'en effectuant un recours au département, «qui tranche en dernier ressort»¹⁷⁴.

Pour terminer ce tour d'horizon du règlement de 1931, notons encore que la marge de manœuvre des communes pour fixer le nombre d'heures d'enseignement est passablement limitée par rapport au règlement précédent. Pour rappel, dans le règlement de 1907 la durée hebdomadaire des enseignements allait de 11 à 32 heures, selon le degré et le semestre concernés (été ou hiver). Dès 1931, le règlement impose une fourchette relativement restreinte, allant de 22 à 33 heures, toujours selon le degré et le semestre concernés¹⁷⁵. Par ailleurs, la notion de «sélection des élèves» apparaît de manière explicite dans le nouveau texte réglementaire. En effet, dès le degré inférieur, les enseignants sont supposés répartir les élèves «en classes avancées et classes normales», ceci dans les communes «où existe une école secondaire ou une classe primaire supérieure». Dans un autre registre, le nouveau texte enjoint les autorités locales à munir les classes spéciales d'un jardin¹⁷⁶.

À la même époque, sur le plan politique, une volonté d'améliorer les logements se manifeste à Lausanne. Elle s'inscrit dans un contexte où le Parti socialiste est au pouvoir dans la commune. D'ailleurs, la gauche gagne des sièges dans de nombreux parlements du pays: «Toutes tendances confondues, cette dernière occupe 29% des sièges en 1930 et 32% en 1943; le Parti socialiste est alors nettement le premier de Suisse.»¹⁷⁷ Et cette situation a pour effet une amélioration des conditions d'habitation: «Partout [en

173. *Ibid.*, art. 329.

174. Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 28 mars 1931.

175. *Ibid.*, art. 12.

176. *Ibid.*, art. 334.

177. Walter, 2012, p. 11.

Suisse], les pouvoirs socialistes se distinguent par le lancement de grandes opérations d'assainissement et de rénovation de logements, ainsi que par des travaux d'infrastructure [...].» À Lausanne, vers le milieu des années 1930, la gauche met en route des chantiers dans le but d'améliorer les conditions d'habitation et d'offrir des infrastructures aux familles populaires, comme les Bains de Bellerive¹⁷⁸.

Néanmoins, en opposition à cette progression de la gauche, une mouvance patriotique est également présente en Suisse et intervient dans le champ social par le biais d'associations, à l'instar de Pro Juventute¹⁷⁹. Cette dernière est d'ailleurs à l'origine d'un programme ayant touché directement la jeunesse : « L'action a ainsi arraché plusieurs centaines d'enfants tziganes à leur famille pour les sédentariser. »¹⁸⁰ Et ce type d'interventionnisme patriotique est parfois même légitimé par la médecine et entraîne des conséquences fâcheuses pour des personnes atteintes dans leur santé, y compris dans des cas de tuberculose. On cherche à promouvoir la pureté de la race (« race alpine ») et à se débarrasser des individus étiquetés comme dangereux pour la société par le biais d'une législation eugéniste :

Sous couvert de théories scientifiques défendues par d'illustres psychiatres, on sait que le canton de Vaud a introduit [...] une loi [en 1928] qui autorisait la stérilisation des malades mentaux [...]; le temps est, en effet, à la phobie des maladies supposées héréditaires qui entraînent la dégénérescence de la race : aussi bien la tuberculose, les maladies vénériennes que l'alcoolisme.¹⁸¹

À cette même époque, la Ligue vaudoise part en lutte contre la modernité et l'hygiène : « La Ligue s'est illustrée par ses prises de position pour la révision de la Constitution, pour le remplacement du Conseil national par une Chambre corporative, par son rejet du monde moderne, symbolisé par le cinéma, l'hygiène et la publicité. »¹⁸² Les divers positionnements idéologiques nationalistes que nous venons d'évoquer se retrouvent un peu partout en Suisse

178. Cachin, 2013, pp. 20-21.

179. Walter, 2012, p. 28.

180. *Ibid.*, p. 28.

181. *Ibid.*, p. 29.

182. *Ibid.*, pp. 29-30.

durant la période de l'entre-deux-guerres et de la Seconde Guerre mondiale :

C'est surtout au moment de l'avènement de Hitler en Allemagne (1933) qu'ont poussé comme des champignons ces courants de rénovation nationale, caractérisés par leurs aspirations vagues à quelque chose de neuf qui repousse la démocratie libérale au profit de formes politiques plus musclées.¹⁸³

LAUSANNE HÉSITE SUR LA FORMULE IDÉALE ET OUVRÉ UNE CLASSE DE PLEIN AIR EN ALTITUDE

En 1931, se tient à Bruxelles le deuxième Congrès international des écoles de plein air¹⁸⁴. Les trois nations présentes à la première édition sont là, mais il y a aussi des pays comme l'Uruguay, la Hongrie, l'Autriche, le Royaume-Uni ou les Pays-Bas. Outre les thèmes abordés à Paris lors du congrès fondateur, les participants s'intéressent à des questions ayant trait au public des écoles de plein air (enfants malades ou enfants sains) ou à leur architecture.

À Lausanne, les élus locaux, eux, s'interrogent sur les effets de la cure de plein air. En effet, suite aux résultats en demi-teinte de l'École de Vidy-Plage mentionnés précédemment, le Conseil communal ouvrira en 1931 une nouvelle classe de plein air sur les hauts de Lausanne, à Vers-chez-les-Blanc (850 mètres d'altitude)¹⁸⁵ ; une différenciation devient alors possible entre les profils d'élèves. Dans sa séance du mardi 3 mai 1938, le Conseil communal nous apprend d'ailleurs que le placement dans ces deux structures a répondu à des critères spécifiques : on a inscrit à Vers-chez-les-Blanc « les enfants les plus touchés et les malingres, tandis que Vidy recueillait les patients mieux en forme, atteints plutôt d'adénopathie et parfois de nervosité exagérée »¹⁸⁶.

Outre la question de l'ensoleillement, l'expérience du plein air dans les années 1930 a conduit les autorités à prendre conscience de l'importance de la continuité dans la cure tout au long de l'année, ceci afin que les enfants ne retournent pas en ville auprès de leur famille :

183. Walter, 2012, p. 30.

184. Châtelet, 2011, pp. 26-27.

185. Pour rappel, la commune avait écarté l'idée d'y placer l'École de la forêt pour des raisons de coût des trajets une vingtaine d'années auparavant.

186. BCCL, 1938, p. 301.

[...] il est un autre élément à considérer que nous avons observé particulièrement en 1932: l'interruption de la cure due aux vacances provoque chez beaucoup d'élèves un recul de poids, de sorte que le bénéfice de la saison de plein air est compromis dès que les enfants passent tout leur temps en ville. Il a fallu donc entrer en relation avec l'œuvre des colonies de vacances de la ville qui a bien voulu envoyer à Ropraz et Vers-chez-les-Blanc, les écoliers des classes de plein air qui ne pouvaient aller à la campagne ou à la montagne, durant les mois de juillet et d'août. Cette liaison entre nos institutions officielles et nos institutions privées, impliquant une continuité dans les efforts de l'hygiéniste, s'est montrée des plus heureuses et les enfants n'ont guère perdu de poids depuis lors.¹⁸⁷

La prise en charge dans l'institution est donc modulée en fonction de deux facteurs principaux: le niveau d'ensoleillement et la continuité de la cure. Mais, suite à des expériences concrètes vécues durant les années 1930, s'ajoute la question de l'alimentation des élèves. Effectivement, d'une part on constate que pour assurer la continuité de la cure il faut veiller à leur administrer une alimentation suffisante tout au long de l'année, et d'autre part on se rend compte de l'importance de la qualité du personnel de cuisine et de la disponibilité des produits utilisés dans le régime alimentaire:

[...] quelques expériences péremptoires nous ont prouvé que la cuisine est un important facteur de succès. À Vidy, nous avons eu en 1933 et 1937 des cuisinières peu capables, dépendant d'un établissement privé, tandis qu'à Vers-chez-les-Blanc nous avons toujours pu choisir une personne à notre convenance. On ne peut être tranquille à ce sujet que si l'on se trouve maître chez soi, c'est-à-dire dans la possibilité d'acheter les denrées et de composer les menus à son gré.¹⁸⁸

Mais, avec quelle ampleur l'école de plein air lausannoise est-elle fréquentée et de quelle manière son public est-il sélectionné? Dans sa formule des années 1930, l'école accueille une centaine d'enfants par volée. Or, si cela semblait faire défaut précédemment, la sélection suit désormais une méthodologie spécifique: «observations cliniques répétées, radioscopie, réactions de Moro, le tout reporté

187. *Idem.*

188. *Ibid.*, p. 302.

sur fiches »¹⁸⁹. Ce sont donc des observations médicales qui guident la sélection des enfants et on s'attache à garder une trace écrite de la description de leur profil.

OPTIMISER LES DÉPENSES EN MATIÈRE DE TRAITEMENT DE LA TUBERCULOSE PAR LA PRÉVENTION

Mais l'école de plein air lausannoise – qui a déjà connu deux mues successives (Vidy en remplacement des Etavez, et Vers-chez-les-Blanc en complément de Vidy) – va continuer à se développer au gré de constats empiriques, comme nous l'avons vu à deux reprises. En effet, en 1924, on se rend compte que l'école en pleine forêt s'avère pénalisante pour certains élèves, tandis que dans les années 1930 on s'aperçoit successivement de l'influence prépondérante des trois facteurs que sont l'ensoleillement, la continuité de la cure et l'alimentation des élèves. Quels principes va-t-on dès lors appliquer à cette institution qui connaît à Lausanne un certain essor, avec une « clientèle » qui est passée annuellement d'une quarantaine d'élèves dans les années 1920, à une centaine dans les années 1930 ? À ce propos, en 1933, Louis Henchoz relate que cet essor de l'école de plein air se confirme à travers toute la Suisse, comme dans d'autres pays :

La France, par exemple, possède actuellement environ 500 écoles de plein air, reconnues officiellement. Combien y en a-t-il en Suisse ? Et pourtant des enfants débiles, des pré tuberculeux, victimes de l'air confiné, il y en a certainement moins qu'à Paris. On en trouve néanmoins partout, dans les villes, et même à la campagne.¹⁹⁰

Au terme du récit de cette deuxième période de l'école de plein air lausannoise, on constate que la commune veut optimiser la formule de l'école de plein air. Néanmoins, cette volonté politique est constamment freinée par des contingences financières : on ne souhaite pas investir dans une construction d'école de plein air en altitude et l'on tempore en ouvrant une structure de fortune dans les hauteurs de la ville. Même si l'argumentaire politique met davantage l'accent sur des aspects pédagogiques et sur le bien-être

189. *Idem*. La « réaction de Moro » ou « réflexe de Moro » est une réponse musculaire involontaire du nouveau-né. En médecine, cette réponse musculaire, semblable à un « embrassement », est un indicateur sur la santé de l'enfant (Cf. « Réflexe de Moro », in Wikipédia, consulté en juin 2017).

190. Henchoz, 1933, p. 15.

des enfants que durant la période précédente, on admet enfin que le placement de ces derniers en pleine forêt, par temps humide, n'est pas bénéfique pour leur santé.

Il n'en demeure pas moins que la modération des dépenses reste toujours au centre des discours. On peut même avancer que, dans un contexte où le coût des soins prodigués aux tuberculeux dans les cliniques est très élevé, de potentielles économies financières ont pu contribuer à légitimer la construction d'une nouvelle école de plein air, tout autant que la volonté de perfectionner la cure des enfants malades. Outre cet aspect financier, des travaux ont montré que le plein air lausannois se présente – vers les années 1930 – comme une expérience aux contours flous et souffrant de différents maux¹⁹¹. En effet, les réalisations communales ne sont guère innovantes et il s'agit de projets davantage sanitaires que pédagogiques. L'institution présente des problèmes freinant son développement, et on peut estimer que les classes de plein air lausannoises sont un moyen d'éloigner les enfants d'un milieu social jugé néfaste en légitimant le placement par des arguments sanitaires :

[...] on relève le manque de coordination entre les autres œuvres, notamment les colonies de vacances. Une majorité des parents contactés refusent l'offre de la Direction des écoles ; ils sont qualifiés par le médecin des écoles de parents « ignorants, craintifs, vaniteux » [...]. Les instituteurs ont de la peine à réaliser un programme d'enseignement suffisant pour que l'enfant puisse reprendre sa scolarité normale. Ainsi, plusieurs facteurs relativisent le bénéfice de cette cure hygiénique intensive offerte aux enfants fragiles [...]. L'un des avantages le plus souvent cité de l'école de plein air est celui de permettre, tout en s'appuyant sur des valeurs sanitaires reconnues, d'éloigner temporairement l'enfant de son milieu défavorable. C'est une des explications à l'accueil progressif, dès les années 1930, des enfants nerveux et difficiles, qualifiés de cas sociaux après la Seconde Guerre mondiale.¹⁹²

Cet accueil d'enfants « inadaptés scolaires » survient au gré de circonstances qui ne doivent rien au hasard. Ce tournant dans l'institution de plein air – celui de l'obsolescence de la cure antituberculeuse et de l'apparition de nouveaux besoins d'encadrement – est

191. Heller, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 214-215.

192. *Ibid.*, pp. 214.

clairement identifiable dans les discours politiques communaux qui vont être relatés dans la période suivante (1938-1974).

SURESNES: UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR MODÈLE

La commune de Suresnes — proche de Paris — ouvre en 1935 une école de plein air dont la conception est un modèle du genre¹⁹³. Trois acteurs en sont à l'origine: le maire de la commune — Henri Sellier —, un instituteur et un médecin. C'est une expérience d'école de plein air complète, parce qu'elle articule les trois dimensions constitutives de ce concept: l'architecture, l'hygiène et la pédagogie. Un rapport municipal en précise les visées thérapeutiques et éducatives, notamment en référence aux travaux du médecin suisse Auguste Rollier¹⁹⁴:

- a. Un entraînement systématique à la vie de plein air, soutenu par une diététique appropriée;
- b. La cure héliothérapeutique classique, telle qu'elle a été définie [...], notamment par les travaux de Rollier et de ses émules;
- c. Parallèlement, et pour l'éducation intellectuelle, [...] les procédés actifs de la pédagogie contemporaine, sans parti pris d'école, en pleine liberté d'expérimentation.

La dimension architecturale fait également l'objet d'une attention toute particulière, de sorte que le bâtiment de Suresnes peut être considéré comme un archétype d'école de plein air, avec celui d'Amsterdam, dont certaines caractéristiques sont inspirées¹⁹⁵. En outre, l'architecture voulue par la Municipalité suresnoise correspond presque parfaitement à celles mises en avant, en 1922, dans un article de *L'Hygiène*, revue phare du plein air: l'école se trouve à la périphérie de la ville, sur un vaste terrain en pente exposé au soleil et les classes sont logées dans huit pavillons orientés de façon à favoriser l'héliothérapie¹⁹⁶. Ajoutons que ces pavillons peuvent être ouverts sur trois faces, qu'ils sont munis de terrasses solariums et que la communication entre les pavillons et le bâtiment principal se fait par un système de galeries et de rampes à ciel ouvert.

L'organisation de l'école rappelle celle décrite par Alice Jouenne: un service médical et social gère le recrutement et le suivi des élèves

193. Châtelet, Lerch et Luc, 2003; Châtelet, 2011.

194. Cité par Nicolas Pairault, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 334.

195. Cf. le chapitre de Nicolas Pairault, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, p. 336.

196. *Ibid.*, pp. 342-343.



Vue sur quatre pavillons de l'École de Suresnes (cliché non daté).
Photographie téléchargée en novembre 2014, à l'adresse [www.citechaillot.fr].

au plan de la santé et de l'hygiène, les bains de soleil et la sieste sont au programme, les élèves prennent leur repas de midi sur place et les cours en plein air sont encouragés¹⁹⁷.

L'expérience suresnoise se différencie de manière notable de l'expérience lausannoise au plan de l'architecture. Alors que la première innove avec une audacieuse réalisation pensée pour le plein air dans les moindres détails, la seconde fait pâle figure en se contentant d'infrastructures frustes. L'École de la forêt est une structure provisoire, Vidy-Plage est un bâtiment certes agencé pour le plein air, mais cela reste une réalisation modeste ne pouvant abriter que deux classes et un logement de conciergerie. Quant à l'expérience qui débutera aux Croisettes en 1938, nous verrons qu'il s'agit d'une adaptation d'un bâtiment existant. Pourtant, il y a des points communs entre ces deux expériences d'un point de vue politique. Ainsi, l'intérêt pour l'hygiène se retrouve chez le maire de Suresnes – qui deviendra d'ailleurs ministre de la Santé publique dans le gouvernement de Léon Blum –, comme chez André Schnetzler, syndic à l'origine de l'école de plein air de Lausanne. En effet, rappelons que ce dernier est membre de la Ligue vaudoise

197. *Ibid.*, pp. 343-344.

contre la tuberculose et publie un ouvrage sur l'hygiène dans les bâtiments scolaires en 1910.

Cela dit, contrairement à l'expérience lausannoise, l'école de la région parisienne représente un investissement communal dans lequel la Municipalité s'implique à un niveau conceptuel, voire philosophique, comme en témoignent les convictions énoncées par Louis Boulonnois, l'instituteur qui œuvre aux côtés d'Henri Sellier dans le projet suresnois :

La première, c'est qu'on ne fait le plan d'une école qu'en équipe, entre administrateur local, pédagogue, travailleur social et architecte. La seconde est ce qu'avec Lods, [un des deux architectes du bâtiment], nous avons appelé théorie de « l'école-circulation », le plus important dans une école, ce n'est pas la masse du bâtiment et ce n'est pas la grappe des alvéoles. Ce sont les articulations des classes, les couloirs, les changements de niveaux. La représentation réelle des trajets qu'impose l'emploi du temps. La troisième enfin, c'est la loi de la double détente. Il faut à chaque local scolaire un « vase d'expansion » qui permette l'exercice en ordre et la discipline mentale volontaire, hors de l'impression de cellule ou d'alvéole, il faut à la classe un proscenium ou une pelouse délimitée.¹⁹⁸

Le discours de cet enseignant, impliqué dans la conception de l'École de Suresnes, contient des arguments de nature pédagogique : un environnement construit à la mesure de l'enfant, une architecture qui tient compte des déplacements qu'impose l'horaire scolaire et une discipline de travail que l'auteur souhaite « volontaire » – de la part de l'enfant – et non pas imposée de l'extérieur. Somme toute, il s'agit là d'une rhétorique en lien avec le bien-être de l'enfant dans le milieu scolaire, que l'on ne retrouve que très peu dans l'expérience lausannoise. Ces considérations ne doivent pas masquer le fait que le potentiel offert par l'architecture ingénieuse des classes, avec en particulier leurs parois rétractables, n'a pas toujours été exploité au maximum par ses utilisateurs, de l'avis même des concepteurs de l'école : « Les parois devaient demeurer ouvertes, mais elles étaient, au désespoir de Lods et Sellier, souvent fermées. »¹⁹⁹

198. Boulonnois, 1948, cité par Pairault, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 337-338.

199. Le Boterf, cité par Pairault, *ibid.*, pp. 344.

Finalement, l'école suresnoise sera fermée en 1993. Pourtant, cette expérience reste une référence en matière de plein air au plan international et son évocation nous permet d'avoir un point de comparaison pour analyser l'expérience lausannoise. Tandis que Suresnes apparaît comme un projet audacieux, aux contours clairement définis, les structures ayant vu le jour à Lausanne, elles, font figure d'éphémères tentatives médico-pédagogiques destinées à répondre de façon opportuniste aux problématiques du moment.

OBSOLESCENCE DE LA CURE ANTITUBERCULEUSE (1938-1974)

En réunissant les classes en plein air nous pourrions enfin grouper les enfants par degré [...]. On y adjoindrait encore « l'école de plein air IV », la classe de rééducation qui se trouve à l'étroit à Chailly²⁰⁰. D'aucuns craignent le contact entre les élèves de cette classe et les autres. Nous pouvons les rassurer. Les enfants de la classe spéciale ne sont pas des pervers, mais des instables, des nerveux auxquels la vie au plus grand air, dans un plus grand espace serait fort bienfaisante.²⁰¹

Au début de cette troisième période du plein air lausannois, la Suisse comprend que le monde s'avance vers un conflit armé sans précédent. Cette situation a-t-elle influencé les débats politiques du Conseil communal de Lausanne? Sans pouvoir répondre à cette question, nous rappellerons toutefois que l'armée nationale a été mobilisée à la fin des années 1930, sous le commandement du Vaudois Henri Guisan. Cette période de conflit – faite d'hésitations entre une neutralité aux limites de la compromission, et une résistance effective à l'envahisseur – dénote toute l'ambiguïté d'une Suisse qui revendique un droit de réserve sur le plan politique tout en s'impliquant dans la marche économique du monde. Nous garderons de ce fait à l'esprit que le quotidien du pays durant ce conflit était fait de bouleversements, d'incertitudes et de privations :

Les Suisses ont été largement épargnés par la guerre. Ils l'ont pourtant vécue, avec l'angoisse d'un pays assiégé par les forces de l'Axe, dont les menaces restaient imprévisibles même après que l'issue finale, elle, fut devenue dès 1943 prévisible, à plus ou moins long

200. Quartier du nord-est de Lausanne, proche de Pully.

201. BCCL, 1938, pp. 580-581.

terme. Ils l'ont vécue avec toutes les perturbations de leur existence publique et privée qu'elle leur imposa. Ils l'ont vécue aussi avec tout un héritage mental et culturel inspiré par les expériences antérieures difficiles, celles de la Première Guerre et de la crise des années 1930.²⁰²

En matière politique, ces années de guerre correspondent à une «chasse aux sorcières» au sein de la gauche vaudoise. De ce fait, les trois quarts des membres du Parti socialiste sont assimilés aux communistes et sont exclus de leur camp.

Durant cette même période, en 1936, a lieu en Allemagne le troisième Congrès international des écoles de plein air. Il réunit 26 pays et formule des propositions touchant à la portée des écoles de plein air dans le secteur public, à leur emplacement géographique, à leur architecture et à leur mobilier :

Les congressistes souhaitent qu'elles accueillent les enfants jusqu'à 18 ans et qu'elles servent de base aux réformes scolaires, leur conférant ainsi le statut de modèles. Ils demandent qu'elles soient situées dans des sites forestiers, que leurs classes soient dotées d'une paroi mobile permettant de les ouvrir sur une terrasse, que les meubles soient légers et facilement transportables et, enfin, qu'elles soient dotées de bibliothèques dont les ouvrages soient adaptés à l'âge des enfants et liés à la région.²⁰³

Pendant ce temps-là, à Lausanne, les élus s'interrogent à nouveau sur la formule d'école de plein air à adopter face aux besoins communaux.

LE REGROUPEMENT DES CLASSES DE PLEIN AIR

Nous avons constaté au travers d'expériences précédentes (1907 et 1924), que l'histoire du plein air lausannois est intriquée avec celle de la lutte antituberculeuse et de l'hygiène sociale. Qu'en est-il en 1938? Faisant suite à une motion survenue près d'une année auparavant, une commission fait son rapport au Conseil communal sur un projet de transfert des classes de plein air de Vidy-Plage et de Vers-chez-les-Blanc à Épalinges, au Pavillon des Croisettes

202. Walter, 2012, p. 53.

203. Châtelet, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 27.

(également nommé Clinique Cevey ou Pavillon Bourget)²⁰⁴. Avant d'entrer dans le vif du sujet, Georges Geiger – rapporteur et élu socialiste –, nous rappelle brièvement l'histoire des classes de plein air dans la commune. Concernant l'École de la forêt, il fait état d'un problème d'humidité ayant obligé l'interruption fréquente des cures. À propos de Vidy-Plage, il explique que les conditions climatiques de l'endroit n'ont convenu qu'à une partie des élèves seulement. S'agissant de Vers-chez-les-Blanc, le rapporteur insiste sur les résultats sanitaires davantage satisfaisants qu'à Vidy dans cette structure d'altitude: «À égalité de conditions, l'altitude pour nos enfants, donne de meilleurs résultats que l'excès de lumière des bords du lac.»²⁰⁵ Mais, il rappelle surtout une observation faite en 1932: interrompre le traitement durant les vacances provoque une diminution du poids des enfants, et l'on perd dès lors une grande partie des bénéfices obtenus par la cure de plein air. Mais, l'aide des colonies de vacances a permis de résoudre ce problème. Avec leur concours, les enfants ont pu bénéficier de bonnes conditions d'alimentation et n'ont pas eu à subir d'interruption dans leur traitement, profitant pleinement de ses vertus: «Malgré les difficultés et les tâtonnements, ces améliorations successives ont amené un bon rendement de nos institutions de prévention antituberculeuse.»²⁰⁶ Comme nous l'avons vu dans la période précédente (1924-1938), une formalisation des méthodes de sélection des enfants destinés au plein air voit le jour dans les années 1930 à Lausanne; et la Municipalité s'en félicite. Cela étant, la commission chargée de ce dossier déplore un bilan qui n'est pas à la hauteur de l'investissement fait dans le plein air: «Les résultats obtenus en 1936 et 1937 ne paraissent pas encore en rapport avec les sacrifices consentis, parce que divers inconvénients viennent malheureusement contrebalancer les avantages des stations de Vidy et de Vers-chez-les-Blanc.»²⁰⁷

L'heure est donc venue pour le Conseil communal d'étudier plus finement les avantages et inconvénients du plein air en fonction du lieu²⁰⁸. Ainsi, Vidy-Plage est loué pour son ensoleillement «qui donne une réserve d'hémoglobine pour l'hiver» et favorise une «diminution de l'adénopathie cervicale». La commission chargée du

204. La Clinique Cevey porte le nom de son fondateur, le docteur Francis Cevey.

205. BCCL, 1938, p. 301.

206. *Ibid.*, p. 302.

207. *Idem.*

208. *Ibid.*, pp. 302-304.

dossier apprécie le fait que Vidy-Plage contribue à une « diminution de la nervosité » des enfants et offre à ceux-ci – par la proximité du Léman – la « possibilité d'apprendre à nager ». Néanmoins, elle déplore le climat des bords du lac qui entraîne – selon la saison – un amaigrissement de certains enfants, ou au contraire les soumet aux intempéries et au froid « sans qu'il y ait assez de place pour se mettre à l'abri, ni le moyen de se chauffer ». Dans un registre davantage pratique, elle se plaint de la nourriture souvent insuffisante à Vidy-Plage – la commune aimerait pouvoir offrir « des menus judicieusement composés et bien présentés » – et, à regret, le rapporteur mentionne que pour combler cette lacune il faudrait financer l'installation d'une cuisine spéciale.

Quant à Vers-chez-les-Blanc, la commission apprécie l'altitude du lieu (850 m). Elle semble penser que l'« air sec et vif qui augmente l'appétit et accélère la respiration » est une chose positive pour la cure. Au sujet de la nourriture, Vers-chez-les-Blanc offre apparemment des conditions idéales puisque la cuisine correspond aux désirs de la Municipalité et qu'elle est généralement bonne. Les élus qui ont examiné ce dossier saluent également la « possibilité de faire dans le voisinage des leçons fort agréables » et relèvent que le lieu possède des vertus curatives particulières, avec « une atmosphère enrichie par les résines, aromatique, désinfectante, eupnéique »²⁰⁹. Cependant, ces classes d'altitude ont pour inconvénient un climat parfois rigoureux : « [une] bise en terrain découvert, pénible et froide, qui oblige à se mettre à l'abri dans la salle d'école ». Or, ce local sombre et peu hygiénique n'est pas à la hauteur de ce que la Municipalité attend d'un lieu où l'on tient la classe.

Face aux inconvénients que posent ces deux situations – aléas dus au climat, insuffisances en termes de locaux –, la commission propose une alternative avec le Pavillon des Croisettes. D'abord, son cadre et ses infrastructures offrent de la place aux enfants : « locaux en suffisance en cas de mauvais temps, chambres pour loger éventuellement des enfants particulièrement prétérités, les samedis et dimanches, ou pendant les vacances, beau réfectoire, terrains spacieux [et] proximité des bois ». Ensuite, c'est un lieu dont le climat paraît idéal : abrité de la bise et situé à mi-altitude (750 m), hauteur que l'on décrit comme très prisée. Enfin, « cerise sur le gâteau », ce pavillon possède une cuisine bien installée !

209. Eupnéique : « Qui facilite la respiration » (*Le Robert*).

Les Croisettes constituent donc pour la commission une formule idéale parce que l'endroit est une parfaite synthèse des avantages relevés dans les classes du bord du lac et dans celles d'altitude :

Ces divers facteurs réunissent les avantages du bord du lac et ceux de Vers-chez-les-Blanc, sans les inconvénients, voire les dangers de l'un ou de l'autre. Nous estimons qu'une amélioration notable et peut-être définitive sera apportée aux classes de plein air si on les installe dans le Pavillon des Croisettes.²¹⁰

Les discours de 1938 suggèrent que la commune cherche à optimiser la cure de plein air en fonction de l'expérience acquise au fil du temps. Ainsi, on prend en compte divers facteurs : altitude du lieu, conditions climatiques ou équipement des bâtiments. Concernant ce dernier point, les élus lausannois avaient en effet déploré – en 1933 et 1937 – la présence de cuisinières peu capables, dépendant d'un établissement privé. Suite à ce constat, le Conseil communal avait conclu qu'une cuisine bien équipée, permettant de préparer des repas sur place et en toute indépendance serait une solution idéale.

L'analyse des paramètres de fonctionnement de l'institution par les élus est donc plus fine que précédemment ; on s'éloigne du caractère expérimental de l'École de la forêt. Mais, les débats parlementaires qui ont lieu ici montrent surtout la volonté de rendre le dispositif – qui n'est pas à la hauteur des espérances de la commune – plus « efficient ». Ce terme, bien qu'anachronique – car il correspond à un style de management du XXI^e siècle –, permet toutefois de qualifier la dynamique dans laquelle la commune agit : elle ne vise pas prioritairement à rendre l'école de plein air efficace au point de vue de la cure ou de la réussite scolaire des élèves, elle veut d'abord en diminuer le coût.

Suivant cette logique, le fait qu'une cuisine bien installée se trouve dans le Pavillon Bourget est un argument déterminant pour les élus. En effet, si la commune souhaite maîtriser les coûts du dispositif de plein air, il lui est nécessaire d'avoir le plus grand contrôle possible sur la dimension alimentaire, ceci pour éviter de solliciter les services d'un établissement privé comme à Vidy-Plage. D'ailleurs, l'alimentation revient de manière récurrente dans le

210. BCCL, 1938, p. 303.

discours des élus, comme s'il s'agissait d'un élément-clé dans le succès de la cure antituberculeuse. Sur le plan de l'alimentation encore, le Conseil communal relève en 1938 que l'interruption de la cure due aux vacances provoque chez beaucoup d'élèves un recul de poids compromettant ses bénéfices le reste de l'année. C'est ainsi que l'institution de plein air lausannoise a eu recours – en 1932 notamment – aux colonies de vacances de la ville durant les mois de juillet et d'août²¹¹.

UN LIEU CHOISI EN FONCTION DE DONNÉES SCIENTIFIQUES

Néanmoins, une troisième reconfiguration des classes de plein air lausannoises est-elle défendable devant le Conseil communal? La Municipalité n'a-t-elle pas déjà suffisamment « tâtonné » avec les expériences successives des Etavez, de Vidy-Plage et de Vers-chez-les-Blanc? Les commissaires de 1938 estiment au contraire que les différents changements de lieux survenus dans l'institution lausannoise se justifient puisqu'ils sont liés au perfectionnement de la cure: « En somme, l'histoire des classes de plein air s'explique par l'amélioration de leur valeur médicale [...] ». D'ailleurs cette justification est étayée par le docteur Wintsch qui relaie en commission les travaux scientifiques hygiénistes du professeur Pech de Bordeaux. On rapporte que ce médecin déconseille les endroits « avec vents violents et fréquents », qui ne peuvent convenir à des tuberculeux, « même à lésions discrètes »; la bise de Vers-chez-les-Blanc ne serait donc pas adaptée à la cure antituberculeuse. En revanche, ce spécialiste recommande les stations de « plein air » et « proches des forêts, très insolées, avec brise faible ou rare »; le site des Croisettes – « abrité de la bise » – est dès lors parfait. Pour preuve, les commissaires soulignent que ces conclusions « savantes » rejoignent celles du groupe de travail lausannois: « C'est évidemment dans [la catégorie des] stations de plein air que rentre celle des Croisettes, qui se recommande ainsi aussi bien des observations du monde savant que de nos propres expériences. »²¹² On voit ici que les changements voulus en 1938 répondent au besoin d'une plus grande efficacité de la cure, et que son perfectionnement passe par l'argumentaire médical. La commission légitime donc son propos en s'appuyant sur le caractère scientifique de son argumentation.

211. BCCL, 1938, p. 301.

212. *Ibid.*, 1938, p. 303.

À cela on ajoute – fait rare jusqu'ici dans cette histoire lausannoise – qu'une amélioration pédagogique sera retirée de cette nouvelle « mue » de l'école. En effet, l'inspecteur scolaire, Monsieur Aubert, pense « qu'il y aurait un avantage certain à grouper » les classes de plein air de la commune. À ce moment-là, on en compte trois ouvertes de mai à octobre (deux à Vidy-Plage et une à Verschez-les-Blanc) et chacune est hétérogène du point de vue de l'âge des élèves. Dans la classe d'altitude, ceci a pour conséquence que les élèves de première année primaire ne sont pas acceptés pour « ne pas rendre la tâche du maître trop compliquée » et, dans les classes du bord du lac, cela signifie que des élèves de degrés différents se côtoient, accentuant la difficulté qu'il y a « d'équilibrer régulièrement les leçons écrites et les leçons orales »²¹³. On estime que le Pavillon des Croisettes permettrait de résoudre cette équation :

Il serait très souhaitable, pour parer à ces inconvénients, que ces trois classes fussent réunies au même endroit. Nous pourrions alors organiser une classe par degré : la classe des petits qui comprendrait les enfants du degré inférieur (élèves de 7, 8 et parfois 9 ans), la classe du degré moyen (élèves de 9 à 12 ans) et la classe du degré supérieur (élèves de 12 à 15 ans). Il va sans dire que chaque classe compterait toujours plusieurs divisions, mais elle ne comprendrait que des élèves du même degré, c'est-à-dire des enfants qui utilisent le même matériel et les mêmes livres et qui parcourent [le même programme].²¹⁴

En dehors de cet argumentaire pédagogique, y a-t-il une volonté de réaliser des économies financières ? On peut le penser si l'on tient compte du fait qu'une quatrième classe de plein air complète l'offre lausannoise à Chailly, qu'elle aussi engendre des coûts notamment pour l'achat de matériel scolaire, et que dès lors le regroupement des différentes structures en un même endroit permettrait de réduire ces dépenses tout en mettant à disposition de chaque classe un plus large éventail de matériel pédagogique qu'auparavant : « Grouper ces quatre classes dans un même bâtiment permettrait aux maîtres, en évitant les achats à double ou à triple, d'utiliser dans bien des cas un matériel commun et plus riche pour l'enseignement général,

213. On ne fait pas ici référence à des années de scolarité, mais à trois subdivisions de l'enseignement obligatoire que sont les degrés inférieur, moyen et supérieur.

214. *Ibid.*, p. 304.

les travaux manuels et les jeux.»²¹⁵ Nous pouvons donc affirmer qu'une nouvelle fois la question des finances prend une place non négligeable dans l'argumentaire politique. Certes, la tâche du maître d'école est prise en considération – tandis qu'elle n'avait que peu de poids précédemment –, mais la logique qui sous-tend le discours porte ici sur l'efficacité du dispositif.

ADJONCTION DE LA CLASSE DE « RÉÉDUCATION » : UNE RUPTURE DANS L'ÉCOLE DE PLEIN AIR

Le bulletin parlementaire explique que Chailly n'est pas une structure dédiée à la lutte antituberculeuse, mais une classe de « rééducation » qui accueille des enfants « nerveux », « instables », de caractère difficile, éléments de trouble dans une classe ordinaire. Comme nous l'avons vu dans la première période (1907-1918), l'État se préoccupe de l'hygiène morale de ses concitoyens. À cet égard, le cas de la classe de Chailly est exemplaire, dans le sens où les autorités souhaitent la voir compenser la « faiblesse morale » des milieux populaires de Lausanne :

Il s'agit de soustraire ces enfants aux influences néfastes de la rue et de leur milieu, de les traiter avec calme et bonté, de capter leur confiance et de leur rendre le goût du travail avec la volonté de se maîtriser et de faire le bien.²¹⁶

Alors, comme ce défi est difficile à relever en pleine ville et que l'on souhaite faire profiter ces enfants des vertus du plein air, tout en les séparant des autres enfants, la commission souhaite que la classe de Chailly rejoigne le dispositif de cure que l'on envisage aux Croisettes :

La cure de repos et le silence, les jeux en plein air, les travaux de jardinage, une petite basse-cour, sont autant de moyens qui facilitent efficacement l'œuvre de rééducation, mais exigent la liberté de la campagne et le grand air. Or, la classe de Chailly est actuellement dans un bâtiment où se trouvent aussi une classe enfantine et deux classes du degré inférieur dont les petits écoliers ont souvent à souffrir du voisinage des grands. L'espace manque pour les jeux ; le jardin scolaire est trop petit. Le collège de Chailly est maintenant

215. *Ibid.*, p. 305.

216. BCCL, 1938, p. 305.

au centre d'un véritable quartier urbain et les enfants de cette classe, qui ont plus particulièrement besoin de pouvoir prendre du mouvement, ne savent où se détendre et s'ébattre.²¹⁷

La volonté d'adjoindre la classe de Chailly au dispositif prévu à Épalinges représente une rupture dans le plein air lausannois : la rhétorique communale, jusqu'ici centrée sur la santé physique des enfants, et donc sur la nécessité de la cure antituberculeuse, porte désormais sur la problématique de « l'inadaptation scolaire » ; avec pour corollaire la question de sa prise en charge. Faut-il séparer les enfants « inadaptés scolaires » des autres enfants ? Doit-on ériger des structures spéciales pour eux ? Ainsi, les élus se mettent-ils à discuter de l'exclusion d'enfants dont la présence au sein des classes ordinaires dérange, indépendamment de leur condition physique. Un glissement institutionnel – entre une école de plein air médico-pédagogique, et une structure chargée de réadaptation scolaire et sociale – est donc amorcé dans les débats politiques de 1938.

Ce qui apparaît ici comme une rupture peut également être interprété comme la conséquence logique d'une stratégie étatique plus large de rééducation des couches populaires. En effet, on sait à propos du « sanatorium-isolat » que la législation helvétique n'a jamais permis l'internement des tuberculeux, mais que leur séparation du reste de la population – comme avec les classes de plein air lausannoises – correspond à la volonté de les rééduquer : « L'enfermement des tuberculeux répond [...] à une logique d'encadrement et de rééducation qui lie intimement les aspects physiologiquement bénéfiques et moralement rééducatifs d'une discipline en théorie librement choisie. »²¹⁸

Pour en revenir à la question d'un lieu unique pour les classes de plein air, notons que la commission a envisagé d'autres solutions que les Croisettes, mais les élus « rechignent » à faire des investissements qui pourraient s'avérer trop importants, même en utilisant une maison déjà existante comme la Bérallaz (que la commission a visitée et où sont placés des enfants de familles atteintes de la tuberculose) ou comme dans le cas d'une maison à la Croix-sur-Lutry. Car, toutes deux comportent des inconvénients en termes de coûts, mais aussi de trajets :

217. *Ibid.*, pp. 305-306.

218. Droux, in Delpal et Faure, 2005, p. 169.

Où peut-on mettre ces classes? Trois possibilités se présentent: construire, acheter une maison déjà existante, ou utiliser un bâtiment appartenant à la ville. Nous reculons devant les frais trop importants que provoquerait une construction nouvelle.²¹⁹

C'est donc la troisième solution qui est retenue, soit la réaffectation du bâtiment des Croisettes en école de plein air. Rappelons qu'il s'agit initialement d'une clinique accueillant des patients tuberculeux, et qu'elle a été inaugurée dans les années 1920. Or, à l'aube des années 1940, avec le recul de la maladie, cette institution ne peut plus être maintenue dans son affectation initiale de l'avis de la commission :

[...] nous pouvons dire que les efforts faits en 1936 et 1937 pour améliorer la fréquentation de ce pavillon n'ont pas été couronnés de succès. Du point de vue de la lutte contre la tuberculose, rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que ce pavillon soit désaffecté. Il ne contient pas plus de dix malades actuellement sur 30 lits disponibles.²²⁰

La baisse de fréquentation mentionnée ici n'est pas étonnante, sachant que les décès par tuberculose n'ont cessé de diminuer depuis la fin du XIX^e siècle en Suisse: sur 100 000 habitants, ils sont au nombre de 290 en 1890, 185 en 1920, 80 vers 1940 et leur nombre et pratiquement nul dans les années 1970²²¹.

Le rapport fait au Conseil communal sur le Pavillon des Croisettes est confiant: le bâtiment se prêtera «de façon excellente à recevoir les classes de plein air». D'ailleurs, tout a été examiné «avec grand soin» par la Direction des travaux et l'inspecteur scolaire et l'on voit «peu de choses à changer à l'état actuel»: quelques menus travaux se montant à 8000 francs tout au plus (abattre une cloison, ajourer une porte, poser un urinoir et des douches, éventuellement abaisser le plancher d'une salle et y ajouter un chauffage, en plus de quelques aménagements extérieurs). Par ailleurs, concernant le transport quotidien des élèves, les coûts devraient être limités et on envisage même une économie, en tout cas par rapport à Verschez-les-Blanc. En outre, concernant les repas, on examine les trois

219. BCCL, 1938, p. 305.

220. *Idem.*

221. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 18.



Préparation d'un repas pour des élèves du plein air lausannois (vers 1940).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

différents systèmes adoptés jusqu'ici dans les classes de plein air de la ville : un restaurateur à Vidy, une cuisinière attitrée à Verschez-les-Blanc et le concierge de l'école à Chailly. La commission propose d'engager une cuisinière, en escomptant une diminution des coûts globaux : « En tout, cela nous reviendrait moins cher par enfant et par jour que les trois systèmes actuels. »²²² Avant de clore cette séance du 3 mai 1938, le Conseil communal examine encore la question du personnel nécessaire à l'intendance de l'école et au fonctionnement de la cuisine et, une fois encore, on décrit les avantages financiers de l'opération de regroupement des classes :

Avec une cuisinière et deux aides, nous aurions suffisamment de personnel pour la préparation des repas. Il nous faudrait de plus une personne pour le service de la conciergerie, du chauffage et du jardin, en tout quatre personnes (peut-être cinq) ce qui reviendrait probablement meilleur marché que le système actuel qui nous oblige à engager pour quatre mois une cuisinière à Fr. 60.–, une

222. BCCL, 1938, p. 307.

aide à Fr. 25.— et un concierge pour Vidy à qui nous donnons un appartement avec gaz et électricité. Il est donc probable qu'au point de vue financier, il y aurait avantage à centraliser.²²³

Finalement, dans son préavis, le Conseil communal propose d'allouer une somme de 7000 francs pour transformer le Pavillon des Croisettes et lui assigne la fonction d'unique école de plein air de la ville. Mais le préavis est renvoyé pour examen par une commission composée de Messieurs Georges Geiger (socialiste), Édouard Schmid (radical), Alwin Syfrig (socialiste), Paul Humbert (libéral) et Jean-Louis Dufour (libéral), municipal et directeur des Écoles lausannoises. Notons que le projet de 1938 laisse apparaître trois thématiques essentielles : l'efficacité de la cure de plein air, le bon équipement de la cuisine de l'école et le transfert de la classe de rééducation aux Croisettes ; chacune d'elles faisant l'objet d'un argumentaire financier de la part des élus.

LE TRANSFERT AUX CROISETTES :

UN PROJET QUI DIVISE LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le projet de transfert des écoles de plein air lausannoises aux Croisettes est repris dans une séance du Conseil communal de juillet 1938. Georges Geiger, rapporteur de la majorité, expose les derniers développements des travaux de la commission chargée de ce dossier²²⁴. On apprend ainsi que « trois longues séances » ont eu lieu, dont une sur place, au Pavillon des Croisettes. Cette dernière s'est déroulée en présence du médecin scolaire, le docteur Jean Wintsch, du directeur du Service d'hygiène, le docteur Francis-Marius Messerli, du responsable de la clinique des Croisettes, le docteur Francis Cevey, et de deux inspecteurs scolaires.

Le bulletin de cette séance laisse le sentiment que les travaux ont été difficiles et les débats houleux : « On a mis la patience de Monsieur le municipal Dufour à rude épreuve » et le docteur Cevey « a défendu énergiquement son point de vue », qui est de maintenir le pavillon comme centre pour les tuberculeux. D'ailleurs, la commission est scindée en deux camps : « Messieurs Humbert et Syfrig, motionnaires, sont favorables au préavis municipal, tandis que Messieurs Fonjallaz, Schmid et le rapporteur sont contre [ce

223. *Idem.*

224. BCCL, 1938, pp. 574-596.

préavis] et par conséquent pour le maintien du pavillon avec sa destination actuelle. »²²⁵ Il faut dire qu'un débat passionné avait déjà eu lieu en 1936 sur la pertinence de poursuivre la prise en charge de patients tuberculeux aux Croisettes, suite à une requête émise deux ans plus tôt :

La sous-commission des Écoles pour 1934 avait formulé une observation demandant le transfert des malades du Pavillon des Croisettes dans un établissement où leur entretien deviendrait moins onéreux et l'aménagement de ce pavillon pour y loger les classes de plein air et d'enfants difficiles.²²⁶

Cette dernière n'ayant pas abouti, il semblait que la clinique devait poursuivre son œuvre pour un temps indéterminé. Pourtant, en 1938, une motion sur le transfert des classes de plein air remet en question son avenir. À ce propos, Georges Geiger explique que lui et ses collègues commissaires ont été « abusés » par l'auteur de cette motion :

[...] le 21 juillet dernier, M. Syfrig déposa sur le bureau du conseil la motion suivante : « Le soussigné invite la Municipalité à étudier dans le plus bref délai, le transfert des écoles de plein air au Pavillon des Croisettes, ceci pour des raisons médicales, pédagogiques et financières. » Nommé rapporteur de cette commission, je me serais opposé à la prise en considération de la motion Syfrig [...] si des assurances ne m'avaient été données par le motionnaire même, qui a déclaré à cette occasion [...] qu'il n'avait eu aucunement l'intention de provoquer un nouveau débat sur l'opportunité du maintien du Pavillon des Croisettes. [...] Les membres de la commission étaient donc fondés à croire que l'on étudierait sérieusement la question de la construction sur l'immense terrain qui jouxte le pavillon d'un bâtiment pour classes de plein air. [...] C'est en jetant de la poudre aux yeux des commissaires et en ne jouant pas franc jeu que l'on a réussi à faire voter par la commission unanime un rapport demandant le renvoi de la motion Syfrig à la Municipalité pour étude et rapport.²²⁷

225. *Ibid.*, p. 574.

226. *Idem.*

227. BCCL, 1938, p. 575.

Le maintien en fonction de la Clinique Cevey est donc un véritable enjeu pour une partie du Conseil communal. Pour quelles raisons? D'abord, parce que le site des Croisettes appartient à la Ville de Lausanne depuis que le Secrétariat vaudois contre la tuberculose le lui a vendu au prix réduit de 36 000 francs; ceci alors que le terrain, le bâtiment et le mobilier étaient estimés à 66 000 francs. Ensuite, aux yeux du rapporteur, cette structure rend des services importants à la commune en termes de santé publique, mais aussi en termes économiques puisque la clinique contribue à peu de frais à remettre au travail de nombreux malades :

Dans l'esprit de ses fondateurs, notre pavillon a été érigé avant tout pour hospitaliser dans des conditions à la fois suffisantes de confort et de frais réduits, et dans le plus bref délai de façon à les rendre à la santé et au travail, le plus de tuberculeux possible pris au début de leur maladie.²²⁸

En fin de compte, Monsieur Geiger se demande si le changement d'affectation est défendable juridiquement. En effet, le rapporteur se plaint que la presque totalité des malades est drainée par la polyclinique et le Dispensaire antituberculeux, que Lausanne verse une subvention de 17 000 francs à ces deux institutions alors que la ville possède son propre lieu de cure, et que les autorités municipales n'ont pas suffisamment fait pression afin qu'une part des patients tuberculeux soient pris en charge par la Clinique Cevey. C'est donc à nouveau un problème d'ordre financier qui fait débat, pour preuve on rappelle que la subvention à la polyclinique et au dispensaire devrait objectivement être diminuée. De surcroît, comme Georges Geiger le rappelle à l'hémicycle, le fait est de notoriété publique :

La Municipalité déclare que si elle demande le changement de destination du pavillon, c'est qu'elle a tout fait pour augmenter la fréquentation de ce dernier, mais sans résultat. Je répondrai à cela que dans mon rapport en mars 1936, [...] je demandai qu'une pression fût faite auprès de ces deux institutions pour que les malades soient envoyés au pavillon de la ville en les menaçant éventuellement d'une diminution de la subvention versée.

228. *Ibid.*, p. 576.

Les démarches ont été faites, mais on n'a jamais fait état de la subvention communale. On dirait vraiment que l'on a peur de ces messieurs, pardon de ces dames, puisque ce sont surtout des dames qui font la loi au Dispensaire antituberculeux. [...] Nous nous trouvons en face d'une institution qui boycotte le Pavillon pour tuberculeux de la ville de Lausanne [...] alors que dans un article de la *Gazette de Lausanne* [...] nous lisons la phrase suivante : « La situation financière du dispensaire cause beaucoup de souci ; les subventions diminuent sauf celle de la Ville de Lausanne. » Je maintiens donc que la Municipalité avait tout en mains pour faire pression sur le dispensaire et qu'elle ne l'a pas fait, je ne sais pour quels motifs.²²⁹

Hormis la question de l'affectation du Pavillon des Croisettes, le parlementaire ne voit pas pourquoi l'on projette d'abandonner Vers-chez-les-Blanc, mais surtout Vidy-Plage « que l'on a toujours présenté comme une réalisation merveilleuse que l'on pouvait montrer aux pédagogues et médecins du dehors avec orgueil » ; l'école de plein air est une nouvelle fois un objet de fierté pour une partie des élus. Son incrédulité est d'autant plus grande que, selon lui, ces classes « pourraient rendre encore de grands services » moyennant quelques menues améliorations. Ainsi, Monsieur Geiger estime que Vidy-Plage et la Clinique Cevey peuvent continuer à fonctionner en parallèle et que l'on a la possibilité de construire tous les locaux nécessaires au plein air sur le terrain d'Épalinges : « On devrait créer aux Croisettes un préventorium scolaire destiné aux élèves prédisposés à la tuberculose. »²³⁰ Mais, la commune a-t-elle des problèmes de trésorerie pour que l'on n'investisse pas dans de nouvelles infrastructures, comme le voudrait le rapporteur de la majorité ? Ce dernier pense au contraire que l'argent est disponible, mais qu'il n'est pas utilisé au bon endroit :

On a argumenté de la situation financière de la ville pour justifier la suppression du Pavillon des Croisettes. Bien placé pour connaître cette situation, puisque je fais partie depuis cinq ans de la Commission des finances, je déclare que si des économies doivent être réalisées [...] ce n'est certes pas sur le dos des malheureux, des déshérités qu'elles doivent être réalisées, mais sur les dépenses

229. *Idem.*

230. *Ibid.*, p. 577.

de luxe. Or, ce n'est pas au moment où la Municipalité nous demande un crédit pour salles de réception à Mon-Repos avec mobilier de style [...] qu'il faut venir nous proposer la suppression du Pavillon pour tuberculeux aux Croisettes, institution rendant les plus grands services à la population pauvre de notre ville et qui pourrait en rendre de plus grands encore si on le voulait bien. Notre population ne comprendrait pas que dans la même séance on alloue d'une part pour Mon-Repos Fr. 21 500.- et que d'autre part on supprime la possibilité aux malades pauvres et tuberculeux de se faire soigner dans des conditions avantageuses et humaines, alléguant un déficit d'exploitation annuel de Fr. 10 000.-.²³¹

Le politicien ajoute qu'il serait préférable de faire tout de suite les choses comme il faut, argumentant que le crédit demandé dans le projet de transfert du plein air aux Croisettes (soit 7000 francs) va tôt ou tard s'avérer insuffisant. Dès lors, il demande à ses collègues parlementaires de refuser le préavis municipal concernant ce projet. Il justifie avec emphase cette demande, au nom de la préservation des travaux de recherche du docteur Cevey – « ce savant que le Conseil d'État vient d'honorer en le nommant professeur de médecine sociale [à l'Université de Lausanne] » –, travaux dont l'importance dépasserait les frontières nationales :

Ce serait une honte pour une ville qui s'honore d'avoir une Faculté de médecine d'une renommée mondiale, d'enlever à un médecin – pour une misérable question d'argent – et à un savant connu dans le monde entier pour ses travaux sur la tuberculose, la possibilité d'améliorer encore le traitement qu'il applique déjà avec tant de succès et de sauver encore de nombreuses vies humaines. Ce geste, je suis persuadé que vous ne l'accomplirez pas.²³²

LA MOTION SYFRIG POUR UNE RÉAFFECTATION DE LA CLINIQUE CEVEY

Après l'intervention de Georges Geiger, c'est au tour de Paul Humbert, rapporteur de la minorité, de prendre la parole. Il est décidé à ne pas entrer dans la polémique évoquée autour des agissements de son collègue Alwin Syfrig et souhaite s'en tenir « aux faits tels qu'ils se présentent ». Ce d'autant plus que la motion qu'il défend – qui propose la réaffectation de la Clinique Cevey

231. *Ibid.*, pp. 577-578.

232. *Ibid.*, p. 579.

en classes de plein air –, a pour louable intention de trouver « la solution la meilleure dans l'intérêt des enfants ». D'ailleurs, il revient sur les nombreux inconvénients que présentent pour eux les structures existantes :

- Le lac ne convient pas à tous les élèves. Pour preuve, même leurs parents plébiscitent la situation de mi-altitude de Vers-chez-les-Blanc ;
- À Vidy-Plage, en cas d'intempéries, on doit se serrer dans un local mal adapté où la promiscuité entraîne que les élèves « sont distraits par les cours donnés par l'autre maître » ;
- Mais, Vers-chez-les-Blanc a aussi ses défauts aux yeux de la minorité, puisque la bise, le froid et la pluie auxquels le lieu est exposé débouchent sur une problématique similaire à celle de Vidy-Plage ; pire même, car le local est à la limite du tolérable tant il est sombre et peu hygiénique ;
- Enfin, l'isolement de la classe de mi-altitude entraîne un préjudice à la santé d'élèves de première année de la ville que l'on ne prend pas en charge, étant donné que la tâche du maître est déjà bien assez compliquée avec les degrés dont il s'occupe.

Suite à ces constats, et face à une situation jugée anormale, le rapporteur évoque les trois possibilités qui ont été étudiées par la Municipalité – acheter, construire ou transformer un bâtiment –, et conclut que la plus heureuse des solutions est de loin celle qui consiste à transformer le Pavillon des Croisettes pour les besoins de l'institution de plein air. Il argumente la pertinence de ce choix en rappelant à son auditoire que la Clinique Cevey est sous-occupée – il articule une moyenne de 12 lits sur 30 les trois précédentes années – et que son déficit s'élevait à plus 11 000 francs en 1937²³³. Cela lui semble clair que le pavillon pourrait « rendre de plus grands services » en étant mis à disposition du plein air, ce d'autant plus que la place en matière de soins antituberculeux ne manque pas : « Le nombre de lits disponibles dans le canton pour les malades atteints de tuberculose pulmonaire est plus que suffisant pour recevoir les malades qu'abrite actuellement le pavillon. »²³⁴

Pour renforcer son propos, il explique que – selon le médecin des écoles – 78 % des élèves du plein air lausannois sont atteints

233. Occupation constatée au 1^{er} janvier des années 1935, 1936 et 1937 (BCCL, 1938, p. 580).

234. BCCL, 1938, p. 580.

par l'infection du bacille tuberculeux, que le restant en est déjà menacé, qu'en moyenne les élèves ont un déficit de poids, sont « débiles », atteints de bronchite chronique ou anémiés. La situation à Épalinges semble donc parfaite pour ces enfants. En outre, Monsieur Humbert rappelle qu'on aurait tout à gagner à déplacer les élèves de la classe de rééducation de Chailly au Pavillon des Croisettes, et que l'on n'a pas à redouter leur regroupement avec les enfants malades ; ceci malgré le fait que l'on a précédemment admis l'influence néfaste de la classe spéciale vis-à-vis des plus jeunes :

D'aucuns craignent le contact entre les élèves de cette classe et les autres. Nous pouvons les rassurer. Les enfants de la classe spéciale ne sont pas des pervers, mais des instables, des nerveux auxquels la vie au plus grand air, dans un plus grand espace serait fort bienfaisante.²³⁵

L'élú conclut que le bâtiment d'Épalinges poursuivra sa mission en accueillant les deux types d'élèves : « Le Pavillon des Croisettes en les recevant ne sera donc pas détourné de sa destination primitive. Il continuera à rendre service à la cause pour laquelle il fut fondé. »²³⁶

Suite à ce rapport, adopté par le Conseil communal, la discussion est ouverte. Avant de nous y intéresser, notons que le discours minoritaire laisse apparaître quelques arguments de légitimation inédits ou peu utilisés jusqu'ici. D'abord la situation de déficit budgétaire de la Clinique Cevey : Monsieur Humbert présente l'institution comme un poids pour la commune, que l'école de plein air permettra d'alléger. Ensuite, le rapporteur de la minorité plébiscite le regroupement des différentes catégories d'élèves, ceux de la classe de rééducation avec ceux atteints de tuberculose ; l'argument étant que les premiers ne sont pas dangereux pour les seconds, parce qu'ils ne sont pas « pervers », mais seulement « instables » ou « nerveux ». Rappelons que, précédemment, ce dernier terme a été employé pour qualifier une frange des enfants pris en charge. En effet, durant la deuxième période du plein air lausannois (1924-1938), le corps médical parlait des bienfaits de la proximité d'une forêt pour des enfants dits « nerveux ». Son usage semble ambigu. Que désigne-t-il réellement ? Une nervosité due à la maladie, due à

235. *Ibid.*, pp. 580-581.

236. *Ibid.*, p. 581.

la pression engendrée par un environnement social précaire, ou au caractère jugé difficile d'un enfant « inadapté scolaire » ?

Notons que, pour la première fois, des élus invoquent dans leur argumentaire l'avis des parents d'élèves; en l'occurrence leur préférence pour une école de « mi-altitude ». À ce propos, les altitudes des différentes écoles de plein air lausannoises s'établissent comme suit: Vidy-Plage, 370 m, Croisettes, 750 m et Vers-chez-les-Blanc, 840 m; en examinant ces données, on peut se demander quel impact réel il y a, du point de vue médical, à installer une cure à 750 m plutôt qu'à 840 m... Concernant l'école de Chailly, nous ne connaissons pas le lieu exact où se trouvait la classe de « rééducation », mais – vu l'endroit où se situe le quartier de Chailly –, celle-ci devait se situer vers 500 m d'altitude. Enfin, relevons quelques arguments encore peu employés jusqu'ici pour justifier une nouvelle école de plein air aux Croisettes: l'« ergonomie » insuffisante des bâtiments de Vidy-Plage et Vers-chez-les-Blanc, l'intérêt propre des enfants et la volonté de faciliter la tâche des maîtres du plein air.

L'ÉCOLE DE PLEIN AIR DE 1938:

UN PROJET QUI ATTISE LES QUERELLES DE PERSONNES

Le premier parlementaire à prendre la parole dans la discussion, Adolphe Gavillet – élu du Parti socialiste-national (parti essentiellement composé de socialistes insatisfaits²³⁷) –, dit en substance que les classes de plein air doivent être purement et simplement fermées, et que ce projet de transfert en est l'occasion rêvée! Il argumente sa position en insistant sur la situation de la dette communale, la comparant aux finances des CFE, de la Confédération, des cantons et des communes, que le régime des intérêts composés a mis « dans la pénible et périlleuse situation financière qu'est la leur ». Par ailleurs, il souligne – non pas pour blâmer, mais pour avertir – que les ressources communales risquent l'épuisement si l'on pousse trop loin la sollicitude en faveur des écoliers. De ce fait, il liste les nombreux efforts consentis pour l'école publique, au point de vue hygiénique: « de beaux bâtiments scolaires », des classes lumineuses et aérées, « des douches et une piscine utilisable à tour de rôle », le concours « d'un médecin avec infirmières et d'un service dentaire » et les distributions d'aliments, comme « l'huile

237. Conseil communal et Municipalité, 1898-1977, p. 11.

de foie de morue». Le parlementaire estime donc que les écoles de plein air sont «un luxueux et fort coûteux hors-d'œuvre» dont la commune a le devoir de se passer: les trajets en tramway pour amener les enfants dans ces écoles et les repas que l'on y prend occasionnent des frais journaliers importants. Il met un point final à son réquisitoire en soulignant les résultats sanitaires de Vidy-Plage qu'il juge plutôt médiocres. Avec Adolphe Gavillet, un élu demande pour la première fois la suppression des classes de plein air. Cette délégitimation passe par l'argumentaire financier, et en particulier les frais extraordinaires de ces classes (transports et repas), avec pour idée sous-jacente que le plein air engendre un coût que les classes ordinaires, elles, n'ont pas.

Le deuxième parlementaire à s'exprimer, Monsieur Perrin, est beaucoup plus bref. Il n'est pas d'accord avec Adolphe Gavillet, estimant que le plein air connaît des résultats moins négligeables que ce qui a été évoqué jusqu'alors. Il est soutenu par des voix dans l'assemblée lorsqu'il argumente que «certaines économies sont dangereuses et tout particulièrement celles qui se font au détriment de la jeunesse». Il estime parler en connaissance de cause, puisqu'il a visité les classes de plein air, qui à ses yeux constituent «un effort extrêmement beau, utile, que la collectivité communale se doit de continuer». L'argumentaire est ici celui de la cause juvénile – en tant que valeur universelle –, à laquelle le plein air se doit de rendre justice.

Le troisième intervenant, Édouard Schmid, membre de la commission en charge du dossier, vient apporter un point de vue où se côtoient des arguments moraux, sociaux, éducatifs, financiers, mais aussi d'ordre personnel. D'abord, le parlementaire s'inscrit en faux contre son collègue Monsieur Humbert – minoritaire au sein de la commission, et donc favorable au transfert des classes de plein air – car, ayant visité la classe de Chailly, il s'inquiète du danger qu'il y aurait à mêler les élèves de cette classe de rééducation avec les enfants malades de Vers-chez-les-Blanc et Vidy-Plage. Il explique ses craintes ainsi :

J'ai passé deux heures dans la classe de Chailly. J'ai eu l'occasion de lire certaines lettres adressées à l'instituteur par des parents d'élèves. Dans l'une d'elles, il est dit : «Faites attention à mon fils, c'est un vieux bouc» ! Il s'agit là d'un enfant de 15 ans, qu'il faudrait éviter de mêler à d'autres classes, et qui devrait être surtout

éloigné de sa famille. De même, le médecin des écoles écrivait à cet instituteur [à propos d'une autre jeune] : « Cette élève à des tendances, qu'il s'agit de détourner. » Je vous le demande, est-ce là le rôle que doit jouer un instituteur à l'égard d'une élève taxée de « garçonnière » et de « dévergondée » ? [...] les élèves du plein air sont généralement diminués physiquement et, souvent, moralement. Il serait inadmissible d'y mêler des enfants tels que ceux qui fréquentent la classe de Chailly, enfants qui, je m'empresse de le dire, ne sont pas responsables de leurs penchants pervers dus à une hérédité fâcheuse, ou au milieu déplorable où ils vivent, car on dit de la mère d'un d'entre eux « qu'elle est supposée s'adonner à la prostitution ». C'est d'ailleurs de ce côté qu'il faut sauver ces élèves, en cherchant à les éloigner d'un milieu extrêmement dangereux pour eux.²³⁸

L'intervenant explique que les instituteurs sont aujourd'hui « harcelés par les programmes » et « talonnés par les examens », ce qui les empêche de « surveiller de très près » certains enfants qui manqueraient selon lui d'éducation. Alors, la solution paraît simple à ses yeux, il suffit de créer de nouveaux pavillons de plein air :

Quantité de jeunes gens et d'élèves des écoles insuffisamment doués, qui n'ont pas la possibilité d'étudier à la maison, mériteraient d'aller dans des pavillons de plein air où on s'occuperait surtout de leur éducation. Il serait indiqué que la commune fit construire de tels pavillons à proximité de nos collèges, en particulier, dans la forêt de Sauvabelin.²³⁹

Remarquons que, sans le savoir, ce parlementaire décrit le type d'école de plein air qui verra le jour trente ans plus tard. Nous relèverons encore que l'élue argumente sa position – par laquelle il délègue l'idée d'un regroupement aux Croisettes – en fonction de l'inadéquation entre les différents profils d'élèves. Il y a, selon sa vision, trois catégories distinctes : a) les élèves « normaux », dont il ne parle pas explicitement ; b) les « malades », ceux qu'il faut protéger ; c) ceux dont l'« hérédité » amène un comportement nuisible – selon ses propres termes –, ceux qu'il faut donc exclure. Un argumentaire qui flirte ainsi avec des conceptions de type

238. BCCL, 1938, p. 585.

239. *Ibid.*, p. 586.

eugéniste déjà constatées dans les propos de Gaston Lemonnier et de Jean Dupertuis deux décennies auparavant.

Ensuite, Monsieur Schmid rappelle que le transfert des classes de plein air aux Croisettes « provoquerait l'engagement de quatre ou cinq nouveaux fonctionnaires communaux » amenés à travailler « sur le territoire d'une autre commune ». Cela le dérange pour des raisons pécuniaires, car déjà d'autres employés communaux lausannois travaillent et vivent à Renens, et il estime regrettable de perdre ainsi des contribuables. Dans le même ordre d'idées, il souligne le coût trop élevé du transport des élèves vers Épalinges. Par ailleurs, l'élu radical estime qu'il serait plus utile de transformer la Clinique Cevey en « maison de repos et de convalescence pour jeunes filles » au lieu d'en faire une école. Il argumente cette idée en évoquant avec nostalgie son enfance, sous-entendant que les places pour convalescents se font désormais rares :

Je me rappelle combien j'avais plaisir, étant gamin, à aller retrouver ma mère à l'asile de Boissonnet [situé dans les hauts de Lausanne]. J'ai demandé à la directrice de cet établissement si elle était à même de recevoir, comme autrefois, à des conditions modestes – 2 fr. par jour – des personnes ayant besoin de faire un peu de convalescence. Il m'a été répondu que l'asile de Boissonnet est une institution privée, qui reçoit des pensionnaires venant de toute la Suisse et que toutes les places étaient déjà retenues pour l'été.²⁴⁰

Après avoir avancé ces arguments – basés sur l'idée de préserver les deniers de l'État, mais aussi sur un discours personnel d'ordre sentimental –, l'élu radical met en évidence des querelles de personnes dans le dossier du plein air : il a l'impression « qu'une sorte de cabale a été montée contre le Pavillon des Croisettes ». Implicitement, il indique que le problème se situe entre les docteurs Cevey et Wintsch, qui tiennent des discours diamétralement opposés au sujet du devenir du site d'Épalinges et qui ont « l'un et l'autre [...] leurs opinions bien arrêtées ». Ceci dit, Édouard Schmid indique clairement sa préférence entre les deux médecins : « [...] M. le Dr Cevey n'est pas immuable. Il arrivera un temps où il se retirera et sera remplacé par un autre médecin, qui s'occupera de ses malades avec davantage de discipline. »²⁴¹

240. *Idem.*

241. *Idem.*

Le parlementaire qui prend la parole ensuite est Monsieur Bressenel. L'élu radical estime que son point de vue est au-dessus des « intrigues sounoises provenant du corps médical » et insiste sur la nécessité de conserver des établissements à même de lutter contre la tuberculose qui « continue à ronger l'espèce humaine ». Son argumentaire tient compte des « frais que les parents auraient à supporter » s'ils devaient se déplacer loin de Lausanne pour visiter leurs proches hospitalisés dans d'autres pavillons pour tuberculeux, à Chamblon, Blonay ou Begnins. De plus, concernant l'occupation de la Clinique Cevey, il fait une présentation des chiffres fort différente de Monsieur Humbert (qui déplorait que seuls 12 lits sur 30 étaient occupés en moyenne) :

Je relève, dans le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 1937, que 35 malades ont été traités au pavillon l'année dernière (29 en 1936), 19 ont quitté cet établissement améliorés ou guéris. Le chiffre total des journées de malades s'élève à 5349, tandis que pour 1936, il était de 5101, soit une augmentation de 348 journées.²⁴²

C'est que Monsieur Bressenel est pour sa part favorable au maintien des Croisettes dans la configuration qui est déjà la sienne ; même s'il reconnaît qu'un préventorium serait utile, tant il est du devoir de la ville de s'« intéresser aux enfants faibles, candidats à la tuberculose ».

Vient le tour d'Auguste Rapin, élu libéral, qui, après s'être plaint du manque de « probité scientifique » de la brochure distribuée aux parlementaires par la majorité de la commission, explique son soutien au projet de transfert des classes de plein air. Celui-ci argumente que le Pavillon des Croisettes est trop près de la ville ce qui, selon lui, s'avérerait nuisible en regard des visites trop fréquentes aux malades de la part de leurs proches. En effet, son raisonnement est que la cure exige davantage que du repos physique : « Il faut en plus le repos moral et intellectuel, mener une vie calme, sans émotions, éviter les préoccupations professionnelles. Lire, écrire, parler le moins possible. »²⁴³ Ainsi, selon Monsieur Rapin, ce qu'il faut comprendre dans cette affaire, c'est le peu d'utilité d'une clinique comme celle d'Épalinges. Il pense que « les malades peu

242. *Ibid.*, p. 587.

243. *Idem.*

fortunés » peuvent se faire aussi bien soigner ailleurs dans le canton, mais il argumente surtout en faveur de la prévention. Et quelle institution est-elle mieux placée pour jouer ce rôle prophylactique auprès d'une population défavorisée que l'école de plein air ? Ainsi, le parlementaire estime nécessaire de séparer l'enfant du milieu « anormal » dans lequel il est né, et par lequel sa santé est mise en danger. Le discours est ici de nature hygiéniste et médicale, mais il pointe également les origines sociales du mal :

La tuberculose est une affection grave que l'on réussit mieux à prévenir qu'à guérir. On ne naît pas tuberculeux, on naît tuberculisable [sic] et l'on peut admettre aujourd'hui que les enfants de tuberculeux sont aussi beaux et aussi forts que ceux de non tuberculeux. Si l'enfant est séparé de ses parents tuberculeux, il se comportera dans la suite comme un enfant né de parents normaux. Chez l'enfant, organisme sensible, vierge de toute infection tuberculeuse antérieure, la question de contamination domine tout. Décider la transformation du Pavillon des Croisettes en école en plein air, c'est faire œuvre médicale utile et sage, sans nuire en aucune façon au petit nombre de malades qui y trouvent asile. C'est conjurer le pire que de donner à la Municipalité la possibilité de préserver les enfants contre cette infection redoutable. C'est le complément indispensable de la lutte contre les taudis, les ateliers malsains, etc., bien souvent propagateurs insoupçonnés du terrible microbe sur des organismes juvéniles affaiblis, dont l'hygiène n'a pas été surveillée et dirigée.²⁴⁴

Après ce discours soutenu par des arguments prophylactiques, c'est le motionnaire lui-même, Monsieur Syfrig, qui vient arbitrer les débats en rappelant le bien-fondé du projet qu'il a porté devant le Conseil communal. Après avoir réglé des comptes avec ses contradicteurs, il confirme à son auditoire que le Pavillon des Croisettes est sous-occupé et que, de toute façon, les quelques malades qui s'y trouvent encore sont assurés, cas échéant, « de continuer leur traitement [dans] d'autres établissements hospitaliers ». Il insiste ensuite sur la nécessité d'apporter une réponse à « l'important problème des écoles de plein air », dont l'état lui semble insatisfaisant. Et, même si selon lui il serait malvenu de construire un nouveau

244. *Ibid.*, p. 588.

bâtiment de plein air, il souligne que sa motion «poursuit un but humanitaire» et qu'elle est soutenue sans réserve par les autorités scolaires :

Dans ces conditions, mettant sur un plateau de la balance les quelques malades soignés aux Croisettes – dont quelques-uns ne devraient pas s'y trouver – et, sur l'autre plateau, les centaines d'enfants qui pourraient profiter de ce pavillon jusqu'à la fin de leur scolarité, ce qui leur permettrait de retrouver une santé compromise et de rentrer, joyeusement, pleins de vie, dans leurs foyers, je n'hésite pas à vous recommander chaleureusement l'adoption des conclusions du préavis municipal, qui est unanimement appuyé par la commission scolaire.²⁴⁵

Suite à cet argumentaire humaniste et plein de sollicitude pour la jeunesse, nous passons rapidement sur l'intervention de Monsieur Barraud, élu radical, qui semble penser que le confort d'utilisation d'un bâtiment d'école de plein air est secondaire, vu que «les gosses sont toute la journée dehors», et que si Vidy-Plage ne convient véritablement pas, la Municipalité n'aura pas de mal à trouver «un emplacement dans la banlieue lausannoise pour y construire un pavillon».

DES ARGUMENTS RATIONNELS POUR EMPORTER LE VOTE COMMUNAL

L'intervenant suivant, Ernest Pochon, amène un peu de rationalité dans les débats. En effet, le radical a visité des classes de plein air en compagnie de son collègue socialiste, Monsieur von der Aa, et il entend «situer le problème sur son juste terrain» estimant que, jusqu'ici, «on est allé bien loin chercher des arguments pour ou contre les propositions de la Municipalité» (questions financières, querelles interpersonnelles ou rendement des impôts) : «Il importe de savoir, d'une part, si les classes en plein air répondent au but recherché et, d'autre part, si le Pavillon des Croisettes est rationnellement utilisé.»²⁴⁶ Ainsi, il rapporte une situation qui n'est guère brillante concernant les bâtiments de plein air de la ville : à Vidy-Plage on est «les uns sur les autres» et il fait trop froid, quant à Vers-chez-les-Blanc, le collège est «désaffecté parce que trop humide». De plus, concernant la querelle entre médecins,

245. *Ibid.*, p. 590.

246. *Idem.*

il estime que le praticien des Croisettes occupe indûment les locaux communaux: «Nous avons beaucoup d'admiration pour M. le Dr Cevey, mais nous estimons que la commune n'a pas à fournir des locaux pour abriter le laboratoire d'un professeur à l'université. Cela paraît être plutôt du ressort de l'État.»²⁴⁷ Finalement, sans grande surprise, Ernest Pochon souligne la nécessité «d'améliorer sans retard les classes en plein air», et donc «d'utiliser le Pavillon des Croisettes d'une façon plus rationnelle». Notons encore qu'il démystifie au passage la question du danger que l'incorporation de la classe spéciale dans la future structure de plein air des Croisettes ferait courir aux élèves tuberculeux:

Monsieur Schmid a fait allusion à la célèbre classe IV de Chailly. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit à ce sujet, mais je tiens à faire remarquer que l'on trouve des jeunes garçons tels que ceux dépeints par M. Schmid dans toutes les classes primaires de la ville. Au surplus, si pour les futures classes de plein air des Croisettes il y avait danger de promiscuité, le fait est plus général si l'on tient compte de l'importance du collège de Chailly.²⁴⁸

Après ces clarifications – qui font essentiellement intervenir des arguments de rationalisation de l'institution –, c'est au tour du directeur des Écoles, Monsieur Dufour, de prendre la parole. Pour l'anecdote, notons qu'il a travaillé au Pavillon Bourget en sa qualité de médecin²⁴⁹. Premièrement, il rappelle qu'il avait déjà proposé sans succès la réaffectation de la Clinique Cevey lors de la précédente législature. Deuxièmement, il précise qu'il n'est pas à l'origine des débats de ce 13 juillet 1938, car c'est bien l'observation de 1936 qui a amené le Conseil communal à réétudier ce dossier. Troisièmement, il fait écho à différentes interventions, dont celles concernant la classe de rééducation. Il pense que celle-ci devra obligatoirement être placée aux Croisettes, à moins de «construire un collège particulier pour ce groupe de 15 à 18 enfants»; question d'économie budgétaire pour Lausanne en somme. Quatrièmement, il revient sur les contingences financières de l'opération de transfert des classes de plein air. D'une part, il précise qu'une économie de 4000 francs sur les frais de cuisine est réalisable aux Croisettes et, d'autre part, il

247. *Ibid.*, p. 591.

248. *Idem.*

249. Conseil communal et Municipalité. 1898-1977, 1977, p. 66.



École de plein air de l'Arzillier (ancienne Clinique Cevey). Photographie non datée.
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

explique que la réaffectation du pavillon en école allégera le budget du Service d'hygiène. Il convient donc que l'affaire est intéressante pour la commune, mais soutient que «seul l'intérêt général des classes en plein air» doit préoccuper l'hémicycle lausannois. Dès lors, selon le municipal des écoles, les Croisettes sont – d'un point de vue médical – le lieu idéal pour rassembler les classes de plein air de la ville si l'on tient à faire «œuvre de saine gestion»: «Dans l'état actuel de la médecine, on peut dire que le transfert de ces classes dans le climat et à l'altitude des Croisettes est la meilleure solution.»²⁵⁰ Le municipal des Écoles avance ainsi des arguments financiers, qu'il nuance en affichant la volonté des autorités de se préoccuper du bien des enfants, et ceci en vertu de connaissances médicales.

À la suite de cette intervention, le Conseil communal reprend la parole en la personne de Monsieur Geiger, qui intervient pour la seconde fois durant cette séance estivale. Après être revenu sur les principaux arguments de ses détracteurs – possibilité d'accueillir des centaines d'enfants aux Croisettes, situation litigieuse avec le

250. BCCL, 1938, p. 592.

docteur Cevey, économies à réaliser, sous-occupation de la Clinique Cevey en raison de querelles de personnes –, le parlementaire socialiste réaffirme la nécessité de maintenir le statu quo concernant le bâtiment d'Épalinges. Car, si l'on veut « vraiment rendre service à la population lausannoise », on doit envisager de construire une véritable école de plein air ; par exemple sur le terrain qui jouxte la clinique, en lisière de forêt (au bois des Dailles). On clôt les débats et on passe au vote : « Les conclusions de la minorité de la commission (identiques à celles du préavis municipal) sont adoptées par 57 voix contre 12. »²⁵¹ L'École de plein air de l'Arzillier est née²⁵².

Même si le Conseil communal lausannois des années 1940 renonce provisoirement à construire une véritable école de plein air en reprenant un bâtiment d'abord pensé pour être une clinique, on sait que le milieu du XX^e siècle verra se maintenir un certain intérêt pour l'architecture de plein air chez les spécialistes. Ainsi, durant les années 1950 et 1960, l'architecture scolaire suisse trouve son porte-parole en la personne d'Alfred Roth alors à la tête de la rédaction de *Werk*, « la plus importante revue d'architecture suisse »²⁵³. L'architecte – président de la Commission pour la construction des bâtiments scolaires de l'Union internationale des architectes de 1949 à 1953 – publie à plusieurs reprises autour de la construction scolaire, qu'il considère comme « un problème interdisciplinaire »²⁵⁴. Il voit en outre l'éducation comme « un instrument du progrès humain et social [et] une libération des énergies créatrices de l'enfant »²⁵⁵. Avec Alfred Roth, on ne semble donc pas très loin des conceptions de l'École de plein air de Suresnes. Ainsi, cet architecte construit en 1948 une école maternelle dont une des caractéristiques est « sa grande salle de jeux ouverte vers le sud »²⁵⁶. L'importance de la relation du bâtiment scolaire sur l'extérieur sera d'ailleurs confirmée au travers de nombreuses réalisations des années 1950, qui « témoignent tout à la fois d'une attention particulière au terrain et à sa topographie et d'une relation directe avec la nature environnante »²⁵⁷. Mais, qu'est-il donc advenu de l'école de plein air lausannoise, suite à son installation dans la commune d'Épalinges ?

251. *Ibid.*, p. 596.

252. La plupart des documents consultés concernant cette période historique des classes de plein air nomment l'école des Croisettes par le nom du lieu-dit : l'Arzillier.

253. Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 197-201.

254. *Idem.*

255. Von Moos, cité par Maurer, *idem.*

256. Maurer, in Châtelet, Lerch et Luc, 2003, pp. 197-201.

257. *Ibid.*, p. 199.

UNE INSTITUTION RYTHMÉE PAR LE PLEIN AIR ET STRUCTURÉE PAR UNE HIÉRARCHIE

Une nouvelle catégorie d'élèves intègre l'institution de plein air lausannoise suite au regroupement de ses classes sur le site de l'Arzillier: «des enfants difficiles, instables». ²⁵⁸ Sur la base des rares documents disponibles au sujet de cette structure, voici quelques informations sur son organisation et le public qu'elle accueille ²⁵⁹:

- L'école est ouverte de Pâques aux vacances d'automne;
- Son public est issu des couches populaires;
- Elle compte quatre classes regroupant 110 enfants, pris en charge par une institutrice et trois instituteurs;
- Il y a deux profils types d'élèves: ceux souffrant de «déficience physique» et ceux présentant des «difficultés de comportement»;
- Les classes sont homogènes: on regroupe les élèves en fonction de leurs profils;
- Le médecin des écoles s'occupe du contrôle sanitaire des enfants;
- L'inspecteur scolaire est responsable de l'organisation, du programme et des méthodes d'enseignement.

Concernant ce dernier point, les enseignants ont une grande liberté pour organiser leur enseignement et choisir les méthodes qui leur conviennent, dans les limites du programme scolaire ²⁶⁰. Dans les années 1940-1950, une journée type à l'Arzillier est partagée en deux moments distincts, avec un temps pour un repas pris en commun dans l'intervalle ²⁶¹:

- a. Le matin: du travail scolaire (français, calcul). Les leçons sont données «sur un mode assez traditionnel» et il y a des travaux de groupes. Par beau temps, la classe est tenue à l'extérieur;
- b. L'après-midi: les activités sont plus variées que le matin, avec au programme «branches secondaires, observation, découverte de la nature, sports, jeux, balades, travaux de jardinage, etc.» ²⁶²

Par ailleurs, on connaît certaines particularités dans le fonctionnement de cette institution. Ainsi, on organise des camps de ski et on instaure «un comité d'élèves» avec des représentants de chaque

258. Dall'Aglia, 1976, p. 16.

259. Cf. Dall'Aglia, 1976, Heller, 1979 et 1988, ainsi que les archives de l'Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

260. Dall'Aglia, 1976.

261. *Idem*.

262. *Ibid.*, p. 19.



Élèves du plein air lausannois avec leur instituteur (vers 1950).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

classe de l'école. Il prend apparemment la forme d'une éducation citoyenne: « Lors de ces séances étaient discutées principalement les questions ayant un rapport avec la vie communautaire extrascolaire, les punitions à attribuer aux élèves ayant commis des fautes. »²⁶³ En outre, le lever de drapeau fait partie du quotidien des élèves; plusieurs photographies d'archives de l'institution en témoignent²⁶⁴. Pour clore la description de l'Arzillier des années 1940-1950, notons que cette école semble hésiter entre l'application d'une stricte discipline « verticale » et celle de méthodes d'Éducation Nouvelle: « La ligne générale de la maison pouvait se résumer en une pédagogie prônant à la fois la vie en collectivité régie par une certaine hiérarchie et l'épanouissement de l'enfant par l'application de méthodes nouvelles pour l'époque. »²⁶⁵

L'ARZILLIER DEVIENT UNE ÉCOLE PERMANENTE ET LE CANTON ADOPTE UN NOUVEAU RÈGLEMENT

La situation d'après-guerre est propice à l'optimisme en Suisse, et la natalité explose entre 1950 et 1970 avec la génération des baby-boomers; le pays passe ainsi de 4,7 à 6,3 millions d'habitants.

263. *Idem*.

264. Cf. Archives conservées par l'Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

265. Dall'Aglia, 1976, p. 19.



Lever de drapeau par des élèves du plein air (entre 1920 et 1950).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

Cette situation découle aussi des progrès médicaux survenus à ce moment-là, comme ceux concernant la tuberculose: «Les progrès de la médecine ont des effets tangibles avec le recul spectaculaire de la tuberculose grâce au vaccin BCG dès 1953, puis de la poliomyélite, contre laquelle on vaccine dès 1957.»²⁶⁶ L'optimisme est également de mise au plan économique: «L'économie suisse sort [...] fortifiée de la période de guerre. Alors qu'on s'attendait à une crise et au chômage, c'est au contraire l'emballement et ce qu'on appelle la "surchauffe".»²⁶⁷ Cette posture des générations de l'après-guerre s'explique de la manière suivante:

Elles ont cherché à améliorer leur situation sociale et matérielle;
elles ont voulu un avenir plus confortable pour leurs enfants

²⁶⁶. Walter, 2012, p. 75.

²⁶⁷. *Ibid.*

et ont cru aussi qu'une meilleure formation professionnelle et scientifique en était la clé. De ce point de vue, les années 1950 marquent une véritable rupture qui permet l'épanouissement en Suisse, comme dans une bonne partie de l'Europe, de ce qu'on a appelé la société de consommation, avec tout ce que ce terme comporte de positif, mais aussi de déstabilisant par les inégalités que le processus engendre à terme.²⁶⁸

Ces considérations économiques et sociales concernent directement l'école, dans la mesure où elle est un instrument d'émancipation pour les générations d'après-guerre: la croyance dans les effets de promotion sociale par la formation renforce ainsi le rôle de l'école dans la société.

La politique helvétique du second XX^e siècle, elle, est dominée par des intérêts économiques:

Il y a [...] dans cette démocratie des privilégiés, la noblesse du sang a été supplantée par la noblesse de l'argent, les parvenus ont supplanté les aristocrates; ils défendent leurs privilèges en combattant tout changement; tout achèvement de la démocratie pourrait porter préjudice à leurs droits, toute modification est un danger. Ils ont pu en convaincre leurs concitoyens, car la socialisation modérée a abouti au fait que le Suisse moyen est devenu un possédant; il est prêt à protéger les spéculateurs fonciers, car ce faisant il protège également son jardinier fleuri; on appelle cela la tolérance.²⁶⁹

Pour sa part, la politique vaudoise est marquée par l'accession au Conseil d'État de deux socialistes durant les années 1950 et le début des années 1960²⁷⁰.

En 1961, entre en vigueur un nouveau règlement scolaire²⁷¹. Celui-ci fixe des horaires auxquels les communes sont uniformément soumises, sauf dérogation du département: 32 heures pour les degrés supérieur et moyen, et 29 heures pour le degré inférieur. Les classes de développement font toujours l'objet d'un chapitre spécifique où est notamment précisé leur public cible: «les enfants

268. *Ibid.*, p. 28.

269. Bichsel (vers 1960), cité par Walter, 2012, p. 78.

270. À partir de 1962 le Parti socialiste a donc trois sièges sur sept au Conseil d'État vaudois (Cf. Cachin, 2013, p. 22).

271. Règlement d'application du 11 avril 1961 de la loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique.



Élèves du plein air lausannois dans le tramway (vers 1950).

© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

inadaptés». Le législateur précise toutefois que n'y seront pas admis «les anormaux profonds, les idiots, les épileptiques, les enfants dangereux ou atteints de maladies qui peuvent être une cause de troubles pour les autres enfants»²⁷². Contrairement au règlement précédent (1931), celui de 1961 indique que l'instituteur doit signaler les élèves relevant de cet enseignement spécial non seulement aux autorités, mais aussi au médecin scolaire. Le programme de ces classes y est décrit comme «concret et pratique» et doit suivre «autant que possible celui que prévoit le plan d'études des classes primaires». Une réintégration de l'élève «dans une classe ordinaire correspondant à son développement» est d'ailleurs possible en accord avec l'inspecteur scolaire.

Au chapitre des bâtiments d'école et de l'hygiène, le règlement de 1961 stipule que le choix du terrain et le programme de construction de toute nouvelle école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du département. Le rôle du médecin scolaire y est partiellement revu par rapport au règlement précédent, puisque apparaît une mention au sujet des infirmières scolaires, avec l'aide de qui le médecin scolaire exerce désormais officiellement son activité²⁷³.

272. *Idem.*

273. Règlement d'application de la loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique primaire, art. 167.

D'une manière générale, cette dernière consiste à proposer « toutes les mesures propres à assurer l'exécution des lois et arrêtés concernant l'hygiène et la prophylaxie dans les écoles »²⁷⁴. En particulier, le législateur charge le médecin de l'examen des élèves, au cours duquel « il note ses observations sur la fiche médicale scolaire de chacun d'eux »²⁷⁵. Sur le plan de la lutte antituberculeuse, le règlement de 1961 est de loin le plus explicite, parmi les textes évoqués jusqu'ici, concernant la prise en charge médicale de l'infection dans le cadre scolaire, avec quatre articles traitant de cette question^{276, 277}. Ceux-ci précisent que les enfants qui commencent leur scolarité obligatoire « sont soumis au test tuberculinique », et « qu'en cas de réaction négative, la vaccination au BCG est proposée » ; le test « est renouvelé, pour l'ensemble des élèves, à la fin de la scolarité obligatoire ». En lien avec ce test, le règlement indique que l'infirmière scolaire sera chargée par son médecin référent « de suivre les enfants dont les conditions de santé ou d'hygiène lui paraissent déficientes ». Par ailleurs, le médecin scolaire « procède, avec l'assentiment des parents, à la vaccination au BCG avec l'aide de la Ligue vaudoise contre la tuberculose ». Enfin, sur le plan de la propreté du bâtiment scolaire, le texte somme le personnel enseignant de veiller à sa propreté, à celle du préau, des dépendances et des abords immédiats de l'école. En outre, l'instituteur est chargé de signaler aux autorités « les dégradations et les dommages qui exigent des réparations »²⁷⁸.

À propos du plein air lausannois des années 1960, on sait que la sélection des élèves de l'Arzillier se fait « par l'intermédiaire du médecin-pédiatre de la Direction des Écoles »²⁷⁹. En outre, fait d'importance, la presque disparition de la tuberculose à cette époque à Lausanne aboutit à une reconfiguration des profils d'élèves que l'on y adresse. On peut ainsi identifier trois nouvelles catégories d'enfants :

- Les enfants chétifs, souffrant d'un retard de développement.
- Les enfants issus de milieux sociaux défavorisés [...].
- Les enfants difficiles et instables [...].²⁸⁰

274. *Ibid.*, art. 164.

275. *Ibid.*, art. 169.

276. Les textes réglementaires évoqués jusqu'ici sont ceux de 1806, 1847, 1890, 1907 et 1931.

277. *Ibid.*, art. 170-174.

278. *Ibid.*, art. 295.

279. Dall'Aglia, 1976.

280. *Idem.*

En 1963, on crée à nouveau deux classes de plein air à Verschez-les-Blanc. Elles fonctionneront « dans une ligne semblable à celle adoptée à l'Arzillier »²⁸¹. Mais, en 1967, a lieu une véritable rupture dans la marche de l'Arzillier, puisque les classes de plein air deviennent permanentes. En effet, ce n'est qu'à partir de cette date que l'institution fonctionne toute l'année durant, les classes prenant auparavant « leurs quartiers d'hiver en ville »²⁸².

Durant cette même période, le Conseil communal examine une motion concernant le plein air lancée par Monsieur Blanchet. Le radical propose la création de nouvelles classes « à la périphérie de Lausanne » pour apporter une solution aux maux sociaux d'une ville en pleine croissance. À l'instar de ce qui a eu lieu précédemment avec la lutte antituberculeuse, apparaît ici l'idée d'une prophylaxie à destination d'une jeunesse qui, si elle n'est plus « physiquement dégénérée » comme au début du siècle, a besoin d'un « recadrage éducatif », selon le point de vue de Monsieur Blanchet. Mais l'urbanisation n'est pas seule en cause : l'adaptation de l'école publique en fonction de nouvelles pratiques éducatives dites « libertaires » semble également suspecte aux yeux du motionnaire :

Lorsqu'il s'agit d'éduquer un jeune, il n'est plus possible d'appliquer un système qui donne aux méthodes et aux programmes une importance capitale. Si nous voulons revenir aujourd'hui à certaines lois de la nature, nous devons reconnaître que le calme et la détente sont indispensables pour conquérir et retenir les jeunes. Or, nous courons actuellement un risque. Pour en être conscient, il suffit de se rendre au tribunal des mineurs ou à la maison d'éducation de Vennes. Je ne pense pas que nous puissions créer une seconde morale, une nouvelle société en rupture de ban avec celle que nous, conseillers, éducateurs, pères de famille, espérons sauver. C'est ainsi que j'en viens à proposer le déplacement de certaines classes à la périphérie de Lausanne, dans un endroit calme et tranquille. [...] Je trouve surprenant que l'Arzillier n'ait pas changé depuis vingt ans. En effet, si nous nous occupons aujourd'hui avant tout des enfants psychologiquement et physiquement déficients, il est grand temps de songer à ceux qui pourraient le devenir.²⁸³

281. *Idem.*

282. *Idem.*

283. BCCL, 1962, cité par Dall'Aglio, 1976, pp. 20-21.



Piscine de l'Arzillier. Vers 1955.

© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

Pour clore la présente partie, notons encore qu'un pédopsychiatre est nommé à la tête de la section psychopédagogique des écoles lausannoises en 1971, et que des « critères de placement » viennent « améliorer » la sélection des enfants que l'on place à l'Arzillier. En outre, deux nouvelles classes de plein air ouvrent leurs portes la même année à Sauvabelin; celles-ci deviendront plus tard les « Classes du Signal », destinées aux élèves du début du secondaire; soit des enfants ayant atteint l'âge de 11 ans environ, selon le découpage en vigueur dans les années 1970.

RÉÉDUCATION SOCIOSCOLAIRE (1974-1990)

Lausanne peut s'enorgueillir d'avoir été [...] la première commune de Suisse à ouvrir une école de plein air. Actuellement, la ville compte deux classes de ce genre à Sauvabelin, deux à Vers-chez-les-Blanc et trois à l'Arzillier, au lieu-dit « Les Dailles », sur le territoire de la commune d'Épalinges. Au départ, les classes de plein air accueillaienent essentiellement des élèves de santé déficiente. Actuellement, les maîtres de ces classes sont de plus en plus souvent confrontés aux problèmes que pose une scolarisation d'enfants défavorisés sur le plan affectif.²⁸⁴

284. BCCL, 1974, p. 666.

Au début des années 1970, l'instruction publique du canton de Vaud fonctionne selon un modèle ségrégatif: filières scolaires, redoublement et classes spéciales. Les politiciens vaudois se préoccupent-ils de ces questions? Quel point de vue ont-ils sur ce modèle d'école inégalitaire? Quels enjeux politiques sous-tendent les décisions qui concernent l'instruction publique? Comme le relate l'historien François Walter, certains observateurs ont démontré que seule une poignée de décideurs ont une réelle influence sur la politique suisse à la fin du XX^e siècle. Cette influence concerne d'abord l'économie et la finance, mais également tout ce qui contribue à la prospérité du pays; le secteur de la formation y compris:

Depuis le milieu des années 1970, chaque année, dans le calme feutré et discret de l'hôtel de luxe Rive-Reine sur la Riviera lémanique, une cinquantaine de top-managers, quelques conseillers fédéraux et présidents de partis politiques font le point sur les grands problèmes du moment, une manière de suggérer les options politiques qui conviennent aux intérêts des banques et des multinationales dont dépend la prospérité helvétique.²⁸⁵

D'ailleurs, la structure économique du pays va être transfigurée durant cette période: la part d'employés du secteur primaire diminuera de moitié, celle du secondaire également, tandis que le tertiaire deviendra le secteur d'emploi le plus important, passant de 44 à 70 % en l'espace de trente ans seulement²⁸⁶. Quoi qu'il en soit – malgré les séquelles de crises financières internationales répétées (faillites, pertes d'emploi, précarisation sociale) –, la Suisse contemporaine reste un pays prospère²⁸⁷. Mais qu'en est-il des populations défavorisées, celles qui constituent l'essentiel de l'effectif des classes de plein air à Lausanne?

D'abord, nous constatons que la population étrangère vivant à Lausanne aura quadruplé durant la période allant de 1950 à 2000²⁸⁸. Ensuite, durant la même période, le taux d'élèves étrangers scolarisés à Lausanne aura décuplé²⁸⁹. Enfin, nous verrons plus

285. Walter, 2012, pp. 78-79.

286. Ces pourcentages correspondent à la période allant de 1970 à 2000, et ont été calculés sur la base de données produites par l'OFS.

287. Selon Walter (2012), «La Suisse demeure aujourd'hui encore la place économique la plus attractive du monde, devançant les États-Unis et Singapour» (pp. 104-105).

288. Cf. Tableau «Population étrangère domiciliée à Lausanne» en annexe.

289. *Idem*.

loin que l'institution de plein air lausannoise prend en charge une part non négligeable de ces enfants migrants. Or – contrairement à ce qui prévalait entre les années 1950 et 1970, avec des travailleurs convoités par les entreprises –, la Suisse du dernier quart du XX^e siècle voit arriver une population étrangère particulièrement jeune et précarisée. Cette forme inédite d'immigration figure une rupture dans l'histoire politique et sociale du pays :

[...] l'immigration représente un phénomène majeur de l'histoire contemporaine. La Suisse se positionne même parmi les plus importants pays d'immigration de la seconde moitié du XX^e siècle. Après avoir été avant tout un flux de main-d'œuvre masculine et féminine profitable à la croissance économique jusqu'aux années 1970, cette mobilité se transforme pour laisser une place majoritaire à la population non active, surtout des jeunes. [...] Affronter les défis et les richesses du multiculturalisme plutôt que de les refouler comporte une série de choix identitaires que les mentalités occidentales ont de la difficulté à opérer. Comment, en effet, dépasser la tolérance molle qui juxtapose simplement des cultures différentes, venues d'horizons divers, et des modes de vie décalés dans le temps ? ²⁹⁰

Ainsi, pouvons-nous supposer que l'école de plein air aura joué un rôle particulier face à la montée de ce multiculturalisme. A-t-elle été un instrument d'intégration ou d'exclusion des populations migrantes pour les autorités scolaires lausannoises ? Ce questionnement trouvera un écho dans ce qui suit.

TANDIS QU'AILLEURS ON S'EN DÉSINTÉRESSE, L'ÉCOLE DE PLEIN AIR SE DÉVELOPPE À LAUSANNE

Ces flux migratoires contribuent à accélérer le phénomène d'urbanisation en Suisse dans les années 1970. Dès lors – parce que d'autres impératifs sociaux et politiques ont émergé –, l'engouement architectural pour l'école de plein air appartient au passé : la préoccupation du politique n'est plus de faire de l'école un lieu d'hygiène et de prophylaxie sanitaire – comme durant le début du XX^e siècle –, mais bien de répondre aux problématiques posées

290. Walter, 2012, p. 103.

par l'intensification des flux migratoires et l'extension des villes²⁹¹. D'ailleurs, l'école de plein air est devenue obsolète au cours du second XX^e siècle un peu partout dans le monde: rares sont les écoles construites durant cette période, et nombreuses sont celles dont le « piteux état » a conduit à leur désaffectation²⁹².

Pourtant, dans sa séance du 28 juin 1974, le Conseil communal de Lausanne étudie un préavis intitulé « Reconstruction du collège de plein air de l'Arzillier aux Croisettes »²⁹³. En préambule, l'orateur qui représente la commission en charge de ce dossier retrace « l'épopée lausannoise » en soulignant l'attitude pionnière de la commune: « Lausanne peut s'enorgueillir d'avoir été, en 1924, la première commune de Suisse à ouvrir une école de plein air. »²⁹⁴ Après avoir rappelé que la ville possède sept classes du genre – à Sauvabelin (deux classes secondaires), à Vers-chez-les-Blanc (deux classes primaires) et à Épalinges (trois classes primaires) –, il souligne que la mission de l'école de plein air s'est transformée au fil du temps. On est passé d'élèves avec une « santé déficiente », à des élèves « défavorisés sur le plan affectif »:

En effet, au cours des ans, la proportion des cas médicaux a progressivement baissé, tandis que celle des cas psychologiques et sociaux a suivi une courbe ascendante. Nées du souci d'améliorer la santé physique des enfants faibles, anémiés ou scrofuleux, les classes de plein air recrutent de plus en plus leurs élèves parmi les instables, les victimes des tensions familiales et du divorce, les désemparés de la vie moderne.²⁹⁵

S'agit-il de « désemparés de la vie moderne », ou bien de laissés-pour-compte d'une société où la réussite scolaire est largement

291. Sur les grands thèmes politiques du second XX^e siècle en Suisse, Walter nous donne plusieurs éléments de compréhension:

- Les flux migratoires se sont renforcés dès les années 1960: « les étrangers forment 9,5 % de la population résidente en 1960 et 16,2 % en 1970 » (2012, p. 102). Ce que l'on appelle alors la « surpopulation étrangère » fait l'objet de nombreuses mesures de plafonnement et de contingentement comme le relève l'historien, expériences qui s'avèrent inefficaces. Des politiciens – tel James Schwarzenbach – s'escrimaient à faire voter des initiatives populaires visant à limiter la population étrangère (2012, p. 102);
- L'urbanisation devient une préoccupation politique particulière dès les années 1960, avec la croissance économique (*Ibid.*, p. 131). Les autorités fédérales travaillent l'aménagement du territoire sur un mode anti-urbain, et il leur importe davantage de séparer terres agricoles et terres à bâtir que de penser véritablement l'urbanisation (*Ibid.*, p. 131).

292. Châtelet, 2011, pp. 342-344.

293. BCCL, 1974, pp. 666-673.

294. *Idem*.

295. *Ibid.*, p. 666.

fonction des ressources financières ou culturelles des familles? En effet, les enfants scolarisés à l'Arzillier dans les années 1970, sont pour beaucoup « issus de milieux sociaux défavorisés »²⁹⁶. Mais, le rapporteur ne s'attarde pas sur le profil socio-économique des familles concernées par l'école de plein air. Tout au plus, concède-t-il que celles-ci proviennent souvent « de quartiers trop peuplés ». En revanche, il met en avant les bienfaits de l'encadrement que leur procure l'école :

Ces catégories d'enfants trouvent dans le plein air un régime de semi-internat et un encadrement qui permettent d'aplanir bien des difficultés. [...] Ils trouvent en plein air une école proche de la nature où ils peuvent suivre un enseignement, dans un climat de franchise et de gaieté, qui contribuera à recréer harmonieusement l'équilibre perdu.²⁹⁷

On ne précise pas en quoi la « franchise » est un facteur déterminant pour l'équilibre des enfants. Quoi qu'il en soit, le préavis de 1974 est clair sur le point suivant : le caractère désormais permanent des classes de plein air lausannoises est appréciable pour les enfants et leurs familles. Mais aussi pour la commune, si l'on considère la chose du point de vue financier du moins :

[...] depuis 1967, à Vers-chez-les-Blanc comme à Épalinges, [ces classes] restent en permanence hors de Lausanne, ceci avec l'accord du Département de l'instruction publique. Jusqu'à cette date, [elles] prenaient leurs quartiers d'hiver en ville, ce qui n'était ni pratique, ni bénéfique, ni économique. Sans parler des locaux utilisés quelques mois seulement par année, il faut relever l'avis des parents et des maîtres qui se plaignaient des effets négatifs de ce régime : baisse de l'appétit, de la vitalité, de l'intérêt pour la chose scolaire.²⁹⁸

Les classes de plein air fonctionnent donc désormais toute l'année et ont – selon le Conseil communal – un succès tangible, matérialisé par la liste d'attente du Service médical des écoles. Mais qu'en est-il alors de l'École des Croisettes, qui semblait un lieu idéal pour le plein air durant le milieu du siècle d'après les autorités scolaires?

296. Dall'Aglio, 1976.

297. BCCL, 1974, p. 666.

298. *Ibid.*, pp. 666-667.

Le Bulletin du Conseil communal de 1974 justifie de manière explicite la nécessité de reconstruire un nouveau bâtiment. En effet, en quelques paragraphes, on explique l'état déplorable du vieux pavillon, et son caractère peu fonctionnel: « Construit au début du siècle, agrandi et transformé par la suite, le sympathique, mais désuet Pavillon Bourget qui abritait primitivement la clinique du Dr Cevey, ne peut plus offrir des conditions normales d'exploitation. »²⁹⁹ On rapporte d'ailleurs que la Direction des écoles souhaite sa réfection de longue date, mais que la Direction des travaux a estimé qu'une transformation du bâtiment n'était pas envisageable, car trop onéreuse: « La remise en état du gros œuvre des installations serait d'un coût sans rapport avec les services que pourrait rendre cet édifice peu rationnel. »³⁰⁰ Vu la liste d'attente du Service médical scolaire, l'état du pavillon, ainsi que pour répondre « aux impératifs de la pédagogie moderne », la commission en charge de ce dossier propose le programme de construction d'une nouvelle école. À ce stade, les discours politiques dans l'hémicycle lausannois laissent apparaître plusieurs registres de légitimation :

- Narcissique: le plein air est présenté comme une tradition communale, source d'orgueil pour ses concitoyens. Lausanne a été pionnière, elle doit perpétuer son savoir-faire en matière d'écoles de plein air;
- Psychologique: les enfants destinés au plein air souffrent de troubles affectifs et sont ainsi de véritables « cas psychologiques ». À ce propos, on laisse entendre que la liste d'attente du Service médical scolaire est longue;
- Social: on dépeint la situation des enfants du plein air comme précaire. L'État se doit donc de venir en aide à ces enfants « désemparés », qui habitent des quartiers « trop peuplés », en leur offrant un encadrement adéquat;
- Économique: les écoles de plein air exploitées jusque vers la fin des années 1960 étaient ouvertes de manière temporaire. Et ce mode de fonctionnement serait peu rentable, sachant que les bâtiments ne sont pas exploités durant toute l'année. De plus, on invoque la voix des parents et des maîtres pour légitimer une école permanente, que l'on juge plus « efficiente » qu'une école temporaire.

299. *Ibid.*, p. 667.

300. *Idem.*

Concernant ce dernier point, nous verrons par la suite que le projet de 1974 intègre effectivement la dimension de rentabilité du bâtiment, puisque les autorités scolaires imaginent une architecture « multifonctions ». Par ailleurs, notons aussi que le Conseil communal reconnaît ici le glissement amorcé dès la fin des années 1930 entre une école de plein air « médico-pédagogique » (1907-1937), et « psychopédagogique » (1938-1974) ; cette tendance, nous le verrons, va se confirmer jusqu'à la fermeture de l'institution. Mais, que dire de la pédagogie dans tout ça ? Pour l'heure, elle n'est invoquée qu'à titre secondaire, comme un argument s'ajoutant à des motifs « humanistes » – venir en aide à ces jeunes « défavorisés sur le plan affectif ».

UNE ÉCOLE DE PLEIN AIR HORS NORMES AVEC UN BÂTIMENT « FAMILIAL » ET POLYVALENT

Le projet insiste sur la polyvalence de la structure envisagée – on pourra accueillir durant les vacances « des cures d'air, des colonies, [ou] des rencontres d'enseignants » –, et les élus saluent le subside extraordinaire que le canton est prêt à verser pour cette nouvelle école : « Le projet a été présenté au Département de l'instruction publique qui, pour la première fois, admet de subsidier une construction de ce genre (27 %). »³⁰¹ Concrètement, voilà ce que l'on propose de bâtir :

Six classes polyvalentes avec coin de travail, 1 salle de couture, 1 salle de dessin, 2 petites salles de travaux manuels, 1 bibliothèque salle de travail, 1 salle de gymnastique corrective, 1 salle des maîtres et 1 bureau, 1 bureau pour activités médico-pédagogiques, 2 salles de jeux, 2 réfectoires d'environ 60 places chacun, 1 cuisine et annexes : office, chambre froide, économat, caves, 1 réfectoire pour le personnel, 6 vestiaires indépendants à proximité des accès sanitaires, WC selon normes + 1 bloc douches, 1 infirmerie, 1 appartement de conciergerie, 3 chambres de personnel.³⁰²

Avec un tel projet, la Municipalité de Lausanne envisage donc un bâtiment ambitieux, qui se distingue nettement de l'École de la forêt temporaire du début du siècle, comme de la modeste structure de deux classes construite à Vidy-Plage dans les années 1920, ou encore du Pavillon Cevey transformé en école de plein air à la fin des années 1930. D'ailleurs, il se distingue aussi de la plupart des bâtiments

301. *Ibid.*, p. 668.

302. *Idem.*

scolaires lausannois des années 1970, en s'écartant des « standards » formalisés par le Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires (CROCS).

En effet, dans les années 1970, le « Système CROCS » est un référentiel pour la construction scolaire. Issu d'une étude mandatée par la commune de Lausanne – menée entre 1965 et 1972 –, il consiste en un ensemble de directives réglant toutes les étapes de construction d'un bâtiment scolaire : « Élaboration du programme, infrastructure, structure métallique, second œuvre, installations techniques et aménagements intérieurs et extérieurs ». ³⁰³ Ainsi, ce système vise à répondre, au plan architectural, « aux impératifs de la pédagogie moderne » ³⁰⁴. Il s'agit en fait d'un programme de rationalisation de la construction scolaire avec un cahier des charges standardisé à l'intention des maîtres d'ouvrage, qui norme des éléments comme la configuration des plans horizontaux et verticaux du bâtiment, la nature de son ossature et des différents cloisonnements et parois ³⁰⁵. Ce système de construction semble avoir été exploité dans de nombreuses réalisations des années 1970, à Lausanne et même au-delà : Collège des Figuiers, groupes scolaires de Coteau-Fleuri, du Pavement et de la Vallée de la Jeunesse, ou encore le Collège de Beausobre à Morges ³⁰⁶.

Néanmoins, malgré l'existence de ce référentiel officiel pour la construction scolaire, le projet lausannois d'école de plein air des années 1970 donne la préférence aux techniques et matériaux des constructions traditionnelles : « Murs en maçonnerie, couverture en ardoise, fenêtres et éléments de façade en bois ». ³⁰⁷ Plusieurs explications sont possibles face à ce projet à contre-courant. D'abord, si l'on en croit les propos rapportés dans le Bulletin du Conseil communal, on souhaite en optant pour une telle construction se rapprocher d'une ambiance « familiale » :

L'ambiance particulièrement chaleureuse des écoles de plein air et le caractère quasi familial de la vie qui s'y déroule ont conduit à rechercher un bâtiment plus proche, toutes proportions gardées, d'une habitation que d'une école typique, [...]. ³⁰⁸

303. *Habitation*, 1972, p. 32.

304. *Idem.*

305. *Idem.*

306. *Idem.*

307. BCCL, 1974, p. 669.

308. *Idem.*

Ensuite, il y a la question financière. Selon le Conseil communal, les normes édictées par le canton représentent un surcoût pour la construction « à deux niveaux » envisagée ici : « Le système CROCS a été éliminé, son coût étant relativement élevé pour les constructions éclatées et comportant peu de niveaux. »³⁰⁹ Par ailleurs, le projet mentionne aussi que l'esthétique des constructions faites sur le modèle de ce système ne correspond pas avec l'endroit où l'on désire ériger la nouvelle école de plein air – soit à proximité du bois des Dailles : « Il y a inadéquation entre les caractéristiques architecturales des constructions réalisées avec le Système CROCS et le site campagnard de la zone concernée. »³¹⁰

Ce projet de nouvelle école de plein air est finalement devisé à 4 940 000 francs, dont plus de 3 500 000 francs concernent les bâtiments eux-mêmes. Le reste des frais concerne le terrain, les travaux préparatoires, les équipements d'exploitation, les aménagements extérieurs et intérieurs, ainsi que divers frais secondaires. En outre, on prévoit des charges annuelles immobilières et d'exploitation (y compris le salaire des différents professionnels de l'école) s'élevant à 566 400 francs. Le Conseil communal décide – dans cette séance de juillet 1974 – d'allouer les crédits demandés par la Municipalité. Cette décision semble légitimée par deux arguments principaux : a) la polyvalence du bâtiment, qui le rend exploitable tout au long de l'année pour les multiples besoins scolaires ou autres, b) le subside cantonal qui vient alléger la facture. Par ailleurs, le discours fait état de « l'ambiance chaleureuse » et du caractère « familial » de l'école de plein air, comme pour augmenter le capital sympathie de ce projet.

Dès lors, comme c'était déjà le cas avec l'École de Vidy-Plage, les autorités lausannoises font preuve d'opportunisme, dans la mesure où la construction du nouveau bâtiment de plein air est acceptée dans l'optique d'une rentabilité financière. Dans le premier cas, la commune pouvait compter sur un don moyennant le partage des locaux avec l'Œuvre de Vidy-Plage. Dans le second, Lausanne reçoit une manne « inespérée » de la part du canton de Vaud. Certes, il s'agit bien de construire une école, mais celle-ci doit pouvoir être utilisée à d'autres desseins. La chose n'est pas anodine, si l'on considère qu'une école est inoccupée une grande partie du temps, laissant de la place pour des activités annexes. En effet, l'année scolaire

309. *Idem.*

310. *Idem.*

vaudoise comporte treize semaines de vacances et les infrastructures scolaires ne sont pas utilisées par le corps enseignant en soirée. Ce faisant, les classes lausannoises sont parfois mises à disposition pour des cours de langue étrangère et les salles de gymnastique pour les activités des sociétés sportives.

UN PROJET QUI NE FAIT PAS DÉBAT AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAL

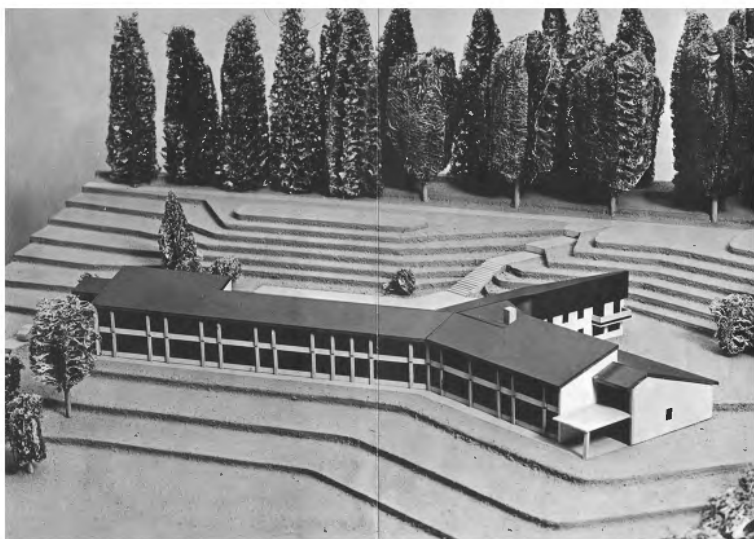
Dans une séance du mois d'octobre, un rapport sur le préavis de reconstruction du Collège de l'Arzillier est donné par Jean-Claude Rochat, élu du Groupement pour la protection de l'environnement et rapporteur de la commission nommée pour l'étude du projet d'école de plein air. On y apprend que les travaux des commissaires ont été soutenus par la collaboration du directeur des Écoles, le libéral Pierre Vuillemin – instituteur de métier –, ainsi que des architectes respectifs de la ville et du Service des bâtiments, Messieurs Meuwly et Baud. Il est aussi mentionné l'apport bénéfique des enseignants de l'Arzillier dans l'étude de la nouvelle école de plein air, et le rapporteur profite de l'occasion pour saluer le professionnalisme dont ceux-ci font preuve au quotidien pour faire apprécier l'école à des élèves dépeints comme « difficiles » :

Il faut savoir que les élèves de l'Arzillier sont de plus en plus recrutés dans des milieux où règne un climat de tension, peu propice à l'épanouissement, pour comprendre que seul le dévouement le plus complet des enseignants a pu amener au sein des classes cette ambiance détendue, et l'on peut même dire : cette joie d'être à l'école, que nous y avons rencontrée. Ils ont su compenser les manques affectifs de ces enfants en tirant toutes les ressources possibles des contacts avec la nature.³¹¹

Lors de la présentation du projet, on mettait déjà en avant – comme dans cet extrait – les bienfaits de la nature sur les enfants et la nécessité de construire un nouveau bâtiment répondant aux problèmes spécifiques du plein air : « Scinder les élèves en plusieurs groupes d'activités, offrir le meilleur ensoleillement possible aux locaux d'enseignement et établir des liaisons directes et aisées entre l'intérieur et les aires de jeux. »³¹²

311. BCCL, 1974, p. 918.

312. *Ibid.*, p. 669.



Maquette du bâtiment de l'Arzillier pour le projet de construction de 1974.
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

En plus de donner aux enfants de l'école de plein air un cadre épanouissant, la commission souligne que le bâtiment prévu permettra pour longtemps « de satisfaire de façon normale les besoins du plein air », puisque l'on passera sur le site d'Épalinges, de trois à six classes. À ce propos, Monsieur Rochat indique que le placement à l'Arzillier dépend du médecin des écoles, et non pas des parents :

Il est bon de signaler que le choix des enfants envoyés dans les écoles de plein air n'est pas dans les mains des parents, mais dans celles du médecin des écoles, qui juge sur les propositions du corps enseignant et du Service psychopédagogique.³¹³

Notons que dans la même séance, le rapporteur précise que la commission planchant sur la nouvelle construction « a été sensible aux soucis d'économie de l'entreprise ». En effet, le rapporteur souligne que l'on a renoncé à l'idée d'une salle omnisports – « avantageusement remplacée par les promenades

313. BCCL, 1974, p. 918.

et les courses dans les bois voisins» –, ou d'une véritable piscine, sachant qu'il en existe déjà une, «qui permet parfaitement aux enfants de s'ébattre». Au plan des économies, on rappelle d'une part la subvention cantonale de 27 %, véritable première, et d'autre part les frais d'architectes que l'on a pu éviter en mettant à contribution les collaborateurs du Service des bâtiments qui ont exécuté l'étude et les plans.

Finalement, le projet ne fait l'objet d'aucune discussion et il est approuvé à l'unanimité par le Conseil communal de Lausanne. Il semble donc que les différents arguments entendus dans l'hémicycle se soient avérés convaincants, mais nous peinons à distinguer ceux qui ont eu le plus de poids. Les discours évoquent tour à tour la tradition du plein air, les besoins d'enfants défavorisés, la polyvalence du bâtiment envisagé, la subvention dont il bénéficiera et le caractère sympathique du plein air! Néanmoins, si l'on s'en tient au discours de Jean-Claude Rochat – juste avant le vote final –, on constate que trois éléments ressortent plus particulièrement:

- a. Les élèves à besoins particuliers: la commune souhaite prendre en charge dans une structure ad hoc les enfants dont les manques affectifs nécessitent l'attention toute particulière de maîtres dévoués;
- b. La liberté des autorités scolaires en matière de placement: on laisse entendre de manière implicite que ce sont les autorités qui ont le dernier mot quand il s'agit de placer un enfant à l'école de plein air. Ceci est un argument de poids dans la légitimation du projet des années 1970, dans la mesure où les enfants «inadaptés scolaires» sont un problème aux yeux des autorités municipales de Lausanne, comme nous allons le voir plus loin;
- c. Les aménagements permettant de diminuer la facture communale: on a renoncé à adjoindre une salle de sport au bâtiment d'école, on a évité des frais d'architecte en s'adressant à des spécialistes communaux, et plus du quart de l'argent nécessaire à la construction de la nouvelle école de plein air sera versé par le canton.

Ainsi, l'argumentaire financier prend à nouveau une place considérable dans les discours des élus, et vient probablement faciliter l'adoption d'un projet qui va doter la commune, pour la première fois dans son histoire, d'une «véritable» école de plein air!

**L'ORGANISATION DES CLASSES DE PLEIN AIR
AVANT LA MISE EN FONCTION DU NOUVEL ARZILLIER ³¹⁴**

L'effectif des classes de plein air lausannoises dans les années 1970 est de 16 à 18 élèves ; à noter que cette configuration correspond à ce qui est prévu pour le futur bâtiment des Dailles³¹⁵. Le temps passé par les enfants sous la responsabilité des enseignants est relativement long, puisque la prise en charge commence à 8 heures – « rendez-vous à St-François, montée en bus » – et dure jusqu'à 17 heures, « retour en ville ». Entre-temps, tout ce petit monde fait classe, prend un repas en commun, s'adonne à une « sieste en plein air » – par beau temps –, ou encore à des « jeux libres ou dirigés ». Puis, en début d'après-midi, maîtres et élèves se retrouvent en salle de classe, ou bien font des jeux en plein air, des bricolages, du sport ou une balade. Enfin, les classes ont l'occasion de goûter ensemble et même de consacrer un temps aux devoirs scolaires. Ce programme complet – qui prend en compte les dimensions éducatives, hygiénistes, alimentaires et ludiques – a bien entendu un coût plus élevé que celui d'une classe ordinaire. D'ailleurs, les parents des élèves du plein air « participent financièrement à raison de Fr. 17,50 par semaine ». Cette somme est destinée à couvrir le prix de l'abonnement des Transports publics lausannois (TL), les cinq repas de midi et les cinq goûters hebdomadaires. Mais, elle peut être revue à la baisse en fonction de la situation familiale, sur décision de l'infirmière scolaire³¹⁶.

Les enseignants qui travaillent dans le dispositif de plein air des années 1970 doivent être en possession d'un brevet de maître de « classes à options », ou s'engager à se former comme tel³¹⁷. Leur salaire est versé par le canton – comme celui de leurs collègues des classes ordinaires –, mais ils reçoivent aussi un montant de la part de la commune, à titre d'indemnité ; leur horaire étant rallongé par rapport au reste des enseignants de la commune. L'équipe des enseignants des classes de plein air est renforcée par la présence de spécialistes (des logopédistes et des psychologues). Ils œuvrent pour l'institution à raison d'une demi-journée par quinzaine, à une journée par semaine, suivant le spécialiste ou le lieu concerné. Ces spécialistes dépendent du Service médical

314. La plupart des informations contenues dans cette section – en particulier les parties citées – sont tirées de l'ouvrage de Dall'Aglio, 1976.

315. Dall'Aglio, 1976, pp. 22-24.

316. Dall'Aglio, 1976.

317. *Ibid.*, pp. 24-26.

scolaire et de sa Section psychopédagogique (SPP). Cette dernière semble avoir un rôle prépondérant dans la marche des classes de plein air :

Sur le plan administratif, ces classes dépendent du Service primaire de la Direction des écoles. Cependant, si l'on considère que la clientèle particulière des classes plein air est l'élément caractéristique de celles-ci, le Service médical et en particulier la SPP sont les partenaires les plus importants des classes plein air.³¹⁸

La SPP intervient d'abord dans le processus d'admission des élèves. Pour ce faire, les psychologues de cette unité médico-pédagogique se basent sur l'avis des enseignants ordinaires et des logopédistes ou psychomotriciens pour dresser une liste d'enfants susceptibles d'intégrer la structure. Le nombre d'individus qui figurent sur cette liste dépasse fréquemment le nombre de places disponibles dans l'institution, et – contrairement à ce que disait le conseiller communal Jean-Claude Rochat, lors du préavis de 1974 – la décision de placement dans ces classes respecte apparemment un protocole précis, durant lequel les parents ont leur mot à dire :

Une décision n'est jamais prise sans l'accord des parents, des maîtres concernés, de l'inspecteur et du chef de la SPP ou du Service médical. Lorsqu'un enfant est admis en classe plein air, son cas est présenté à l'instituteur par le psychologue et le médecin psychiatre. Ces présentations ont lieu généralement dès la première semaine de la rentrée scolaire.³¹⁹

La SPP poursuit son œuvre auprès des élèves de plein air en cours de placement. Ainsi, quatre enfants sur cinq bénéficient d'un suivi par des psychomotriciens privés ou des logopédistes et psychologues du SPP, suivi dont la qualité semble péjorée par le manque de disponibilité horaire des spécialistes³²⁰. En outre, l'instance psychopédagogique se prononce sur la question du maintien des enfants en classe de plein air. Une procédure annuelle permet aux différents spécialistes d'évaluer la pertinence de réintégrer ou

318. *Ibid.*, 1976, p. 25.

319. *Idem.*

320. Dall'Aglio, 1976.

non les enfants dans les classes ordinaires de la ville, en vertu de paramètres sociaux, éducatifs et pédagogiques prédéfinis : « Le maître concerné, le psychologue et le pédopsychiatre évaluent ainsi tous les élèves, en se basant sur plusieurs critères : difficultés de comportement aplanies, redémarrage scolaire, amélioration de l'atmosphère familiale, épanouissement de l'élève... »³²¹

En conclusion, la SPP intervient sur toute la durée du placement : admission, suivi, maintien ou réintégration des élèves. L'omniprésence de cette instance indique que, dans les années 1970, le plein air lausannois a quitté le domaine strictement médico-pédagogique. En effet, l'expertise « psychopédagogique » prend le pas sur les expertises scolaires et médicales qui prédominaient dans la gestion des flux d'élèves du plein air jusqu'alors (les enseignants ordinaires, les commissions scolaires et infirmières ou médecins scolaires). Ce faisant, la santé physique de l'enfant n'est plus un argument de placement, et c'est son état psychologique – en plus de la situation sociale de sa famille – qui l'emporte sur toute autre considération. Quant aux résultats scolaires, ils n'ont qu'une place limitée dans les critères de placement. Alors, que dire du rôle et du fonctionnement de la pédagogie dans le plein air lausannois des années 1970 ?

DES CLASSES DIFFICILES À GÉRER OÙ LA PÉDAGOGIE EST ADAPTÉE³²²

Les options pédagogiques prises par les enseignants de plein air semblent fluctuer selon le lieu, les individualités des professionnels et la nature des élèves³²³. Dans une des deux classes de Vers-chez-les-Blanc, on pratique la pédagogie active : une grande place est donnée aux branches d'« éveil » ou d'observation. Au travers d'activités transversales visant l'étude « d'un grand thème », l'enseignant se soucie de développer la personnalité de l'enfant : « Oser interviewer des adultes, former des questions cohérentes, s'organiser de façon autonome... »³²⁴ Sauvabelin, semble être la plus difficile des trois écoles³²⁵. Cette situation tient aux difficultés particulières d'apprentissage et de comportement des élèves qui la fréquentent :

321. *Idem.*

322. La plupart des informations contenues dans cette section – en particulier les parties citées – sont tirées de l'ouvrage de Dall'Aglio, 1976.

323. *Ibid.*, pp. 26-29.

324. *Idem.*

325. Dall'Aglio, 1976.

- a. Leurs compétences sont hétérogènes. Pour la lecture, par exemple, on va de «l'élève qui déchiffre péniblement les syllabes jusqu'à celui capable de lire couramment»³²⁶;
- b. Leur autonomie est relativement faible et rend impossible le travail par groupes de difficultés (ce sont de très jeunes élèves en 2^e et 3^e année scolaire)³²⁷;
- c. Leur capacité d'attention et de travail est limitée;
- d. Leur comportement entraîne des perturbations: «Les problèmes de comportement que posent ces enfants sont très éprouvants nerveusement et perturbent la vie du groupe.»³²⁸

À cette liste, s'ajoutent d'autres difficultés: «Problèmes familiaux, affectifs, difficultés instrumentales [soit ce qui est traité dans le cadre de la logopédie, de la psychomotricité ou de l'ergothérapie]». ³²⁹ En dépit de ce tableau préoccupant, c'est la métaphore de la famille qui semble décrire le mieux l'esprit communautaire qui règne dans cette école de plein air:

En ce qui concerne l'atmosphère générale de cette école, disons encore que le choix de deux enseignants de sexes différents confère à cette maison un caractère «familial», observable lors des repas et des activités communes, et profitable aux enfants dans la mesure où ils peuvent avoir un contact privilégié avec l'un ou l'autre des adultes. ³³⁰

Cela signifie-t-il que les enfants placés dans le plein air ont un manque à combler au plan affectif ou relationnel? Les éléments que nous possédons ne nous permettent pas de trancher cette question. Toutefois, il semble bien que la relation entre l'école ordinaire et les familles de ces enfants soit problématique.

Concernant le comportement des enfants placés, ajoutons encore que, au Pavillon Bourget, un comité d'élèves a été mis sur pied et réunit une fois par semaine les trois classes du lieu. Selon un extrait des Statuts de l'école plein air de l'Arzillier, ce comité a pour mission de renforcer l'esprit communautaire:

326. *Idem.*

327. Selon la numérotation actuelle des années de la scolarité (HarmoS), il s'agit des 4^e et 5^e degrés. Soit, en moyenne, des élèves de 7-8 ans.

328. Dall'Aglia, 1976.

329. *Idem.*

330. *Ibid.*, p. 28.

Veiller au respect des statuts et du règlement de la communauté, désigner chaque semaine les élèves chargés des travaux et des surveillances nécessaires et les contrôler, s'efforcer d'organiser toujours mieux la vie de la communauté pour le bien de tous et soumettre à cet effet des propositions à l'assemblée générale.³³¹

En plus d'être un instrument de cohésion, ce comité fonctionnerait comme « tribunal » ; là encore, selon les statuts de l'école, on apprend qu'il a un pouvoir punitif : « Il convoque les élèves qui n'observent pas les règles de la communauté et leur inflige des punitions qu'il estime justes et profitables aux fautifs. »³³² Pourtant, à côté de ce dispositif de régulation, il semble que les enseignants du plein air lausannois appliquent une pédagogie « créative », en apparence éloignée de la rigidité que l'on imagine au sein d'une institution de rééducation :

[...] nous avons pu constater chez tous les maîtres de plein air, un souci d'originalité et d'adaptation tendant à se dégager des grands principes appris à l'École normale³³³. Cette originalité se traduisant notamment par : une disponibilité plus grande à l'égard de l'enfant, une certaine autonomie accordée aux élèves (dans la mesure du possible), une conception du travail « non-fonctionnaire » et un intérêt pour les problèmes de l'enfant en général.³³⁴

Nous ne savons pas si un tel extrait reflète réellement l'approche éducative pratiquée dans les classes de plein air lausannoises dans les années 1970. Même si l'on perçoit une certaine souplesse dans leur organisation, nous avons l'impression que certaines règles qui y sont appliquées sont relativement rigides, comme au sein du comité d'élèves par exemple. Cette impression est renforcée par des photographies retrouvées dans les archives de l'institution, qui témoignent d'un fonctionnement rigoureux basé sur des rituels, comme avec le lever de drapeau.

DES PROFESSIONNELS QUI JUGENT LES ENFANTS INADAPTÉS ET LES FAMILLES INADÉQUATES

La sociologie nous renseigne sur les mécanismes menant une société à instituer un appareil éducatif, hygiéniste, correctionnel ou

331. *Idem.*

332. *Idem.*

333. L'École normale a été l'institution de formation des enseignants durant le XX^e siècle.

334. Dall'Aglia, 1976, p. 29.

répressif à l'encontre d'individus jugés déviants³³⁵. Elle démontre qu'au terme d'un processus – qui commence par l'identification d'une déviance et passe par la promulgation d'une loi visant à réprimer ce comportement –, des acteurs sociaux sont désignés par l'État pour appliquer les mesures légales de rééducation, de soin, de redressement ou de sanction à l'encontre des déviants ; l'instituteur, le médecin, l'assistant social et le policier en sont quelques figures. Si l'on considère d'une part que les enfants placés en plein air sont les déviants – identifiés comme tels en fonction de la norme scolaire –, et que d'autre part les instituteurs, les médecins, les psychologues et les assistants sociaux sont les acteurs sociaux chargés par l'État de les rééduquer, nous devons observer les agissements et les discours de ces derniers avec une grande précaution. Il se pourrait effectivement que leur mission vis-à-vis des élèves soit devenue leur « raison d'être professionnelle »³³⁶. Autrement dit – sachant que le plein air lausannois des années 1970 a pour mission de « rééduquer » des enfants que les écoles de la ville ne sont pas à même de prendre en charge –, la position des acteurs de l'école de plein air est ambivalente : d'un côté, ils doivent démontrer l'efficacité de leur travail (l'institution « rééduque » effectivement les élèves déviants), d'un autre côté, ils doivent prouver que leur institution est indispensable à la société (il subsiste bel et bien dans l'école des enfants déviants à « rééduquer »)³³⁷.

À ce propos, nous pouvons avoir une idée de la situation en nous basant sur des témoignages d'acteurs du plein air lausannois des années 1970³³⁸ ; en l'occurrence, des instituteurs, des psychologues de la SPP, des médecins (le chef du Service médical des écoles primaires et le responsable de la SPP), des assistants sociaux et l'inspecteur scolaire. Ceux-ci nous parlent de leur rôle professionnel au sein des classes de plein air, de la mission de l'institution pour laquelle ils travaillent, de leurs conceptions professionnelles par rapport au plein air et de leur point de vue sur le fonctionnement de l'institution de plein air. Que nous apprennent-ils sur l'Arzillier des années 1970 ?

- Les professionnels de l'éducation (enseignants, inspecteur scolaire) : selon eux, le plein air a une mission de réintégration des

335. Becker, 1985, *Outsiders, étude de sociologie de la déviance*.

336. *Ibid.*, p. 181.

337. Le raisonnement mené ici est inspiré de celui que fait Becker, 1985 à propos des policiers et de leur mission vis-à-vis des criminels.

338. Dall'Aglia, 1976.

élèves dans les classes ordinaires, et offre à cet effet « un cadre privilégié ». Ils se décrivent comme des éducateurs, en plus d'être des instituteurs, et parlent de stimuler ou de responsabiliser l'enfant. Les discours concordent entre l'inspecteur scolaire et les enseignants quant à l'utilité de l'institution, mais pas sur les moyens déployés. Le premier estime que la structure est « à maintenir et perfectionner dans le cadre de l'intérêt général », alors que les seconds déplorent la composition inadéquate des classes (selon le sexe ou les difficultés posées par les élèves), l'insuffisance du dispositif face à des élèves « toujours plus difficiles » et le manque de clarté de la mission de l'enseignant de plein air. Doit-il travailler sur le plan scolaire ou éducatif ? A-t-il les moyens de concilier ces deux dimensions ?

- Les professionnels de la santé (médecins et psychologues) : selon eux, le plein air est une structure de prévention hygiénique, psychologique et sociale, un moyen de « débloquer des situations », de soulager les familles, voire de « réadapter les enfants à une vie normale ». Leur rôle est celui de soutenir les autres professionnels (le médecin soulage les angoisses du psychologue, et ce dernier soulage celles des enseignants), d'introduire les nouveaux élèves auprès des enseignants de plein air et de superviser la pratique professionnelle de ces derniers. Les professionnels de la santé souhaiteraient d'ailleurs pouvoir jouer un rôle de conseiller lors de l'engagement des enseignants de plein air. Enfin, ils estiment que la structure existante est adaptée pour des enfants « cas limites ». À ce propos, ils partagent le discours des enseignants, dans la mesure où ils parlent de la nécessité de clarifier la tâche de ceux-ci vu « la grande gamme de difficultés » des enfants ;
- Les professionnels du social (assistants sociaux) : ils pointent du doigt les déficits éducatifs dont souffrent les enfants de l'institution, comme le font les professionnels de la santé. C'est principalement leur origine sociale et les fâcheuses dispositions éducatives de leurs parents qui seraient la cause de ces déficits selon eux. Un professionnel déplore ne pas avoir assez de temps pour œuvrer auprès de ces familles, ce d'autant plus qu'il estime que le plein air est une « excellente formule », pour ces enfants « cas sociaux ». L'autre professionnel, se demande si la formule du plein air est adaptée aux difficultés évoquées par les enseignants : « Faut-il maintenir les classes plein air dans leur organisation actuelle ou faut-il les transformer en hôpital de jour ? »

Les discours de tous ces acteurs du plein air se centrent, soit sur l'inadaptation de l'enfant, soit sur celle de la famille. C'est le milieu social qui est avant tout mis en cause pour légitimer leur action. On est passé de l'enfant « nerveux », puis « inadapté scolaire » à l'enfant « cas social ». Les acteurs du plein air se demandent essentiellement comment la structure pourrait être améliorée afin de prendre en charge des déficits familiaux, qui sont en train de se renforcer selon eux. Les enfants et leurs familles sont donc désignés comme la cause même de leurs propres difficultés d'adaptation, et nos professionnels ne discutent pas sur le rôle de l'école dans la fabrication d'une inadaptation ou dans la perpétuation des inégalités sociales. En effet, la sociologie de l'éducation a montré que l'école n'est pas neutre : elle convertit des compétences sociales en compétences scolaires au lieu de favoriser l'égalité des chances. Ainsi, elle valorise certaines compétences culturelles des classes sociales dominantes acquises dans la famille. C'est la théorie du leurre : l'école dissimule les inégalités sociales en prétextant des inégalités scolaires³³⁹.

Néanmoins, selon des enseignants de l'institution, le plein air est devenu une solution pour débarrasser les classes ordinaires des cas difficiles : « Ils ont le sentiment d'être utilisés pour soulager leurs collègues de la ville qui ont trop de problèmes avec certains élèves et lorsque ceux-ci sont placés, les anciens instituteurs sont soulagés. »³⁴⁰ La mission de rééducation confiée de manière implicite par l'institution scolaire aux enseignants du plein air lausannois est-elle devenue leur « raison d'être professionnelle » ? Peut-on craindre que ces enseignants effectuent leur mission sans discernement ? Sont-ils conscients d'être au bout d'une chaîne normative, au sein de laquelle ils ont pour rôle d'appliquer des mesures de rééducation à des enfants jugés déviants par leurs collègues ordinaires, ceci en vertu de règles et de valeurs propres au fonctionnement du système scolaire lui-même (la sélection scolaire ou l'abstraction des savoirs) ? Nous pouvons seulement affirmer que les enseignants du plein air lausannois semblent conscients que les enfants dont ils ont la charge ont été « sélectionnés », par leurs collègues des classes ordinaires, sur la base de critères comportementaux et non pas en raison de difficultés d'apprentissage. Ils semblent également conscients que ces enfants ont été « rejetés » par les classes ordinaires. Pour autant, ces enseignants de l'école de plein air sont-ils à même d'exercer

339. Bourdieu et Passeron, 1970.

340. Dall'Aglio, 1976.

un regard critique sur les mécanismes normatifs à l'origine de la mission de rééducation que l'école leur a confiée? Cette question reste sans réponse.

LE PLEIN AIR AU SECOURS D'ENSEIGNANT·E·S ORDINAIRES CONFRONTÉ·E·S À DES ENFANTS PERTURBATEURS

On connaît également le regard de professionnel·le·s du plein air au sujet des motifs d'orientation d'enfants vers leurs classes; en l'occurrence des enseignant·e·s de classe ordinaire d'une part, et des psychologues rattaché·e·s au SPP d'autre part³⁴¹. Ainsi, un enseignant évoque le cas d'un élève en pointant son comportement «bizarre» et son «mauvais contact avec ses camarades», tandis que le psychologue, lui, parle d'immaturité et relève qu'un médecin a même constaté «une lenteur d'organisation physiologique à la limite des troubles fonctionnels». De plus, le psychologue dépeint une situation sociale défavorisée et l'impact nocif du comportement de la mère sur ce jeune: «Cet enfant vient d'un milieu fruste qui n'encourage guère une scolarité et un développement normal. En demi-pension, on souhaiterait voir une évolution indépendante de sa mère et une organisation de ses défenses et de ses talents.»³⁴²

À propos d'un deuxième élève, l'enseignant parle à nouveau de «difficultés de comportement». De son côté, le psychologue justifie le placement en plein air pour des motifs psychosociaux, encore une fois en lien avec un milieu familial jugé inadéquat:

Enfant immature et abandonnique, qui semble normalement doué. Souvent laissé à lui-même, à traîner dans les rues, à partir à l'école sans avoir mangé. La mère travaille. École buissonnière. Afin de contrôler la nourriture et la présence à l'école de cet enfant, nous proposons le plein air.³⁴³

Concernant un troisième élève, c'est son comportement qui est à nouveau pointé du doigt: «[Il] a un comportement impossible en classe, il ne cesse de bavarder, jamais il n'écoute et ne veut jamais travailler. Il s'oppose même violemment lorsque je lui fais une remarque.»³⁴⁴ Pour cet élève-là, le psychologue évoque lui aussi

341. Dall'Aglia, 1976, p. 34-36.

342. *Idem*.

343. Cité par Dall'Aglia, *op. cit.*, p. 36.

344. *Idem*.

des problèmes de comportement en classe, laissant supposer qu'il a rendu visite à l'élève dans son milieu scolaire : « [Il] supporte mal la discipline dans un grand groupe, perturbe beaucoup la classe. »³⁴⁵ Mais en parallèle – comme d'autres de ses collègues –, le psychologue décrit un milieu familial potentiellement délétère, « rigide et exigeant ».

Enfin, au sujet d'un quatrième élève, l'enseignant ne parle pas uniquement de son comportement, mais s'inquiète aussi de son milieu familial, qu'il juge déséquilibré. Par ailleurs, le professionnel constate « des signes avancés de cleptomanie » chez l'enfant et l'impossibilité « de lui faire dire la vérité ». En outre, l'enseignant signale que l'élève était en échec scolaire l'année précédente. Du côté du psychologue, on se retranche derrière des arguments héréditaires et psychosociaux : « Enfant illégitime venant d'un milieu chargé d'une lourde hérédité. Parents primitifs [sic], problèmes sociaux avec chômage et alcoolisme, [enfant] mal entourée. »³⁴⁶

Ces quelques cas ne permettent pas de généraliser les discours se rapportant aux motifs de placement des élèves. D'abord, leur nombre est trop limité, ensuite les acteurs pris en compte ne représentent pas à eux seuls toute la dynamique de placement (à ce propos, nous avons déjà souligné le rôle prépondérant des médecins rattachés aux services de la Ville). Pourtant, on constate que près de la moitié des élèves sont signalés par les enseignants des classes ordinaires en première instance, et une grande partie de ces élèves-là sont ensuite adressés à un psychologue de la SPP pour un avis complémentaire³⁴⁷ ; ce qui montre l'importance dans les parcours des élèves de plein air de ces deux catégories d'acteurs.

Dans les discours qui précèdent, on voit que le comportement de l'élève – souvent mis en lien avec la nature de son milieu social – vient légitimer la pertinence de son placement. Ensuite, on constate que les arguments concernant les apprentissages dispensés par l'école sont pratiquement absents des discours. C'est donc la façon dont l'élève interagit avec son entourage, davantage que ses compétences, qui semble prévaloir pour son placement. Mais y a-t-il des différences fondamentales entre les discours des professionnels concernés ? Suivant les quatre cas présentés ici, on constate que les psychologues mettent davantage l'accent sur les

345. *Idem.*

346. *Idem.*

347. Dall'Aglio, 1976.

causes de l'inadaptation – le milieu familial et social –, et que les enseignants se bornent à décrire le comportement de l'élève, et parfois les conséquences de ce comportement sur l'entourage. Pour résumer, les enseignants sont enclins à parler de l'inadaptation de l'enfant à l'école, tandis que les psychologues soulignent les effets nocifs du milieu familial. À propos de la posture des enseignants vis-à-vis du comportement de l'enfant candidat au placement, il semble que les professionnels aient de la peine à prendre du recul sur leurs pratiques et qu'un climat anxiogène s'installe :

Généralement, il semble que la signalisation intervienne à un moment où l'instituteur « ne sait plus que faire » de l'élève et il se décharge d'une part de son angoisse en faisant appel au psychologue. Dans certains cas, lorsque cette angoisse est trop forte, ou lorsque le pouvoir de l'enseignant est menacé, elle peut se transformer en rejet de l'enfant.³⁴⁸

La position prise par l'auteur vient renforcer le sentiment que nous ont laissé les discours des années 1930, au moment où le plein air accueille des enfants dont le problème n'est plus la maladie, mais un comportement jugé perturbateur.

UNE MAJORITÉ D'ÉLÈVES SUISSES ET DES ÉTRANGER-E-S QUI VIENNENT DE LOIN

Pour compléter l'analyse du fonctionnement du plein air des années 1970, nous avons des renseignements sur le profil psychologique et social des élèves placés³⁴⁹. Il en émerge un portrait type de l'élève de plein air : « Il s'agit d'un garçon suisse issu d'un milieu socioculturel défavorisé et souvent perturbé par des tensions familiales. Cet enfant manifeste ses problèmes par un comportement difficile en classe et a souvent connu des difficultés scolaires. »³⁵⁰ Deux variables en particulier expliquent ce portrait type : le statut migratoire des élèves et le statut socioprofessionnel de leurs parents. Concernant la première variable, on constate que près de 78 % des élèves du plein air sont suisses. À titre de comparaison, ce chiffre est d'environ 70 % sur l'ensemble des classes primaires durant la

348. *Ibid.*, 1976, pp. 34-35.

349. Dall'Aglia a effectué une étude exhaustive des 121 dossiers d'élèves placés dans l'institution en 1975-1976 (Dall'Aglia, 1976, pp. 45-82).

350. Dall'Aglia, 1976, pp. 45-82.

même année. Ainsi, ces données laissent apparaître une plus faible proportion de migrants dans les classes de plein air que dans la population scolaire primaire générale.

Concernant ces données, les professionnels de l'Arzillier des années 1970 estiment que les étrangers «sont en augmentation depuis une dizaine d'années» dans les classes de plein air³⁵¹. Cela étant, ils indiquent une différence dans la structuration des familles qui serait, selon eux, plutôt à l'avantage des familles étrangères: «La famille italienne ou espagnole est plus structurée que la famille suisse. Il y a davantage de cohésion entre les membres de la famille.» Ces chiffres étonnent l'inspecteur scolaire qui s'attendait «à trouver davantage d'étrangers dans ces classes»³⁵². Les professionnels de la santé, eux, relèvent que les enfants migrants placés à l'école de plein air «viennent de milieux où les parents travaillent tous les deux pour amasser le maximum d'argent [...] aux dépens de la famille et des enfants»³⁵³. Quant à l'assistante sociale, elle semble aussi s'étonner de la modeste proportion de migrants: «Compte tenu de la catégorie sociale à laquelle appartiennent les étrangers vivant chez nous on devrait trouver 50 % d'étrangers. On a encore trop tendance à mettre la faute sur la langue, lorsque le comportement et le rendement sont anormaux.»³⁵⁴

Pourtant un consensus existe parmi ces professionnels sur le fait que les étrangers sont plus aisément placés en classe de développement qu'en classe de plein air. Pour justifier ce constat, l'assistante sociale invoque le problème de la langue et de la culture: «Si les élèves sont plus difficiles en classe, on les envoie au plein air s'ils sont suisses, et en classe de développement s'ils sont étrangers, car on suppose qu'il y a un retard d'adaptation.»³⁵⁵

DES FAMILLES AUX FAIBLES RESSOURCES SOCIOCULTURELLES

Durant la première moitié du XX^e siècle, les élèves du plein air sont majoritairement issus de milieux modestes. En effet, ils proviennent essentiellement des familles des quartiers populaires, dont les logements «insalubres» favorisent l'infection tuberculeuse. Qu'en est-il dans les années 1970? Le tableau ci-dessous présente le profil socioprofessionnel des pères d'élèves du plein

351. *Idem.*

352. *Idem.*

353. *Idem.*

354. *Idem.*

355. *Idem.*

air lausannois en 1975-1976³⁵⁶. Ces catégories sont regroupées en fonction de deux niveaux de responsabilité. Par ce regroupement, nous entendons distinguer les pères qui sont de simples « exécutants », de ceux qui ont une responsabilité dans leur entreprise. Comme le statut professionnel reflète le statut socio-économique et culturel des familles, il nous donne une indication sur le rapport qu'entretiennent ces familles vis-à-vis de l'école. En effet, la recherche en éducation a démontré que les familles socioculturellement éloignée de l'institution scolaire – les familles qui ont peu de ressources financières, un faible bagage culturel ou, à plus forte raison, qui cumulent ces deux conditions – ont davantage de difficultés à aider leurs enfants à réussir à l'école que les autres familles.

Niveau de responsabilité	Catégories socioprofessionnelles	%	
Technique (responsabilité faible)	Ouvriers qualifiés	38	88 %
	Ouvriers non qualifiés	35	
	Employés	15	
Hiérarchique ou entrepreneurial (responsabilité moyenne à forte)	Cadres inférieurs (contremaîtres, chefs d'équipes, gérants)	7	12 %
	Cadres moyens (techniciens)	3	
	Indépendants	2	
		100	

Profil socioprofessionnel des pères d'élèves du plein air lausannois (1975-1976).

À la lecture de ce tableau, nous constatons d'abord que neuf pères d'élèves du plein air sur dix sont des employés sans responsabilité professionnelle hiérarchique ou technique. Ensuite, nous pouvons relever que plus de 70 % d'entre eux sont des ouvriers, donc des exécutants. Enfin, parmi les 121 individus considérés, un sur trois est un ouvrier non qualifié. C'est-à-dire que la plupart des familles de l'échantillon analysé ici ont un bas statut socio-économique. Autrement dit, il est possible que le dénominateur commun entre les élèves placés dans le plein air soit l'inadéquation entre leur origine sociale et le milieu scolaire, avant même leur comportement. On peut donc penser que le niveau de ressources psychosociales des familles a pu être un facteur déterminant dans le placement

des élèves à l'Arzillier dans les années 1970. En effet, le niveau de formation des parents avec un bas statut socio-économique ne leur offre pas les ressources nécessaires pour traiter « d'égal à égal » avec l'école.

Quelle est l'opinion des instituteurs, des médecins, des psychologues, des assistants sociaux et de l'inspecteur scolaire à propos de cet état de fait³⁵⁷ ?

- Les professionnels de l'éducation : les enseignants ne s'étonnent pas des résultats qui leur sont présentés, dans la mesure où – pensent-ils –, l'école de plein air est justement faite pour venir en aide aux milieux les plus défavorisés : « Les enfants appartenant aux couches supérieures de la population sont placés ailleurs, ils ont les moyens. » Dans le même ordre d'idées, l'inspecteur scolaire argumente la situation en fonction du caractère délétère du milieu dans lequel évoluent les enfants adressés aux classes de plein air : « Ces enfants vivent dans des quartiers populaires où les familles sont entassées, fait qui engendre des problèmes sociaux et a une influence sur les enfants, qui présentent par conséquent plus de troubles [que les autres] » ;
- Les professionnels de la santé : les médecins ont un discours assez similaire à celui des professionnels de l'éducation, dans le sens où ils estiment que, dans les milieux ouvriers, « les deux parents travaillent par besoin », et seraient donc moins disponibles pour éduquer leurs enfants. Tandis que, dans les milieux aisés, les familles ont recours à l'enseignement privé en cas de difficulté. Les psychologues font en outre un lien entre précarité et échec scolaire, et estiment nécessaire et logique que les classes de plein air soient là pour les familles dont la situation économique est précaire ; avec toutefois le risque que ces classes ne deviennent « un 'ghetto' pour cas sociaux » ;
- Les professionnels du social : l'un d'eux ne s'étonne pas davantage de cet état de fait que ses collègues de l'école et de la santé : « Il est normal de retrouver un grand pourcentage de fils d'ouvriers, ce sont eux qu'il faut d'abord favoriser. » L'autre se borne à constater que ces résultats corroborent des chiffres dont il avait déjà connaissance.

LE NOUVEL ARZILLIER EST NÉ

357. *Idem.*



Discours d'inauguration, par le syndic de Lausanne, Jean-Pascal Delamuraz (1977).
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

Le nouveau bâtiment de l'Arzillier est mis en service l'année scolaire 1976-1977. Il n'est pourtant inauguré officiellement qu'en cours d'année scolaire seulement. À cette occasion, Jean-Pascal Delamuraz, alors syndic, y prononce un discours. Six ans plus tard il entrera au Conseil fédéral.

LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PRIMAIRES DANS LES ANNÉES 1980

En 1986, une nouvelle loi scolaire entre en vigueur dans le canton de Vaud, amenant des bouleversements dans l'organisation de l'école lausannoise³⁵⁸. D'abord, cinq établissements scolaires destinés à regrouper les différentes classes primaires de Lausanne autour de directions locales sont créés. Dès lors, les tâches administratives assumées par le Service des écoles primaires – auquel l'ensemble des classes primaires lausannoises étaient rattachées jusqu'alors –, sont redistribuées, non sans mal si l'on en croit cet extrait du Rapport de la Municipalité au Conseil communal de Lausanne datant de 1986:

358. Il s'agit de la loi du 12 juin 1984, dont l'entrée en vigueur a été reportée au 1^{er} août 1986 (CRCEV, 1985, p. 5).

Le Service des écoles primaires a vécu probablement l'année la plus tourmentée et la plus remplie de son existence. En effet, il a assumé jusqu'à cette année la scolarisation administrative et pédagogique de toutes les classes enfantines, primaires, supérieures et spéciales, qu'allait-il rester des structures mises en place dans le service lui-même après l'introduction de la nouvelle loi scolaire? Devrait-on supprimer certaines fonctions ou procéder à des transferts de collaborateurs dans un autre service de la Direction des écoles? Le peu de directives précises que nous possédions de l'autorité cantonale laissait planer le doute dans bien des domaines et gênait considérablement la prise de décisions.³⁵⁹

Le Service des écoles primaires est donc en pleine réorganisation au milieu des années 1980 et on fait état de divers changements. Ainsi, le service ne s'occupe plus de certaines missions administratives relatives à l'enclassement des élèves, mais il se voit confier de nouvelles missions, comme celle d'organiser et contrôler la mesure d'appui que le canton a instaurée «à tous les niveaux et pour tous les élèves en difficulté»³⁶⁰. Le Rapport de la Municipalité au Conseil communal de Lausanne sur sa gestion durant l'année 1988 explique de manière plus précise la façon dont les cinq établissements sont mis en place, ceci dans une volonté de «décentralisation de l'administration scolaire primaire»³⁶¹. Le Service des écoles primaires, des cultes et des temples – jusqu'ici nommé Service des écoles primaires – indique que le territoire communal a dû être découpé en cinq «zones scolaires», et qu'il a fallu «fixer les emplacements des secrétariats». En accord avec le canton, les responsabilités ont été partagées entre les secrétariats et le service lui-même :

Les tâches pédagogiques sont entièrement assumées par les directeurs des établissements, alors que le Service des écoles primaires assure des tâches administratives et de coordination. Sur proposition de la Commission scolaire, le département

359. Rapport de la Municipalité au Conseil communal (ci-après RML), 1986, p. 122.

360. *Ibid.*, p. 123.

361. RML, 1988, p. 130.

a nommé deux directrices et trois directeurs qui sont entrés en fonction le 1^{er} août 1988.³⁶²

De plus, l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire entraîne des changements au plan des classes spéciales et donc de celles du plein air. D'ailleurs, le Service des écoles primaires note en 1986 qu'elles ont vu «leur effectif baisser et leur nombre diminuer d'une unité par suite du retour en ville des élèves de cinquième année»³⁶³. Dans le rapport de l'année suivante, deux nouveautés apparaissent également. D'une part les classes de plein air sont rebaptisées «classes vertes», et d'autre part une rubrique inédite fait son apparition: «la pédagogie compensatoire». À la fin des années 1980, les mesures de pédagogie compensatoire officielles dans le canton de Vaud sont: les classes à effectif réduit, les cours d'appui, les cours de français pour élèves non francophones et les classes de développement³⁶⁴. On apprend également dans le rapport municipal de 1987 que les classes à effectif réduit – qui existent depuis longtemps au plan lausannois – viennent juste d'être légalisées par le canton:

Depuis plus de quinze ans, Lausanne avait innové en ouvrant des classes à effectif réduit pour les 1P et 2P. Il s'agissait d'accueillir des élèves plus lents mais ne présentant pas de troubles graves. Avec la nouvelle loi, l'initiative lausannoise a été légalisée puis généralisée. [...] Pour régler les problèmes d'orientation dans ces classes, une commission spéciale a été mise sur pied. Elle étudie les dossiers présentés par les maîtres de classe.³⁶⁵

À la lecture de cet extrait, nous constatons que – avant la fin des années 1980 – la politique lausannoise en matière de pédagogie compensatoire était en décalage par rapport à celle du canton. Avec l'Arzillier, la commune proposait des solutions éducatives qui n'étaient pas instituées par les autorités cantonales, mais par décision du Service des écoles primaires. Il est d'ailleurs intrigant de voir que les classes vertes n'apparaissent pas dans la liste des mesures de pédagogie compensatoire mentionnées dans le rapport de 1987,

362. *Idem.*

363. *Ibid.*, p. 123.

364. RML, 1987, p. 124.

365. *Idem.*

alors qu'une des classes de l'Arzillier est explicitement désignée comme « classe de développement primaire »³⁶⁶. Un certain flou semble donc régner autour des classes vertes, du moins quant à leur nature et à la façon de les désigner.

Nous avons vu précédemment que, selon les professionnels eux-mêmes, les élèves lausannois des années 1970 sont placés dans les classes de plein air pour des raisons de comportement notamment : ils sont perçus comme des éléments perturbateurs, et donc indésirables dans les classes ordinaires. Le profil socioculturel de leur famille vient renforcer leur statut d'enfants « inadaptés scolaires », et le semi-internat de l'Arzillier est le lieu désigné pour leur rééducation. Or, nous avons compris que les motifs de placement de ces enfants se rapportent aux interactions sociales dans le contexte scolaire, davantage qu'à des difficultés à apprendre. Nous en concluons qu'il s'agit d'un dispositif de « rééducation socioscolaire ».

Durant le second XX^e siècle, le canton de Vaud a entrepris des réformes scolaires, dont les ramifications s'étendent parfois au-delà de son propre territoire. Ainsi, la Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande (CIIP) tire son origine de la volonté d'un ministre de l'Instruction publique vaudois de rassembler ses collègues romands (1874). Il s'agissait alors de discuter de la mise en œuvre de l'obligation scolaire, nouvellement inscrite dans la Constitution fédérale. Plus d'un siècle après, la CIIP sera à l'origine du Plan d'études cadre romand (Pecaro), texte qui s'inscrit dans une volonté d'harmonisation des curriculums scolaires en Suisse romande (2000). À partir des années 1970, l'école vaudoise est un véritable laboratoire pédagogique, avec des projets pilotes à Rolle et à Vevey. Ces projets visent à tester grandeur nature de nouvelles modalités d'organisation de l'école vaudoise, en particulier les processus d'orientation des élèves³⁶⁷. Nous allons constater, dans la partie qui suit, que la réforme scolaire vaudoise touche plus particulièrement la pédagogie compensatoire dès les années 1990. Ce mouvement va aller en s'intensifiant, et va bientôt entraîner une délégitimation des classes spéciales de l'instruction publique, comme celles du plein air lausannois.

INCLUSION SCOLAIRE ET DÉLÉGITIMATION

³⁶⁶. *Idem*.

³⁶⁷. CRCEV, 1974, pp. 10-15.

DES CLASSES DE PLEIN AIR (1990-2014)

[...] on observe dès les années 1970, l'émergence d'un mouvement intégratif nommé *mainstreaming* [...] notamment au Canada. Ce mouvement cherche à rompre avec les pratiques ségrégatives qui isolaient les élèves handicapés et les enfants en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans des établissements spéciaux.³⁶⁸

Même si, le mouvement intégratif – ou l'école inclusive – a vu le jour dans les années 1970 au Canada, il faut attendre les années 1990 pour voir apparaître dans le canton de Vaud les premières expériences s'y rapportant. Comme nous le verrons, ces dernières sont en lien avec la promotion politique de l'éducation pour tous – dont la Déclaration de Salamanque (1994) est le point d'orgue au plan international –, qui suppose une prise en charge par l'école publique des besoins particuliers de tous les élèves qu'elle accueille.

EXPÉRIENCES VAUDOISES DE PÉDAGOGIE COMPENSATOIRE

Dans les années 1990, un mouvement de réforme de la pédagogie compensatoire naît dans le canton de Vaud, au moment où les communes de Morges et de Renens introduisent dans les classes ordinaires une organisation de l'appui visant à « combattre plus efficacement l'échec scolaire » ; ce qui entraînera la suppression de classes à effectif réduit dans les deux communes³⁶⁹. Cette réforme s'adresse aux enfants qui ne parviennent pas à suivre le travail ordinaire de la classe et vise à « contrebalancer » les difficultés des élèves, non pas en leur faisant refaire le programme scolaire, mais en instituant des mesures de renfort pédagogique³⁷⁰. Elle remet ainsi en cause l'idée selon laquelle la progression des élèves dans les degrés scolaires suivrait leur développement cognitif, qui lui-même correspondrait de façon intangible à leur âge physiologique³⁷¹. Une idée qui fait d'ailleurs débat dans ces années-là :

Tous les enfants, quelles que soient leurs capacités et leur milieu social, sont scolairement intégrés en fonction de leur âge. Cette situation ne va pas sans difficulté pour les enfants qui ne peuvent

368. Bachmann Hunziker et Pulzer-Graf, 2012, p. 12.

369. Blanchet et Doudin, 1993, pp. 1-2.

370. *Idem.*

371. *Idem.*



Carte postale imprimée à l'occasion de l'inauguration du « nouvel Arzillier » en 1977.
© Établissement primaire de La Sallaz, Lausanne.

pas suivre le rythme de la classe. Les redoublements sont très fréquents et suscitent actuellement des débats surtout depuis que le coût de ces années supplémentaires s'ajoute aux problèmes pédagogiques.³⁷²

La pédagogie compensatoire des années 1990 résulte donc de la nécessité de prendre en charge des enfants ayant des difficultés à suivre le programme prévu pour leur âge, notamment afin de limiter les dépenses liées au redoublement des élèves. De plus, elle répond à une problématique institutionnelle, dans laquelle l'enseignant ordinaire – faute de temps, de compétences ou de moyens – ne parvient pas à différencier suffisamment son enseignement de manière à répondre aux besoins particuliers de ses élèves. À ce propos, la recherche pédagogique identifie quatre implicites se rapportant aux besoins particuliers des élèves³⁷³ :

- a. L'enfant n'a pas pu intégrer le nouvel apprentissage par lenteur ou manque de maturité ;

372. *Ibid.*, p. 2.

373. *Ibid.*, pp. 4-5.

- b. L'enfant n'a pas les «prérequis» nécessaires pour construire le nouvel apprentissage (il lui manque les connaissances de base pour élaborer cet apprentissage);
- c. Le nouvel apprentissage n'entre pas dans les représentations individuelles de l'enfant, il «ne se rattache à aucune connaissance antérieure» (il n'y a pas forcément une lacune, comme dans l'implicite précédent, mais il y a davantage une absence de lien entre les informations);
- d. L'enfant ne parvient pas à «gérer sa connaissance», il lui manque des outils pour aborder le nouvel apprentissage.

Les moyens mis en œuvre pour compenser les «lenteurs», «lacunes» ou autres difficultés de l'enfant soulèvent des questions en lien avec l'inadaptation scolaire et les dispositifs comme celui de l'Arzillier. Les élèves perçus comme «inadaptés scolaires» sont-ils en réalité en difficulté d'apprentissage? Faut-il séparer ces élèves de leurs pairs? Comment ne pas stigmatiser ou étiqueter les élèves au travers des dispositifs de pédagogie compensatoire? D'ailleurs, dans les années 1990, on se pose déjà des questions similaires à propos des nouvelles formes d'appui expérimentées à Morges et à Renens:

La pédagogie compensatoire s'adresse à tous ceux qui s'écartent des normes scolaires et, même si ce n'est pas son intention, elle contribue ainsi à conserver l'organisation scolaire et ses normes inchangées. En désignant l'enfant comme l'élément auquel il faut apporter une compensation, elle lui fait porter le poids de l'inadaptation. Pourtant, sur l'ensemble de la scolarité, les normes scolaires en vigueur engendrent un taux d'échec très élevé. Cette constatation devrait inciter à considérer les normes avec quelque prudence. La pédagogie compensatoire ne devrait pas être un alibi permettant à l'école de renforcer ses travers et de lui éviter de se poser des questions.³⁷⁴

Nous aurions aimé connaître le point de vue de la recherche pédagogique des années 1990 sur le cas particulier des classes de l'Arzillier. Mais, nous devons nous contenter de son regard sur les classes d'adaptation et les classes à effectif réduit, dont la proximité

374. Blanchet et Doudin, 1994, p. 6.

avec les classes de plein air est toutefois grande (profil des élèves, niveau socioculturel des familles, difficultés de comportement ou d'apprentissage des élèves, taille des classes et aménagement particulier du programme scolaire). Il s'agit toujours de propos se rapportant aux nouvelles formes d'appui expérimentées à Morges et à Renens :

Ces classes ont [...] pour vocation d'aider des enfants en difficulté passagère, avec le but de les réinsérer dans l'enseignement normal. On constate cependant que peu d'élèves orientés dans ces classes sont réinsérés. Celles-ci tendent à constituer des filières parallèles qui ne répondent pas au but explicite. En conséquence, on peut se demander si l'exclusion du cursus normal de tous ces enfants vise véritablement leur bien ou si elle ne contribue pas à renforcer la rigidité des règles du système en déchargeant l'école de cas dont elle ne veut pas tenir compte.³⁷⁵

On relève donc l'inadéquation entre le discours officiel sur les classes spéciales de l'enseignement public (la rhétorique de la réinsertion ou de la réadaptation), et leur réalité concrète (la marginalisation). En somme, ces classes seraient la « voie de garage » d'un système scolaire normatif.

Or, les deux communes dont il est question ici ont justement décidé de supprimer leurs classes à effectif réduit ; en maintenant toutefois ouvertes des classes de développement. Concrètement, elles ont mis en place un appui intégré à leurs classes ordinaires, consistant en un soutien apporté par un enseignant d'appui intervenant à raison de deux périodes hebdomadaires, individuellement ou collectivement, dans la classe ou hors de celle-ci, auprès d'élèves ayant des difficultés d'apprentissage. Et nous avons des informations relativement précises concernant les attentes, les conceptions et représentations des directeurs d'établissement et des enseignants ordinaires concernés par le dispositif mis en place dans ces communes durant les années 1990³⁷⁶.

Les premiers affichent une certaine satisfaction face au dispositif d'appui, « notamment dans l'amélioration de la communication entre les différents partenaires et dans la souplesse de la prise en

375. *Ibid.*, p. 8.

376. Blanchet et Doudin, 1994.

charge de l'enfant en difficulté »³⁷⁷. Les directeurs estiment en outre que les transformations entreprises visent une intégration de la pédagogie compensatoire aux classes ordinaires, épargnant l'école d'avoir « à traiter chaque enfant avec des mesures spéciales ». Ainsi, ils pensent que la suppression des classes à effectif réduit « permet d'éviter une voie parallèle mal définie ». Parlent-ils du même genre de problèmes de définition que ceux rencontrés à propos des classes vertes de l'Arzillier ? Quoi qu'il en soit, nos directeurs relèvent que la suppression des classes à effectif réduit comporte tout de même des inconvénients : dans les classes ordinaires qui les accueillent désormais, les enfants issus de classes spéciales « n'ont pas toujours été bien reçus, dans la mesure où ils constituent une charge supplémentaire pour la maîtresse de classe ».

Interrogés sur leurs représentations des classes spéciales, les directeurs disent que la pédagogie compensatoire répond globalement à « une inadaptation scolaire ». Même s'ils concèdent qu'il y a souvent conjugaison de facteurs – « entourage familial, appel au secours par léthargie ou indiscipline, différences culturelles » –, ces cadres n'en demeurent pas moins convaincus que le comportement de l'élève « n'est pas un critère pour octroyer un appui ». Pourtant, ils estiment que l'élève de classe à effectif réduit « dérange beaucoup, soit par sa demande d'attention, soit par son agressivité ». En outre, ils soulignent que des problèmes « familiaux, culturels, de maîtrise du français pouvaient être à l'origine d'un enclassement en classe à effectif réduit ». Ils notent enfin que ce type de classe permettait « d'éviter la classe de développement ». À propos de cette dernière, les directeurs argumentent qu'elle offre un enseignement sur mesure, à des enfants qui ont des difficultés qu'ils qualifient de majeures : une impossibilité de suivre l'enseignement, deux années de retard, et des chances de réintégration faibles.

Le discours des directeurs laisse entrevoir une gradation allant de la classe ordinaire à la classe de développement, en passant par la classe à effectif réduit. Les enfants de classes ordinaires sont « normaux », ceux d'effectif réduit sont « dérangeants » voire « agressifs », tandis que ceux de développement sont « perdus », donc non réintégrant dans les classes ordinaires. Dès lors, les élèves d'effectif réduit peuvent apparaître comme des « insoumis ».

377. *Idem.*

Il subsisterait chez eux l'envie de se faire entendre par le biais d'un comportement que l'école estime inadapté. Néanmoins, nous postulons qu'il reste à ces élèves-là des ressources pour investir les apprentissages scolaires. Tandis que ceux des classes de développement semblent avoir déjà dépassé le stade de l'« insoumission ». Ils donnent l'impression d'être « résignés », et donc incapables de se rebeller ou d'investir les apprentissages imposés par l'école.

Au sein du second groupe interrogé – les enseignants ordinaires –, les deux tiers n'excluent pas la possibilité que la nouvelle organisation d'appui vise à réaliser des économies financières³⁷⁸. Par ailleurs, ces professionnels de l'enseignement sont une majorité à remettre en question l'efficacité de l'appui. Mais, surtout, les personnes sondées ont une perception négative de la suppression des classes à effectif réduit, tant pour les enfants en difficulté, que pour les enseignants, « qui voient leur charge de travail augmenter ». Les raisons de cette perception se trouvent peut-être dans le discours des enseignantes d'appui :

Même si elles voient quelques avantages à cette suppression, elles ne pensent pas que l'appui remplace avantageusement la classe à effectif réduit. En effet, elles ne sont pas sûres de disposer des moyens ou des formes d'intervention adéquats pour les types d'enfants qui fréquentaient la classe à effectif réduit. La décision pour les maîtresses d'appui d'envoyer un enfant en classe de développement reste difficile à prendre. L'image de ce type de classe devrait changer. Pour l'instant, les différents partenaires s'accordent à définir les enfants qui y sont envoyés comme très limités sur le plan intellectuel, ce qui confirme l'image d'un groupe exclu du cursus normal.³⁷⁹

En plus de leurs difficultés à définir les classes spéciales, il semble que les professionnels des dispositifs morgiens et renanais peinent à se déterminer sur la question de l'orientation des enfants. En effet, les directeurs comme les enseignants argumentent que le comportement n'est pas un critère spécifique aux classes spéciales, alors même qu'ils relèvent des difficultés en lien avec le comportement des élèves qui en sont issus.

LA DÉCLARATION DE SALAMANQUE :

378. Blanchet et Doudin, 1994, pp. 39-70.

379. *Ibid.*, pp. 73-74.

L'ÉDUCATION POUR TOUS COMME VISÉE POLITIQUE

Vers le milieu des années 1990, la question de l'inclusion de tous les enfants dans l'école ordinaire devient récurrente dans les discours des professionnels de l'éducation, au plan international. Après avoir rendu l'école obligatoire vers la fin du XIX^e siècle, et avoir favorisé une vague d'humanisation avec l'Éducation Nouvelle au sortir de la Première Guerre mondiale, de nombreux États reconnaissent également le droit à la différence avec la Déclaration de Salamanque. Ce texte fait suite à une conférence internationale tenue en Espagne en juin 1994, organisée conjointement par le gouvernement espagnol et l'Unesco. Plus de 90 gouvernements ont participé à l'élaboration d'un texte visant à faire avancer la cause de l'éducation pour tous. Par là, il faut entendre une volonté politique de promouvoir une approche inclusive de l'école. Il s'agit de « permettre aux écoles d'être au service de tous les enfants, et en particulier de ceux qui ont des besoins éducatifs spéciaux »³⁸⁰.

Le texte élaboré cet été-là réaffirme le droit de toute personne à l'éducation, déjà mentionné dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), et renouvelle un engagement pris par la communauté internationale, quatre ans plus tôt, lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous. Il explique dans son premier article :

Nous, représentants de 92 gouvernements et de 25 organisations internationales à la Conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux réunis à Salamanque [...], réaffirmons par la présente notre engagement en faveur de l'éducation pour tous, conscients qu'il est nécessaire et urgent d'assurer l'éducation, dans le système éducatif normal, des enfants, des jeunes et des adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux et approuvons le Cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux, espérant que l'esprit de ses dispositions et recommandations guidera les gouvernements et les organisations.³⁸¹

Les quatre autres articles de la déclaration indiquent avec plus de détails les convictions des États participants, leurs engagements et recommandations. Il s'agit de garantir une éducation de qualité pour tout individu, indépendamment des caractéristiques

380. Cf. Déclaration de Salamanque, 1994, Préface.

381. *Ibid.*, art. 1.

particulières dont il serait porteur (handicap physique, intellectuel ou de nature socio-économique). Les États sont ainsi exhortés à permettre un accès généralisé à l'école, et à adapter leurs systèmes éducatifs en fonction des besoins particuliers des individus. En outre, les États sont invités à « adopter, en tant que loi ou politique, le principe de l'éducation intégrée, en accueillant tous les enfants dans les écoles ordinaires, à moins que des raisons impérieuses ne s'y opposent »³⁸². Notons que ce mouvement d'école intégrée est soutenu – y compris au niveau financier et technique – par des organismes comme l'Unicef, la Banque mondiale ou l'Organisation internationale du travail (OIT). Il faut dire que les espoirs portés par cette déclaration vont au-delà de questions humanistes, puisque l'orientation intégrative prônée ici est censée accroître « le rendement et, en fin de compte, la rentabilité du système éducatif tout entier »³⁸³.

Dans son Cadre d'action, la déclaration clarifie sa position à propos de l'éducation spéciale, et relève que l'intégration de tous les membres de la société au système éducatif est essentielle afin d'assurer une égalisation des chances³⁸⁴. À ce titre, le texte indique que les classes spéciales – telles les classes vertes de l'Arzillier – doivent rester une exception :

Le placement des enfants dans des écoles spéciales – ou dans des classes ou sections spéciales au sein de l'école, de manière permanente – devrait être l'exception et n'être recommandé que dans les rares cas où il est manifeste que l'éducation dans les classes ordinaires ne peut répondre aux besoins éducatifs ou sociaux de l'enfant, ou que son bien-être ou celui de ses camarades l'exige.³⁸⁵

ÉCOLE VAUDOISE EN MUTATION (EVM) ET ÉVALUATION DU TRAVAIL DE L'ÉLÈVE

En 1996, la question scolaire est une préoccupation majeure dans l'agenda politique vaudois. En effet, le peuple va devoir se prononcer à la fin de l'année sur l'École vaudoise en mutation (EVM), une réforme censée améliorer l'évaluation des apprentissages scolaires

382. *Ibid.*, art. 3, al. 2.

383. *Ibid.*, art. 2, al. 5.

384. *Ibid.*, Cadre d'action, p. 11.

385. *Ibid.*, p. 12.

et amener une meilleure prise en compte par le système scolaire de l'hétérogénéité des rythmes d'apprentissages des élèves.

Cette réforme suscite notamment un plébiscite de la Société pédagogique vaudoise (SPV) et de l'Association des parents d'élèves (APE), qui explicitent leur position favorable à l'EVM dans une édition conjointe de leurs bulletins associatifs:

Pour la majorité des élèves d'aujourd'hui, l'édifice scolaire est rempli de chausse-trappes et de passages secrets; ils ont plus souvent le sentiment d'être abandonnés ou jugés que de construire eux-mêmes leur savoir et leur avenir. Et si rien n'est fait, nous assisterons à une dégradation rapide de la situation. Ceux qui sont proches des enfants et des jeunes: parents, enseignants, pédiatres, en font la douloureuse expérience.³⁸⁶

Les deux associations dévoilent un argumentaire dans lequel l'EVM apparaît comme une réforme de la sélection et de l'orientation des élèves. Elles affichent en particulier leur souhait de limiter les redoublements, d'atténuer les effets de la sélection scolaire, d'améliorer la procédure d'orientation vers le secondaire, de tenir compte du rythme d'apprentissage individuel des élèves et de renforcer la compétence des enseignants face à l'hétérogénéité des publics scolaires. La réforme se rapporte donc à l'inclusion scolaire, thématique récurrente dans la politique en Suisse à partir des années 1990.

La réforme EVM sera acceptée par le peuple vaudois en décembre 1996 et l'école vaudoise adopte un nouveau règlement scolaire en 1997³⁸⁷. Avec ce texte, deux années d'orientation sont introduites entre les classes primaires et secondaires. La scolarité obligatoire débute ainsi avec deux années d'école enfantine, se poursuit avec quatre années dans le primaire, puis deux années d'orientation («cycle de transition») et se termine par trois années d'école secondaire (art. 22). D'autres changements concernent les contenus et moyens d'enseignement, puisque désormais l'école vaudoise doit mener sa politique en tenant compte «des travaux et des accords intercantonaux»³⁸⁸. Ensuite, un large pan du règle-

386. EVM en majuscules, novembre 1996. Document consulté en septembre 2014 à l'adresse [<http://spv-vd.ch/PDF/Majuscules12.pdf>].

387. Règlement d'application du 25 juin 1997 de la loi scolaire du 12 juin 1984.

388. *Ibid.*, art. 6.

ment concerne la question de l'évaluation des apprentissages des élèves: «la qualité de l'évaluation, la responsabilité des enseignants en matière d'évaluation, les fondements des décisions concernant le déroulement de la scolarité de l'élève» ou la manière de communiquer autour de l'évaluation³⁸⁹. De plus, le législateur indique clairement sa volonté d'associer les parents à la procédure d'orientation de l'enfant qui a lieu entre le primaire et le secondaire³⁹⁰. À cet égard le texte précise que cette orientation s'appuie sur des éléments comme: les résultats scolaires, l'attitude de l'élève face aux apprentissages ou le projet personnel de l'élève et ses intérêts. Par ailleurs, le nouveau règlement introduit formellement la «pédagogie compensatoire», qui représente l'ensemble des mesures destinées aux élèves en difficulté ou «inadaptés scolaires»: appui, classe à effectif réduit, classe de développement ou classe d'accueil. L'orientation vers une de ces mesures est fonction «d'un bilan pédagogique et du préavis de l'équipe pluridisciplinaire»³⁹¹. Cette dernière est constituée «par les enseignants, par les autres professionnels œuvrant en milieu scolaire, notamment le psychologue, le psychomotricien, le logopédiste, l'infirmière scolaire, le médecin scolaire et, le cas échéant, par des intervenants hors milieu scolaire»³⁹². Le règlement précise que les parents sont «partenaires de l'équipe créée pour leur enfant»³⁹³.

L'école vaudoise introduit ici l'idée d'un partenariat école-famille autour des mesures de pédagogie compensatoire – et donc des classes spéciales comme celles de l'école de plein air – qui rompt avec ce qui a été constaté jusqu'ici dans notre historique lausannois. En effet, le législateur donne pour la première fois de manière explicite une voix aux parents dans le processus d'orientation. Jusqu'ici, les discours analysés laissaient l'impression que l'école avait toujours le dernier mot lorsqu'il s'agissait de placer un enfant dans une classe de plein air et que l'enseignant de classe ordinaire avait une forte influence sur cette orientation. La rupture amenée par le règlement de 1997 va-t-elle avoir un impact sur les classes lausannoises de pédagogie compensatoire?

Avant de poursuivre le cours de notre récit, notons encore que le nouveau règlement scolaire affirme l'obligation pour le corps

389. *Ibid.*, art. 9 à 21.

390. *Ibid.*, art. 28.

391. *Ibid.*, art. 59.

392. *Ibid.*, art. 57.

393. *Idem.*

enseignant d'accomplir son travail « en se conformant aux instructions du département, du directeur ainsi que des autorités chargées d'assurer la bonne marche de l'école »³⁹⁴. Ceci semble indiquer que, même si les autorités communales ont un pouvoir au sein de l'école, les autorités cantonales ont un poids important vis-à-vis de l'enseignement. D'ailleurs, les compétences pédagogiques et administratives du directeur d'établissement sont définies par le canton³⁹⁵. En outre, le règlement de 1997 institue la conférence des maîtres, assemblée convoquée par le directeur et constituée de l'ensemble de ses enseignants. Ses attributions sont en particulier les suivantes³⁹⁶:

- a. Donner un préavis sur les projets pédagogiques, notamment en matière de pédagogie compensatoire;
- b. Élaborer un règlement d'établissement;
- c. Collaborer avec le directeur afin de régler les questions relatives à la vie de l'établissement.

Le nouveau texte réglementaire apporte aussi des changements dans d'autres registres, puisqu'il fixe les effectifs des classes de manière précise (« 9 à 11 élèves en classe de pédagogie compensatoire »), mais écarte la question de l'hygiène scolaire et se limite à demander au corps enseignant de veiller « à ce que le bâtiment d'école, les salles de classe, la cour, le préau, les dépendances et les abords immédiats soient constamment en bon état d'ordre et de propreté »³⁹⁷.

LA SUPPRESSION DES CLASSES SPÉCIALES À LAUSANNE: L'EXEMPLE DE L'ÉTABLISSEMENT DE LA SALLAZ

La Déclaration de Salamanque, la votation d'EVM et le Concordat HarmoS vont tous trois dans le sens d'une rupture au plan de l'inclusion scolaire en Suisse. Comment celle-ci se traduit-elle à Lausanne? Après avoir atteint un maximum de 34 unités (1990), le nombre des classes spéciales (classes de développement, classes à effectif réduit et classes de plein air ou classes vertes) a diminué jusqu'à 12 unités en 2010³⁹⁸. La politique d'inclusion scolaire

394. *Ibid.*, art. 121.

395. *Ibid.*, art. 138 et 139.

396. *Ibid.*, art. 150.

397. *Ibid.*, art. 189.

398. Cf. Annexes, Nombre de classes spéciales dans l'école publique lausannoise (1975-2014).

menée par le canton de Vaud a donc d'abord pour conséquence une suppression des deux tiers des classes de pédagogie compensatoire de l'école publique lausannoise. Dans le contexte de ce mouvement intégratif, l'établissement primaire dont dépendent les classes vertes de l'Arzillier met en place un dispositif de pédagogie compensatoire inédit. En effet, La Sallaz initie en 2008 le Soutien pédagogique intégré (SPI). Mais, quelle est la genèse de ce projet d'établissement³⁹⁹ ?

En 2007, le directeur de La Sallaz, Michel Rosselet, contacte la Haute École pédagogique de Lausanne (HEPL), « pour obtenir un accompagnement tant théorique que méthodologique pour la construction et le suivi de ce projet pilote »⁴⁰⁰. Cette demande d'accompagnement est le résultat d'une rencontre entre l'établissement et la cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), Anne-Catherine Lyon, organisée en réponse à une lettre « faisant état des inquiétudes grandissantes des enseignants quant à la “péjoration constatée dans l'exercice de leur profession” »⁴⁰¹. Ces inquiétudes portent sur l'inadéquation entre les difficultés familiales, sociales, relationnelles et scolaires avec lesquels ces professionnels doivent travailler quotidiennement d'un côté, et les moyens humains et financiers mis à disposition par les autorités scolaires d'un autre côté ; cette situation est mise en relation avec une recrudescence de cas de burn-out au sein de l'établissement. Au terme de cette rencontre, la cheffe du DFJC réaffirme la volonté de ses services de mettre en œuvre une politique scolaire inclusive, mais propose à La Sallaz de monter un projet de pédagogie compensatoire adapté aux besoins du corps enseignant.

Avec l'aide de la HEPL, l'établissement crée donc un groupe de pilotage pour ce projet et, après des réflexions entre différents protagonistes de l'école (le directeur, le doyen de la pédagogie compensatoire, l'inspectrice de l'enseignement spécialisé référente de l'établissement et le consultant mandaté par la HEPL), une journée pédagogique est mise sur pied afin de mieux comprendre les besoins de terrain des enseignants eux-mêmes. À la suite de ce processus, un dispositif est mis en route à La Sallaz :

399. Ramel et Angelucci, 2010.

400. *Ibid.*, p. 3.

401. *Ibid.*, p. 1.

Ce groupe de pilotage a ainsi élaboré un modèle visant à une école plus inclusive. Il ne s'agissait en effet pas de répondre uniquement aux besoins de certains élèves, mais de prendre en compte ceux de l'ensemble des élèves. [...] Animés par la volonté de dispenser à tous les élèves des mesures d'enseignement permettant à chacun d'apprendre et de grandir dans les meilleures conditions possibles, la direction et le corps enseignant de l'établissement a souhaité mettre en place un ensemble de prestations destinées à venir en aide d'une part, aux élèves confrontés à des difficultés scolaires et d'autre part, à ceux qui ont des besoins particuliers.⁴⁰²

La Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) – moyennant quelques modifications – avalisent le dispositif souhaité par La Sallaz et en assurent en partie le financement ; le reste étant pris sur l'enveloppe budgétaire de l'établissement allouée par le DFJC.

Le dispositif de pédagogie compensatoire démarre donc de manière effective à la rentrée scolaire 2008-2009. Il consiste en une aide proposée à chaque classe de l'établissement visant à soutenir les élèves face à leurs difficultés d'apprentissage. Le SPI est décliné en fonction de deux types d'élèves⁴⁰³ :

- a. Des élèves ayant des difficultés que les professionnel-le-s et les autorités scolaires estiment relever de l'enseignement spécialisé. Ils sont pris en charge l'année durant – quelques heures chaque semaine – par un-e enseignant-e spécialisé-e rattaché-e à leur classe, et leur suivi fait l'objet de réunions pluridisciplinaires auxquelles les parents sont conviés. L'enseignant-e spécialisé-e intervient dans la classe ou hors de celle-ci, dans une salle annexe. Il ou elle collabore étroitement avec la ou le titulaire, néanmoins, c'est à elle ou lui que revient la tâche d'adapter les programmes scolaires pour les élèves dont il ou elle s'occupe en fonction de leurs rythmes et stratégies d'apprentissage. Au besoin, l'enseignant-e spécialisé-e « apporte également les aménagements de la classe et les matériels auxiliaires nécessaires ». Les conditions dans lesquelles cette mesure se déroule peuvent se résumer ainsi : « Cette mesure nécessite l'accord des parents, ainsi que l'aval de l'inspection de l'Office de

402. *Ibid.*, p. 4.

403. *Ibid.*, pp. 4-5.

- l'enseignement spécialisé. Cette prestation [...] est ainsi ciblée sur l'élève en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers» ;
- b. Des élèves ayant des difficultés que les professionnel-le-s et les autorités scolaires estiment ne pas relever de l'enseignement spécialisé. Ils font l'objet d'une attention particulière ou d'un suivi – tout au long de l'année ou de manière épisodique – par un-e enseignant-e ordinaire itinérant-e rattaché-e à plusieurs classes. Ce dernier ou cette dernière intervient dans la salle de classe ou hors de celle-ci ; «des regroupements ponctuels d'élèves présentant le même type de besoins sont possibles». La prise en charge des élèves qui font face à des difficultés scolaires suppose une «étroite collaboration entre l'enseignant-e titulaire et l'enseignant-e de renfort, sur la base d'une évaluation des besoins de chaque élève». La prestation est ciblée sur la classe plutôt que l'élève.

Notons encore qu'après une phase de rodage, une formation auprès de la HEPL a été mise sur pied pour les enseignant-e-s de l'établissement de La Sallaz destinés à prendre en charge le second type d'élèves. Ce descriptif du SPI montre bien la volonté de l'établissement de renforcer l'aide à destination des élèves, ceci notamment dans le but de soulager le travail des enseignant-e-s. Néanmoins, il ne permet pas d'établir un lien direct entre l'introduction de cette mesure de pédagogie compensatoire et la fermeture de l'Arzillier. Premièrement, rappelons que les classes vertes n'ont disparu que six ans après cette introduction. Ensuite, on ne connaît pas les critères précis sur la base desquels le soutien est dispensé. Pour le second groupe d'élèves, on parle de difficultés scolaires. Cela correspond-il aux directives qui président au placement des élèves dans les classes vertes ?

Un document émanant de la Conférence régionale des directrices et directeurs d'établissements de Lausanne (CRL), datant de 2006, donne des indications quant au discours officiel sur l'orientation dans ces classes⁴⁰⁴. D'abord, il définit les classes vertes comme une mesure de demi-placement visant à faire bénéficier l'enfant «d'un cadre différent de son milieu habituel, familial ou scolaire» ; il s'agit d'ailleurs «d'éviter le recours à une solution plus lourde de placement en institution». Plus précisément, la CRL indique que cette mesure se destine «aux enfants ayant des difficultés affectives,

404. Cf. Annexes, Descriptif des classes de l'Arzillier.

relationnelles, familiales ou sociales, accompagnées ou non de problèmes d'apprentissage, qui se traduisent par des troubles du comportement ou par une adaptation scolaire difficile». Le flou déjà constaté précédemment quant à la nature de ces classes subsiste ici, puisque l'autorité scolaire les apparente à des classes à effectif réduit tout en soulignant qu'elles dépendent du SESAF, tout comme les classes de développement.

La CRL indique encore que l'objectif de la structure est d'offrir un cadre scolaire et éducatif stable, faisant bénéficier les enfants « d'une expérience éducative et affective leur permettant de surmonter leurs difficultés, voire de compenser certaines lacunes constatées au niveau du cadre familial ». L'autorité scolaire affirme encore que, *in fine*, on vise la réintégration dans le circuit régulier. Le document indique que l'effectif normal de ces classes est de 10 élèves et qu'elles nécessitent un encadrement professionnel particulier au vu du profil des enfants – « une équipe pluridisciplinaire composée des intervenants des services de santé et de psychologie » –, ainsi que « des contacts particulièrement fréquents entre les enseignants et les familles ». Au sujet des spécificités du semi-internat – « repas de midi pris sur place, goûter, devoirs surveillés » –, on précise encore que les parents paient « une modeste contribution financière proportionnelle à leur revenu ».

Pour la procédure de placement en classes vertes, la CRL distingue trois étapes au cours desquelles a) les professionnel-le-s concerné-e-s par la situation se réunissent afin de discuter de l'élève; b) ses enseignant-e-s établissent un rapport spécifique⁴⁰⁵; c) une visite préalable de l'Arzillier a lieu avec la famille de l'élève. La décision finale – sous réserve de l'accord parental – revient à la Commission des classes vertes, qui se réunit cinq fois durant l'année, examine les dossiers et se prononce sur le placement. Elle rassemble des professionnel-le-s qui représentent les autorités scolaires, comme les directeurs des établissements dont dépendent les classes vertes, des responsables des services des écoles et de psychologie, l'inspecteur du SESAF, et des professionnel-le-s qui représentent le collège de l'élève concerné par la demande, soit l'équipe pluridisciplinaire, notamment formée de l'infirmière scolaire et de l'enseignant-e ordinaire à l'origine de la demande de placement. Ces éléments sur le discours des autorités scolaires

405. Cf. Annexes, Formulaire de demande d'admission en classe verte.

semblent indiquer que les classes vertes constituent une alternative au placement institutionnel pour des enfants dont on considère l'inadaptation scolaire sous l'angle socio-éducatif; la CRL sous-entend des lacunes au plan de l'encadrement familial de ces enfants.

Ces informations ne nous permettent pas d'établir de lien de causalité entre la fermeture de l'Arzillier et la mise en place du SPI dans l'établissement de La Sallaz. Nous pouvons seulement constater que le nombre de classes vertes a diminué de moitié entre le moment où le SPI a démarré (2008) et celui où l'institution de plein air a fermé ses portes (2014): le nombre de classes est passé de huit à quatre durant cette période, tandis que précédemment (1976-2008), il avait eu tendance à augmenter⁴⁰⁶. Lors de sa construction, le bâtiment de l'Arzillier était conçu pour accueillir six classes, mais deux salles de dégagement ont été par la suite employées comme des locaux de classe; c'est notamment le cas entre 2005 et 2008. Sachant que les élèves de l'Arzillier proviennent de tout Lausanne – et donc que d'autres établissements primaires de la ville sont concernés –, il serait hasardeux d'en déduire que le dispositif mis en place par La Sallaz a entraîné à lui seul la délégitimation des classes vertes lausannoises. Pourtant, il est probable qu'un mouvement d'intégration à l'échelle communale a eu un impact sur le nombre d'élèves placés à l'Arzillier dans les années 2000, comme en témoignent les chiffres que nous avons pu rassembler à propos de l'ensemble des classes spéciales à Lausanne⁴⁰⁷. On constate effectivement une disparition progressive de ces classes, en particulier entre 2005 et 2010, leur nombre étant passé de 22 à 12 durant ce laps de temps.

LA DYNAMIQUE D'HARMONISATION DES SYSTÈMES SCOLAIRES CANTONAUX

Au début des années 2000, l'école vaudoise est une mauvaise élève au point de vue de l'égalité des chances: «Le système scolaire du canton de Vaud est un des plus sélectifs de Suisse: il combine – cas unique en Europe – une orientation scolaire précoce, l'existence de trois filières, un fort taux de redoublement et un usage important des classes spécialisées.»⁴⁰⁸ De ce fait, les changements qui touchent le paysage scolaire national et intercantonal redéfinissent les contours de l'école vaudoise – jusqu'alors davantage

406. Cf. Annexes, Nombre de classes et d'intervenants à l'Arzillier.

407. Cf. Annexes, Nombre de classes spéciales dans l'école publique lausannoise.

408. Sözerman, Montagrin et Ticon, 2008, cités par Bovey, 2013, p. 13.

inéquitable que d'autres systèmes scolaires en Suisse –, au gré d'un agenda politique chargé⁴⁰⁹. Quels sont ces changements et quelle influence ont-ils sur la question de l'inclusion scolaire et sur le statut de l'école de plein air lausannoise?

D'abord, la réforme de la péréquation financière (RPT) redistribue les responsabilités nationales et cantonales dans le champ de l'enseignement spécialisé. La RPT désigne la réforme financière se rapportant à la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons adoptée en novembre 2004. Cette réforme touche directement le SESAF et induit la mise en place d'un nouveau concept de pédagogie compensatoire pour le canton de Vaud:

Le SESAF est largement touché par la mise en œuvre de la RPT [...] dont découle l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. En effet, les cantons, qui assumaient déjà une part de responsabilité dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ont repris à leur compte au 01.01.2008 la totalité de la responsabilité formelle, juridique et financière concernant la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes. [...] Lancés en septembre 2006, les travaux cantonaux de mise en œuvre ont abordé en premier lieu le nouveau concept pédagogique puis les questions liées à l'organisation, au financement et à la collaboration entre le domaine médical et pédagogique. L'avant-projet de loi sera mis en consultation publique courant 2010.⁴¹⁰

Dans ce contexte, le SESAF a désormais pour mission d'organiser la pédagogie compensatoire en faisant une nette distinction entre les élèves qui relèvent de l'Assurance invalidité (AI) et les autres, ceux dont les difficultés d'intégration scolaire ne sont pas fonction d'un handicap. Or, cette seconde catégorie – dont les élèves adressés à l'Arzillier font partie – ne peut dès lors plus bénéficier d'une infrastructure spéciale et d'un encadrement par des enseignant-e-s spécialisé-e-s. Ces derniers sont désormais engagés dans des missions auprès des élèves handicapés, dont la prise en charge est en grande partie financée par l'AI.

Ensuite, dans un rapport de 2006 au Grand Conseil vaudois, le Conseil d'État indique sa position en matière d'inadaptation

409. Cf. Annexes, Principaux changements dans l'école en Suisse au XXI^e siècle.

410. Site Web de l'État de Vaud, consulté en 2014, à l'adresse [<http://www.vd.ch/autorites/departements/dfjc/sesaf/lps/rpt>].

scolaire. En particulier, il précise le rôle de la formation des enseignants – dont la HEPL a la charge –, dans la régulation de cette problématique: « Dans sa volonté de voir résolus dans l'immédiat et la proximité les problèmes de comportement déviants des élèves, le Conseil d'État entend que soit renforcée la formation initiale et continue des enseignants sur ce champ d'application ». ⁴¹¹ À ce propos, notons que la HEPL a pour mission de faire de la recherche. Celle-ci permet non seulement de renseigner les autorités à des fins de pilotage du système éducatif, mais aussi de renforcer la transmission de connaissances pédagogiques actualisées au gré des développements de la recherche. Concrètement, la dynamique de réforme de la pédagogie compensatoire dont il est question ici a pour conséquence que les enseignant·e·s ordinaires ont désormais pour mission d'accueillir tous les élèves qui leur sont confiés, indépendamment de leur comportement, de leurs difficultés ou de leur handicap. Est-ce un bien ou un mal? Tout dépend des moyens que les autorités scolaires mettent en œuvre pour accompagner cette nouvelle organisation: une formation ad hoc, un encadrement stratégique, des ressources financières et un partenariat école-famille.

Par ailleurs, la Constitution fédérale elle-même indique dans plusieurs articles la voie pour une école ouverte à tous les enfants – quelles que soient leurs difficultés d'apprentissage –, qui se doit de mettre en œuvre concrètement l'intégration des enfants souffrant d'un handicap:

- « Les cantons pourvoient à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants »; ⁴¹²
- « Les cantons pourvoient à une formation spéciale suffisante pour les enfants et adolescents handicapés, au plus tard jusqu'à leur 20^e anniversaire »; ⁴¹³
- « À la demande des cantons intéressés, la Confédération peut donner force obligatoire générale à des conventions intercantionales ou obliger certains cantons à adhérer à des conventions intercantionales [...]. » Un des domaines concernés étant celui des « institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées » ⁴¹⁴.

411. Cité par Amiguet, 2006, p. 43.

412. *Ibid.*, art. 62, al. 2.

413. *Ibid.*, art. 62, al. 3.

414. Constitution fédérale du 18 avril 1999 (état le 1^{er} janvier 2016), art. 48a, al. 1.

Ces articles contraignent donc l'école vaudoise à se mettre au diapason de l'inclusion scolaire et ont vraisemblablement eu des répercussions directes sur le devenir des classes de plein air lausannoises. Cela s'est notamment concrétisé, dans le domaine de l'enseignement spécialisé, par un transfert des responsabilités de la Confédération vers les cantons en 2008⁴¹⁵.

Enfin, l'entrée en vigueur du Concordat HarmoS, la perspective de la mise en application de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) et l'entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) ont certainement pesé de tout leur poids sur la décision de la CRL de fermer l'Arzillier. En effet, HarmoS formalise l'idée que l'apprentissage est individuel et que l'école se doit d'apporter un soutien spécifique pour compenser les éventuelles difficultés de l'élève :

Au cours de ses premières années de scolarité (enseignement préscolaire et primaire), l'enfant progresse sur la voie de la socialisation et se familiarise avec le travail scolaire [...]. Le temps nécessaire à l'enfant pour franchir cette première étape de la scolarité dépend de son développement intellectuel et de sa maturité affective ; le cas échéant, l'enfant bénéficie de mesures de soutien spécifiques.⁴¹⁶

L'avant-projet de la LPS, tel que présenté par le SESAF, laisse entrevoir ce que sera la pédagogie spécialisée à partir de 2015 avec l'entrée en force du nouveau texte. Parmi les éléments fournis dans cet avant-projet nous retiendrons les suivants⁴¹⁷ :

- La pédagogie spécialisée fait désormais partie du mandat public de formation ;
- Les mesures intégratives doivent être privilégiées. Autrement dit, les mesures consistant à diriger les élèves ayant des difficultés particulières vers des « classes spéciales » (auxquelles les classes de l'Arzillier s'apparentent) sont à éviter ;
- Des catégories de mesures intégratives sont désormais définies et formalisées : « mesures ordinaires ou renforcées de pédagogie spécialisée selon l'intensité et mesures auxiliaires. [...] Les mesures peuvent être dispensées aux enfants et jeunes soit sous forme directe, soit indirectement par des conseils aux professionnels qui les encadrent » ;

415. *Éducation*^{db} (avril 2013), n° 1, pp. 4-6.

416. Concordat HarmoS, art. 5, al. 2.

417. Rapport du SESAF, 2010, pp. 4-7.

- Dans l'avant-projet de loi, on prévoit de donner aux établissements scolaires « les compétences d'octroyer les mesures ordinaires d'enseignement spécialisé afin d'en faciliter l'accès ».

Ces éléments élargissent le champ des mesures pédagogiques compensatoires prises en charge par les établissements scolaires réguliers. Cela entraîne que, dorénavant, certains élèves ne relèvent plus de structures d'enseignement spécialisé financées par le SESAF. Ce dernier indique que cet élargissement fait suite à une volonté du Grand Conseil vaudois « de sortir le financement de la pédagogie spécialisée de la facture sociale dans le cadre de la nouvelle loi sur les péréquations communales »⁴¹⁸. Ainsi, nous constatons qu'un poids plus grand pèse désormais sur les établissements scolaires lausannois, puisque la mise en œuvre de la LPS les engage à repenser la prise en charge des enfants à besoins particuliers, de l'enfant « inadapté scolaire », ne souffrant d'aucun handicap reconnu, jusqu'à l'enfant dont le handicap physique ou mental est attesté. D'ailleurs, le SESAF explique que seules certaines prestations particulières restent dans le champ de compétence de l'AI : « Il s'agit des mesures médicales, des mesures d'ordre professionnel, des moyens auxiliaires, des indemnités journalières et des allocations pour impotents. »⁴¹⁹

Quant à la LEO, son règlement précise l'opérationnalisation de la pédagogie spécialisée et laisse apparaître deux domaines distincts de « pédagogie différenciée » (l'aide apportée aux élèves dont l'adaptation scolaire pose problème) :

- a. L'appui pédagogique: il s'agit d'un soutien scolaire intégré à la vie de l'établissement, tel le SPI pratiqué à La Sallaz⁴²⁰. C'est l'enseignant ordinaire qui doit signaler les enfants pouvant en bénéficier à sa direction. Celle-ci définit alors la mesure appropriée (nombre de périodes d'appui et modalités de prise en charge). Le suivi de cette mesure est du ressort de la direction et non pas de l'enseignant-e ordinaire. En outre, l'article précise: « Lorsque le financement des appuis ne peut pas être assuré dans le cadre de l'enveloppe ordinaire, le directeur adresse au département une demande de financement hors enveloppe en se conformant aux directives du département »;⁴²¹

418. *Ibid.*, p. 6.

419. *Ibid.*, p. 6.

420. RLEO, art. 71.

421. *Ibid.*, art. 71, al. 2.

- b. La pédagogie spécialisée: c'est là qu'interviennent les deux types de mesures précédemment cités⁴²². Les mesures « ordinaires » suivent la même procédure que celle concernant l'appui. Cependant, elles s'en distinguent parce qu'elles relèvent de la LPS, sans toutefois que l'article précise si elles font intervenir un-e enseignant-e spécialisé-e ou non. Les mesures « renforcées », elles, relèvent également de la LPS et supposent la responsabilité conjointe du suivi scolaire de l'élève par l'enseignant-e ordinaire et un enseignant spécialisé.

ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'ARZILLIER

En janvier 2014, la CRL décide donc, après plusieurs années de réflexion, de se passer de la structure des classes vertes primaires de l'Arzillier⁴²³. Pour justifier cette décision, la CRL se réfère en particulier à « l'expérience accumulée » – probablement celle des structures de pédagogie compensatoire instaurées depuis les années 1990 dans le canton –, mais elle fait également allusion à ses propres réflexions sur « les meilleurs moyens de gérer le nombre croissant d'élèves en difficulté ». En outre, la délégitimation de l'institution passe par des arguments logistiques et financiers. Pour rappel, la CRL avance les considérations suivantes: « La sous-occupation du site, les réticences de certains parents du bas de la ville à de longs déplacements pour de petits enfants, les frais de transport, et le coût d'encadrement élevé par élève, en comparaison avec d'autres dispositifs ». Même si elle fait une distinction entre les classes primaires et les classes secondaires – en soulignant que les classes vertes secondaires du Signal sont encore appréciées dans leur rôle socio-éducatif –, la CRL estime qu'il est pertinent de privilégier les solutions intégratives. L'autorité scolaire conclut sa lettre d'information en exprimant sa « reconnaissance au personnel de l'Arzillier pour l'immense travail accompli », et indique que la somme de compétences accumulées dans l'institution « ne sera que mieux valorisée à l'avenir ». Comment cette nouvelle est-elle prise par les enseignants de La Sallaz ?

C'est durant la conférence des maîtres de février 2014 que Michel Rosselet revient sur cette nouvelle, annoncée une dizaine de jours plus tôt par courrier à l'ensemble du corps enseignant. Le directeur de l'Établissement de La Sallaz fait l'historique de cette décision. Il explique que le choix de modifier la prise en charge des élèves aux besoins socio-éducatifs particuliers a été opéré en

422. *Ibid.*, art. 72.

423. Cf. Annexes, Lettre d'information concernant la fermeture de l'Arzillier.

décembre 2013 déjà, et qu'une séance d'information a eu lieu au mois de janvier suivant afin d'annoncer la nouvelle aux professionnels de l'Arzillier; dans le même mouvement, les autorités concernées, l'ensemble des enseignant-e-s primaires lausannois, les parents des élèves des classes vertes et les élèves eux-mêmes ont été mis au courant de cette fermeture prévue pour juillet 2014.

Le directeur évoque cinq raisons ayant présidé à cette fermeture, qui correspondent pour l'essentiel à l'argumentaire de la CRL⁴²⁴:

- « Développement important, au sein des établissements primaires, de projets visant à maintenir en classe ordinaire les élèves aux besoins particuliers (volonté politique) »;
- « Sous-occupation du site, en raison du développement desdits projets et de la réticence de certains parents à ce que leur enfant effectue quotidiennement de longs trajets pour se rendre à l'école »;
- « Inégalité de traitement entre les élèves lausannois de 4P à 6P »;
- « Coût de l'encadrement important par élève en comparaison avec d'autres dispositifs »;
- « Frais de transport élevés ».

Monsieur Rosselet précise que les périodes d'enseignement de l'Arzillier seront réinvesties, dès la rentrée suivante, dans les projets de pédagogie compensatoire des cinq établissements primaires lausannois, auxquels prendront d'ailleurs part des ex-enseignant-e-s de l'Arzillier. Il souligne à cet égard que la fermeture de l'école n'enlève rien au travail de ces enseignant-e-s: « Les raisons sont indépendantes de leur travail, elles ont émergé déjà il y a plusieurs années. » En outre, le directeur annonce la création du Comité pédagogique et socio-éducatif (COPSE) – composé des directeurs et directrices primaires lausannois, de l'inspectrice du SESAF et du directeur des Écoles –, ayant pour tâche de repenser le modèle de prise en charge des élèves concernés par cette fermeture et d'envisager les postes d'enseignement qui en découlent.

Face au discours directorial, une enseignante de l'Arzillier rapporte que ses élèves ont réagi « très vivement » à l'annonce de cette fermeture; elle estime « qu'il est très important qu'un enseignant de l'Arzillier participe au COPSE ». Monsieur Rosselet indique que le doyen de l'institution sera consulté dans cette affaire. Une autre

424. Procès-verbal de la conférence des maîtres de l'EP de La Sallaz, du 4 février 2014, p. 3.

enseignante – une collègue des classes ordinaires –, apparemment très touchée, exprime «son mécontentement suite à la fermeture de l'Arzillier». Le procès-verbal indique à ce propos: «Elle déplore qu'en ces temps difficiles (intégrations, réseaux et nombre d'élèves) une telle décision soit prise»⁴²⁵; cette enseignante est applaudie par ses pairs. Là-dessus, le directeur répond qu'il comprend cette réaction, mais que c'est «une décision à la fois politique et pragmatique». Il ajoute en complément:

Au-delà de l'aspect idéologique, on ne peut contraindre les parents qui s'opposent à une orientation à l'Arzillier pour leur enfant; dans la plupart des cas, ils préfèrent que leur enfant soit scolarisé près de leur domicile plutôt que le voir effectuer des trajets parfois importants pour se rendre à l'école. C'est différent quand les élèves sont plus grands.⁴²⁶

D'autres enseignantes se demandent pourquoi la chose n'a pas été anticipée en mettant sur pied un projet de remplacement, ou s'il serait envisageable de rouvrir des classes de développement. Monsieur Rosselet répond que le COPSE y a déjà réfléchi:

[Ses membres] ont demandé un inventaire des modèles socio-éducatifs qui existent dans tout le canton et se réunissent toutes les deux semaines pour décider de ce qui sera fait dans chaque établissement. Les élèves de l'Arzillier ont un profil différent de celui des élèves de classe de développement.⁴²⁷

Une autre professionnelle encore «s'inquiète de l'encadrement des élèves qui seront réintégrés et du nombre de périodes d'aide dont on bénéficiera dans les classes». Là-dessus, une personne de l'assemblée demande «si chaque établissement primaire peut transmettre le procès-verbal de sa conférence des maîtres sur cet objet à M^{me} Lyon», ceci afin de lui faire part du ressenti des enseignant-e-s à propos de cette fermeture. Elle ajoute que ces celles et ceux-ci ont «le droit démocratique» d'exprimer leur point de vue aux autorités. Enfin, une dernière personne remarque que les responsables de l'école ne viennent jamais dans les classes.

425. Procès-verbal de la conférence des maîtres de l'EP de La Sallaz, du 4 février 2014, p. 4.

426. *Idem.*

427. *Idem.*

Les arguments des autorités scolaires venant délégitimer la structure des classes vertes portent en majorité sur la question de la scolarisation d'enfants ayant des difficultés socio-éducatives. Mais – chose inhabituelle s'agissant du plein air lausannois –, la position des parents a été prise en compte par les autorités scolaires. Ces dernières en font même un argument justifiant la fermeture de l'Arzillier! Ceci n'est pas vraiment surprenant si l'on considère la place laissée aux usagers dans le choix des services publics au début du XXI^e siècle :

Le principe d'un droit des usagers à disposer d'une possibilité de choix quant aux services publics auxquels ils ont recours apparaît de manière si récurrente dans différentes politiques publiques (Astier, 2007) qu'on peut affirmer qu'il s'agit désormais d'une idéologie légitime et dominante de l'action publique contemporaine.⁴²⁸

Néanmoins, la prise en considération de l'avis des parents quant au lieu de scolarisation de leur enfant ne dit rien de l'influence qu'ils ont sur le type de pédagogie que l'on applique à l'égard de ce dernier. Sera-t-il effectivement réintégré dans une classe ordinaire? Ou l'école publique cherchera-t-elle une institution pour « s'en débarrasser »?

S'agissant des arguments de délégitimation du plein air lausannois, une constante semble se dégager: la question du coût des transports. En effet, que ce soit le Conseil communal ou la CRL, il est immanquablement évoqué dans les discours, quelle que soit l'époque. Pourtant, ce coût n'est-il pas inévitable pour des classes qui sont situées, en regard de leur nature, hors de la ville et destinées à des enfants dont le lieu de domicile est parfois éloigné de l'école?

428. Giuliani et Laforgue, 2011, p. 19.

LA LÉGITIMATION D'UN DISPOSITIF ATYPIQUE

Il est souvent parfaitement inutile d'être assis pour écouter une leçon d'histoire, de sciences, de géographie ou de calcul mental et nous pensons que si l'enseignement de nos écoles était plus expérimental et vivant, si les recherches scolaires s'opéraient un peu plus dans le mouvement [...] et moins dans l'immobilité traditionnelle des classes assises et fermées, les positions du corps des écoliers en seraient rendues plus variées et partant plus saines.¹

Entre sa création au début du XX^e siècle et sa fermeture en 2014, le plein air lausannois a vécu plusieurs « mues », passant d'une école de forêt pour tuberculeux à une structure de « rééducation » installée dans un bâtiment de plein air. Quelles constantes ou variations peut-on dégager dans les processus de légitimation et délégitimation de cette institution ? Quelles sont ses ambiguïtés ou ses contradictions ? Et quels en sont les aspects enthousiasmants ?

DES FINANCES À PRÉSERVER

Les enjeux financiers sous-tendent les discours sur l'école de plein air durant toute son existence et vont, selon l'époque, dans le sens d'une légitimation de l'institution. En effet, nous avons constaté que, en 1907, le Conseil communal a investi de manière frileuse dans l'École de la forêt. Et cette attitude se confirmera par la suite : l'activité de cette école est interrompue en 1918 parce qu'elle ne donne pas les résultats escomptés, pire, l'état de santé de certains enfants est aggravé. L'expérience n'est donc pas reconduite durant les six années qui suivent. Il faut attendre le don de l'Œuvre de Vidy-Plage pour que les autorités songent à faire de nouveaux investissements dans l'école de plein air. Mais, là encore, la commune dépense ses deniers avec la plus grande prudence, puisque

1. Jean Dupertuis, 1922, p. 2.

les deux tiers des coûts de construction sont financés par l'Œuvre de Vidy-Plage, et que le terrain à bâtir est déjà en possession des autorités lausannoises. Ajoutons encore que le budget de fonctionnement envisagé pour cette structure est inférieur à celui de l'École de la forêt.

Or, nous savons que, dans les années 1920, le traitement de la tuberculose en clinique coûte relativement cher aux Lausannois. De ce fait, nous postulons que l'École de Vidy-Plage a été perçue par les élus comme une affaire profitable pour les caisses de la commune. Comme la validité de la cure au bord du lac pour certains enfants finit par être remise en question, le Conseil communal décide d'ouvrir une classe complémentaire à Vers-chez-les-Blanc. Et c'est à partir de ce premier ajustement thérapeutique que les discours laissent entendre le souci d'affiner le dispositif de plein air pour l'« efficacité » de la cure : le lieu est choisi en fonction de données scientifiques et l'équipement des bâtiments – notamment la cuisine – fait l'objet de réflexions plus approfondies que précédemment.

Nous relèverons encore que d'autres arguments de légitimation sont également présents à chaque période du plein air : le traitement « humaniste » de la jeunesse (venir au secours des enfants tuberculeux, inadaptés scolaires ou exclus par un système discriminant), et la fierté d'avoir un dispositif particulier dans la commune (sauf pour ce qui concerne la période de 1990 à 2015, bien entendu).

DES CAUSES À DÉFENDRE

Les discours politiques se rapportant au plein air lausannois varient en fonction de trois périodes historiques distinctes : 1907-1938, 1938-1990 et 1990-2014. Ces périodes correspondent à trois types d'argumentaires successifs en lien avec : la prévention de la tuberculose, la prise en charge de l'inadaptation scolaire et la promotion de l'inclusion scolaire.

LA PRÉVENTION DE LA TUBERCULOSE (1907-1938)

Dans le contexte de 1907, les arguments hygiénistes du Conseil communal légitimant l'École de la forêt ne sont pas surprenants. Lausanne et son canton s'occupent tous deux d'hygiène avec obstination : approvisionnement en eau, éclairage, lieux d'aisances, bains publics, douches scolaires, logement, vie domestique et hygiène

corporelle, tous les aspects de la vie en société sont concernés par cette « déferlante » hygiéniste². Pourtant, gardons en tête que des arguments financiers sous-tendent le discours des élus lausannois. Soit parce qu'ils conditionnent le choix d'un emplacement pour l'école, soit parce que ces arguments font miroiter de potentielles économies sur les dépenses publiques. Concernant ce dernier point, rappelons que la plupart des tuberculeux se trouvent dans des familles en situation de précarité économique, et que les coûts de traitement de l'infection ne sont qu'en partie pris en charge par les caisses maladie. Or, on sait qu'au début du XX^e siècle la mortalité tuberculeuse est six fois plus élevée dans les quartiers populaires que dans les quartiers aisés de Lausanne, faisant de la lutte antituberculeuse un enjeu sanitaire et financier dans le même temps³. De ce fait, vu le coût que devait représenter le traitement de malades désargentés, une école nécessitant aussi peu d'investissements que l'École de la forêt était probablement un moyen économique pour les pouvoirs publics lausannois de faire de la prévention auprès des plus démunis et de prendre soin des enfants malades.

À propos du rôle de l'État en Suisse dans la lutte antituberculeuse, les choses se sont concrétisées en trois phases, au cours desquelles la Confédération entre en jeu après le secteur privé (les philanthropes) et les autorités locales (communes et cantons). Par ailleurs, on sait que les pouvoirs publics ont mis un certain temps à prendre des mesures pour soigner les malades des couches populaires. Ce sont d'abord les milieux favorisés qui ont pu accéder à des soins, et ce n'est que sous l'impulsion de philanthropes que la lutte s'est organisée pour venir en aide aux plus démunis⁴:

- a. Durant le dernier tiers du XIX^e siècle, les patients les plus aisés sont pris en charge dans des sanatoriums en altitude;
- b. Au tournant du siècle, des sanatoriums, des dispensaires, des « préventoriums » et des ligues antituberculeuses sont créés par des philanthropes avec le soutien de l'assistance publique afin de prévenir et diagnostiquer la maladie dans les milieux populaires;
- c. Dans les années 1920, la Confédération prend elle-même des mesures, avec en particulier l'adoption d'une loi fédérale sur la lutte antituberculeuse. C'est dans cette dernière phase seulement

2. Heller, 1979.

3. De Haller, in Gottraux-Biancardi, 1992, p. 23-24.

4. Corti, in *Dictionnaire historique de la Suisse*, chapitre « Tuberculose », 2014.

que les choses sont prises en charge au niveau de la politique nationale :

La loi fédérale sur la lutte contre la tuberculose (1928) permit de coordonner et de subventionner les œuvres existantes (ou futures) et obligea les autorités cantonales à assainir le sol et les habitations, à enseigner les mesures d'hygiène aux classes populaires, à organiser un service de médecine scolaire et à promouvoir l'éducation physique à l'école.⁵

LA PRISE EN CHARGE DE L'INADAPTATION SCOLAIRE (1938-1990)

À partir des années 1930, une nouvelle figure apparaît dans les discours : l'« inadapté scolaire ». Dans les faits, le placement à l'école de plein air en fonction du comportement – plutôt qu'en fonction de l'état de santé – a probablement été pratiqué avant cette date à Lausanne. Effectivement, les autorités parlent déjà d'enfants « nerveux » à propos de l'École de la forêt. Mais ce n'est qu'en 1938 que le Conseil communal est explicite quant au profil de ces élèves, dès lors qu'il prend la décision d'incorporer à l'effectif du plein air une population issue de la classe de rééducation de Chailly. Bien entendu, cette rupture coïncide avec une baisse des décès par tuberculose, leur nombre ayant été réduit de plus de la moitié entre 1920 et 1940 en Suisse⁶. Il n'en demeure pas moins que l'inadaptation scolaire est devenue un sujet de préoccupation, qui fait l'objet de mesures ségrégatives. Ainsi, l'école de plein air amorce un changement radical de mission.

Entre les années 1940 et 1970, nous n'avons que peu d'informations sur la légitimation de l'école de plein air lausannoise. Tout au plus pouvons-nous constater que, en 1963, les autorités scolaires créent deux nouvelles classes à Vers-chez-les-Blanc, et qu'en 1967 les classes de plein air deviennent permanentes, puisqu'elles accueillent désormais les enfants tout au long de l'année scolaire, sans interruption. Ces éléments indiquent que l'institution continuait à trouver grâce auprès des autorités politiques, et nous pensons que cette période de transition – entre le regroupement des classes à la Clinique Cevey et le projet du nouvel Arzillier des années 1970 – a permis à l'institution de plein air de prendre son rythme de croisière. En effet, les classes des Croisettes sont

5. *Idem.*

6. Se reporter au tableau « Décès par tuberculose en Suisse (1880-1980) » placé en annexe.

devenues un lieu de placement en semi-internat, à l'année, pour des enfants nécessitant, aux yeux des autorités, un encadrement spécifique et à l'écart des classes ordinaires⁷.

En 1974, lors de la présentation du projet final au Conseil communal, la nouvelle École de l'Arzillier est principalement légitimée en fonction de critères économiques (construire une structure polyvalente et permanente), et de critères psychosociaux (prendre en charge des enfants que l'on décrit comme des « cas psychologiques » ou des « cas sociaux »). Mais des critères économiques viennent renforcer la légitimation de l'institution de plein air : la commune va pouvoir profiter du bâtiment, tout au long de l'année, pour des usages annexes à l'école, et le canton joue les mécènes en finançant une part non négligeable du projet. C'est d'autant plus intéressant pour Lausanne que les élèves « inadaptés scolaires » pourront y être placés sans le recours à une signalisation au Service de protection de la jeunesse (SPJ).

Au milieu des années 1970, les professionnels du plein air lausannois légitiment leur rôle en fonction de la nature des élèves, qui sont présentés comme des « cas sociaux » à qui le plein air offre un cadre leur permettant d'échapper aux conditions délétères rencontrées dans leur famille. C'est donc d'abord l'inadaptation sociale des enfants qui légitime le plein air aux yeux des professionnels concernés. En outre, nous avons vu qu'un argumentaire psychopédagogique vient renforcer cette légitimation. En effet, la SPP sélectionne des élèves destinés à l'Arzillier en fonction de critères psychologiques et pédagogiques, qu'elle a elle-même définis. Par ailleurs, les enseignants du plein air indiquent que certains élèves sont placés à l'Arzillier par des enseignants ordinaires qui souhaitent s'en débarrasser, tant ces enfants perturbent leur quotidien. Enfin, lorsque les professionnels sont mis face à des chiffres montrant que l'école de plein air accueille surtout des enfants issus de familles défavorisées, ceux-ci argumentent que des problèmes sociaux sont à l'origine de leur dysfonctionnement. Ceci nous laisse penser que ces professionnels légitiment l'Arzillier en tant que dispositif protégeant l'enfant contre la faiblesse de son milieu familial, et non pas par rapport au dysfonctionnement institutionnel de l'école. Pourtant, ce dernier apparaît bel et bien dans leurs propres discours, lorsqu'ils évoquent le cas d'enseignants

7. Dall'Aglia, 1976.

ordinaires qui se « débarrassent » d'élèves qu'ils ne parviennent pas à instruire et éduquer, en les plaçant dans l'institution. La nécessité pour les autorités communales de s'occuper de l'inadaptation de l'enfant, et de son milieu familial, à la norme scolaire est donc un argument venant légitimer le plein air, particulièrement durant le second XX^e siècle.

LA PROMOTION DE L'INCLUSION SCOLAIRE (1990-2014)

Dès les années 1990, des changements en lien avec l'idéologie de l'inclusion scolaire ont contribué à remodeler la pédagogie compensatoire dans le canton de Vaud. Au tout début du XXI^e siècle, au niveau national et cantonal, l'école s'uniformise et une redistribution des rôles a lieu en matière de pédagogie spécialisée entre la Confédération et les cantons. Ces changements renforcent la nécessité pour l'école publique vaudoise de se montrer attentive aux besoins particuliers des élèves. Ainsi, les discours valorisent des arguments qui se rapportent à l'école inclusive, qui concourent à la délégitimation des classes vertes de l'Arzillier.

Les expériences vaudoises autour de la pédagogie compensatoire font ressortir les avantages de mesures de renfort pédagogique en lieu et place de dispositifs discriminatoires, comme le redoublement ou les classes spéciales. Mais la question du coût est également un enjeu, puisque ces dispositifs entraînent des dépenses que l'école souhaite éviter. Le discours des chercheurs en éducation vient renforcer l'idée qu'une école intégrant les élèves dans les classes ordinaires – notamment grâce à du soutien pédagogique – permet d'éviter l'écueil constaté avec le recours aux classes spéciales; soit la difficulté de réinsertion des élèves qui en sont issus dans un cursus ordinaire. Néanmoins, même si ces arguments vont dans le sens d'une délégitimation des classes vertes, les discours font également apparaître des éléments qui plaident pour le maintien de ces dernières: la relative inefficacité de l'appui intégré aux classes ordinaires dans la prise en charge de certaines problématiques d'apprentissage, et le fait que les élèves d'habitude scolarisés dans les classes spéciales ont tendance à déranger les classes ordinaires par un comportement inadapté.

La Déclaration de Salamanque, même si elle ne concerne pas spécifiquement les classes de plein air, introduit un discours qui entraîne leur délégitimation: les classes spéciales doivent rester une exception, les systèmes scolaires étant enjoins à inclure tous les enfants au sein des classes ordinaires. Les discours autour

du projet EVM vont aussi dans le même sens en se référant à la logique de l'éducation pour tous. La chose apparaît du moins de manière implicite dans les textes de la réforme: on souhaite mieux tenir compte du rythme d'apprentissage des élèves, renforcer la compétence des enseignant-e-s dans la gestion de l'hétérogénéité des élèves, et on remet en cause les processus de sélection de l'école vaudoise. D'ailleurs, le règlement scolaire qui découle du projet EVM montre que ce dernier s'éloigne de la logique des classes de plein air: élargissement de la notion de pédagogie compensatoire, mise en place de procédures spécifiques dans l'orientation des élèves dans les dispositifs de soutien proposés et renforcement du partenariat école-famille.

De même, la suppression progressive des classes spéciales à Lausanne, dans les années 2000, va dans le sens d'une délégitimation du plein air. Dans le cas spécifique de l'Établissement primaire de La Sallaz, le projet de soutien pédagogique intégré est explicitement mis en lien avec l'école inclusive. De ce fait, l'argumentaire est similaire à celui constaté à propos de la Déclaration de Salamanque: les classes spéciales doivent rester l'exception. Le projet de cet établissement lausannois est d'ailleurs en adéquation avec la nouvelle répartition des coûts de l'enseignement spécialisé entre les instances en charge de l'école, dans tout le pays (Confédération, cantons, communes et établissements scolaires). Cette nouvelle donne entraîne une délégitimation des classes de plein air: elles sont indésirables parce qu'elles ne correspondent plus à aucun modèle prévu par la loi scolaire. De plus, la dynamique d'harmonisation des systèmes scolaires au plan intercantonal amène inexorablement le canton de Vaud – et donc la commune de Lausanne – à s'adapter aux « canons » en vigueur dans le pays en matière d'inclusion scolaire.

Dans un climat d'austérité économique, l'école vaudoise tente ainsi d'innover en appliquant les principes qui sous-tendent l'éducation pour tous, à savoir le maintien de tous les élèves dans les classes ordinaires et une différenciation pédagogique favorisant la réussite scolaire, quels que soient les besoins particuliers des élèves. Peut-elle réellement installer un tel paradigme avec succès? En effet, l'innovation dans les institutions est une « création destructrice », qui engage des mécanismes profonds et ambivalents:

[...] l'innovation institutionnelle n'est pas synonyme de changement, pas plus que de mutation; elle implique une modification

substantielle de l'institution ou une culture enracinée de l'ouverture au nouveau – par opposition à des initiatives originales mais locales ou ponctuelles et sans lendemain; elle implique en même temps le maintien de l'identité de l'institution.⁸

Cette ambivalence, entre réformisme et conformisme, correspond bien à la situation que vit l'institution scolaire vaudoise depuis les années 2000 avec le mouvement de politique inclusive: la reconfiguration de la prise en charge des publics scolaires en difficulté d'une part, et le maintien – ou même le renforcement – d'une organisation normative d'autre part (l'évaluation systématique et chiffrée du travail des élèves ou le maintien de filières dans l'enseignement secondaire). Cette situation pourrait constituer une entrave au déploiement de l'éducation pour tous.

Par ailleurs, l'innovation institutionnelle ne fait son chemin que sous certaines conditions, notamment en fonction de la mobilisation des acteurs de terrain autour du projet qui leur est proposé:

L'aspect qui apparaît le plus décisif [en matière d'innovation institutionnelle] concerne le potentiel de mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de l'institution, et surtout la capacité ou non des acteurs moteurs à attacher d'autres acteurs à la dynamique enclenchée et à transformer ainsi l'institution en son cœur. Il ne faut en effet pas confondre capacité de mobilisation et capacité d'attachement: si nombre de réformes impulsées par les directions échouent, en dépit des ressources importantes qui sont mises en œuvre, c'est parce qu'elles ne font pas sens pour les acteurs concernés, qu'elles heurtent des valeurs, des identités ou des intérêts établis.⁹

Le point souligné ici permet de supposer que le succès de l'inclusion scolaire dans l'école vaudoise pourrait bien dépendre de l'engagement des enseignant·e·s vis-à-vis de ce projet. En effet, pour les autorités scolaires, celui-ci revêt une dimension politique de service aux usager·e·s et, pour les parents d'élèves en difficulté, il prend le sens d'une opportunité de réussite scolaire. Tandis que pour les enseignant·e·s, le projet d'école inclusive constitue un défi et une rupture de paradigme: il ne s'agit plus de transmettre

8. Bonny et Giuliani, 2012, p. 3.

9. *Ibid.*, p. 5.

des savoirs à un public scolaire homogène et supposé apte à se les approprier, mais d'adapter son enseignement en fonction des difficultés d'apprentissage d'un public scolaire hétérogène. Dès lors, la concrétisation de l'inclusion scolaire dépend fortement des moyens mis à disposition dans l'école (financement, structures matérielles, formation des professionnel·le·s), mais surtout du sens que va prendre le paradigme inclusif auprès des enseignant·e·s.

LE PLEIN AIR ET LES LIMITES DE LA FORME SCOLAIRE

Comment la perception de l'institution de plein air lausannoise par les autorités scolaires cantonales et communales s'est-elle transformée durant un siècle d'existence? Quelles sont les ambiguïtés de cette institution? Quels enseignements nous permet-elle de tirer sur la forme scolaire?

D'OBJET DE FIERTÉ À OBJET «INDÉSIRABLE»

L'école de plein air a d'abord été une fierté communale; celle-ci est d'ailleurs explicitement mise en évidence par les élus lausannois à chaque période de son histoire. Les autorités ont apparemment l'impression de perpétuer une œuvre utile à toute la communauté et surtout bénéfique pour la santé physique ou mentale des enfants. Dans un premier temps, cet enthousiasme communal est partagé par le canton de Vaud, et se poursuit jusque dans les années 1970, moment où les autorités cantonales débloquent un subside extraordinaire pour la construction du «nouvel Arzillier». Cependant, les choses se profilent différemment au fur et à mesure que le canton prend l'ascendant sur la commune en matière de classes spéciales; notamment avec la création du SESAF, en 2002.

Suite à la mise en évidence de disparités interindividuelles significatives dans le système scolaire cantonal – en particulier dans la réussite des élèves en fonction de leur provenance sociale –, les responsables de l'école vaudoise remettent en question les classes spéciales, et se donnent pour mission de redresser une situation devenue indéfendable dans un contexte d'inclusion scolaire. Cette idéologie devient alors un leitmotiv dans le canton, et les effets de la nouvelle politique finissent par toucher la commune de Lausanne: projets de pédagogie intégrative dans les établissements scolaires, et suppression de classes spéciales dans l'enseignement public; ce mouvement entraînera la disparition de l'institution de plein air.

LA PART IMPLICITE DES DISCOURS DE LÉGITIMATION

L'analyse d'un siècle de plein air à Lausanne laisse penser que le dénominateur commun entre la plupart des élèves ayant fréquenté cette institution – quelle que soit l'époque considérée –, n'est ni leur infection par la tuberculose, ni leur inadaptation scolaire. Certes, il paraît indéniable que nombre d'entre eux – particulièrement dans le premier tiers du XX^e siècle – sont porteurs de symptômes faisant d'eux des prétuberculeux, voire des malades confirmés. Dans ce sens, leur placement a probablement joué un rôle préventif ou curatif appréciable, surtout dans la mesure où leur présence dans les classes ordinaires entraînait un risque de contagion pour les autres élèves. Par ailleurs, on ne peut pas exclure le fait que leur comportement ait pu mettre à l'épreuve la patience des enseignants ordinaires, leur donnant ainsi un statut d'« inadaptés scolaires ». En revanche, à toutes les époques, il apparaît clairement que les élèves placés dans le plein air lausannois sont en majorité issus de familles socialement et économiquement défavorisées.

Pour la période des années 1900 à 1930, cela est confirmé par plusieurs auteurs qui paraissent s'accorder sur le fait que la tuberculose est une maladie qui touche avant tout les classes populaires¹⁰. Ensuite, pour les années 1930 à 1970, des élus communaux laissent entendre que l'école de plein air est un lieu idéal pour les enfants de familles aux faibles ressources économiques : Monsieur Decker en 1934, Monsieur Rapin en 1938 ou Monsieur Rochat en 1974. De même, concernant les années 1970, nombre de professionnels du plein air rapportent que les enfants placés à l'Arzillier sont issus de milieux défavorisés¹¹. Enfin, l'argumentaire des années 2000 évoque des problèmes socio-éducatifs, laissant également penser que la prise en charge dans les classes vertes est notamment fonction de l'origine sociale des élèves.

Au-delà de tous ces éléments de discours, le contenu des registres des classes du plein air lausannois permet d'affirmer que – dans l'ensemble – les parents des élèves de cette institution ont effectivement un profil socio-économique défavorisé¹². Voici quelques exemples d'activités professionnelles couramment rencontrées dans ces familles, tirés de 53 registres de classes répartis de manière

10. Cf. Jouenne, 1927 ; Heller, 1979 ; De Haller in Gottraux-Biancardi, 1992 ; Corti in DHL, 2012 ; Châtelet, 2013.

11. Dall'Aglia, 1976.

12. AVL, RF 42/1.

relativement homogène entre les années 1939 et 1986 : voyageur de commerce, cafetier, peintre en bâtiment, menuisier, maçon, employé de bureau, manœuvre, ouvrier, serrurier, femme de ménage, magasinier, cuisinier, épicier, chiffonnier, mécanicien, concierge, balayeur, lessiveuse, chauffeur de taxi, charpentier, ébéniste, pâtissier, géôlier, électricien, bûcheron, jardinier, boulanger, machiniste, sommelier, téléphoniste, cheminot, secrétaire, paveur, ramoneur, cantonnier, nurse, boucher, appareilleur, contremaître, ferrailleur, carreleur, carrossier, grutier, garagiste, étalagiste, couturière, poissonnier ou déménageur. D'une manière générale, ce sont des emplois relativement peu qualifiés avec pour corollaire de faibles revenus et un bas statut social. Les familles des enfants du plein air lausannois sont donc composées – quelle que soit l'époque – d'exécutants, d'employés aux plus bas échelons de la hiérarchie professionnelle ou, au mieux, de techniciens avec quelques qualifications. Ce faisant – mis à part de rares enseignants, architectes ou cadres moyens –, ces familles font partie des couches populaires.

L'ÉCOLE DE PLEIN AIR LAUSANNOISE : UNE EXPÉRIENCE « SCHIZOPHRÈNE »

Les desseins politiques qui ont influencé le devenir de l'école de plein air au plan international sont ambigus. Certes, cette institution a joué un rôle concret dans la lutte antituberculeuse, en donnant accès à une forme d'aérothérapie à des enfants malades issus de familles défavorisées. Par ailleurs, elle a constitué un terrain d'expérimentation pédagogique, qui a mis en évidence une alternative possible à l'« école assise ». Toutefois, on peut se demander dans quelle mesure l'école de plein air a été un instrument de contrôle étatique sur des populations marginales :

[...] l'adhésion des autorités au projet de ces écoles n'a-t-elle été que le signe de la préférence accordée à la mise à l'écart des malades, au détriment de l'emploi massif du BCG, inventé en 1921 ? À quels types d'enfants s'adressent ces écoles ? Aux tuberculeux, aux enfants à risque, aux enfants des quartiers populaires ou à l'ensemble des enfants, comme le proposent les pédagogues suisses Ferrière et Dupertuis, l'instituteur italien Francesco Fratus (1914), et les participants au Congrès de 1922 ?¹³

13. Nicolas, 2005, p. 106.

De pareilles ambiguïtés ressortent également de l'expérience lausannoise. D'abord, nous avons vu que, bien après l'invention du BCG, Lausanne continue à se servir de l'école de plein air pour prendre soin des enfants prétuberculeux; le règlement scolaire vaudois de 1931 ne parle pas de ce vaccin, et il faut attendre 1961 pour voir un article instituant le contrôle de la tuberculose au sein de l'école vaudoise et la vaccination systématique. Ensuite, nous avons constaté que le plein air lausannois s'adresse avant tout à des enfants des quartiers populaires, donc issus de familles « marginalisées ». Par ailleurs, durant la fin des années 1930, nous savons que le plein air lausannois se mue progressivement en une institution de « réadaptation scolaire » destinée à reprendre le contrôle sur des enfants qui perturbent la marche des classes ordinaires. Enfin, à partir des années 1970, l'école ne s'occupe plus du tout d'enfants fragiles dans leur santé, mais de « cas sociaux »; donc des « marginaux » en puissance.

Ainsi, l'institution de plein air lausannoise est-elle une expérience « schizophrène ». En effet, son devenir a été conditionné par une double influence: celle de la commune de Lausanne, d'une part, qui veut trouver des solutions à des problématiques locales, et celle du canton de Vaud, d'autre part, qui est chargé par la Constitution helvétique de réglementer l'école sur son territoire. Cette expérience de plein air se trouve donc au milieu d'argumentaires politiques souvent discordants, en particulier à partir des années 2000, où la volonté cantonale d'en finir avec l'exclusion scolaire fait du plein air lausannois une *schola non grata*. Pourtant, la névrose de l'institution remonte probablement à la fin des années 1930 déjà. À partir de cette époque, l'institution introduit des « inadaptés scolaires » en son sein et accentue encore la division identitaire qui est la sienne, parce qu'elle doit alors concilier trois missions contradictoires:

- Perpétuer une tradition communale de plusieurs décennies;
- Répondre au mieux aux prescriptions cantonales en matière de scolarité obligatoire;
- Prendre en charge des élèves que les enseignants ordinaires ne parviennent pas à instruire et à éduquer.

Afin de remplir ce cahier des charges complexe, l'école de plein air prendra la forme d'une institution spécialisée atypique, changera de nom et parviendra à se stabiliser durant près de quarante ans avec le « nouvel Arzillier ». Néanmoins, un mouvement

d'internationalisation des politiques éducatives est en marche, et ses répercussions au plan national, puis cantonal et communal, auront raison de l'institution centenaire des classes de plein air lausannoises.

Aujourd'hui, la tuberculose n'est bien sûr plus un sujet suffisamment préoccupant pour légitimer, à elle seule, l'école de plein air en Suisse, qui figure parmi les nations les moins touchées par l'infection¹⁴. Mais, la précarité socio-économique, elle, demeure une réalité dans le pays. Or, comme le montre la sociologie de l'éducation, l'école joue un rôle central dans la reproduction des inégalités sociales et, par conséquent, dans le maintien de cette précarité¹⁵. L'expérience du plein air lausannois met d'ailleurs en évidence le rôle du politique dans la légitimation de dispositifs potentiellement inégalitaires, comme les classes spéciales. Nous l'avons vu, les motifs pragmatiques – comme la mise à l'index de populations indésirables – sont souvent masqués par une rhétorique de façade, qui met en avant des valeurs universellement partagées afin de remporter l'adhésion des administrés : l'altruisme, la protection du faible ou la préservation des traditions. Aussi, dans le contexte particulier des politiques intégratives, l'expérience du plein air invite-t-elle l'enseignant-e, l'éducateur, l'éducatrice et les citoyen-ne-s à redoubler de vigilance lorsqu'il s'agit d'opérer des choix en tant que professionnel-le ou en tant que votant-e. Ces politiques constituent-elles une réponse satisfaisante aux difficultés concrètes rencontrées sur le terrain par les enseignant-e-s, les élèves et leurs familles ? Avec le paradigme de l'inclusion scolaire, la question du rôle des inégalités sociales dans la réussite scolaire est-elle prise en considération ?

DES MESURES POUR FAVORISER L'INCLUSION SCOLAIRE

Le mouvement d'inclusion scolaire – qui s'intensifie dans le canton de Vaud depuis le début du XXI^e siècle – est à l'origine de tensions au sein de l'école. En effet, avec des élèves qui présentent des troubles d'apprentissages ou socio-éducatifs importants, l'enseignant-e se retrouve dans une situation complexe à gérer ; l'hétérogénéité des rythmes d'apprentissage au sein de la classe, les lacunes dans les compétences professionnelles de l'enseignant-e et la culture scolaire, où la prise en compte de la différence suscite des

14. Selon le site Internet de la Fédération vaudoise de coopération.

15. Bourdieu et Passeron, 1970.

résistances, comptent parmi les facteurs qui expliquent cette complexité. L'impuissance de l'enseignant-e face à une telle situation est la source de difficultés relationnelles avec les élèves à intégrer (agacement, désintérêt, épuisement), mais aussi avec leurs parents (malentendus, incompréhension, méfiance). Néanmoins, les tensions que génère le phénomène de l'inclusion scolaire sont aussi la conséquence d'une politique pratiquée avec des moyens financiers en décalage avec les besoins du terrain.

Dès lors, comment créer les conditions d'un enseignement ouvert à tous les enfants, indépendamment de leur origine sociale, de leurs particularités physiques ou de leurs difficultés d'apprentissage? Voici quelques mesures qui pourraient accompagner le mouvement d'inclusion scolaire dans le canton de Vaud:

- Dépolitisation de la question de l'inclusion scolaire (les chercheuses et chercheurs en éducation et les enseignant-e-s de terrain deviennent les premiers référents par rapport à cette question);
- Introduction de dyades d'enseignant-e-s dans toutes les classes (un-e enseignant-e en formation seconde l'enseignant-e titulaire tout en développant ses compétences);
- Limitation des effectifs des classes (l'inclusion scolaire suppose une différenciation de l'enseignement qui nécessite du temps);
- Renforcement de la prise en charge socio-éducative des élèves (par exemple en adjoignant un éducateur, une éducatrice à chaque bâtiment scolaire).

L'école de plein air peut également prendre place dans le projet d'éducation pour tous. Cette fois-ci, non pas pour exclure des classes ordinaires des enfants « marginaux », mais pour favoriser leur épanouissement! L'école de plein air lausannoise pourrait-elle ainsi renaître de ses cendres?

BIBLIOGRAPHIE

LITTÉRATURE SECONDAIRE

BACHMANN HUNZIKER, Karin et PULZER-GRAF, Patricia (2012), *Maintenir et encadrer des élèves aux besoins particuliers dans l'école régulière. Une étude de dix situations d'intégration dans des classes vaudoises*, Lausanne : URSP.

BARDIN, Laurence (2013), *L'analyse de contenu* (2^e éd.), Paris : PUF (coll. Quadrige manuels).

BECKER, Howard (1985), *Outsiders, étude de sociologie de la déviance*, Paris : Métailié.

BECQUART-LECLERCQ, Jeanne (1977), « Légitimité et pouvoir local », *Revue française de science politique*, 27^e année, n° 2, pp. 228-258.

BLANCHET, Alex et DOUDIN, Pierre-André (1993), *Vers une meilleure intégration de la pédagogie compensatoire. Enquête sur une nouvelle organisation de l'appui pédagogique dans deux communes vaudoises*, Lausanne : CVRP.

BONNY, Yves et GIULIANI, Frédérique (2012), « Configurations et trajectoires de l'innovation institutionnelle. Une introduction », *Socio-logos, Revue de l'association française de sociologie* [en ligne], n° 7, [<http://socio-logos.revues.org/2636>], consulté le 29 octobre 2014.

BOURDIEU, Pierre et PASSERON, Jean-Claude (1970), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris : Éditions de Minuit.

BOVEY, Laurent (2013), *Des élèves funambules : être, faire, trouver et rester à sa place en situation de (ré)intégration. Analyse de récits d'élèves, mémoire d'études*, Université de Genève.

CACHIN, Jérôme (2013), *Institutions politiques vaudoises*, Le Mont-sur-Lausanne: Loisirs et Pédagogie.

CHÂTELET, Anne-Marie, LERCH, Dominique et LUC, Jean-Noël (2003), *L'école de plein air: une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle*, Sous la direction d'Anne-Marie Châtelet avec la collaboration de Andrew Saint, Paris: Éditions Recherches.

CHÂTELET, Anne-Marie (2011), *Le souffle du plein air: histoire d'un projet pédagogique et architectural novateur (1904-1952)*, Genève: Métis Presses.

Conseil communal et Municipalité, 1898-1977 (1977), Lausanne: Bibliothèque cantonale et universitaire.

DALL'AGLIO, Gildo (1976), *Les classes plein air de la Ville de Lausanne... vers un nouveau départ?*, mémoire de fin d'études, Lausanne: EESP.

DELPAL, Bernard et FAURE, Olivier (2005), *Religion et enfermements (XVII^e-XX^e siècles)*, Rennes: PUR.

Dictionnaire historique de la Suisse, [en ligne], [<http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F16310.php>], consulté en 2014.

GIULIANI, Frédérique et LAFORGUE, Denis (2011), «Choix-liberté, choix-responsabilité et choix-autonomie: de l'idéologie politique aux formes pratiques», *Lien social et politiques*, n° 66, pp. 19-37.

GRENAILLE, Robert (1960), *Diogène Laërce: vie, doctrines et sentences des philosophes illustres*, Paris: Garnier.

GOTTRAUX-BIANCARDI, Elena (1992), *Air pur, eau claire, préservatif. Tuberculose, alcoolisme, sida: une histoire comparée de la prévention*, Lausanne: Éditions d'en-bas.

GUTIERREZ, Laurent (2011), «Les premières années du Groupe français d'Éducation Nouvelle (1921-1940)», *Recherches & éducatives*, n° 4, pp. 27-39.

Habitation (1972), vol. 45, 7^e cahier, Lausanne: Section romande de l'Association suisse pour l'habitat.

HELLER, Geneviève (1979), «*Propre en ordre*». *Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne: Éditions d'en-bas.

HELLER, Geneviève (1988), « *Tiens-toi droit!* » *L'enfant à l'école au XIX^e siècle: espace, morale et santé. L'exemple vaudois*, Lausanne: Éditions d'en-bas.

ILLICH, Yvan (1971), *Une société sans école*, Paris: Seuil.

JAQUET, Martine (1997), *Jacques Favarger architecte: 1889-1967*, Lausanne: Archives de la construction moderne.

LACKI, Jan et PONT, Jean-Claude (2000), *Une cordée originale*, Genève: Georg.

MAULINI, Olivier et MONTANDON, Cléopâtre (2005). *Les formes de l'éducation: variété et variations*, Bruxelles: De Boeck Université.

NICOLAS, Gilbert (2005), « Note critique sur l'école de plein air: une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle », in *Histoire de l'éducation*, n° 105, pp. 101-106, Lyon: INRP.

PROST, Antoine (1996), *Douze leçons sur l'histoire*, Paris: Seuil.

PRUD'HOMME, Luc et Bergeron, Geneviève (2012), « Au-delà de la communication des contenus: une vision plus flexible de l'enseignement », *Prismes*, n° 17, pp. 12-13.

PELGRIMS, Greta (2007), *Références bibliographiques: Guide pour les travaux universitaires en Sciences de l'éducation*, cahier hors série, Genève: Cahiers de la Section des sciences de l'éducation.

RUCHAT, Martine (1993), *L'oiseau et le cachot. Naissance de l'éducation correctionnelle en Suisse romande, 1800-1913*, Genève: Zoé.

RUCHAT, Martine (2003), *Aux sources de l'intégration scolaire: les filières « non ordinaires » de la scolarisation entre 1872 et 1986*, FNRS, Berne, non publié.

RUCHAT, Martine (2003), « Jean Dupertuis (1886-1951). Le Bureau international des écoles plein air en Suisse romande (1920-1926) », in Anne-Marie CHÂTELET, Dominique LERCH et Jean-Noël LUC, *L'école de plein air. Une expérience pédagogique et architecturale dans l'Europe du XX^e siècle*, Paris: Éditions Recherches, pp. 261-270.

RUCHAT, Martine (2008), *La classe de plein air genevoise*, document de travail non publié.

RUCHAT, Martine (2011), « Signes et significations du "crétin" et de l'"idiot" dans la clinique médicopédagogique et psychopédagogique

en Suisse», in *ALTER, European Journal of Disability Research*, n° 5, pp. 59-68.

RUCHAT, Martine (2015), *À quoi sert l'éducation? Une biographie d'Édouard Claparède (1873-1940)*, Lausanne: Antipodes.

SCHNETZLER, André (1910), «L'air, la poussière, le nettoyage dans les bâtiments scolaires», *Jahrbuch der Schweizerischen Gesellschaft für Gesundheitspflege*, 11^e année, tirage séparé.

STRAUSS, Anselm (1992), *La Trame de la négociation. Sociologie qualitative et interactionnisme*, Paris: L'Harmattan.

VAUCHER, Matthieu (2009), *La psychologie au service de la formation des enseignants primaires vaudois de l'École normale à la HEPL*, mémoire d'études, Lausanne: Haute École pédagogique.

VAUCHER, Matthieu (2014), *Une école sans murs à Lausanne (1907-2014). Analyse des discours de légitimation d'une expérience de plein air*, mémoire de maîtrise, Genève: Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation.

VINCENT, Guy (1994), *L'éducation prisonnière de la forme scolaire? Scolarisation et socialisation dans les sociétés industrielles*, Lyon: PUL.

WALTER, François (2012), *Histoire de la Suisse. Certitudes et incertitudes du temps présent (de 1930 à nos jours)*, 2^e édition, Neuchâtel: Éditions Alphil-Presses universitaires suisses.

SOURCES**SOURCES POLITIQUES¹**

Bulletin du Conseil communal de Lausanne, pour les années 1907, 1924, 1938, 1962 et 1974.

Compte rendu du Conseil d'État vaudois, pour les exercices de 1908, 1924, 1925, 1926, 1938, 1974, 1980 et 1985.

Déclaration de Salamanque et Cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux, Unesco, 1994.

Rapport de la Municipalité au Conseil communal, pour les exercices de 1975, 1980, 1985, 1986, 1987, 1988, 1990, 1995, 2000, 2005 et 2010.

SOURCES LÉGALES

Constitution fédérale du 18 avril 1999 (État le 1^{er} janvier 2016).

Règlement pour les écoles par le Petit Conseil du canton de Vaud du 16 octobre 1806.

Règlement pour les écoles publiques du canton de Vaud du 12 juin 1847.

Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 12 avril 1890.

Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 15 février 1907.

Règlement pour les écoles primaires du canton de Vaud du 28 mars 1931.

Règlement d'application du 11 avril 1961 de la loi sur l'instruction publique de 1960.

Règlement d'application du 25 juin 1997 de la loi scolaire de 1984.

Règlement d'application du 2 juillet 2012 de la loi sur l'enseignement obligatoire de 2011.

Loi sur l'enseignement obligatoire du 7 juin 2011.

Loi sur la pédagogie spécialisée du 1^{er} septembre 2015.

1. Les bulletins communaux, les comptes rendus cantonaux ainsi que les rapports municipaux sont référencés – dans le corps du texte, les notes de bas de page et dans la bibliographie – en fonction de l'année civile à laquelle le document se rapporte, et non pas en fonction de son année d'édition.

SOURCES ÉDUCATIVES

DUPERTUIS, Jean (1922), *L'école plein air et le Bureau international des écoles plein air*, Lausanne : Librairie centrale et universitaire.

Éducation^{ch} (avril 2013), n° 1, Berne : CDIP.

EVM en majuscules (novembre 1996), édition spéciale et commune des bulletins de la SPV et de l'APE, Lausanne : SPV.

HENCHOZ, Louis (1933), *Les écoles de plein air et les colonies scolaires. Extrait de l'annuaire de l'instruction publique en Suisse*, Lausanne : Librairie Payot.

JOUENNE, Alice (1927), *Une expérience d'éducation nouvelle : l'école de plein air*, Paris : Radot.

RAMEL, Serge et ANGELUCCI, Valérie (2010), *Le soutien pédagogique intégré, la réponse d'un établissement primaire à la question de l'école inclusive*, Newsletter CSPS.

SESAF (2011). *Avant-projet de loi sur la pédagogie spécialisée. Rapport explicatif et avant-projet de loi*. Consulté en janvier 2017 : <http://www.vd.ch>.

ANNEXES

LETTRE CONCERNANT LA FERMETURE DE L'ARZILLIER (2014)



A l'attention de :

- Commission d'établissement de La Sallaz
- CRL, et par elle au corps enseignant Primaire lausannois
- Coordination régionale des ressources pluridisciplinaires
- SAJE

notre réf MPhinice
votre réf.

Lausanne, le 24 janvier 2014

Information concernant le devenir du site de l'Arzillier

Madame, Monsieur,

Au terme d'une analyse approfondie, la Conférence régionale des directrices et directeurs d'établissement de Lausanne (ci-après CRL) a décidé de ne plus concentrer à l'Arzillier les élèves de 4-6P en grandes difficultés socio-éducatives.

A la rentrée d'août 2014, les quelque 20 élèves de l'Arzillier concerné-e-s (sur les 35 actuel-le-s) seront donc scolarisé-e-s et pris-e-s en charge via un renforcement des dispositifs propres à chacun des cinq établissements Primaire de la Ville ou dans le cadre de nouveaux partenariats.

Le personnel pédagogique concerné, dont les compétences sont reconnues, se verra proposer de participer à ces projets d'établissements, avec l'assurance du respect de ses garanties contractuelles.

Quant au site de l'Arzillier, le personnel de cuisine et de maison poursuivra son activité en faveur de l'accueil des enfants de Vers-chez-les-Blanc, dans le cadre d'un APEMS dont la capacité sera augmentée, en particulier à midi.

Rappelons que les réflexions de la CRL sur l'avenir de l'Arzillier et les meilleurs moyens de gérer le nombre croissant d'élèves en difficultés ont débuté il y a plusieurs années déjà, à témoin le Forum lausannois de mars 2012. Ainsi, grâce à l'expérience accumulée, et au vu des recommandations en la matière, en particulier l'Accord cadre intercantonal sur la pédagogie spécialisée et la future loi vaudoise sur la pédagogie spécialisée (avec une entrée en vigueur prévue en août prochain), la CRL a pris sa décision en plein accord avec les Services concernés de la Ville et du Canton.

Elle a également été encouragée par des considérations logistiques et financières, vu : la sous-occupation du site, les réticences de certains parents du bas de la ville à de longs déplacements pour de petits enfants, les frais de transports, et le coût d'encadrement élevé par élève, en comparaison avec d'autres dispositifs.

place Chauderon 8
case postale 5032
1002 Lausanne
tél. 021 315 84 11
fax 021 315 80 04
Seqs@Lausanne.ch
<http://www.Lausanne.ch>



Précisons que pour la CRL et la Ville (Ecoles, PPLS et Santé-prévention), il est pertinent de privilégier les solutions intégratives pour les plus petits élèves – 1-6P – sans que cela remette en cause le dispositif des classes vertes du Signal, pour des pré-ado' de 7-8P, voire d'autres solutions en partenariat avec les institutions parapubliques, en particulier pour les ado' de 9-11S. Cette approche est d'ailleurs aussi celle qui prévaut en matière d'intégration des élèves allophones primo-arrivants.

Pour information, signalons les principales étapes de cette transformation du dispositif des classes vertes de l'Arzillier :

- **23-24 janvier** : présentation de l'option retenue à l'ensemble du personnel concerné, puis aux familles et aux partenaires (cf. présente circulaire)
- **Dès fin janvier** : rencontres bilatérales entre chaque personne et son employeur, afin de connaître ses intentions et souhaits de remplacement
- **Fin janvier** : lancement des projets pédago-socio-éducatifs d'établissement, coordonnés au niveau de la CRL, pour décision à fin mars
- **Dès fin mars** : recrutement des personnes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositifs d'établissement et/ou communs au niveau lausannois.

En conclusion, nous tenons à exprimer notre reconnaissance au personnel de l'Arzillier pour l'immense travail accompli, et partageons notre conviction que cette somme de compétences ne sera que mieux valorisée à l'avenir.

Nous restons à disposition pour tout complément d'information et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les plus respectueuses.



Ph. Martinet
Chef du SEPPS

Pour la CRL :



M. Rosselet
Directeur de l'EP Le Sallaz

- Copie pour information à :
- Personnel concerné de l'Arzillier
 - Services employeurs – Canton et Ville
 - Municipalité de Lausanne
 - Municipalité d'Epalinges

DÉCÈS PAR TUBERCULOSE EN SUISSE (1880-1980)

Le tableau ci-dessous présente le nombre de décès en Suisse dus à la tuberculose, pour 100 000 habitant·e·s, entre 1880 et 1980. Les données passées en gris concernent les années qui précèdent l'école de plein air à Lausanne. Par rapport au graphique d'origine, les chiffres ci-dessous ont parfois été arrondis par «pas» de cinq unités¹.

Année	Nombre de décès pour 100 000 habitant·e·s
1880	240
1890	290
1900	270
1910	225
1920	185
1930	115
1940	80
1950	40
1960	15
1970	5
1980	0

1. Les données du tableau ci-dessus sont tirées de Gottraux-Biancardi, 1992, p. 18.

POPULATION ÉTRANGÈRE DOMICILIÉE À LAUSANNE (1910-2010)

Le tableau ci-dessous présente la proportion d'étranger·e·s habitant à Lausanne entre les années 1910 et 2010. Les pourcentages ont été calculés par l'auteur sur la base de données issues de la statistique communale lausannoise ².

Année	Total	Étranger·e·s	Proportion d'étranger·e·s (%)
1910	64 446	15 799	25
1920	68 533	11 410	17
1930	75 915	10 684	14
1940	92 541	7 742	8
1950	106 807	9 688	9
1960	126 328	17 810	14
1970	137 383	31 154	23
1980	127 349	29 552	23
1990	128 112	39 249	31
2000	124 914	44 701	36
2010	134 753	53 783	40

2. Données consultées en octobre 2014, à l'adresse <http://www.scris-lausanne.vd.ch/Default.aspx?DomID=1597>.

POPULATION ÉTRANGÈRE SCOLARISÉE À LAUSANNE (1950-2010)

La première colonne de données du tableau ci-dessous présente la proportion d'étranger·e·s scolarisé·e·s à Lausanne, dans les classes non prégymnasiales de l'instruction publique obligatoire, entre les années 1950 et 2010³. Les pourcentages ont été calculés par l'auteur, sur la base de données issues du CRCEV de 1980 (pour les années 1950 à 1980) et de la statistique communale lausannoise (pour 1990 à 2010)⁴.

La seconde colonne de données, quant à elle, indique la part d'étranger·e·s dans les classes spéciales. En l'occurrence, il s'agit des classes de logopédie, classes de développement et des classes à effectif réduit. Les classes vertes sont absentes des données de 1990, étant incorporées aux effectifs des classes ordinaires par la statistique communale, selon le motif qu'elles suivent le même programme que les classes ordinaires. On voit là une hésitation entre deux manières de considérer ces classes par les statisticien·ne·s.

Année	Proportion d'étranger·e·s scolarisé·e·s à Lausanne dans les classes non prégymnasiales (%)	Part d'étranger·e·s dans les classes spéciales (%)
1950	4	NC
1960	5	NC
1970	24	NC
1980	26	NC
1990	38	44
2000	47	70
2010	51	73

3. Vu les données à notre disposition, il n'était pas possible d'isoler les élèves des classes primaires du reste de l'enseignement public pour l'entier de la période concernée. Ainsi, pour les années 1950 à 1980, il s'agit des classes dépendant du Service de l'enseignement primaire (classes enfantines, primaires, primaires supérieures et spéciales). Pour les années suivantes – la catégorisation ayant changé –, nous avons pris en compte toutes les classes de la scolarité obligatoire, à l'exception de celles qui correspondent au niveau prégymnasial (VSB). Les décimales ont été arrondies.

4. Données consultées en octobre 2014, à l'adresse <http://www.scris-lausanne.vd.ch>.

DESSCRIPTIF DES CLASSES DE L'ARZILLIER (2006)⁵

Conférence régionale
de Lausanne (CRL)

CLASSES VERTES PRIMAIRES ET SECONDAIRES : DESSCRIPTIF DES CLASSES DE L'ARZILLIER ET DU SIGNAL

Les classes vertes lausannoises : définition

Les classes vertes sont issues d'une restructuration des anciennes classes lausannoises dites "de plein air". Elles sont destinées aux enfants ayant des difficultés affectives, relationnelles, familiales ou sociales, accompagnées ou non de problèmes d'apprentissage, qui se traduisent par des troubles du comportement ou par une adaptation scolaire difficile. Dans leur forme actuelle, elles n'existent qu'à Lausanne et bénéficient d'une infrastructure créée par la ville pour ce type de classe, avec un réfectoire et un cadre de vie spécifiques. Même si, du point de vue pédagogique, elles s'apparentent plus à des classes à effectif réduit, ces classes dépendent, tout comme les classes de développement, du service de l'enseignement spécialisé et d'appui à la formation (SESAP).

L'orientation en classe verte constitue de fait une mesure de demi-placement, indiquée en priorité lorsque l'enfant peut tirer bénéfice, durant la journée, d'un cadre différent de son milieu habituel, familial ou scolaire. Elles permettent souvent d'éviter le recours à une solution plus lourde de placement en institution et ont à ce titre une portée préventive importante.

Objectif

L'objectif de ces classes est de constituer un cadre scolaire et éducatif stable permettant d'intégrer le vécu scolaire dans un contexte plus vaste de vie quotidienne. Les enfants peuvent ainsi bénéficier d'une expérience éducative et affective leur permettant de surmonter leurs difficultés, voire de compenser certaines lacunes constatées au niveau du cadre familial. Comme pour les classes à effectif réduit, le but des classes vertes reste la réintégration dans le circuit régulier.

Description

Les classes vertes existent du 2^e au 6^e degré de la scolarité. L'effectif normal est de 10 élèves. Les caractéristiques des élèves impliquent des contacts particulièrement fréquents entre les enseignants et les familles, ainsi qu'une présence soutenue d'une équipe pluridisciplinaire composée des intervenants des services de santé et de psychologie : infirmière, psychologue ou assistant social.

Localisation et encadrement

Les classes sont situées hors de ville, à proximité de la forêt, réparties en deux bâtiments : d'une part l'Arzillier, situé au sud de la commune d'Epalinges, pour les élèves des cycles primaires, et d'autre part à la route du Signal 27, près de Sauvabelin, pour les élèves secondaires du cycle de transition. Un service de bus est organisé au départ de St-François pour les élèves se rendant à l'Arzillier. Leur déplacement a lieu sous la surveillance des maîtres.

Les repas de midi sont pris sur place, en compagnie des maîtres. Les enfants reçoivent un goûter, puis font leurs devoirs, toujours surveillés par leurs maîtres, avant de rentrer en ville. Les parents payent, pour les repas et l'encadrement, une modeste contribution financière proportionnelle à leur revenu.

5. Original au format A4 recto/verso. Archives personnelles de l'auteur.

Procédure d'admission

L'admission en classe verte fait l'objet d'une procédure spécifique, notamment en raison du fait qu'elle requiert l'accord des parents, qui participent aux frais d'encadrement et de repas. D'autre part le nombre de places disponibles est limité. Une demande d'orientation en classe verte nécessite :

- une réunion de l'équipe pluridisciplinaire ou une concertation entre le maître ou la maîtresse de classe et les intervenants de l'établissement ;
- l'élaboration d'un rapport d'admission sur la formule verte destinée à cet effet ;
- si possible une visite préalable des lieux après prise de contact avec les responsables des classes vertes.

Une commission d'admission (appelée « commission des classes vertes ») formée des deux directeurs concernés (La Sallaz et I.-de-Montolieu), des responsables des services des écoles et de psychologie, de l'inspecteur du SESAF et de l'équipe pluridisciplinaire des classes vertes examine les dossiers et se prononce sur les admissions. Elle se réunit cinq fois par année (septembre, décembre, février, avril et juin).

Pour les orientations en fin d'année, les admissions **d'élèves primaires** sont d'abord examinées par les commissions de pédagogie compensatoire des établissements primaires, auxquelles se joint une délégation de la commission des classes vertes. Les admissions **d'élèves secondaires** sont d'abord examinées dans le cadre de la commission lausannoise de pédagogie compensatoire (dite commission R).

Les admissions éventuelles en cours d'année sont soumises directement à la commission des classes vertes (en principe pas après le mois de février).

Contacts utiles

M. Jean-Paul Cavin, directeur de l'établissement secondaire Isabelle-de-Montolieu, co-président de la commission des classes vertes, ch. des Abeilles 11, 1010 Lausanne, tél. : 021/315.59.41, fax : 021/315.59.40, e-mail : jean-paul.cavin@lausanne.ch

M. Michel Rosselet, directeur de l'établissement primaire de la Sallaz, co-président de la commission des classes vertes, av. de la Sallaz 38, 1010 Lausanne, tél. : 021/315.62.80, fax : 021/315.62.82, e-mail : michel.rosselet@lausanne.ch

Mme Claude-Anne Bontron, cheffe du service de psychologie scolaire, cp 5032, 1002 Lausanne, tél. : 021/315.66.16, fax : 021/315.60.05, e-mail : claudanne.bontron@lausanne.ch

M. Gérard Dyens, chef du service des écoles primaires et secondaires, cp 5032, 1002 Lausanne, tél. : 021/315.64.11, fax : 021/315.60.04, e-mail : gerard.dyens@lausanne.ch

L'Arzillier, ch. des Geais 8, 1066 Epalinges, tél. : 021/784.23.30, responsable *M. Gilbert Würsten*, e-mail : gilbert.wursten@lausanne.ch

Le Signal, rte du Signal 27, 1018 Lausanne, tél. : 021/315.63.01, fax : 021/315.63.02, responsable *M. Robert Chevalier*

M. André Müller, inspecteur au SESAF, Bâtiment administratif de la Pontaise, 1014 Lausanne, tél. : 021/316.54.48, fax : 021/316.54.17, e-mail : andre.muller@sesaf.vd.ch

NOMBRE DE CLASSES SPÉCIALES DANS L'ÉCOLE LAUSANNOISE (1975-2014)

Le tableau ci-dessous recense le nombre de classes spéciales lausannoises et a été élaboré à l'aide des données figurant dans les rapports de gestion municipaux (RML) des années correspondantes. On y trouve systématiquement des classes de développement (1975-2010). Quant aux classes à effectif réduit et aux classes vertes, elles n'apparaissent explicitement qu'à partir de 1990.

Année	Classes spéciales à Lausanne
1975	29
1980	22
1985	24
1990	34
1995	NC
2000	27
2005	22
2010	12

NOMBRE DE CLASSES ET D'INTERVENANT-E-S À L'ARZILLIER (1976-2014)

Le tableau ci-dessous présente le nombre de classes ouvertes et le nombre de professionnels intervenant à l'Arzillier depuis la construction du nouveau bâtiment en 1976, jusqu'à sa fermeture en 2014. Il manque des informations concernant la période allant de 1978 à 2004. Les données sont tirées d'une brochure éditée annuellement par l'Établissement de La Sallaz⁶.

Années scolaires	Nombre de classes	Nombre d'intervenant-e-s (enseignant-e-s titulaires et d'appui, infirmière, psychologue, logopédiste et physiothérapeute)
1976-1977 (année de l'ouverture)	6	Données non disponibles
1978-2004	Données non disponibles	Données non disponibles
2005-2006	8	17 (suppression du poste de physiothérapeute)
2006-2007	8	17
2007-2008	8	17
2008-2009	6	15 (introduction de deux enseignants de « renfort pédagogique intégré »)
2009-2010	6	22 (introduction de six moniteurs pour les repas et trajets, et d'une enseignante de musique)
2010-2011	6	17 (suppression des postes de moniteurs, et apparition d'un enseignant d'éducation physique)
2011-2012	4	13 (suppression du poste d'enseignant d'éducation physique, et apparition d'une enseignante chargée de « l'aide à la réintégration »)
2012-2013	4	14 (introduction d'un poste d'éducateur)
2013-2014	4	11

6. Brochures « Qui fait quoi » conservées par l'Établissement primaire de La Sallaz, à Lausanne.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE VERTE (VERS 2010)⁷

_____ Etablissements scolaires lausannois _____ Service des écoles primaires et secondaires _____	CONFIDENTIEL
--	----------------------------

FORMULE A REMPLIR PAR LE MAITRE
OU LA MAITRESSE DE CLASSE

A REMETTRE A LA DIRECTION DE
L'ETABLISSEMENT

DEMANDE D'ADMISSION EN CLASSE VERTE

Nom de l'élève : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Date de naissance : _____ Retard scolaire : _____

Etablissement/classe : _____

Maître de classe : _____

Equipe pluridisciplinaire: _____

(nom des intervenants et
date de la réunion) _____

Intervenants extérieurs : _____

Degré demandé et
résumé des motifs: _____

Visite effectuée : ☐ Non ☐ Oui date : _____

Avis des parents : _____

Autres avis (conseil de classe, maîtresses d'appui ou de CIF etc) : _____

Rapport(s) ou préavis annexé(s) : _____

Proposition du directeur : _____

Date et signature : _____

Décision de la commission : _____

./.

7. Original au format A4 recto/verso. Archives personnelles de l'auteur.

RAPPORT DE L'ENSEIGNANT

1) Parcours scolaire :

2) Situation et problématique scolaires :

3) Autres difficultés ou problèmes de comportement :

4) Situation familiale et fratrie :

5) Aptitudes scolaires et assiduité :

6) Relations avec les maîtres :

7) Relations avec les camarades :

8) Points positifs :

9) Quelles démarches ont déjà été entreprises pour remédier aux problèmes susmentionnés ?

10) En quoi pensez-vous que l'orientation proposée peut répondre aux difficultés de l'élève ?

11) Quelles autres solutions ont été envisagées ?

Date :

Signature :

CHANGEMENTS PRINCIPAUX TOUCHANT L'ÉCOLE VAUDOISE**AU DÉBUT DU XXI^E SIÈCLE**

La chronologie ci-dessous montre les changements principaux touchant l'école vaudoise entre 2004 et 2015. Ceux-ci se rapportent aux grandes orientations de l'instruction publique et concernent : la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, l'harmonisation des systèmes éducatifs cantonaux, l'organisation et le financement de la pédagogie spécialisée au niveau cantonal, l'harmonisation scolaire intercantonale et les lois scolaires vaudoises :

2004	Adoption au plan fédéral d'une réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons touchant la pédagogie spécialisée (RPT).
2006	Adoption par le peuple suisse de nouveaux articles constitutionnels sur la formation, traitant de l'harmonisation de paramètres fondamentaux du système éducatif au plan cantonal et fédéral.
2008	Reprise par les cantons de la totalité de la responsabilité formelle, juridique et financière concernant la pédagogie spécialisée.
2009	Entrée en vigueur de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS), qui prescrit au plan national la durée des degrés scolaires, les principaux objectifs d'enseignement et les modalités de promotion des élèves.
2010	Mise en consultation publique de l'avant-projet de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) dans le canton de Vaud.
2011	Entrée en vigueur de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) dans le canton de Vaud.

LISTES DES ABRÉVIATIONS

APE	Association de parents d'élèves
AVL	Archives de la Ville de Lausanne
BCCL	Bulletin du Conseil communal de Lausanne
BIEPA	Bureau international des écoles plein air
CIIP	Conférence intercantonale des chefs des départements de l'instruction publique de la Suisse romande
CRCEV	Compte rendu du Conseil d'État vaudois
CRL	Conférence régionale des directrices et directeurs d'établissements de Lausanne
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DHS	Dictionnaire historique de la Suisse
HEPL	Haute École pédagogique de Lausanne (actuellement HEP Vaud)
LIEN	Ligue internationale pour l'Éducation Nouvelle
LPS	Loi sur la pédagogie spécialisée
RML	Rapport de la Municipalité de Lausanne au Conseil communal
SEPS	Service de l'enseignement primaire et secondaire
SESAP	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SPV	Société pédagogique vaudoise

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
AVANT-PROPOS DE L'AUTEUR	15
UNE ÉCOLE DISPARAÎT, UN RÉCIT ÉMERGE	19
L'école « sans murs »	21
Un objet protéiforme	
École de plein air et forme scolaire	
Les spécificités de l'expérience lausannoise	
À la découverte d'un siècle d'histoire	25
La légitimation politique comme « fil conducteur »	
Un récit contextualisé	
Au-delà des discours	
HYGIÈNE ET SCOLARITÉ EN SUISSE (XVIII^e-XX^e SIÈCLES)	29
Les prémisses de l'hygiène scolaire	29
L'Abendberg: un dispositif naturaliste	
pour soigner le « crétin des Alpes »	
La naissance d'un mouvement hygiéniste en Suisse	
Tuberculose et école de plein air	34
Un dispositif de cure « aérothérapeutique »	
L'école publique comme instrument de prévention	
de l'infection tuberculeuse	
L'école de plein air et l'Éducation Nouvelle	
Le mouvement international des écoles de plein air	43

LE PLEIN AIR À LAUSANNE (XX^e SIÈCLE)	47
Préhistoire de l'institution (1907-1918)	48
Un nouveau règlement pour les écoles primaires vaudoises dans un contexte tendu	
Le renforcement de l'hygiène dans le bâtiment scolaire	
Une commission enthousiaste suite à deux visites d'écoles en Allemagne	
Une légitimation en lien avec la prévention de la tuberculose	
Le plein air pour des enfants issus de milieux aux ressources limitées	
Un lieu à trouver pour doter Lausanne de son école de la forêt	
Une école à titre d'essai dont on attend beaucoup	
Une argumentation de nature financière	
La fermeture de l'École de la forêt : une institution qui péjorait la santé des enfants	
Les principes d'éducation « intégrale » d'une école de plein air dans les années 1920	
L'école de plein air et ses développements idéologiques	
Institutionnalisation d'une tradition communale (1924-1938). . . .	77
Éducation « intégrale » et école de plein air	
Un don lance l'idée de construire une école de plein air au bord du Léman	
L'intérêt grandissant des architectes pour l'école et le renforcement de l'hygiène scolaire	
Le corps de l'élève et l'hygiène : entre contrainte et liberté	
Nouveau règlement scolaire et amélioration des logements populaires	
Lausanne hésite sur la formule idéale et ouvre une classe de plein air en altitude	
Optimiser les dépenses en matière de traitement de la tuberculose par la prévention	
Suresnes : une école de plein air modèle	
Obsolescence de la cure antituberculeuse (1938-1974)	109
Le regroupement des classes de plein air	
Un lieu choisi en fonction de données scientifiques	
Adjonction de la classe de « rééducation » : une rupture dans l'école de plein air	
Le transfert aux Croisettes : un projet qui divise les conseillers communaux	
La motion Syfrig pour une réaffectation de la Clinique Cevey	

L'école de plein air de 1938: un projet qui attise
 les querelles de personnes
 Des arguments rationnels pour emporter le vote communal
 Une institution rythmée par le plein air et structurée par une hiérarchie
 L'Arzillier devient une école permanente et le canton
 adopte un nouveau règlement

Rééducation socioscolaire (1974-1990) 144

Tandis qu'ailleurs on s'en désintéresse, l'école de plein air
 se développe à Lausanne
 Une école de plein air hors normes avec un bâtiment
 «familial» et polyvalent
 Un projet qui ne fait pas débat au sein du Conseil communal
 L'organisation des classes de plein air avant la mise
 en fonction du nouvel Arzillier
 Des classes difficiles à gérer où la pédagogie est adaptée
 Des professionnel-le-s qui jugent les enfants inadaptés
 et les familles inadéquates
 Le plein air au secours d'enseignant-e-s ordinaires confrontés
 à des enfants perturbateurs
 Une majorité d'élèves suisses et des étranger-e-s qui viennent de loin
 Des familles aux faibles ressources socioculturelles
 Le nouvel Arzillier est né
 La création des établissements primaires dans les années 1980

Inclusion scolaire et délégitimation des classes de plein air (1990-2014) 174

Expériences vaudoises de pédagogie compensatoire
 La Déclaration de Salamanque:
 l'éducation pour tous comme visée politique
 École vaudoise en mutation (EVM) et évaluation du travail de l'élève
 La suppression des classes spéciales à Lausanne:
 l'exemple de l'Établissement de La Sallaz
 La dynamique d'harmonisation des systèmes scolaires cantonaux
 Annonce de la fermeture de l'Arzillier

LA LÉGITIMATION D'UN DISPOSITIF ATYPIQUE 199

Des finances à préserver. 199
 Des causes à défendre 200

La prévention de la tuberculose (1907-1938)	
La prise en charge de l'inadaptation scolaire (1938-1990)	
La promotion de l'inclusion scolaire (1990-2014)	
Le plein air et les limites de la forme scolaire	207
D'objet de fierté à objet « indésirable »	
La part implicite des discours de légitimation	
L'école de plein air lausannoise : une expérience « schizophrène »	
Des mesures pour favoriser l'inclusion scolaire	
BIBLIOGRAPHIE	213
Littérature secondaire	213
Sources	217
Sources politiques	217
Sources légales	217
Sources éducatives	218
ANNEXES	219
Lettre concernant la fermeture de l'Arzillier (2014)	219
Décès par tuberculose en Suisse (1880-1980)	221
Population étrangère domiciliée à Lausanne (1910-2010)	222
Population étrangère scolarisée à Lausanne (1950-2010)	223
Descriptif des classes de l'Arzillier (2006)	224
Nombre de classes spéciales dans l'école lausannoise (1975-2014)	226
Nombre de classes et d'intervenant-e-s à l'Arzillier (1976-2014)	227
Formulaire de demande d'admission en classe verte (vers 2010)	228
Changements principaux touchant l'école vaudoise au début du XXI ^e siècle	230
LISTE DES ABRÉVIATIONS	231

AUX ÉDITIONS ANTIPODES

CATALOGUE COMPLET SUR WWW.ANTIPODES.CH

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Éducation et société, n° 117, 2009.

HISTOIRE

Korine Amacher, Éric Aunoble et Andrii Portnov, *Histoire partagée, mémoires divisées. Ukraine, Russie, Pologne*, 2021.

Nadine Fink et Nora Natchkova (dir.), *Histoires vives d'une faculté. Récits d'acteurs et d'actrices de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation*, 2012.

Francesco Garufo, *L'emploi du temps. L'industrie horlogère suisse et l'immigration (1930-1980)*, 2015.

Raphael Gross, Eva Lezzi et Marc R. Richter (éds), (trad. Sophie Pavillon), « *Un monde qui avait perdu sa réalité...* » *Survivants juifs de l'Holocauste en Suisse*, 2003.

Jacqueline Heinen... et 110 autres, *1968... des années d'espoirs*, 2018.

Geneviève Heller, *Ceci n'est pas une prison. La maison d'éducation de Vennes. Histoire d'une institution pour garçons délinquants en Suisse romande (1805-1846-1987)*, 2012.

André Holenstein, (trad. Marianne Enckell et Diane Gilliard), *Au cœur de l'Europe. Une histoire de la Suisse entre ouverture et repli*, 2018.

Sarah Kiani, *De la révolution féministe à la Constitution. Mouvement des femmes et égalité des sexes en Suisse (1975-1995)*, 2019.

Morena La Barba, Christian Stohr, Michel Oris et Sandro Cattacin (dir.), *La migration italienne dans la Suisse d'après-guerre*, 2013.

Olivier Pavillon, *Des Suisses au cœur de la traite négrière. De Marseille à l'Île de France, d'Amsterdam aux Guyanes (1770-1840)*, 2017.

Anne-Françoise Praz, *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et Fribourg (1860-1930)*, 2005.

Pascal Roman et Sisvan Nigolian, *Sauver les enfants, sauver l'Arménie. La contribution du pasteur Anthony Krafft-Bonnard (1919-1945)*, 2020.

Martine Ruchat, Édouard Claparède (1873-1940). *À quoi sert l'éducation?*, 2015.

Caroline Rusterholz, *Deux enfants, c'est déjà pas mal. Famille et fécondité en Suisse (1955-1970)*, 2017.

Brigitte Studer, Gérald Arlettaz et Regula Argast, *Le droit d'être suisse. Acquisition, perte et retrait de la nationalité de 1848 à nos jours*, 2013.

Jean-Pierre Tabin et Carola Togni, *L'assurance chômage en Suisse. Une sociohistoire (1924-1982)*, 2013.

Carola Togni, *Le genre du chômage. Assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924-1982)*, 2015.

Nic Ulmi, *Une vie électrique*, 2020.

Nic Ulmi et Peter Huber, *Les combattants suisses en Espagne républicaine (1936-1939)*, 2001.

Carole Villiger, *Le choix de la violence en politique. Témoignages*, 2019.

Carole Villiger, *Usages de la violence en politique (1950-2000)*, 2017.

HISTOIRE MODERNE

Sylvie Moret Petrini et Anne-Marie Lanz, «*Il faut que vous deveniez un homme*», 2021.

Daniel Tröhler, *Pestalozzi et le « tournant pédagogique »*, 2016.

HISTOIRE.CH

Damir Skenderovic et Christina Späti, *Les années 68*, 2012.

UNIVERS VISUELS

Gianni Haver, Jean-François Fayet, Valérie Gorin et Emilia Koustova, *Le spectacle de la Révolution. La culture visuelle des commémorations d'Octobre*, 2017.

HISTOIRE ET SOCIÉTÉ

CONTEMPORAINES

Hadrien Buclin, *Les intellectuels de gauche. Critique et consensus dans la Suisse d'après-guerre (1945-1968)*, 2019.

Sébastien Guex, *Du pouvoir et du profit. Contributions de Sébastien Guex à l'histoire économique et sociale*, 2021.

TRAJECTOIRES [BD]

100 femmes qui ont fait Lausanne, 2021.

Éric Burnand et Fanny Vaucher, *Le siècle d'Emma. Une famille suisse dans les turbulences du XX^e*, 2019.

REGARDS ANTHROPOLOGIQUES

Manéli Farahmand, *Néochamanisme maya. Passé revisité, pouvoir au féminin et quête spirituelle*, 2022.

Alexandre Pillonel, Marc-Antoine Berthod et al., *La mort appréciée. L'assistance au suicide en Suisse*, 2021.

LITTÉRATURE, CULTURE, SOCIÉTÉ

LIVES. Art brut et parcours de vie, 2022.

CONTRE-PIED

Iris von Roten, (trad. Camille Logoz), *Femmes sous surveillance. Quelques mots sans fard sur la condition des femmes*, 2021.

EXISTENCES ET SOCIÉTÉ

Roland J. Campiche et Yves Dunant (dir.), *À la retraite, les cahiers au feu? Apprendre tout au long de la vie. Enjeux et défis*, 2018.

Roland J. Campiche et Afi Sika Kuzeawu, *Adultes aînés: les oubliés de la formation*, 2014.

Chris Durussel, Étienne Corbaz, Émilie Raimondi et Marisa Schaller (dir.), *Pages d'accueil. Vingt-ans de classes post-obligatoires dans le canton de Vaud*, 2012.

Vanessa Fagnoli, *InVIHsibles. Trajectoires de femmes séropositives*, 2021.

Françoise Gavillet-Mentha, *Un métier désenchanté. Parcours d'enseignants secondaires 1970-2010*, 2011.

Gilles Labarthe, *Mener l'enquête.*

Arts de faire, stratégies et tactiques d'investigation de journalistes, 2020.

Nadia Lamamra et Jonas Masdonati, *Arrêter une formation professionnelle. Mots et maux d'apprenti-e-s*, 2009.

Nadia Lamamra, Morgane Kuehni et Séverine Rey, *Finalités et usages de la formation professionnelle*, 2021.

Lorraine Odier, *Métamorphoses de la figure parentale. Analyse des discours de l'école des parents de Genève (1950-2010)*, 2018.

Marc Perrenoud et Pierre Bataille, *Vivre de la musique? Enquête sur les musicien-ne-s et leurs carrières en Suisse romande (2012-2016)*, 2019.

Roberto Simona, *Conversions religieuses et liberté. Regards croisés entre le christianisme et l'islam*, 2022.

Jean-Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni, Véréna Keller, Temps d'assistance. *Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIX^e siècle*, 2010 (2008).

ACTUALITÉS PSYCHOLOGIQUES

Jonas Masdonati, Koorosh Massoudi et Jérôme Rossier, *Repères pour l'orientation*, 2020.

Impression
Pulsio – Sofia
Août 2022

UNE ÉCOLE SANS CLASSES

L'ÉDUCATION SCOLAIRE EN PLEIN AIR À LAUSANNE
(1907-2014)

Pourquoi, vers 1907, des élus lausannois visitent-ils une école de plein air à Berlin? C'est à cause de la tuberculose, qui fait des ravages. À la suite de cette visite, la commune ouvre successivement plusieurs écoles de plein air pour ses enfants tuberculeux. Or, dans les années 1970, bien que la tuberculose ne soit plus une préoccupation, l'école de plein air de l'Arzillier est inaugurée...

Ce semi-internat permet à la commune de placer ses «inadaptés scolaires». Mais, dans les années 1990, une logique intégrative visant une scolarisation commune pour tous les enfants voit le jour au plan international. Elle entraînera la fermeture de nombreuses classes spéciales, dont celles de l'Arzillier en juillet 2014.

Comment le pouvoir politique lausannois a-t-il légitimé ces premières écoles de plein air? Quels arguments les élus ont-ils avancé afin de transformer un dispositif pour tuberculeux en une institution de rééducation? La logique intégrative a-t-elle été la seule raison de fermer l'institution?

Cet ouvrage propose un récit historique du plein air à Lausanne, en même temps qu'une analyse de discours politiques, éducatifs et médicaux. Il amène à s'interroger sur l'école actuelle. Peut-on éduquer tous les enfants ensemble, entre les quatre murs d'une classe?

Matthieu Vaucher est chargé d'enseignement à la Haute école pédagogique du canton de Vaud.

Préface de Martine Ruchat.

ISBN 978-2-88901-133-9

